RD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD
SITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY
ES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES ·
BRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIE
TANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANF

[redacted]



MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

1889-1890

XVIIe VOLUME



BOURGES

TYPOGRAPHIE TARDY-PIGELET

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

1890



MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

[redacted]

MÉMOIRES

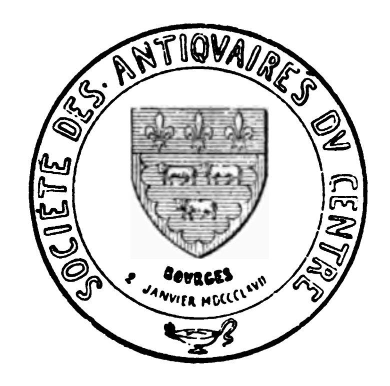
DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

1889-1890

XVII



BOURGES

TYPOGRAPHIE TARDY-PIGELET

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

—

1890

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

Par A. DES MÉLOIZES, Secrétaire

1889 - 1890

Le compte-rendu des travaux qui, depuis la publication de notre XVI[e] volume, ont marqué l'activité de la Société des Antiquaires du Centre, montrera l'énergique persistance de notre compagnie dans la voie des études locales d'histoire et d'archéologie qu'elle avait marquée, il y a vingt-trois ans, comme le domaine exclusif de ses recherches.

Quelques fouilles heureuses et l'observation attentive et constante des vestiges sortis de notre sol ont permis de grouper peu à peu des faits d'où se dégagent des conclusions importantes pour l'histoire nationale. D'autre part, l'analyse et la mise en œuvre des documents plus spécialement à portée de nos investigations profitent de même aux études générales, soit en faisant mieux apprécier des

monuments dont la gloire rayonne bien au-delà de notre province, soit en apportant de nouvelles lumières pour la connaissance des hommes, des mœurs et des institutions du passé.

Les résultats obtenus prouvent donc l'utilité de notre action et justifient la persévérance de nos efforts dans les limites définies que nous nous sommes imposées et qui sont, d'ailleurs, assez larges pour ménager longtemps encore aux travailleurs des révélations précieuses et des constatations instructives.

Le XVIIe volume de mémoires que nous présentons au public ne peut contenir qu'une partie des communications faites en séances. La publication de plusieurs travaux importants a dû être ajournée faute de place.

Nous insérons aujourd'hui en première ligne un rapport de MM. Roger et Ponroy, qui a été présenté sous le patronage des Antiquaires du Centre au dernier congrès de la Sorbonne. Il se rapporte à la découverte au Subdray, dans une sépulture sous tumulus, d'un seau ou ciste en bronze de fabrication étrangère, rare et précieux objet qui apparaît comme un témoignage nouveau de la participation des antiques habitants de notre Berry aux invasions gauloises en Italie. Ainsi se multiplient les preuves de cette participation qu'une nouvelle école a voulu méconnaître et qu'il devient impossible de nier.

Le moment a semblé venu de publier l'ensemble des constatations faites dans ce sens par notre Société, sous la forme d'un tableau complété par la carte des localités citées. Cette statistique a été insérée à la fin du volume, contrairement à l'ordre chronologique que nous suivons habituellement, pour permettre jusqu'au dernier moment de noter les découvertes qui devaient y être mentionnées ; et c'est ainsi que nous avons pu y comprendre la trouvaille faite tout récemment par notre collègue, M. le comte Raymond de la Guère, d'une curieuse épée de fer qu'il a présentée à notre dernière séance, en attendant qu'il nous apporte à son sujet une étude spéciale.

M. de Kersers, au nom d'un de nos zélés associés libres, M. Gaston Rancy, signale la découverte, près de Graçay, d'une petite cachette de fondeur contenant, avec un lingot de bronze, huit haches du même métal à ailettes recourbées, et je rends compte de fouilles accidentelles anciennes complétées par mes recherches personnelles récentes dans un cimetière de la dernière époque du bronze situé non loin d'Issoudun. Ces deux mémoires fournissent des arguments à l'opinion émise, à propos de la statistique dont je viens de parler, que le centre de la France a connu un véritable âge de bronze auquel l'âge du fer a succédé non par une secousse violente, mais par un développement normal.

En décrivant les épées de bronze trouvées à Villement par les chercheurs qui m'ont précédé et par moi-même, j'ai cru devoir faire connaître deux autres épées de provenance locale qui avaient été insuffisamment signalées.

Des travaux de terrassement dans la propriété de M. Lacave, à Bourges, ont amené la mise au jour de substructions importantes et de débris intéressants de sculptures de l'époque romaine. M. de Kersers les étudie dans une note succincte, sans se prononcer définitivement sur une attribution que des découvertes ultérieures au même lieu ou dans le voisinage peuvent permettre un jour de préciser.

M. l'abbé Auguste Roche étudie les actes de saint Chalan, le *sanctus Calentinus* de la *Gallia christiana*, que la plupart des hagiographes ont confondu avec ceux de saint Amand, son compagnon. Ces deux saints ont fondé ensemble, dans la ville à laquelle le dernier a donné son nom, l'abbaye de Saint-Pierre, et saint Chalan est mort dans le monastère de Charenton, où son tombeau fut, jusqu'à la ruine de cette abbaye, l'objet d'une particulière vénération.

On sait que ce tombeau, monument de premier

[redacted]

Cette année même nous avons pu le compléter par l'acquisition de ce qui subsistait de son couvercle. Des informations recueillies dans la localité nous ont appris que la partie manquante de ce couvercle, extraite il y a trente ans environ des ruines de l'abbaye, avait été employée dans la construction d'un mur de clôture du couvent des Sœurs de la Charité, à Charenton. On l'y retrouverait si ce mur venait à être démoli et il semble, en conséquence, utile de consigner ici ce renseignement.

Dans le même travail, M. l'abbé Roche suggère une explication différente de celle communément admise, du sujet représenté en gravure sur une des faces du sarcophage.

Nous publions un mémoire de MM. de Kersers et de Clérambault sur une habitation féodale des environs de Sancerre, moitié forteresse, moitié maison de plaisance, à laquelle ce double caractère attache un intérêt spécial. Il a été fait mention de cette étude, qui avait été offerte à la Société et lue aux séances de la Sorbonne, il y a plusieurs années, dans un précédent rapport [1].

On lira avec plaisir un mémoire de M. le comte de Toulgoët-Treanna sur les Comptes de l'hôtel du duc de Berry, de 1370 à 1413. En groupant avec art les documents fournis par les registres de ces

1. *Mémoires*, t. XV, p. XVII.

comptes, actuellement conservés aux Archives et à la Bibliothèque Nationale, l'auteur a écrit comme une histoire intime du duc Jean. Les nombreux détails qui se rapportent à l'habitation, au vêtement, à la cuisine, aux jeux et divertissements, à la médecine, aux arts, à la guerre, à la chasse ont une importance particulière pour l'histoire générale de la vie au moyen âge, et M. de Toulgoët a su donner à son récit le tour le plus attachant.

L'analyse d'un procès-verbal de visite de la cathédrale, après l'incendie du 16 mai 1559, permet à M. de Marguerye, en suivant pas à pas les traces du sinistre à la suite des commissaires enquêteurs, d'étudier ses ravages et les restaurations qui en furent la suite. Il relève en passant une erreur ou une confusion de date chez les anciens auteurs locaux qui l'amène à admettre un incendie antérieur qui aurait eu lieu en 1552 et dont il a constaté des empreintes à la partie méridionale du monument. L'examen des formalités de l'enquête lui donne l'occasion de faire ressortir la simplicité des moyens d'action et une rapidité de solution dont la comparaison avec notre organisation moderne n'est pas à l'avantage de cette dernière.

M. de Marguerye s'est trouvé naturellement amené à discuter certaines réparations qui se faisaient en ce moment même à la cathédrale et qui impressionnaient vivement l'opinion publique. Il a

reconnu que les architectes du XIXe siècle avaient le droit de prétendre restituer un état de chose antérieur, qui est d'ailleurs attesté par une vue de cette partie de la cathédrale publiée en 1830 ; mais il a soutenu avec une grande énergie, à laquelle la Société des Antiquaires du Centre s'est associée, que l'ordonnance restituée constituait un refait malheureux du XVIe siècle que les restaurateurs de 1835 avaient bien fait de supprimer et qu'il était fâcheux de rétablir aujourd'hui.

M. Daniel Mater poursuit ses études de numismatique berruyère, et nous donne un mémoire très étudié sur la fin du monnayage carolingien à Bourges, son immobilisation et l'origine du monnayage féodal. Il recherche particulièrement l'origine des variations du type des monnaies des vicomtes et émet à ce sujet des vues nouvelles qui pourront être discutées mais n'en seront pas accueillies avec moins d'intérêt.

Enfin notre volume contient comme ses devanciers un Bulletin numismatique relatant les découvertes de monnaies, méreaux et matrices de sceaux faites depuis un an. Il est dû à la collaboration de MM. de Kersers, Berry et Ponroy dont les noms indiquent suffisamment ce qu'on y trouvera d'observations précises et de conclusions autorisées.

Comme à l'ordinaire, la Société a tenu à donner à l'appui des travaux qu'elle publie toutes les plan-

ches nécessaires pour la complète intelligence du texte et elle n'a pas reculé devant les procédés coûteux qui ont la photographie pour base lorsque l'exactitude des reproductions devait faciliter l'étude des objets en discussion.

A ces mémoires variés dont on lira le texte dans les pages qui vont suivre, je dois ajouter une analyse sommaire des autres communications qui ont occupé nos réunions et des nombreuses présentations d'objets intéressants qui nous ont été faites.

M. de Saint-Venant, continuant d'appeler l'attention de la Société sur les découvertes de l'âge de pierre faites en Berry, a exposé dans une de nos séances près de trois cents objets de la période paléolithique provenant à peu près en totalité de la collection de notre nouveau collègue M. Auclair et trouvés surtout près de Saint-Amand, dans les communes de La Perche, Drevant et La Celette. Ces nombreux spécimens rentrent généralement dans les modèles des outils les plus usuels : couteaux, lames, racloirs, etc. On a remarqué une curieuse série de grattoirs concaves et de pointes de toutes sortes : poinçons, perçoirs, burins. Une grande quantité d'objets rappellent absolument les types quaternaires trouvés dans les cavernes aux époques de Solutré et de la Madeleine ; d'autres

pièces sont du type de Moustiers et des alluvions quaternaires.

Le même membre nous a présenté une certaine quantité de haches en pierre polie, trouvées également dans le département du Cher et sur la surface desquelles il constate, par comparaison avec des instruments provenant d'autres contrées, un travail particulier destiné à affermir leur emmanchement. Il a enfin catalogué et dessiné de nombreux instruments fabriqués avec le silex du Grand-Pressigny et recueillis dans notre département. On n'avait jusqu'ici signalé dans le Cher aucun outil façonné avec cette roche.

MM. de Kersers, Ponroy, G. Rancy et Rapin du Plaix ont communiqué des haches en pierre taillée ou polie, une belle lame de silex gris, un grattoir de silex blond, et une pointe de flèche trouvés à la Chaumelle, près les Aix, à Cerbois, à Vierzon, à Genouilly et au Plaix, près Levet.

M. Vallois nous a fait connaître la découverte faite par lui dans les grèves du Cher au bord de sa propriété de Valette, près Villefranche, d'une barque monoxyle creusée dans un tronc de chêne qu'il est particulièrement intéressant de rapprocher des deux embarcations antiques également retirées du Cher que possède le musée de Bourges et qui ont été étudiées dans une de nos précédentes publi-

cations[1]. La composition de notre volume étant achevée lorsque cette trouvaille s'est produite, nous avons dû réserver pour nos prochains Mémoires l'impression de la note que M. Vallois nous a offerte à son sujet.

M. de Goy a présenté deux petites hachettes à douille en bronze et a fait part de la découverte de six bracelets de bronze aux environs de Dun-sur-Auron. La description de ces objets et la relation des fouilles qui les ont procurés prendront place ultérieurement dans la suite de ses études de sépulcrologie antique.

M. Mater a signalé à l'attention, au moment de la donation qui en a été faite au Musée de Bourges, des bracelets, anneaux et torques de bronze retirés d'un tumulus à Font-James, près Châteauneuf, avec une épée de fer à lame en feuille de sauge et à crans, à soie plate et rivets de bronze. Cette découverte est mentionnée dans la statistique des objets du premier âge du fer annoncée au commencement de ce rapport.

Il y a eu lieu de noter dans le même inventaire le résultat d'une enquête faite par M. de Saint-Venant et pour la publication de laquelle la place a manqué dans le présent volume, au sujet de la trouvaille faite il y a plusieurs années dans des

1. *Mémoires*, t. XV, p. 37 à 46.

nulus, à Bouzais, près Saint-Amand, de torques de bracelets en bronze associés à des débris de

.

Les communications relatives à l'observation des tiges de l'époque romaine ont été comme d'or-aire très nombreuses. Plusieurs rapports ver-x donneront lieu plus tard à des mémoires qui ont publiés ; c'est pourquoi je me bornerai à les lyser brièvement.

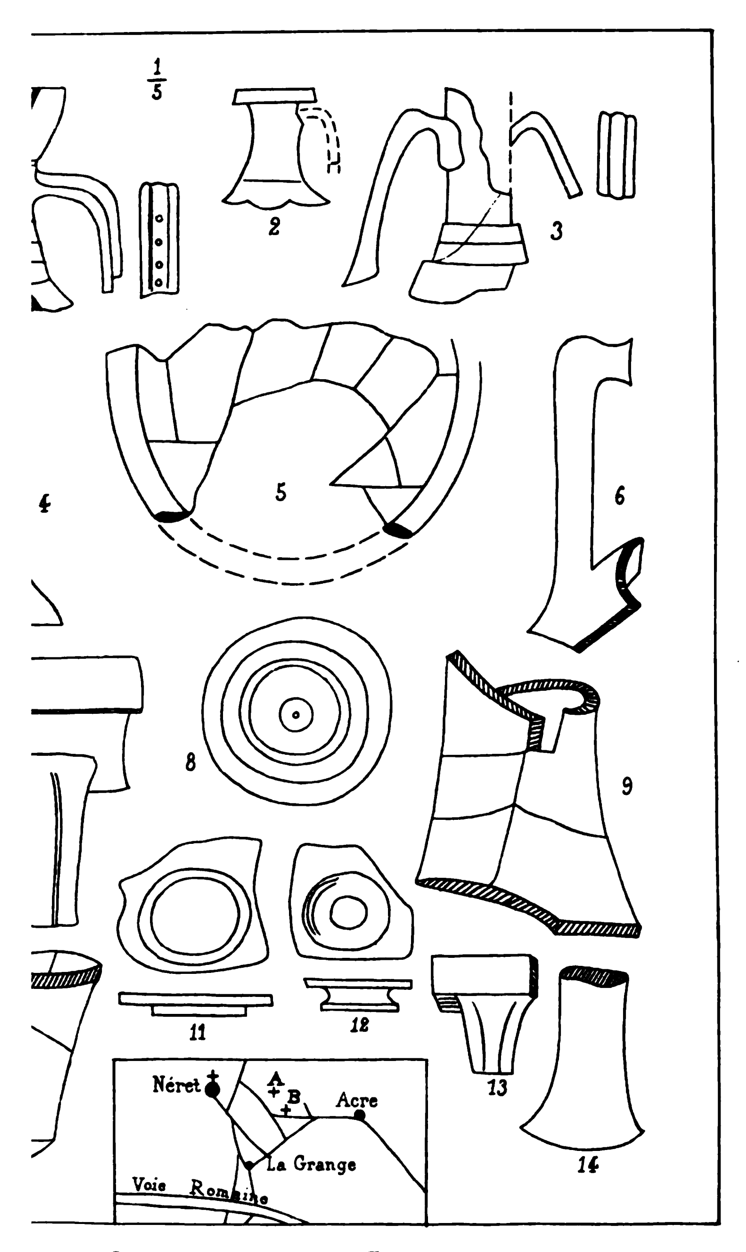
Le premier a trait à l'exploration faite par Roger d'un vaste cimetière gallo-romain, qui vait jamais été fouillé, aux environs d'Aigu-de, aux confins de l'Indre et de la Creuse. Les ultures absolument intactes offrent d'importants ets d'étude. M. Roger a fait passer sous les ix de ses collègues de nombreux dessins, des otographies et des objets de mobilier sépulcral. champ funéraire mérite une monographie que i heureux explorateur nous a promise.

La mention de la découverte en ce lieu de beau-up de boîtes funéraires ovoïdes en pierre, ren-mant les urnes cinéraires, a donné lieu de faire narquer la fréquence dans les départements de Creuse et de l'Indre, de ce mode d'inhumation aucoup plus rarement observé dans le Cher. A tte occasion M. le marquis de La Guère a fait nnaître l'existence à la Douée, commune de Gron her), d'une semblable boîte funéraire.

Les fouilles faites pour l'établissement d'un pont sur le boulevard de l'Industrie à Bourges, au passage de l'Auron, ont amené la rencontre au bord de cette rivière d'une digue ou berge factice constituée par des débris de toute espèce remontant, pour la majeure partie, à l'époque romaine, entre autres de plusieurs meules à bras d'une grande dimension et d'une dizaine de stèles la plupart épigraphiques. Ces objets, grâce à la surveillance de M. Égret, architecte directeur des travaux de la ville, ont été conservés, et notre collègue M. de Marguerye, qui a suivi toutes les circonstances de la découverte, nous en a rendu compte en communiquant à une de nos dernières séances une sorte de procès-verbal dans lequel il précise la situation des objets mis au jour. Le travail d'ensemble qu'il rédigera sur ce sujet sera publié dans le prochain volume de nos Mémoires.

M. Émile Chénon dont le zèle archéologique est infatigable pour recueillir tous les souvenirs de l'antiquité que révèlent les environs de Châteaumeillant nous a adressé la note suivante :

[redacted]



SÉPULTURE DES FRIELLES

« t. XI, p. 91. — Cette sépulture est située en A « (Pl. I), à 600 mètres de l'église de Neret, à 1,000 « mètres de la maison d'habitation d'Acre, et à « 1,200 mètres au nord de la voie romaine d'Ar- « genton à Châteaumeillant. En B, à 200 mètres « au S.-S.-E. de A, on a trouvé, dans un champ « dit *Les Minais*, dépendant également d'Acre, « un assez grand nombre de tuiles romaines; je « me propose de faire des fouilles en ce point « aussitôt après la récolte enlevée.

« La sépulture que j'ai fouillée le 21 mars est « absolument semblable aux sépultures du Gessé, « décrites dans les *Mémoires,* tome IX. J'ai recueilli, « en effet, un certain nombre d'ossements calcinés, « deux clous oxydés et environ 50 décimètres cubes « de morceaux de poterie appartenant à plus de « quarante vases différents, parmi lesquels : trois « ou quatre amphores dont l'une relativement « mince (fig. 7), une autre d'épaisseur ordinaire « (fig. 4, 6, 9), une troisième fort épaisse (fig. 10, « 14); une vingtaine de plats à pied peu élevé « (fig. 11, 12), dont l'un atteint 0 m. 25 de dia- « mètre (fig. 5); une bouteille en terre jaune à long « col, à orifice évasé, à une seule anse (fig. 1); « une deuxième bouteille analogue à deux anses « (fig. 3); une troisième en terre grise à une seule « anse (fig. 2); un grand vase en terre grise, dont « le fond est orné de cercles concentriques (fig. 8);

« un vase en terre rouge pâle, à trois pieds (fig. 13);
« une dizaine de vases en terre fine à flancs rebon-
« dis ou en forme de coupe, dont je n'ai que des
« morceaux; etc. Tous ces fragments étaient
« entassés dans un espace restreint, mesurant à
« peine 2 m. 50 de long sur 1 m. 50 de large; ils
« étaient tellement rongés par l'humidité du sol,
« et tellement remués et brisés par la charrue que
« je n'ai rien pu reconstituer. »

M. Émile Chénon a également signalé l'exhumation dans un champ de ce même domaine d'Acre d'une sépulture à incinération faite dans des conditions originales : les cendres recouvertes de tuiles à rebords étaient déposées dans la concavité du *catillus* d'une meule à bras.

Nous avons eu souvent l'occasion de constater qu'on ne remue pas le sol voisin du boulevard de l'Arsenal, à Bourges, au lieu dit *le Fin-Renard*, sans mettre au jour des restes de sépultures. M. Ponroy nous en a apporté un nouveau témoignage en montrant le dessin d'un fronton de stèle trouvé dernièrement en ce lieu et sur le bandeau duquel se lit l'inscription : .SATVRNI M.

Le même collègue nous a présenté une jolie statuette en bronze provenant des environs de Dun-sur-Auron. C'est une femme ailée tenant de la main gauche une corne d'abondance; la droite est brisée. Par ses attributs et sa coiffure élevée, elle

se rapproche de certaines figures antiques de la Fortune.

C'est encore à M. Ponroy que nous devons la communication d'une petite tête de bélier en bronze montée sur une douille ornée de cannelures. Cet objet qui appartient à M. Lalande, avoué à Bourges, a été trouvé il y a quelques années, au Subdray, au bord de la voie romaine de Bourges à Argenton.

A son tour, M. Mater nous a montré différents objets trouvés dans les terrains voisins de la rue de Dun-sur-Auron. On a remarqué particulièrement une pendeloque et un masque comique en bronze qui a pu servir d'ornement en applique.

Dans notre précédent volume, M. de Marguerye signalait la mise au jour, près de la Grange-Saint-Jean, au bord de la ligne ferrée de Bourges à Dun-sur-Auron, de nombreux fragments de poterie et de tuiles à rebords. Il a continué ses observations sur ce point et y a recueilli des morceaux de céramique rouge lustrée, le fond d'un petit vase portant une estampille de lecture douteuse, plusieurs clés en fer et divers autres débris qui paraissent démontrer l'existence en cet endroit d'un établissement romain. Il resterait à chercher s'il y a une relation entre cet établissement et l'aqueduc voisin que M. de Marguerye a précédemment étudié ; c'est une question que, seules, des fouilles méthodiques pourraient résoudre, à moins de quelque

heureuse rencontre qui n'échappera point, si elle se produit, à la vigilance de notre collègue.

Les études sur le moyen âge et les temps modernes ont aussi tenu une large place dans nos réunions. Indépendamment des travaux que nous imprimons cette année, nous avons eu plusieurs communications des plus intéressantes sur la cathédrale de Bourges par M. Roger. Notre collègue, d'après des notes très complètes laissées par son père, nous a donné des détails inédits sur les découvertes qui furent faites par celui-ci, alors architecte diocésain, à la suite des fouilles opérées en 1856, sous le chœur de la cathédrale. C'est alors qu'on retrouva des restes considérables de l'église antérieure au monument actuel et qu'on mit au jour plusieurs sépultures dont le caractère très particulier est fait pour piquer la curiosité. On sent toute l'importance de ces notes, appuyées de plans, de dessins et de moulages, et rédigées au moment même des fouilles avec une compétence spéciale. Nous espérons pouvoir publier ces précieux documents dans notre [redacted]

J'ai entretenu la Société de la riche collection de vitraux du XIVe et du XVIe siècles que possède l'église de Mézières-en-Brenne (Indre), et j'ai particulièrement appelé l'attention sur les premiers, notamment sur une verrière, qui est un rare et intéressant spécimen de l'art au milieu du XIVe siècle.

Enfin, M. Christian de Boismarmin a donné lecture de quelques chapitres d'une généalogie très étendue de la famille Vergnaud de Boislinard, originaire de la Marche, dont plusieurs branches se sont fixées en Berry et y ont pris pendant quatre siècles de nombreuses alliances.

J'indiquais l'année dernière les négociations entamées avec la municipalité au sujet de la destination que nous souhaitions voir donner à un des plus charmants monuments de Bourges. Ces démarches ont été couronnées de succès et l'hôtel Lallemant est aujourd'hui affecté officiellement au logement des sociétés savantes de la ville. La Société des Antiquaires du Centre, moyennant un sacrifice pécuniaire annuel, qu'elle n'a pas hésité à s'imposer pour assurer la conservation d'un précieux édifice, a acquis le droit d'installer sa bibliothèque et ses collections dans un local assez vaste pour être consacré également à la tenue de ses séances. On lira plus loin le discours que M. de Kersers, président, a prononcé à l'ouver-

tive de la réunion du 4 décembre 1889, dans laquelle nous primes possession de ce local.

Depuis mon dernier rapport, notre compagnie a été douloureusement éprouvée par la perte de cinq de ses membres.

M. Louis [illegible] nous appartenait depuis quatorze ans comme membre fondateur. En raison de son éloignement de Bourges, il assistait rarement à nos réunions, mais il se tenait soigneusement au courant de nos travaux et dans chacun de nos volumes le Bulletin numismatique mentionne son nom comme celui d'un chercheur souvent heureux et d'un collectionneur toujours empressé à communiquer ses découvertes à notre Société.

M. [illegible] s'était joint à nous [illegible] de notre fondation. Il était de ces [illegible] possé- [illegible] [illegible] [illegible] -vertes [illegible] dans notre pays [illegible] [illegible] pres- [illegible]

dirigea ses travaux comme président et auquel elle déféra ensuite le titre de président honoraire. Les liens étroits qui m'unissaient à lui m'interdisent de faire ici son éloge, mais la marche ascendante de la Société, les succès qu'elle a obtenus sous sa présidence et qui ont été rappelés ailleurs, disent assez l'excellence de sa direction. Il me sera permis de citer quelques-unes des paroles que notre président, M. de Kersers, prononçait le 5 février 1890 sur la tombe de mon vénérable oncle et beau-père, son prédécesseur :

« Tous les genres d'études obtenaient la sympa-
« thique attention de cet esprit largement ouvert.
« Pour apprécier les annales de sa famille et publier
« les manuscrits précieux de ses ancêtres, M. des
« Méloizes se faisait historien ; pour étudier les
« richesses antiques du sol qui l'avoisinait, il
« devenait archéologue ; pour s'entourer d'objets
« rares et précieux et s'en créer un riche musée, il
« se faisait artiste et connaisseur. Cette vive intel-
« ligence saisissait les sujets les plus divers. Nous
« l'avons vu pendant douze ans diriger notre
« Société des Antiquaires avec autant de zèle que
« de clairvoyance, appréciant et soutenant les efforts
« de tous vers les études que chacun préférait. »

M. le Docteur Bercioux comptait aussi parmi nos plus anciens membres. S'il prenait difficilement part à nos séances, par suite des exigences d'une carrière

médicale particulièrement occupée, il ne cessait de s'intéresser à nos travaux et se montrait toujours empressé à donner à la Société des témoignages de sa sympathie. Il eut notamment l'occasion de lui prouver son bon vouloir en facilitant les recherches que nous fîmes dans sa propriété de Prunay après la découverte accidentelle d'une magnifique œnochoé en bronze qu'il nous avait offerte et que nous avons été heureux de donner au Musée de Bourges.

Enfin M. Edmond Rapin nous a été enlevé il y a quelques mois et sa perte a été d'autant plus vivement sentie que nous étions habitués à compter sur ses lumières et sur son concours dans toutes les circonstances importantes. M. le président de Kersers, dans l'allocution émue qu'il lui a consacrée à la séance du 16 juillet dernier, a rappelé qu'il fut un des plus fermes soutiens de notre Société après avoir été l'un des promoteurs les plus actifs de sa fondation. « M. Edmond Rapin, a-t-il ajouté, publia dans nos volumes quelques articles où on trouve l'élévation de vues et la facilité de style de l'historien. Il prenait une part efficace au comité de rédaction dont il fit toujours partie et contribua par l'aménité de son caractère à établir et à maintenir parmi nous ces traditions de bonne confraternité qui sont et demeureront un des privilèges de notre compagnie. »

7 janvier 1891.

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. DE KERSERS, Président

A LA PREMIÈRE SÉANCE TENUE A L'HOTEL LALLEMANT
LE 4 DÉCEMBRE 1889

Messieurs,

Au moment où la Société éprouve pour la première fois la satisfaction de se réunir dans une salle qui lui est spéciale et dans laquelle elle peut grouper ses livres, ses collections, ses archives, c'est-à-dire ses instruments de travail, au moment où elle peut offrir près d'elle un abri restreint mais exquis aux pièces les plus précieuses des richesses lapidaires qui lui appartiennent ou sont confiées à sa garde, j'ai le devoir d'adresser en son nom des remerciements à ceux à qui elle est redevable de cette heureuse fortune : d'abord à ceux de ses membres qui, entrés au Conseil municipal, ont pu satisfaire par cette solution leur zèle pour les intérêts de la ville, pour ceux de la science, pour ceux de la Société; puis aux architectes du gouver-

nement et de la ville qui par leur prudence ont triomphé des dernières hésitations de la municipalité ; enfin, à la municipalité elle-même qui, non sans quelques difficultés, a enfin adopté la destination la plus favorable à son propre intérêt, à celui du public, à celui des Sociétés savantes et particulièrement à la nôtre.

Mais, en même temps, en gravissant ce qui nous semble un échelon ascendant, il est intéressant pour nous de jeter un rapide regard sur le passé de la Société et sur son avenir.

Lorsqu'il y a vingt-trois ans quelques-uns de nous fondèrent la Société des Antiquaires du Centre, ils ne pouvaient certes ni ne devaient espérer pour elle un avenir plus honorable que celui qu'elle a réalisé.

Ils se proposaient un triple but :

Étudier les monuments répandus sur notre sol ou restitués journellement par lui, scruter les titres anciens qui foisonnent dans nos archives publiques et privées, et faire jaillir de ces documents des lumières nouvelles sur les institutions, les faits et les hommes du passé. Seize volumes de mémoires sur l'histoire et l'archéologie, sévèrement épurés de tout futile alliage, témoignent du zèle consciencieux avec lequel ils ont accompli cette partie de leur tâche. Une médaille d'or obtenue au concours des Sociétés savantes, une médaille d'argent tombée

inopinément sur ses derniers volumes à l'Exposition universelle de cette année, prouvent combien ses travaux sont tenus en haute estime par les hommes les plus compétents.

Ils voulaient sauver de la destruction des débris d'architecture abandonnés à toutes les intempéries du dehors. L'humble abri du Musée lapidaire a rempli pendant vingt années ce rôle éminemment utile ; il a sauvé ce qui restait des fragments anciennement mis au jour et surtout ceux en grand nombre qui, depuis, ont apparu à la lumière, et si aujourd'hui nous n'avons que l'embarras du choix pour créer à notre porte une collection d'élite, c'est grâce à la préservation dont la Société des Antiquaires a couvert tous ces précieux objets.

Enfin ils ont espéré créer un centre où des hommes d'études pussent s'entretenir de questions d'art, d'archéologie ou d'histoire, fortifier leurs impressions par celles de leurs collègues, passer de temps à autre quelques instants au dehors, permettez-moi de dire au-dessus des vulgaires préoccupations journalières et des conversations banales des salons et des cercles. Le recueil de nos procès-verbaux conserve le souvenir de nos séances mensuelles dont le caractère de confraternité intime frappe dès l'abord tous ceux qui y pénètrent, où le contrôle s'exerce avec une bienveillance manifeste et est accueilli avec une reconnaissance

modeste et inaltérable, attestant ainsi la loyauté des caractères, le sentiment continu des convenances, les habitudes innées de la bonne compagnie. Le jeton de présence, qui vient d'être créé, sera désormais un agréable et vivant souvenir de ces chères réunions.

Enfin l'initiative que la Société a prise dans la circonstance présente, l'appel qu'elle a pu faire aux autres sociétés savantes de la ville, le concours qu'elle a obtenu d'elles, affirment la place qu'elle a prise dans la science locale et sont le fruit de la prudence et de la dignité de ses relations avec les autres compagnies, où elle a voulu voir non pas des rivales contre lesquelles on lutte mais des émules avec lesquelles on concourt.

Ces vingt-trois années, presque un quart de siècle, ont donc été fructueusement employées !

L'amélioration qui se produit aujourd'hui dans la situation de la Société est particulièrement sensible à votre Président. Plusieurs lettres, reçues cet été même de savants distingués, témoignent ouvertement de leurs regrets sur la médiocre installation de nos richesses lapidaires, et il est facile d'y saisir entre les lignes une légère nuance de raillerie. C'est une vive satisfaction de voir cette impression prendre fin et de sentir notre collection épigraphique logée d'une façon digne d'elle, mise à portée de tous les visiteurs qui traverseront

Bourges et leur rappelant avec la richesse du passé de notre cité antique le nom de la Société à laquelle elles doivent le salut.

De même il était pénible de savoir la bibliothèque de la Société dans un local d'un accès difficile, ses archives dans une armoire à un autre coin de la ville, ses séances tenues dans un local excellent et très obligeamment mis à sa disposition, mais subordonnées à d'autres exigences d'heure et de jour. Ces petites misères ont cessé pour un présent que nous espérons bien devenir durable et désormais la Société mieux logée peut envisager quelques autres progrès.

D'abord elle peut travailler avec plus d'ardeur encore à l'accroissement de ses collections lapidaires qui seront désormais abritées dignement. Puis elle peut aborder d'autres séries de collections archéologiques, soit à l'aide de dons, soit à l'aide de dépôts, soit même au moyen de moulages qui conserveront les types principaux de nos découvertes archéologiques. Il est plus facile de demander ou tout au moins d'accepter pour une Société que pour soi-même, et nous pouvons espérer que les occasions de nous enrichir ainsi se présenteront certainement.

Nous aurons même à nous demander s'il ne serait pas opportun de poursuivre la reconnaissance de la Société comme *Établissement d'utilité publique,*

qui lui donnerait le droit de posséder et d'acquérir à tous les titres.

Mais, Messieurs, ce serait mal suivre les traditions de la Société que de nous perdre en vaines congratulations qui pourraient produire des illusions dangereuses. Avant de chercher dans l'avenir de nouveaux éléments de succès, attachons-nous à conserver les anciens, les vrais, ceux qui ont fait la force de la Société et qui seuls pourront la maintenir.

D'abord l'ordre rigoureux dans les finances. Toutes ces installations si brillantes augmentent nos charges et non pas nos ressources ordinaires. D'ailleurs noblesse oblige ; des planches plus coûteuses sont aujourd'hui exigées partout et ne peuvent être absentes de nos mémoires. Plus que jamais donc la parcimonie sociale devient une vertu nécessaire et notre trésorier ne nous démentira certes pas. Rendons-lui la tâche possible par notre prudence et notre modération.

Mais ce qu'il faut rechercher avant tout, ce à quoi ne peuvent suppléer ni la richesse des collections, ni la splendeur du gîte, ce à quoi les plus jeunes de nos collègues doivent s'attacher avec plus de fermeté encore que leurs devanciers, puisqu'ils ont une voie plus large à suivre et que par cela même les déviations sont plus difficiles à éviter : c'est la continuité et l'excellence du travail social,

le l'œuvre imprimée, la valeur des mémoires sur esquels la Société est appréciée dans le présent et sera jugée dans l'avenir ; c'est la persistance dans es études, la patience dans les recherches, l'exac-itude dans les observations, la sincérité dans les lescriptions, la clarté et la sobriété dans le style, a prudence et l'impartialité dans les conclusions.

Ce sont là les principes auxquels nous devons nous attacher, c'est le but vers lequel nous devons tendre et dont la poursuite, ne fût-elle pas toujours fructueuse, sera toujours le meilleur gage de succès, pourvu qu'elle soit énergique et constante, autant qu'elle est désintéressée !

CISTE EN BRONZE

A CORDONS

TROUVÉE AU CHAUMOY, COMMUNE DU SUBDRAY (CHER) EN 1889

Par MM. ROGER et PONROY

Mémoire lu à la Réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1890.

« C'est aux archéologues et aux anthropologistes « (dit le savant directeur du musée de Saint-Germain) « à reconstruire pièce à pièce les traits de nos popula- « tions primitives, car les textes y sont impuissants [1]. »

Les archéologues, en effet, servis soit par des recherches méthodiques, soit le plus souvent par le hasard, leur seconde providence, arrivent peu à peu à jeter quelque lumière sur l'histoire des anciens peuples de la Gaule et, à l'aide des monuments chaque jour découverts, ils parviennent à reconstituer les mœurs, les habitudes, le genre de vie des populations les plus anciennes; quelquefois, même, à déterminer le rôle

1. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, p. 431, mot : *Galli*. Cf., A. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise* (2e édit.) p. 400.

qu'elles ont joué dans les grands événements de leur temps.

C'est dans ce but que nous venons aujourd'hui appeler votre attention sur la découverte, au cœur même du Berry, d'une ciste à cordons dont la provenance, comme celle de tous les vases analogues, composés de feuilles de bronze rivées, est généralement attribuée à l'Italie supérieure[1].

Au mois de décembre dernier, M. Mignan, propriétaire au Chaumoy, commune du Subdray, faisait extraire de la pierre sur le bord du chemin vicinal n° 5, allant de Lunery à La Chapelle-Saint-Ursin. A cet endroit, dans un terrain à peu près plat, la route avait coupé un tumulus, encore parfaitement caractérisé, dont un tiers environ avait été enlevé pour la confection de la chaussée.

La tranchée faite dans ce tertre avait mis à découvert les pierres qui le constituaient et dont l'extraction

1. Nous n'avons pas la prétention de résoudre la question si controversée de l'origine et du lieu de fabrication des cistes de bronze. Suivant certains archéologues le centre de fabrication aurait été dans la Bavière. En les qualifiant d'*étrusques* nous n'avons fait que suivre l'opinion générale.

Le comte Conestabile pense que les cistes en bronze ont été fabriquées dans la Cisalpine. Le comte Gozzadini a adopté cette manière de voir.

« Personne (dit M. Bertrand) ne s'élèvera contre cette attri-
« bution à l'Italie supérieure de vases composés de feuilles de
« bronze rivées, M. le Dr Lindenschmit s'est même depuis
« longuement étendu sur ce sujet pour appuyer de toute l'auto-
« rité de son expérience cette conclusion des savants Italiens. »
(Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise* (2e édit.) p. 305.)

Toutefois l'auteur conteste ces assertions.

Cf. Procès-verbal de la séance de la *Société des Antiquaires de France*, du 29 décembre 1886.

offrait une grande facilité. C'est au milieu de cet amas de pierres rapportées, vers le centre du monticule, que les ouvriers trouvèrent un seau en bronze, rempli d'os d'animaux, dissimulé sous un amas de pierres un peu plus grosses que les autres.

Il n'y avait malheureusement personne à ce moment auprès des ouvriers pour constater l'emplacement exact et la disposition de cette ciste, pour recueillir les ossements qui l'accompagnaient, les débris de poterie, de charbon, etc., qui furent rejetés pêle-mêle à mesure que les pierres étaient retirées.

Lorsque M. Mignan eut connaissance de la découverte du précieux objet (qu'il a depuis gracieusement offert à la Société des Antiquaires du Centre, ce dont nous ne saurions trop le remercier) il voulut bien nous en informer aussitôt. Nous nous rendîmes donc au Chaumoy, pour examiner les lieux et faire quelques recherches.

Ces fouilles qui n'ont pu être poussées très loin et que nous espérons continuer avant peu, ont été fort utiles cependant. Elles nous ont permis de recueillir quelques fragments de poterie non tournée, de pâte très grossière et de différentes nuances; nous avons pu en outre compléter, par des indications plus précises, les renseignements fournis par les ouvriers.

Le tumulus, de forme ronde, aux trois quarts détruit actuellement, pouvait mesurer de 18 à 20 mètres de diamètre et 1 mètre environ de hauteur.

Près de l'endroit où était placée la ciste, nous avons découvert, à 40 centimètres de profondeur, quelques débris d'os humains, notamment deux fragments assez

importants de tibias. L'état de ces ossements établit d'une façon positive que le cadavre n'a pas été incinéré [1].

Enfin, à deux endroits différents, et particulièrement au nord-ouest du tumulus, nous avons remarqué une certaine quantité de parcelles de charbon.

Il résulte donc de nos investigations que le tumulus du Chaumoy n'était point une sépulture par incinération; que le seau en bronze (un des objets auxquels le personnage inhumé attachait sans doute le plus d'importance) avait été déposé au centre du tertre, très probablement à la tête du cadavre; que divers objets de poterie avaient également été placés auprès du corps; qu'enfin le tumulus paraît n'avoir renfermé que cette seule sépulture.

Nous ajouterons, comme dernier détail, qu'un autre tumulus, approximativement de même dimension et qui ne semble pas avoir été fouillé, se trouve à 200 mètres environ de celui qui nous occupe.

Le seau découvert au Chaumoy est presque intact et dans un bon état de conservation. Il mesure 0 m. 20 de hauteur et 0 m. 225 à la base. Il est orné de neuf nervures parallèles, horizontales, obtenues au repoussé. Des lignes de points, produites par le même procédé, garnissent les intervalles des cordons.

1. Dans le tumulus de Reuilly, près Orléans, MM. de Molandon et de Beaucorps ont constaté l'existence d'une sépulture par incinération. Ils pensent que l'inhumation et l'incinération ont été pratiquées en Gaule simultanément, la première pour les guerriers, l'aristocratie, l'autre pour les prêtres et leur entourage. (*Le tumulus de Reuilly*, par MM. Boucher de Molandon et A. de Beaucorps, Orléans, 1887, p. 31.)

Ces points, très peu saillants, distants d'environ 0 m. 002 à 0 m. 003, forment dix lignes horizontales.

La partie cylindrique est formée d'une feuille de bronze, dont l'épaisseur varie de 0 m. 001 à 0 m. 002, maintenue par dix rivets de même métal, disposés entre les nervures, sur chaque ligne de points. Ces rivets, affleurés sur la face extérieure, forment à l'intérieur une saillie d'à peu près 0 m. 002.

Le fond, posé à 0 m. 008 au-dessus du bord inférieur, est serti avec soin et ornementé de cercles concentriques au repoussé.

Le bord supérieur se termine par un enroulement ou boudin, d'environ 0 m. 010 d'épaisseur, rempli d'une matière d'apparence métallique, que l'analyse a révélé être de l'argile kaolinique.

Notre seau est muni de deux anses mobiles, striées en hélice, amincies aux extrémités, et fixées à chaque bout par une double courbure à des anneaux de bronze maintenus par trois rivets entre le premier cordon et le bord supérieur, sur lequel les anses viennent reposer. Les anneaux, ou oreilles doubles, sont formés d'un gros fil de bronze, de 0 m. 005 de diamètre aplati aux extrémités et dans la partie qui sépare chaque oreille pour recevoir les rivets.

Le travail d'assemblage présente une perfection remarquable et dénote une grande habileté de la part de l'ouvrier. Les nervures qui existent ici, comme sur toutes les cistes similaires, n'ont pas seulement pour but l'ornementation de l'objet, mais contribuent aussi, dans une large mesure, à augmenter la force de résistance des parois.

Un chimiste, d'une compétence toute spéciale, M. Thirot, ingénieur attaché à la Fonderie de canons de Bourges, a bien voulu analyser trois fragments de notre ciste, qui ont donné les résultats suivants :

	I	II	III
Étain	11,689	13,403	12,795
Plomb	néant	0,350	0,045
Fer	0,475	0,276	0,112
Cuivre	87,623	85,671	86,982

La composition du métal n'est donc pas d'une homogénéité parfaite ; mais, ainsi que le fait remarquer M. Thirot, il n'y a pas lieu d'en être surpris, étant donné les moyens primitifs dont disposaient les premiers métallurgistes et la difficulté d'obtenir, même à l'heure actuelle, des bronzes parfaitement homogènes. L'alliage ne contient que des traces de plomb dont la présence peut être attribuée à l'impureté des minerais.

Les seaux de bronze, sur lesquels l'attention des archéologues a été spécialement attirée par le Congrès international de Bologne, en 1871,[1] ont donné lieu, depuis cette époque, à de nombreux et savants travaux. Un grand nombre de cistes ont été signalées et décrites. Le musée de Turin en possède une, identique à la nôtre, découverte à Castelletto-Ticino, près Golasecca[2]. Sesto-Calende, la nécropole de Bologne, et plusieurs autres

1. Cf. Bertrand. *Archéologie celtique et gauloise* (2e édition), p. 303.
2. Cf. Cartailhac et Chantre. *Matériaux pour l'histoire naturelle et primitive de l'homme*, 3e série, t. II, p. 472 (fig. 119).

localités d'Italie en ont fourni d'analogues. Les quatorze cistes trouvées à Kurd (Hongrie) en 1884 et décrites par Mosinszky, offrent les mêmes dispositions[1]. En Autriche, notamment à Hallstatt[2], en Prusse, en Hanovre, en Hollande, en Suisse, etc., des seaux présentant les mêmes caractères de fabrication ont été mis au jour[3].

En France, cependant, ces objets sont d'une très grande rareté. Il n'a été signalé, du moins à notre connaissance, que les deux seaux déposés au Musée de Saint-Germain, découverts en 1872, dans la Côte-d'Or, l'un à Gommeville[4], l'autre, plus riche et de plus grande dimension, au Montceau-Laurent, commune de Magny-Lambert[5]. Un troisième a été trouvé en 1885, par MM. Boucher de Molandon et de Beaucorps, dans le tumulus de Reuilly, près d'Orléans. Il a figuré à l'Exposition universelle de 1889 et a fait l'objet d'une communication au congrès de 1886.

1. Cartailhac et Chantre. *Matériaux pour l'histoire naturelle et primitive de l'homme*, 3e série, t. IV, pp. 150 et suivantes.
2. A Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, p. 325 fig. 86.
3. M. A. Bertrand (p. 305 et suivantes) donne la liste des cistes découvertes en Gaule et pays limitrophes. — Une nomenclature plus étendue a été publiée par M. Mosinszky. Voir *Matériaux pour l'histoire naturelle et primitive de l'homme*, 3e série, t. IV.
MM. Boucher de Molandon et de Beaucorps dans leur notice sur le tumulus de Reuilly (p. 26 et suivantes) donnent également des indications précises à ce sujet.
4. Ce seau a été offert au musée de Saint-Germain par M. L. Coutant.
5. Voir à ce sujet le mémoire présenté par M. A. Bertrand à la *Société des Antiquaires de France*, en 1873, reproduit dans l'*Archéologie celtique et gauloise* du même auteur (2e édition), pp. 269 et suivantes.



Si l'on ajoute à cette liste la découverte en 1886, à Mersey-sur-Saône (Haute-Saône), d'un fragment de ciste qu'on suppose semblable à celle de Gommeville, les cistes trouvées en Belgique, près de Mayence, et en Suisse, on arrive tout au plus au chiffre de 7 ou 8 pour l'ensemble des pays constituant l'ancienne Gaule.

En tout cas, c'est la première fois qu'en Berry un objet de cette nature est signalé à l'attention des archéologues. Il n'en faudrait pas conclure qu'il n'en existe pas d'autre et qu'on n'en a pas trouvé précédemment. Combien, en effet, d'objets du plus haut intérêt pour notre histoire nationale, ont été perdus ou détruits, sans qu'il en soit resté de traces, surtout quand ils ne présentaient pas un caractère artistique propre à les faire remarquer! Ainsi notre collègue, M. P. de Goy, possède dans sa collection une anse de plus petite dimension mais de facture identique à celles de la ciste du Chaumoy et qui provient évidemment d'un objet similaire, dont elle est le seul reste.

La ciste du Chaumoy, ainsi qu'on vient de le voir par sa description, appartient donc, comme nous le disions en commençant, à cette catégorie de vases généralement attribués à l'Italie septentrionale ; n'aurait-elle pas été rapportée en Berry, comme trophée de guerre et comme un souvenir des lointaines régions parcourues, par un des hardis envahisseurs de la haute Italie ?

Ce n'est point, du reste, le seul objet attribué à l'Etrurie que notre sol ait fourni. Sans aller à la recherche des monuments qui ont pu nous échapper, nous





rappellerons qu'en 1849 une aiguière en bronze [1] (qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867, comme de style étrusque) était trouvée près de Bourges.

En janvier 1880 une magnifique œnochoé, présentée au Congrès de la Sorbonne le 3 mars suivant par notre collègue M. des Méloizes, était mise au jour dans les mêmes parages et les mêmes circonstances que le seau en bronze du Chaumoy [2].

Nous rappellerons également qu'un certain nombre d'épées de bronze à soie plate [3], cinq épées de fer à rivets de bronze (type de Hallstatt) [4], un rasoir en bronze, ont été découverts depuis quelques années sur le territoire du Berry et tout récemment à Saint-Oustrille, près Issoudun (Indre).

Ces trouvailles, rapprochées les unes des autres, ont un intérêt d'autant plus actuel que tout dernièrement encore, à la séance de la Société d'anthropologie de Paris du 3 octobre 1889 [5], on présentait comme un fait acquis le départ des bords du Danube et de la Franche-Comté, des peuples qui ont envahi l'Italie et la Grèce et y ont apporté les mœurs et les institutions dites *aryennes*.

1. Ce vase trouvé près du séminaire Saint-Célestin, appartenait en 1867 à M. de Girardot. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*. t. V, p. 48)

2. Voir le mémoire de M. Albert des Méloizes. — *Soc. des Antiquaires du Centre*. t. IX, p. 1.

3. Deux sont au musée de Bourges, une au musée d'Issoudun. MM. des Méloizes et Mater, à Bourges, et Dardeau, à Issoudun, en possèdent chacun une.

4. Il en fut trouvé à Lazenay (près Bourges) à Sainte-Solange, à Vornay, à Lunery, etc.

5. Tome XII, 3e série, p. 477.

Pour nous la réunion des monuments divers trouvés dans notre sol, et que nous avons énumérés ; ces armes, ces vases remarquables comme forme et comme travail, cette superbe ciste, prouvent d'une manière indiscutable qu'on ne peut désormais limiter à la vallée du Danube et à la rive gauche de la Saône la résidence des populations auxquelles on attribue les grandes invasions gauloises.

Ainsi tombe l'argument que l'on avait cru trouver dans l'absence en Berry d'objets de l'époque halstattienne contre la véracité de Tite-Live (Liv. V, chap. 34), attribuant aux Bituriges une part prépondérante dans les invasions gauloises en Italie.

D'autre part on ne peut admettre que les objets se rattachant à l'époque primitive du fer, récemment découverts en Berry, y aient été importés par des peuples envahisseurs qui avaient introduit avec eux leur civilisation, car, ainsi que l'a si judicieusement fait remarquer M. de Kersers, les objets de l'époque immédiatement antérieure, la dernière du bronze, dite Larnaudienne, sont plus nombreux encore. Il y a donc eu là une civilisation qui s'est développée sur place. Le Berry, à ce moment, n'a certainement pas été le théâtre [redacted]

NOTE

SUR

UNE DÉCOUVERTE DE HACHES EN BRONZE

PRÈS GRAÇAY

J'ai l'honneur de signaler à la Société, au nom de M. Rancy, une découverte de haches gauloises en bronze. Ces haches, au nombre de huit, ont été trouvées par un ouvrier toutes ensemble, avec un lingot de bronze, dans une carrière de grès, non loin de la voie de Bourges à Chabris. Toutefois, l'ouvrier ayant disposé de deux, nous n'en présentons que six.

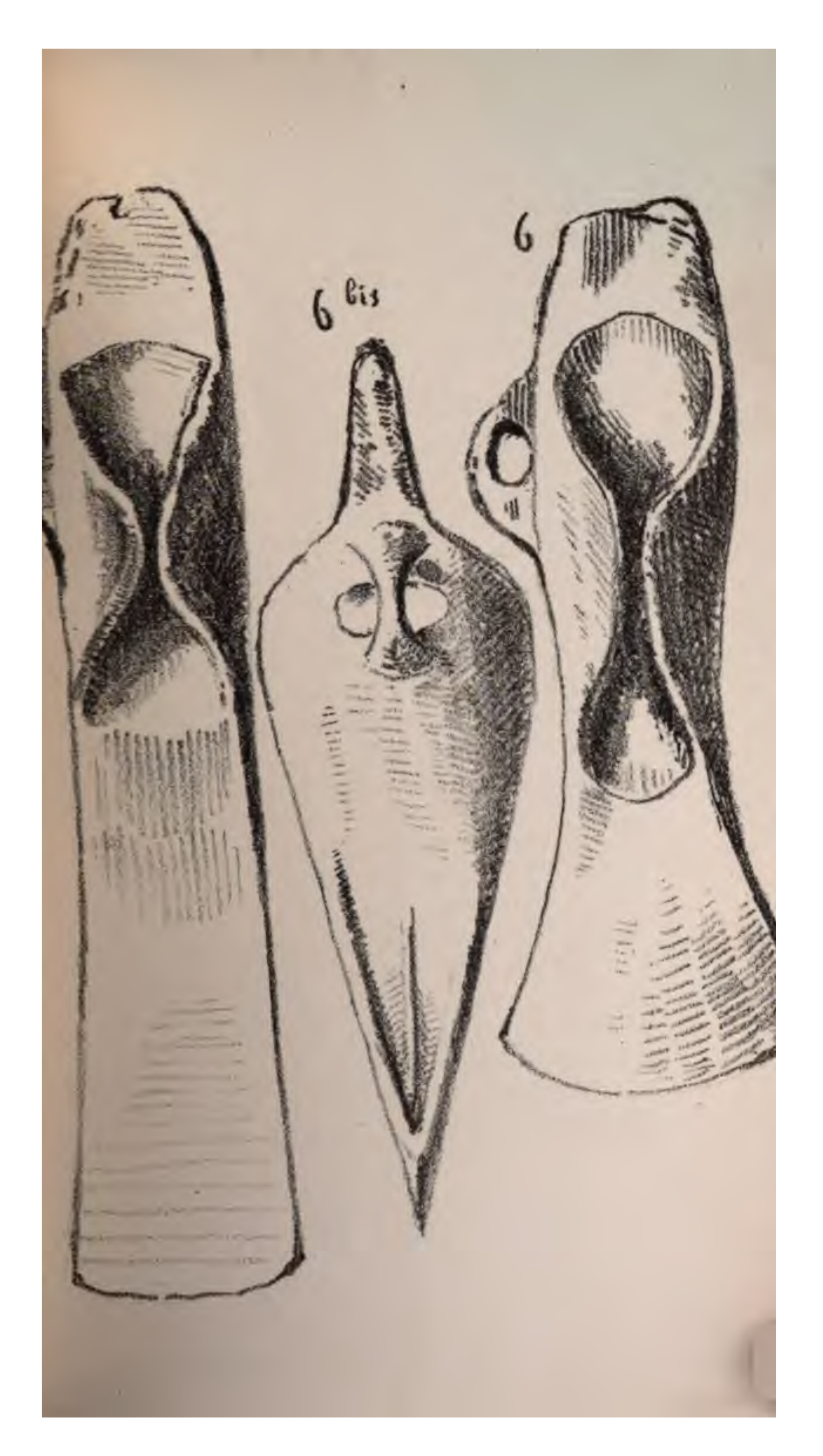
Toutes appartiennent au même type, la hache à ailettes recourbées, dessiné et catalogué sous la lettre A dans le projet de classification des haches en bronze, publié par la *Revue archéologique* en 1866. Elles sont munies d'un anneau latéral ; la courte extrémité opposée au tranchant a gardé la trace d'un trou qui, pour plusieurs, est changé en une échancrure. Ces haches sont à peu près intactes sauf une qui a une ailette cassée, et une autre dont la partie supérieure manque. Trois d'entre elles sont de dimensions identiques, les trois autres très altérées dans leur forme, comme nous le dirons plus bas.

La hache n° 1 a de longueur 0 m. 153, de largeur au-dessous des ailettes, 0 m. 023, de largeur au taillant 0 m. 0325. Le vide de son anneau latéral est rond. Les deux saillies de son extrémité supérieure se rejoignent de façon à former un trou. Les ailettes, très repliées, se touchent presque. Elle a pour caractère distinctif, qu'au fond de la douille entre les ailes, est un X saillant en croix de saint André, dont les branches ont environ 0 m. 02 de long et une saillie d'un 1/2 millimètre. Était-ce un arrêt pour le manche ou une marque de fabrique? Nous pencherions vers cette dernière hypothèse, car cet X ne se voit que d'un côté, celui que l'on a en face de soi quand l'anneau est à gauche. Poids : 445 grammes. (Fig. 1.)

N° 2. Identique au précédent, pesant 423 grammes. Cette hache ayant été passée dans l'acide et ayant ainsi perdu sa patine, cette opération malheureuse explique l'infériorité de poids.

N° 3. Longueur : 0 m. 151 ; largeur au-dessous des ailettes : 0 m. 23 ; largeur au taillant : 0 m. 37. Point d'X dans les douilles. L'anneau latéral est plus ouvert en demi-cercle. Poids : 438 grammes.

N° 4. Longueur : 0 m. 148; largeur sous les ailettes : 0 m. 23; au taillant, très arrondi : 0 m. 39. L'anneau latéral analogue au précédent. Un X au fond des douilles sur chaque face. Les dimensions paraissent avoir été primitivement les mêmes que les précédentes, mais probablement à la suite d'usure ou de cassure le taillant a été rebattu au marteau, ce qui lui a donné la largeur plus grande. Ce rebattage, en élargissant les surfaces, a produit sur les côtés un sillon


6 bis
6

très sensible. Une ailette est cassée ; l'échancrure supérieure est plus ouverte. Poids : 385 grammes.

N° 5. La partie supérieure cassée. Largeur sous les ailes : 0 m. 021 ; au taillant : 0 m. 038 ; un X au fond de chaque douille ; même opération de rebattement qu'à la précédente, ayant produit de même des bourrelets latéraux par l'extension des faces.

N° 6. L'extrémité supérieure très usée et peut-être cassée ; la partie inférieure très courte, seulement 0 m. 41 au-dessous de la douille ; même rebattement et même saillie latérale des faces. Longueur totale : 0 m. 122 ; largeur : 0 m. 22 ; au taillant, très arrondi : 0 m. 38. Point d'X dans les douilles. (Fig. 2.)

Nous regardons ces trois dernières haches comme intéressantes en ce qu'elles nous font assister aux procédés employés pour réparer et rajeunir en quelque sorte les haches usées. Outre l'aiguisage, on trouvait une ressource précieuse dans l'extrême malléabilité du métal. Il est à remarquer aussi que la convexité du taillant est en raison directe de l'énergie du martelage subi.

Le lingot est un culot de creuset ou marmite, convexe par conséquent d'un côté et à peu près rond, de 0 m. 11 de diamètre sur 0 m. 013 d'épaisseur et du poids de 770 grammes. Il permet de croire que nous sommes ici en présence d'une cachette de fondeur.

La date de dépôt paraît difficile à fixer, vu le type unique des haches. Ce type, fort répandu, n'est pas un des plus anciens, quoique cependant moins récent que celui des haches à douille creuse. La cachette de fondeur de Vilatte, qui était antérieure à l'époque du fer

usuel, en contenait plusieurs spécimens joints à des haches à douille. D'autre part, les retouches dont ces haches ont été l'objet prouvent qu'elles n'étaient pas neuves lors de leur enfouissement. On peut donc faire remonter le dépôt à une époque où l'industrie du bronze avait presque atteint son apogée, c'est-à-dire assez peu de temps avant l'usage du fer et, s'il est permis de faire une approximation chronologique en matière encore si douteuse, vers le VII[e] ou VIII[e] siècle avant l'ère chrétienne.

Nous sommes heureux d'avoir à ajouter que, par l'entremise de la Société des Antiquaires du Centre, ce petit dépôt a été acquis, sauf la hache passée à l'acide, par le musée de Bourges, où il est aujourd'hui.

BUHOT DE KERSERS.



LINGOT ANALYSÉ

Cuivre	86, 067
Etain	9, 327
Plomb	4, 141
Zinc	0, 033
Fer	0, 151
Arsenic	0, 011
Total	99, 730

UN CIMETIÈRE GAULOIS

A ÉPÉES DE BRONZE

DÉCOUVERT A VILLEMENT, COMMUNES DE SAINT-OUSTRILLE ET THIZAY (INDRE)

NOTE SUR DEUX ÉPÉES DE BRONZE

TROUVÉES A BOURGES ET A DÉOLS

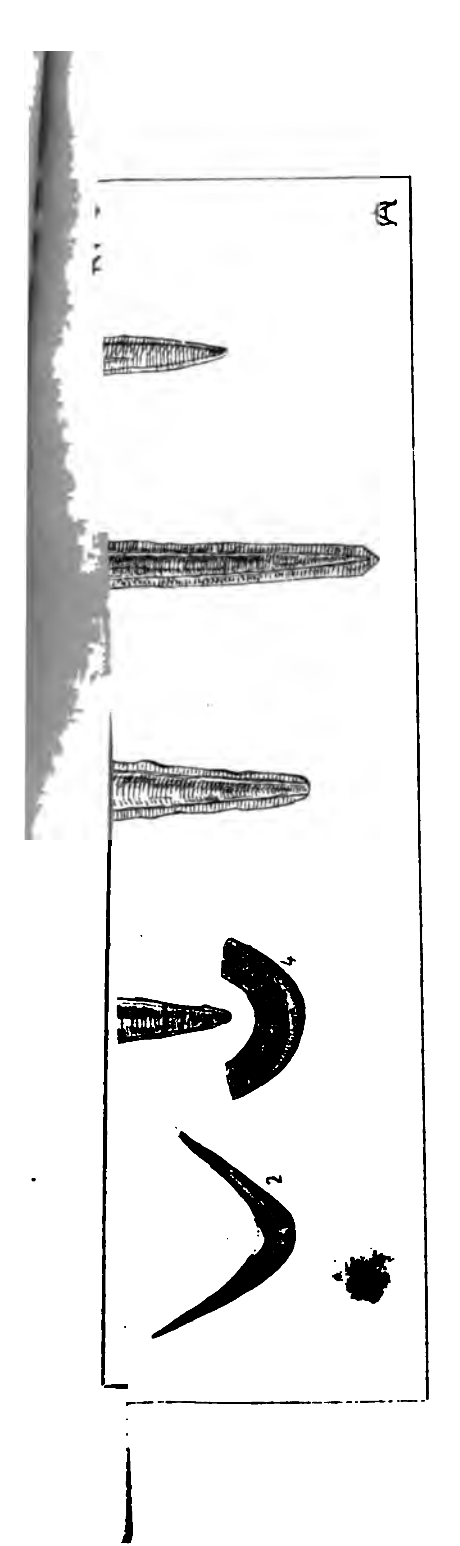
Par A. DES MÉLOIZES

I. — CIMETIÈRE GAULOIS DE VILLEMENT

Les découvertes d'épées de bronze ne sont pas rares en Berry ; mais elles sont le plus souvent accidentelles et nous manquons généralement de renseignements sur les conditions dans lesquelles elles sont retirées de notre sol. J'ai la bonne fortune de pouvoir signaler aujourd'hui une importante trouvaille de ce genre qui, remontant, à la vérité, à une époque déjà éloignée, vient d'être complétée par des fouilles que j'ai moi-même dirigées.

Les informations prises autrefois par moi, à un moment où les souvenirs des inventeurs étaient encore vivants, ont été contrôlées par mes constatations per-





Néanmoins, on peut reconnaître encore avec certitude l'emplacement de six ou sept tumulus.

En avançant vers le sud, on aborde des jardins maraîchers dont la surface parfaitement unie ne laisse plus soupçonner les éminences qui, d'après la tradition s'y voyaient autrefois. La parcelle cadastrale n° 20 (mêmes commune et section) de forme triangulaire, comprise entre la Paluette, la rivière forcée et le chemin qui tend de celle-ci vers Villement, renfermait dans son angle sud trois ou quatre tumulus dont deux ont fourni, il y a vingt-cinq ans, deux épées de bronze que je décrirai plus loin.

Enfin, passant la rivière forcée dans la même direction, on rencontre des prairies qui ont été cultivées et nivelées en partie, mais, dans leur portion sud-ouest appartenant à la commune de Thizay, sont demeurées à peu près dans leur état primitif. Ces prés appelés dans le pays les *Tureaux*, du vieux mot qui a le sens d'amas de terre, de tertres, sont dénommés au cadastre le *communal de Villement,* section A de Thizay, 3me partie, parcelle n° 3. On y voit trois tumulus fouillés par moi ; un quatrième qui fut traversé, il y a plus de vingt-cinq ans, par une tranchée dans un but d'utilisation agricole, sans que personne ait songé à observer la sépulture qu'il recouvrait ; un cinquième, encore reconnaissable, mais dont plus de la moitié a été enlevée par l'établissement de la rivière forcée ; enfin plusieurs ondulations du sol, assez irrégulières, qui peuvent être des tumulus dénaturés par la culture.

Tous ces tertres, aussi bien ceux qu'on voit aujourd'hui encore que ceux qui ont disparu, mais dont

l'existence antérieure est attestée par la tradition ou par les objets significatifs qui en ont été extraits, étaient répandus sur un espace assez considérable. En relation évidente les uns avec les autres, ils formaient autant de tombes particulières dans un ensemble de monuments funéraires qu'on ne peut regarder autrement que comme le cimetière commun d'une population établie dans le voisinage.

La connexité de ces sépultures ressort non seulement de leur assemblage régulier mais de l'identité de leurs dispositions intérieures, de leur mode de construction.

Je vais le montrer en entrant dans le détail des constatations dont chaque tumulus a été l'objet.

Tumulus de la parcelle n° 19, *Saint-Oustrille.*

Ce sont d'abord les deux buttes au nord du fossé limitatif dont j'ai parlé. Leurs dimensions sont à peu près identiques : 15 mètres environ de diamètre, 1 mètre de hauteur. Ils sont à 25 mètres l'un de l'autre. Je les ai fouillés complètement, ayant creusé fort au-dessous du sol de la prairie, jusque dans l'eau qui a envahi ma fouille lorsqu'elle a atteint le niveau de la rivière voisine. J'ai constaté qu'à cette profondeur je [redacted]

au centre, au niveau de la prairie, c'est-à-dire à 1 m. 10 de profondeur, se trouvait un amas de charbons agglomérés au milieu desquels je n'ai trouvé aucun débris étranger et qui ne peut être conséquemment regardé comme un foyer d'incinération ; par dessus, 60 centimètres de terre rapportée pure, formant le noyau du tumulus ; puis 45 à 50 centimètres de terre extrêmement dure et compacte, d'une consistance telle qu'on ne peut douter qu'elle ait été intentionnellement comprimée, battue, pressée jusqu'à acquérir une dureté qui réclame aujourd'hui, pour en triompher, des coups de pioche vigoureux. C'est au fond de cette couche de terre durcie que le corps est déposé. Les ossements réduits en poussière sont à peine reconnaissables et ne permettent pas même de déterminer l'orientation de la sépulture. Il est certain qu'ils ne sont pas incinérés. Quelques petits et rares fragments de poterie noirâtre, faite à la main, friable, mais d'une pâte relativement fine, sont placés près des ossements. Il y a absence absolue de pierre bien que la pierre soit abondante, — trop abondante, — dans les environs.

Ces deux tumulus n'ont fourni aucun objet métallique. Ils n'avaient jamais été fouillés avant moi, puisque j'ai trouvé la terre durcie qui renfermait les ossements uniformément compacte : une fouille antérieure eût détruit, au moins par places, la régularité des couches, tandis que la coupe de ma tranchée les a montrées très nettement limitées. La pauvreté des deux sépultures indique le dénûment des individus inhumés. Mes recherches sur ce point n'ont pas eu d'autre inté-

rêt que de servir de contrôle aux indications fournies par les cultivateurs sur la construction spéciale des tombes qu'ils ont détruites, construction identique à celle que je viens de faire connaître.

A 30 mètres environ au sud de ma première fouille, un renflement du sol indique la place d'un autre tumulus dont la terre a été régalée il y a quinze ou vingt ans. Il n'y avait aucune probabilité d'y rien trouver d'intéressant et je n'y ai point fait de recherche.

En suivant la même direction, on rencontre à 35 mètres un quatrième tumulus dont la crête était entamée par la charrue mais qui ne semblait pas sérieusement atteint. Je l'ai fouillé jusqu'au sol naturel et l'ai trouvé constitué absolument comme les précédents : un noyau de terre rapportée formait un premier exhaussement recouvert d'une couche régulière de terre battue et durcie au milieu de laquelle étaient des ossements très décomposés, mais certainement non incinérés. Les instruments de culture avaient modifié la position de ces ossements parmi lesquels un fragment de cubitus était fortement teinté en vert par l'oxyde de bronze provenant peut-être d'un bracelet que je n'ai pas découvert, mais plutôt d'une épée dont j'ai recueilli quatre morceaux qui s'adaptent parfaitement les uns aux autres ; la pointe seule manque. La bouterolle du fourreau, brisée en deux morceaux, était dans le voisinage.



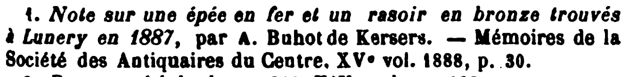
Cette épée (Pl. I, fig. 1) appartient au type que nous rencontrons le plus habituellement dans le Centre :

celui dont la primitive épée de fer fut une exacte reproduction [1].

Elle est à soie plate et ondulée, munie de 7 rivets dont 3 dans l'axe et 4 à la partie élargie où commence la lame ; celle-ci est ondulée (type D du projet de classification des poignards et épées de bronze proposé par la commission de topographie des Gaules [2]).

La soie a de longueur [3] 0 m. 105 et d'épaisseur 0 m. 002 à 0, m. 004. Sa largeur maximum, entre les deux rivets du milieu, est de 0 m. 029 ; sa largeur minimum, au-dessous du pommeau, est de 0 m. 016. Un mince rebord suit tout le contour jusqu'au pommeau. Un trou de rivet à l'extrémité de celui-ci forme actuellement échancrure par suite de la disparition de la faible largeur du métal à cet endroit [4]. Les autres rivets sont restés en place et semblent si bien conservés que leur longueur peut indiquer l'épaisseur de la poignée : celle-ci aurait été en son centre de 0 m. 013 et, à la garde, de 0 m. 012 au milieu et 0 m. 010 vers les bords.

La poignée a laissé sur les deux faces de l'épée, par une différence de couleur dans la patine, l'impression absolument nette de son contour : au point d'attache



1. *Note sur une épée en fer et un rasoir en bronze trouvés à Lunery en 1887*, par A. Buhot de Kersers. — Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, XVe vol. 1888, p. 30.

2. *Revue archéologique*, 1866. XIIIe vol., p. 183.

3. Je mesure la longueur de la soie depuis son extrémité supérieure jusqu'à une ligne idéale joignant les deux angles saillants où la lame prend naissance.

4. Je vois ici un trou de rivet et non une échancrure (JOHN EVANS, *l'Age de bronze*, fig. 314), par la comparaison avec les deux épées de même provenance conservées à Issoudun, dont je parlerai plus loin.

avec la lame on voit une trace parallèle à la direction des quatre rivets, formant un arc de cercle de 0 m. 020 de rayon et 0 m. 035 de corde. Cette trace à chaque extrémité de l'arc se prolonge en une ligne droite qui se relève légèrement en rejoignant les bords un peu au-dessous de l'angle qui forme la naissance de la lame.

Celle-ci, à ce point, a une largeur de 0 m. 066. A moins d'un centimètre au-dessous de la poignée, chaque bord de la lame présente une entaille dont l'une est si nette et si bien conservée que son bord inférieur est piquant comme une aiguille ; l'autre est cassée et forme cran.

C'est au fond de ces entailles que prend naissance un filet en relief d'un millimètre de largeur qui suit à 0 m. 005 tout le contour du tranchant.

L'épée, réduite actuellement, par la perte de sa pointe, à 0 m. 56, devait avoir, complète, 0 m. 67 de longueur totale.

Sa plus petite largeur, à 0 m. 115 de l'attache de la poignée, est de 0 m. 033 ; sa plus grande largeur à 0 m. 205 du même point, est de 0 m. 037. La lame, renflée sur son axe atteint à sa base l'épaisseur maximum de 0 m. 008.

A beaucoup de places la patine, en s'écaillant, a légèrement altéré la surface, mais à d'autres cette surface a conservé un poli merveilleux qui fait voir quels devaient être la beauté et l'éclat de l'arme au moment de son enfouissement.

Elle était munie d'un fourreau et ce fourreau était en bois : il reste de nombreuses traces de fibres ligneu-

ses agglomérées dans l'oxyde. Les mêmes traces n'existant pas sur la soie, on peut en conclure que la poignée était en corne ou en os.

La bouterolle en bronze (Pl. I, fig. 2), à branches très saillantes, est analogue à un appendice de même nature trouvé dans le département du Cher, que possède le musée de Bourges; mais elle a une forme de V plus prononcée. Elle présente en dessous une forte nervure ou bourrelet saillant dont la plus grande épaisseur, vers la pointe de l'épée, atteint un centimètre et va en s'effilant jusqu'à l'extrémité des branches qui sont éloignées l'une de l'autre de 0 m. 125. L'échancrure destinée à recevoir le bout du fourreau a 0 m. 03 sur 0 m. 005 d'ouverture; elle paraît avoir été munie d'un rebord dont il reste quelques traces et qui devait porter les rivets au moyen desquels la bouterolle tenait au fourreau.

Je ne saurais dire si les branches étaient mouchetées comme le sont souvent les longues pointes des bouterolles de cette forme; l'une des extrémités est brisée et l'autre qui a d'ailleurs pu perdre aussi un peu de sa longueur, ne présente aucun renflement à sa pointe actuelle.

Quelques morceaux de poterie grossière ont été trouvés disséminés dans les terres. De plus un vase en forme d'écuelle reposait près du corps. Il était brisé en petits fragments qui tous en place avaient imprimé sa forme dans la terre. Le fond, de 0 m. 07 de diamètre, avait de 0 m. 007 à 0 m. 008 d'épaisseur irrégulière. Cette épaisseur diminuait jusqu'à 0 m. 004 vers l'ouverture, large de 0 m. 20. Cette poterie, faite à la main, est


1
2
6



Le bracelet est ovale ; il a, mesures prises des deux axes, à l'intérieur, 0 m. 082 sur 0 m. 054 ; sa largeur est de 0 m. 033 ; sa section représente une ellipse dont le quart aurait été enlevé parallèlement au grand axe, de sorte qu'il offre en dedans une surface plane et a une épaisseur de 0 m. 008 à 0 m. 010 (Pl. III, fig. 1).

Les assiettes, tout à fait analogues à celles des palafittes, pouvaient avoir 0 m. 08 à 0 m. 10 de hauteur et 0 m. 25 de diamètre. Elles étaient placées à droite et à gauche de la tête. La pâte, façonnée à la main, est noire et fine avec de très minces parcelles de sable. L'épaisseur varie de 0 m. 009 à 0 m. 006. C'était, en comparaison du vase signalé plus haut, que j'ai trouvé moi-même, une poterie de luxe, et, par le fait, elle a un certain cachet artistique. Malheureusement, les morceaux que le musée d'Issoudun possède (Pl. II et III), ne forment pas un tout complet ; ils lui ont été offerts plusieurs années après la découverte et une partie avait sans doute été égarée. Le dehors est tout uni et le dedans couvert d'ornements gravés au trait avant la cuisson. L'ornementation consiste sur le rebord en une grecque en rectangles et au dedans en trois bandes circulaires marquées par un double trait. Chaque bande comprend alternativement des espaces vides et des compartiments au milieu desquels sont tracés des chevrons de trois ou quatre traits qui se touchent par la pointe ou se rencontrent par la base avec une bande intermédiaire, quelquefois relevés de gros points profondément imprimés. Le musée d'Issoudun possède sept morceaux de ce vase, dont quatre appartiennent au bord. Le fond manque. (Pl. II, fig. 1 à 6, Pl. III, fig. 2.)

Quatre autres morceaux seulement dépendent de la seconde assiette. La disposition ornementale en bandes circulaires à compartiments est la même, mais le dessin des compartiments est différent et plus original (Pl. III, fig. 3, 4, 5 et 6). Il consiste, tantôt en lignes de petits chevrons superposés, tantôt en une suite de traits brisés figurant une ligne droite comprise entre deux angles aigus égaux ; tantôt, et ceci est plus particulier, en deux rangs superposés de figures qui rappellent absolument les *découpures* bien connues des enfants qui se font en taillant un papier replié sur lui-même de façon à le transformer, lorsqu'il est déployé, en une suite de petits hommes qui se tiennent par la main. Ici, un point semble indiquer la tête, une ligne verticale marque le corps, les bras sont ouverts et se touchent, les jambes sont écartées. Le potier qui décorait ce vase s'est-il essayé à représenter ainsi des personnages se livrant à la danse? Il n'est pas possible de l'affirmer, mais il n'est pas absurde de le supposer.

Le tumulus qui renfermait ces épaves d'un art naissant était situé à 80 mètres environ de celui qui m'a fourni une épée. Il s'accuse encore par un certain exhaussement des terres. Sa base, comme celle de ce dernier, semble plus large que le diamètre des tumulus qui ne contenaient qu'un corps sans mobilier funéraire. Il est naturel de penser que les tombes des guerriers et des personnages de quelque importance pouvaient être plus apparentes que les plus humbles sépultures.

Tumulus de la parcelle cadastrale n° 20.

Rien n'a été conservé de tous ceux qui se trouvaient, dit-on, sur l'emplacement des jardins actuels. Les trois ou quatre qui s'élevaient, il y a 25 ans, à l'angle sud-est de la même parcelle cultivé plus tard, ont été complètement rasés ; mais deux d'entre eux ont donné des épées de bronze qui sont conservées dans le pays : l'une au musée d'Issoudun, l'autre dans le cabinet d'un aimable et érudit collectionneur, M. Jules Dardeau, qui veut bien me permettre de la publier.

La première (Pl. I, fig. 3) ressemble beaucoup à l'épée que j'ai trouvée moi-même. La longueur de la soie [1] est de 0 m. 118. Elle est coupée perpendiculairement à son axe et forme à la place du pommeau une plaque à deux angles droits. Il y a huit rivets au lieu des sept de l'épée précédente ; quatre sont à la garde, un autre au pommeau et trois suivant l'axe de la poignée. Quatre de ces rivets existent encore en partie ; la place des autres est marquée par des trous.

La plus grande largeur de la soie, à la hauteur du rivet le plus voisin de la garde, est de 0 m. 029 ; la plus faible, au-dessous de la plaque du pommeau, de 0 m. 017. La longueur totale de l'arme est de 0 m. 066 ; sa largeur minimum est 0 m. 035 ; maximum 0 m. 037. La plus grande épaisseur, à 0 m. 003 du point d'attache de la poignée, est de 0 m. 013. Les crans sont moins marqués que dans l'épée qui m'appartient.

1. Voir la note 3 de la page 21.

Le contour du tranchant est relevé
sant, comme à l'épée décrite ci-dess
des crans au-dessous de la poignée.

A côté de cette épée se trouvait
bronze (Pl, 1, fig. 4). Elle est en forme
le dos arrondi épais de 0 m. 012, s'a
deux plans qui se réunissent à 0 m. 013 d
rieur suivant des arêtes un peu inclinées
côté du fourreau. La largeur de cette bo
de 0 m. 083. Elle était réunie au fourre
échancrure en demi-cercle de 0 m. 045 de
de 0 m. 007 de largeur à l'ouverture.

L'épée appartenant à M. J. Dardeau es
type que les deux précédentes, mais u
longue. La soie a sept trous de rivets. (Pl.

Les dimensions sont les suivantes :

Longueur totale....................	0
Longueur de la soie................	0
Largeur maximum de la soie.......	0
Largeur minimum...................	0
Largeur maximum de la lame......	0
Largeur minimum...................	0
Épaisseur maximum, immédiatement	

[redacted]


4
2
1

défauts dans la fonte, mais c'est plutôt l'indice d'un plus long usage.

La soie est relevée sur ses bords d'une légère saillie pour soutenir la poignée d'os, de corne ou de bois. Il est à remarquer, — et l'observation s'applique aux trois épées de Villement, — que ce rebord n'existe que jusqu'à la plaque correspondant au pommeau en haut de la soie; de plus cette plaque s'amincit du centre vers les bords. Le pommeau était donc plus grand et plus large que la plaque.

La soie de l'épée de M. Dardeau est marquée sur toute sa surface, et des deux côtés, de très nombreuses empreintes semblables à celles qu'auraient pu produire les retouches d'une petite gouge. Ces retouches semblent avoir été faites plutôt sur le métal même que sur le moule. Leur forme s'oppose à ce qu'elles aient été produites par martelage.

Tumulus du champ des Tureaux, commune de Thizay.

Ils sont situés à 250 mètres environ de ceux dont j'ai parlé en dernier lieu. Il y a tout lieu de croire à la véracité des rapports qui signalent l'existence ancienne de nombreux tertres dans l'intervalle. Quoi qu'il en soit, ces derniers tumulus sont absolument semblables aux autres. J'en ai fouillé trois qui étaient intacts. Ils renfermaient chacun un squelette inhumé dans une couche de terre durcie avec quelques fragments de poterie non tournée, grossière, mal cuite. Les ossements en poussière n'avaient pas été remués; les pieds

étaient à l'est. Je n'ai fait à cette place aucune remarque qui mérite d'être mentionnée autrement que pour affirmer l'évidente communauté d'origine de ces tombes avec celles décrites plus haut.

Il résulte avec certitude de ce qui précède qu'à une époque caractérisée par la présence des épées de bronze d'un des derniers types, c'est-à-dire au VII[e] ou au VI[e] siècle avant notre ère, la vallée de la Paluette était occupée par une peuplade gauloise établie d'une façon suffisamment stable pour y posséder un cimetière. Cette peuplade comptait des guerriers : les tombes où des armes ont été rencontrées le prouvent ; elle comprenait aussi, et en majorité, des habitants pauvres, se livrant sans doute aux travaux de la terre, comme l'indiquent les tumulus nombreux qui n'ont montré qu'un mobilier funéraire réduit aux rares fragments de la plus simple poterie ; elle comptait enfin quelques personnages de condition moyenne qui se paraient du bracelet en lignite et possédaient une vaisselle moins commune.

La constatation de cet établissement n'est pas sans valeur. La Société des Antiquaires du Centre, depuis plusieurs années, apporte ses soins à mettre en lumière toutes les découvertes locales qui viennent à l'appui du récit, peut-être un peu hâtivement contesté de Tite-Live sur le rôle joué par les Bituriges dans les grandes invasions gauloises. Le nombre de ces découvertes s'accroît rapidement depuis que l'attention est

appelée sur leur importance[1]. La lecture du volume auquel est destiné l'exposé de mes modestes fouilles fera voir que des faits nouveaux fournissent journellement les preuves d'une identité de mœurs entre le Centre et l'Est de la Gaule à l'époque du premier âge de fer.

Le cimetière de Villement avec ses épées de bronze dont le type est le modèle même des premières épées de fer, appartient bien à l'aurore de cet âge et apporte un argument de plus à la thèse que les Antiquaires du Centre se sont appliqués à défendre.

II. — ÉPÉE DE DÉOLS

Une preuve nouvelle à l'appui de la même opinion résulte de la découverte, vers 1885, aux environs de Déols, près Châteauroux, d'une épée de bronze qui a été acquise par M. Creusot, directeur de l'Enregistrement et des Domaines de l'Indre. Bien que signalée par son propriétaire dans une note publiée par la *Revue du Centre*, elle n'a pas été remarquée comme elle le méritait par suite du manque de planche dans le travail qui lui a été consacré[2].

M. Creusot a bien voulu me permettre d'en publier

1. Je ne rappellerai pas ici toutes ces trouvailles ; mais je ne puis me dispenser de faire remarquer que c'est à 3 kilomètres à peine de Villement, au bord de cette même vallée, que fut trouvé, il y a douze ans, un char gaulois avec mors de cheval en bronze et fer. — Voir Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, VII[e] vol. 1879. — *Note sur un mors de bride gaulois*, par A. Buhot de Kersers.

2. Communication faite à la Société du Musée de Châteauroux sur une épée de bronze, par M. Creusot. — *Revue du Centre*, 7[e] année, Châteauroux, 1885, in-8°, p. 461.

le dessin et la description et je lui en adresse ici mes remerciements.

Cette épée est dans un magnifique état de conservation : son tranchant est aussi net qu'au sortir des mains du fondeur, sa pointe est intacte. Par sa longueur et sa forme elle se rapproche plus qu'aucune de celles trouvées jusqu'ici sur notre territoire de la grande épée en fer à soie plate et à pointe obtuse du type Hallstattien. (Pl. I, fig. 6.)

Voici ses dimensions :

Longueur totale	0.782
La soie, à 7 rivets, a de longueur	0.111
Largeur maximum de la soie	0.036
Largeur minimum de la soie	0.021
Largeur maximum de la lame (à 0.40 de la pointe)	0.035
Largeur minimum de la lame (à 0.10 au-dessous du point d'attache de la poignée)	0.030

La lame renflée sur son axe atteint l'épaisseur maximum de 0 m. 01. Le renflement est encore sensible sur l'axe de la soie.

La poignée a laissé son empreinte en arc de cercle à 0 m. 015 au-dessous des rivets de la garde. Les crans coupés perpendiculairement à l'axe sont très peu au-dessous du prolongement de cette empreinte.

Une nervure longitudinale suit le contour de la lame à 0 m. 003 de distance, limitant les deux tranchants fins et réguliers, qui atteignent 0 m. 006 de largeur lorsque les nervures de chacun d'eux se réunissent en une seule, qui cesse à 0 m. 003 de la pointe. Celle-ci est triangulaire.

Je compléterai la description de cette belle épée en ajoutant que la soie, munie comme à l'ordinaire de légers rebords, se termine par une plaque de pommeau coupée à son extrémité suivant deux angles droits. J'ai constaté la même forme dans l'épée du musée d'Issoudun. Celle de M. Dardeau et la mienne ont les angles obtus.

III. — ÉPÉE DE BRONZE DES TOURBIÈRES DE BOURGES

Je décrivais plus haut des poteries lacustres retirées du cimetière gaulois de Villement. Il n'est pas hors de propos de mentionner ici une épée trouvée en Berry dans des circonstances qui inclineraient à penser que les tourbières de Bourges ont eu, à l'époque du bronze, de véritables palafittes.

Nos publications locales n'en ont jamais parlé. J'avais dessiné cette épée, il y a douze ans, lorsqu'elle appartenait au regretté docteur Sarrazin. Mon dessin, inédit, acquiert plus d'intérêt par le fait que cette arme n'est plus dans notre pays et que, si je ne me trompe, M. Sarrazin ignorait lui-même à la fin de sa vie ce qu'elle était devenue. En le donnant aujourd'hui (Pl. I, fig. 7), je crois devoir y joindre les renseignements que le savant docteur a publiés lui-même sur une découverte dont il est bon que la Société des Antiquaires du Centre conserve les détails dans ses Mémoires.

En 1878, écrit-il [1], me trouvant dans le cabinet d'un architecte, à Bourges [2], je remarquai, pendu à la muraille, un magnifique glaive de bronze. Droit, à double tranchant, avec une pointe allongée et émoussée et près de sa poignée, qui est petite, deux entailles profondes, deux traces de parades [3], il mesure 65 cent. de long, 0 m. 03 à 0 m. 04 de large et pèse 700 grammes. La patine qui le recouvre est brune ; elle est épaisse ; une matière noirâtre et tourbeuse se remarque encore à la base des tenons qui servaient à fixer la poignée ; elle provient évidemment des deux plaques de bois qui la formaient...

Cette curieuse pièce attira mon attention et je pressai de questions son heureux propriétaire ; voici ce que j'en pus tirer :

Quelques mois auparavant, il avait voulu transformer en îlot un jardin qu'il possède dans une boucle du ruisseau de Moulon, au milieu d'un terrain bas et humide des environs de Bourges. C'est l'emplacement d'un ancien marais dans lequel circulent les détours de la petite rivière. Comme elle enveloppait déjà de trois côtés le jardin en question, il suffisait d'établir un fossé le long du quatrième côté, fossé droit, long d'une quarantaine de mètres, large de quatre et profond de trois environ. Il était déjà ébauché, il n'y avait qu'à le creuser plus profondément et à l'élargir. Un des ouvriers, arrivé à 2 mètres de profondeur, rencontra une masse tourbeuse friable, du bois pourri, de 20 à 30 centimètres d'équarissage, et voyant qu'elle s'enfonçait verticalement dans le sol, il voulut la déchausser et creusa tout autour d'elle en la ménageant de son mieux. Arrivé à la profondeur d'un mètre environ,

1. *Contes d'Alsace sur les âges de la pierre et du bronze*, par un professeur des anciennes facultés de Strasbourg. — Paris, Berger-Levrault, 1886, in-8°, p. 330.

2. Il s'agit de feu M. Chandon, ingénieur civil, ancien conducteur des Ponts et Chaussées.

3. Ces entailles sont, non des traces de parade, mais les *crans* habituels aux épées de ce genre.

sa pioche frappa un corps métallique et il dégagea le glaive que j'avais en mains. Il continua à creuser pendant à peu près un demi-mètre, sans trouver aucun objet qui frappât son attention, et sans arriver à l'extrémité du pilier de bois pourri qu'il déchaussait. Un peu plus loin, il trouva successivement deux autres piliers semblables au premier, et les déchaussa à la même profondeur, sans, dit-il, rien trouver. La ligne de ces pilotis croisait obliquement la direction du fossé ; on n'y accorda aucune importance, et, le travail terminé, l'eau fut lâchée dans le fossé et le glaive pendu dans le cabinet de mon brave ami avec l'étiquette : *épée gallo-romaine*.

L'idée m'est venue de reprendre ces fouilles ; il me semblait évident qu'on venait de découvrir l'emplacement d'une construction sur pilotis remontant probablement à l'âge du bronze. L'épaisseur du terrain d'alluvion qui recouvrait le haut des pilotis, la profondeur à laquelle le glaive de bronze avait été trouvé, témoignaient en faveur d'une haute antiquité. Qui sait si bien des objets du plus haut intérêt archéologique n'avaient point échappé à l'ouvrier pour qui des fragments de poterie, d'os, de corne ou de pierre devaient passer inaperçus? J'ai dû reculer devant la dépense et devant les difficultés qu'on rencontre toujours lorsqu'il s'agit de bousculer des plants d'asperge, des arbres fruitiers, des carrés de légumes et des chemins bien entretenus. »

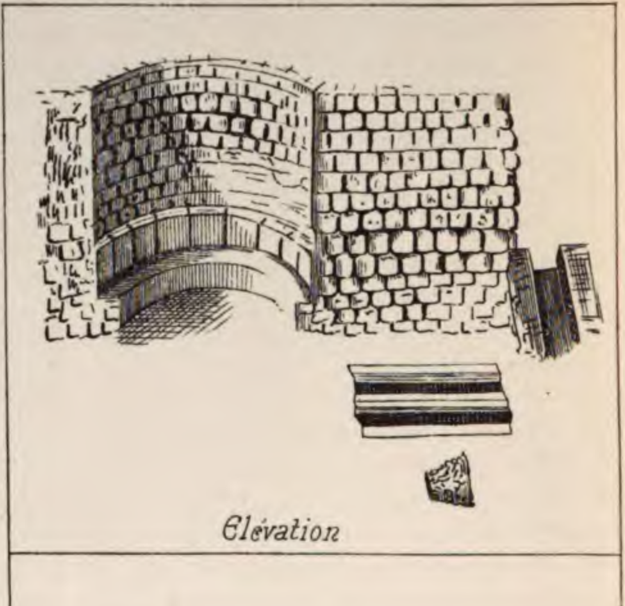
A ces indications, j'ajouterai quelques détails utiles : l'épée en question se rapproche du type Q du projet de classification de la Commission de la topographie des Gaules, à pointe dite *en langue de carpe*. La soie plate a 0 m. 098 de longueur et 0 m. 005 d'épaisseur. Elle a sept rivets, dont quatre encore en place ont 0 m. 015 de longueur ; elle est ondulée, large au milieu de 0 m. 026 et au premier trou de rivet de 0,020. La plaque que recouvrait le pommeau est un



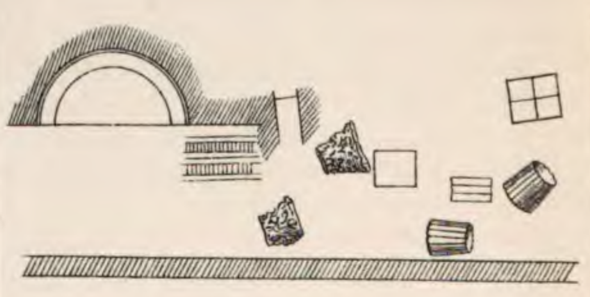
triangle curviligne de 0 m. 042 de base. La plus grande largeur de la soie, à la place de la garde, est de 0 m.053. Les crans coupés, à 0 m. 020 des angles de la soie, perpendiculairement au tranchant, ont 0 m. 005 de profondeur. La lame, à cette place, a 0 m. 04 de largeur; elle s'étrécit ensuite et à 0 m. 047 des crans n'a plus que 0 m. 032; elle conserve à un millimètre près la même largeur pendant trente centimètres; s'étrécit de nouveau suivant une ligne sensiblement droite de huit centimètres, pour se réduire à la largeur de 0 m. 020; se prolonge encore en une ligne droite de cinq centimètres qui réduit sa largeur à 0 m. 018; puis, par une légère courbe, forme enfin la pointe longue de 0 m. 053.

La longueur totale est de 0 m. 65. Une légère gorge, large de 0 m. 0025, suit tout le contour à 0 m. 003 du tranchant. La lame s'épaissit vers l'intérieur à partir de cette gorge et présente sur son axe un fort renflement qui, en haut, se prolonge jusque vers le tiers de la soie, à la naissance de laquelle il atteint un centimètre. Ce renflement est limité tout le long de la lame par un mince filet gravé en creux qui forme à six centimètres de la pointe un angle très aigu. En dedans de cet angle l'épaisseur de la lame s'est réduite à 0 m. 008; elle est encore de 0 m. 006 dans le voisinage de la pointe de l'épée.

Au moment où la Société des Antiquaires prépare la statistique des objets de la dernière époque du bronze et du premier âge du fer trouvés jusqu'à présent en Berry, je devais appeler l'attention sur une découverte insuffisamment connue.



Elévation



Plan

RUINES ROMAINES

DÉCOUVERTES A BOURGES, EN 1883
CHEZ M. LACAVE, PLACE SÉRAUCOURT, N° 5

Note par M. BUHOT DE KERSERS

L'établissement d'un bassin dans le jardin de M. Lacave, au nord de son habitation, dans les terrains entre la place Séraucourt et la rue de Dun-sur-Auron, a amené, il y a quelques années, la découverte de constructions romaines fort confuses, et de caractère assez douteux, mais que M. Lacave a bien voulu nous faire connaître et dont il importe de conserver le souvenir.

Ces constructions, dont il ne restait que la partie basse, paraissent avoir eu un caractère hydraulique, car elles étaient en partie enduites d'une couche de ciment rouge, revêtement généralement employé par les Romains pour maintenir les eaux. Elles semblent appartenir à des époques successives.

Les plus anciennes consistaient en un petit hémicycle de trois mètres de diamètre tourné vers l'ouest et construit en petits moëllons appareillés ; il avait encore environ 2 m. 20 de hauteur. Au bas, à l'intérieur, était une banquette saillante, haute de 0 m. 40, large d'autant ; au-dessus de cette banquette était un bandeau circulaire de pierres de taille verticales faisant

un angle imparfaitement droit, et que tout indique n'avoir eu aucune relation avec lui. Ce canal, large de 0 m. 40, était compris entre deux petits murs épais de 0 m. 30 à 0 m. 35. Il est facile de reconnaître ici un branchement d'aqueduc romain, probablement de l'aqueduc de Traslay, qui passait à une trentaine de mètres au nord-est. Cet aqueduc était rempli de débris de constructions : on ne l'a pas déblayé. Tout semble indiquer qu'il fut établi au travers de la construction antérieure et sans relation avec elle, et peut-être même amena son abandon.

Enfin un mur, épais de 0 m. 60, et dont la date n'a pas été déterminée, même approximativement, courait à 3 m. 45 environ, sur une direction à peu près parallèle au mur romain : il était fait de grosses pierres.

Dans cet espace étaient épars plusieurs débris d'architecture, parmi lesquels on distingue : un fragment d'architrave, deux tambours de colonne, deux chapiteaux. Le petit chapiteau est revêtu de deux rangs de feuilles d'acanthe ; l'abaque portait au milieu de ses faces concaves une rose à quatre-feuilles de bon style, mais il est malheureusement très mutilé, et les volutes sont brisées. Il est à remarquer qu'une de ses faces est sensiblement moins soignée de travail que l'autre, ce qui semble démontrer que cette face négligée était moins exposée aux regards et que par conséquent la colonne devait être élevée devant un mur. Ce chapiteau existe encore chez M. Lacave. Les deux tambours de fût de colonne ne sont pas cylindriques, mais seulement épannelés à 21 facettes ; ils sont en outre très sensiblement galbés, c'est-à-dire étrécis vers le haut. L'un

d'eux, le moins gros, est terminé à sa partie supérieure par un astragale cordé soutenu d'une rangée de demi-cercles abaissés.

Le grand chapiteau a sa corbeille striée de cannelures verticales au nombre de huit sur chaque face ; le bas



est revêtu de deux étages de feuilles d'acanthe ; en haut court une ligne de pirouettes et olives, surmontée d'une rangée d'oves. Les volutes angulaires sont énergiquement saillantes, ornées de rosaces latérales et

soutenues de supports ou caulicoles détachés. L'abaque est très riche; ses faces concaves sont ornées de canaux inclinés, séparant des feuillages dont quelques-uns ont l'extrémité repliée; les angles s'allongent au-dessus des volutes; au haut règne un rang de perles; au milieu d'une des faces est une rose inclinée à cinq pétales modelés; les autres faces sont effritées. Sa hauteur sous l'abaque est de 0 m. 41; totale : 0 m. 61. La largeur extrême au sommet : 0 m. 77.

Ce chapiteau, moins brisé que ne le sont la plupart de ceux qui nous parviennent, est très fin de travail, on peut même dire qu'il est surchargé d'ornementation. Cette surcharge, de goût médiocre, jointe à l'évasement trop régulier et peu élégant de la corbeille, nous paraît placer son exécution à une époque relativement basse, fin du IIe siècle ou commencement du IIIe. Les stries de la corbeille rappellent les chapiteaux, dits du forum de Constantin, à Arles.

Nous sommes heureux d'avoir à annoncer que ce grand chapiteau et les deux tambours de colonne ont été donnés par M. Lacave au musée lapidaire. Nous en adressons nos remerciements au donateur. Malheureusement, les quelques années que le chapiteau est resté dehors entre sa découverte et son entrée au musée ont amené une exfoliation sensible de ses parties supérieures.

Remarquons encore que, s'il est en fait placé sur les fûts de colonne trouvés auprès de lui, rien n'indique qu'il y ait eu une relation entre eux dans leur état primitif.

Il est évident aussi que tous ces fragments d'architec-

ture peuvent être sans rapport avec l'édifice primitif, et se trouver jetés là, comme il en existe partout sur le sol de la ville romaine, qui a été la proie de bouleversements épouvantables.

Nous écartons de même ce que nous regardons comme un aqueduc normal.

Il reste l'hémicycle et les canaux primitifs, dont les caractères nous paraissent très difficiles à apprécier d'après la faible partie observée, et que, du reste, nous n'avons pu voir nous-même. Mais on sait que les annexes hydrauliques des thermes ou des villas sont en général d'une analyse fort délicate. Les objets analogues qui ont été trouvés à Bourges près de la préfecture sont restés jusqu'à présent mal expliqués, et nous croyons qu'en reconnaissant la fonction hydraulique de ces constructions et la date assez haute de leur établissement affirmée par les bouleversements postérieurs qu'elles ont subis, nous émettons les seules conclusions que permettent les indications qui nous sont données.

NOTE SUR SAINT CHALAN

A PROPOS DE SON SARCOPHAGE CONSERVÉ AU MUSÉE LAPIDAIRE

Par M. l'Abbé Aug. ROCHE

La Société des Antiquaires du Centre a recueilli dans son Musée lapidaire, il y a quelques années, un sarcophage chrétien en marbre blanc qui était jadis dans l'église de l'abbaye de Notre-Dame de Charenton et qui depuis la Révolution servait d'auge à abreuver les bestiaux. Tout récemment, cette année même, elle a eu la bonne fortune de compléter ce sarcophage en acquérant son couvercle aussi en marbre blanc, découvert dans la terre sur l'emplacement même du chœur de l'ancienne église que nous venons de désigner. Le corps même du sarcophage qui est entier, et le couvercle qui a perdu un tiers environ de sa longueur sont l'un et l'autre couverts d'emblêmes extrêmement curieux. C'est au VII[e] siècle que les savants spécialistes placent l'exécution de ce tombeau. La richesse de la matière, la nature des ornements et des emblèmes, la barbarie même du travail et la date tardive qu'il accuse lui donnent un intérêt de premier ordre.

On peut, par suite des circonstances qui ont accompagné cette découverte et en rapprochant le monument de

descriptions antérieures, considérer comme acquis que ce tombeau est bien celui même qui demeura pendant onze cents ans l'objet d'une vénération continue, comme renfermant les restes de saint Chalan, l'un des fondateurs spirituels de l'abbaye même de Charenton où il aurait été inhumé.

Or, il nous a paru intéressant de rechercher quel était le saint personnage dont on vénérait ainsi les restes, et ce que l'histoire nous apprend sur sa vie et ses actes à cette époque lointaine et obscure.

En effet, de tous les saints dont l'histoire se rattache à celle de notre province, il en est peu qui soient moins connus que saint Chalan. Non seulement les plus grands hagiographes l'ont omis sur leurs listes, mais les historiens du Berry eux-mêmes, et je ne parle pas des moins célèbres, sont à peu près muets sur son compte. Quelques documents épars, quelques vagues indices, des allusions encore plus fugitives, voilà, semble-t-il, tout ce qui reste d'un personnage dont le nom cependant a été plus fort que le temps, et dont la mémoire, après douze siècles, n'est pas encore éteinte et reprend même en quelque sorte une vie nouvelle par la reconstitution de son tombeau.

Malgré les épaisses ténèbres qui enveloppent la vie de saint Chalan et que cette pauvreté apparente de documents ne suffit pas à expliquer, une chose reste absolument certaine, c'est le culte immémorial qui lui fut rendu à Charenton, sous la dénomination populaire, peu importe l'orthographe, de *saint Chalan*.

Nous disons peu importe l'orthographe. En effet,

nous verrons plus bas que les formes multiples que ce nom a revêtues aux différentes époques de l'histoire, n'étaient pas de nature à faciliter les recherches.

Ajoutons à cela que saint Chalan a vécu dans la pre- ère moitié du VIIe siècle, qu'il était le supérieur, ou, mme nous dirions aujourd'hui, l'aumônier des nom- eux monastères bâtis à cette époque dans les vallées de la Marmande et de l'Aubois, qu'il mourut et qu'il fut enseveli à Charenton, et nous aurons donné à peu près tout ce que la tradition nous apprend sur la vie et les actes de ce saint.

Ouvrons maintenant les histoires des saints qui ont vécu à cette époque, peut-être pourrons-nous ajouter à celle que nous étudions des notions plus complètes et moins vagues.

Nous y voyons d'abord que saint Chalan appartenait à cette pléiade de saints dont l'illustration et les travaux apostoliques brillèrent d'un si vif éclat dans la première moitié du VIIe siècle, âge d'or de l'Église de Bourges où notre ville vit affluer sous ses murs tout un peuple de religieux. Bourges, placée comme en amphithéâtre sur les dernières terrasses qui séparent les vallées de l'Yèvre et de l'Auron, dominait du haut de son enceinte fortifiée toute la partie basse qui descendait en pointe jusqu'au confluent des deux rivières, (la suite des rues Mirebeau, des Toiles, des Arènes, donne le tracé de la portion de cette enceinte qui nous occupe). Le biographe de saint Sulpice, qui écrivait vers l'an 647, nous a laissé une description détaillée de ce qu'était alors ce côté des faubourgs de Bourges. Il nous le montre divisé en une quantité,

qu'il appelle innombrable, d'ermitages, et peuplé par une légion de solitaires.

Baudemond, l'auteur de la vie de saint Amand, qui écrivait plus de cinquante ans après, était trop jeune et trop loin de Bourges pour connaître par lui-même ces détails ; et cependant le peu qu'il en dit concorde merveilleusement avec les récits du moine anonyme de l'abbaye de Saint-Sulpice.

La grande renommée de saint Austrégésile et de saint Sulpice s'était étendue en effet bien au-delà des frontières du Berry. Des plages de l'Armorique, jusque dans les monastères érigés dans les îles du littoral, on connaissait le nom de l'évêque de Bourges et de son archidiacre, et l'on accourait comme à l'envi se mettre sous leur direction. Dans tout le Berry aussi bien que sous les murs de Bourges, les monastères se bâtissaient, et cela en si grand nombre et avec une telle rapidité, que l'esprit en douterait si l'histoire n'en était pas si bien établie. Citons à la hâte Notre-Dame-de-la-Nef, Saint-Pierre de Saint-Amand, Charenton, l'Ile, le Vernay, Jouy-sur-Aubois, et bien d'autres.

La même histoire nous a aussi transmis les noms des hommes qui s'illustrèrent dans ces fondations religieuses, tous disciples de saint Sulpice. Ce sont, entre autres, saint Rémacle, saint Théodulphe Babolène, l'un de nos plus grands hommes, saint Amand et son compagnon saint Chalan, ou Alain, en latin *Alanus*.

Honorés d'un culte public, qui a pour la plupart persévéré jusqu'à nos jours, tous ces hommes, que les chrétiens d'alors confondaient dans leurs prières, sont

restés, devant l'histoire, un peu confondus dans leurs actes.

Ces méprises s'expliquent et s'excusent par les mêmes causes.

Imaginez deux saints, originaires du même pays, ayant vécu longtemps ensemble. Ils ont accompli les mêmes travaux, et ils ne se séparent que fort tard l'un de l'autre, lorsqu'ils sont déjà dans l'âge mûr. Ce serait merveille que leurs biographies n'aient pas été prises quelquefois l'une pour l'autre.

Or, ce cas est précisément celui de saint Chalan et de saint Amand.

Ces deux saints étaient du pays Nantais, on sait même que le premier, saint Chalan, naquit à Herbauge, et appartenait à une famille moins illustre que saint Amand. Du même âge et amis d'enfance, ils étaient venus à Bourges, en passant par Tours, vers l'an 613; ils pouvaient avoir de dix-huit à vingt-cinq ans à cette époque. Ils se creusèrent chacun une grotte en dehors de la ville, non loin des murs d'enceinte, au chevet même de la cathédrale, et ils y vécurent plusieurs années, perdus dans cette foule d'ermites dont nous avons parlé plus haut. Ils firent ensemble le pèlerinage de Rome, et toujours ensemble évangélisèrent successivement le Vaurais où ils fondèrent les monastères de Nant et de Lavaur; les vallées de la Marmande et de l'Aubois, illustres par les abbayes de Saint-Amand, Charenton. etc. ; l'Armorique, si rapprochée de leur pays natal. Après deux années passées dans ce pays, ne pouvant trouver un navire qui les conduisît dans la Grande-Bretagne (saint Amand venait

d'être sacré évêque régionnaire), ils revinrent tous les deux dans le Berry.

Ce fut alors que nos deux saints se séparèrent. Saint Amand resta quelques mois auprès de saint Sulpice; mais désespérant de pouvoir gagner l'Angleterre, pour laquelle il avait été sacré évêque, il partit évangéliser la Vasconie, et il y aurait achevé sa carrière apostolique, comme c'était sa pensée, sans les événements qui suivirent.

Saint Amand quitta le Berry en 628 : et cette fois d'une façon définitive. Il y avait quinze ans, à peu près jour pour jour, qu'il y était entré. Un des monastères qu'il avait fondés, celui de Saint-Amand, sur les rives de la Marmande, y conserve son nom et atteste son passage d'une façon indubitable et vivante.

Emporté, par les événements, de Vasconie en Belgique, et cela en décrivant encore une courbe par le pays des Slaves, saint Amand devint évêque de Maëstricht, se démit plus tard de sa charge et mourut au monastère d'Elnone, après une vie qui semble plus remplie d'événements que d'années. La gloire dont il jouit dans cette dernière contrée était incomparable : bien entendu qu'il y était seul connu à l'exclusion de saint Chalan.

Celui-ci nous était resté. Visiteur et gardien des nombreux monastères qu'il avait fondés avec son compagnon dans le Berry, le Vaurais et probablement aussi dans l'Armorique, il devait laisser dans ces différents pays des souvenirs plus vifs que saint Amand. Aussi ces monastères que nous avons nommés plus haut le regardaient-ils comme leur plus grand bienfaiteur. Il mourut dans celui de Charenton et la profonde vénéra-

tion dont il était l'objet est attestée par la richesse même de son tombeau.

On croit assez généralement que saint Chalan mourut en l'année 660. Cette date concorde avec le style du sarcophage où ses restes furent déposés.

Ce sarcophage est en marbre blanc, et comme cette matière n'est pas un produit de notre sol du Centre, il a fallu le faire venir de très loin, de l'Italie peut-être. On conçoit ce qu'était alors un tel transport.

Si les tombeaux en marbre ont toujours été un objet de grand luxe dans nos contrées, même à l'époque romaine lorsque les chemins étaient dans un état suffisant d'entretien, ils étaient singulièrement plus difficiles encore à approcher au VII[e] siècle, en pleine barbarie politique. On se contentait souvent, même pour les plus grands personnages, de vider les cercueils païens, jadis apportés et employés sur place, et de disposer dans ces tombeaux d'emprunt les restes des morts que l'on voulait honorer. Ici, il n'en est pas de même : c'est bien un cercueil, sinon spécial, du moins contemporain que l'on se procura et certes il faut voir là une preuve de l'immense vénération dont jouissait le défunt et des efforts que l'on consacrait à honorer sa mémoire.

Nous avons dit un mot des emblèmes gravés au trait sur les différentes faces de ce marbre. Ils appellent, ce nous semble, quelques observations.

L'une des faces du sarcophage représente un personnage que l'on croit assez communément être Daniel. Ce personnage est non pas assis, mais debout, non pas nu, mais revêtu d'une tunicelle, avec manches et ceinture, les bras étendus et légèrement élevés. A ses

pieds sont, non pas sept lions, mais deux lions, dans une attitude particulière : les pattes de devant sont abaissées et semblent s'enfoncer dans le sol ; celles de derrière posées sur un plan plus élevé sont à peu près droites.

Faut-il voir ici Daniel dans la fosse aux lions, symbole de la résurrection future? Sans combattre absolument cette opinion qui nous semble fondée, nous ferons remarquer cependant que la vie de saint Paul, premier ermite, écrite au v[e] siècle par saint Jérome, était devenue de bonne heure très populaire dans nos contrées, et que ce tableau rappelle involontairement l'épisode des deux lions creusant la fosse du saint sous la main bénissante de saint Antoine.

D'ailleurs, un autre tableau du même genre, et ici il n'y a pas de confusion possible, se trouve dans la cathédrale (première chapelle absidale, — côté de l'Evangile). Dans le vitrail de sainte Marie l'Égyptienne, autre sainte dont la vie fut également très répandue en Occident dès le v[e] siècle, on voit (neuvième ligne), deux lions creusant sa fosse, sous la main bénissante de Zosime.

Sans doute deux lions ne sont pas venus creuser la fosse de saint Chalan ; mais ce sujet n'en était pas moins très connu à cette époque, et un ornement assez naturel sur la tombe d'un religieux tel que saint Chalan.

Les deux saints compagnons, saint Amand et saint Chalan eurent chacun leur biographe.

La vie de saint Chalan fut écrite de bonne heure.

D'une rédaction à la fois plus concise et plus dense que celle de saint Amand, elle contient aussi plus de particularités sur son héros ; elle nomme le lieu de sa naissance, Herbauge ; ne le met pas ailleurs que dans la classe des simples prêtres : *cum officio clericorum ;* mais elle nous est parvenue dans le plus triste état. Chargée d'interpolations qui ne furent faites ni à la même époque ni avec la même habileté, elle n'est même pas complète. Elle ne s'étend bien que jusqu'au retour définitif de saint Chalan dans le Berry. Arrivée là, elle n'a plus de suite chronologique, et se termine peu après, brusquement et sans conclusion.

Baudemond, l'auteur de la Vie de saint Amand, est connu. On sait qu'il écrivait vers la fin du VII[e] siècle ou au commencement du VIII[e]. Il avait servi de secrétaire à saint Amand dans sa vieillesse, et il semblait plus à même que tout autre de bien raconter sa vie. Malgré cela cependant, malgré encore tous les soins dont il est bien évident qu'il s'entoura, l'enchaînement historique lui échappe à chaque instant et son œuvre est remplie, au moins dans sa première partie, de passages désespérés.

Un fait certain, c'est qu'il ne connaissait pas la vie de saint Chalan, composée depuis déjà longtemps ; sans cela il eût modifié son récit en quelques points.

Mais plus tard les copistes qui transcrivirent ces vies ne les connurent que trop. Ne pouvant pas croire qu'il y avait bien là deux saints parfaitement distincts, ils se servirent, chacun selon ses besoins, de la biographie de l'un pour compléter celle de l'autre. Saint Amand perdit sa personnalité sur les bords de l'Agout

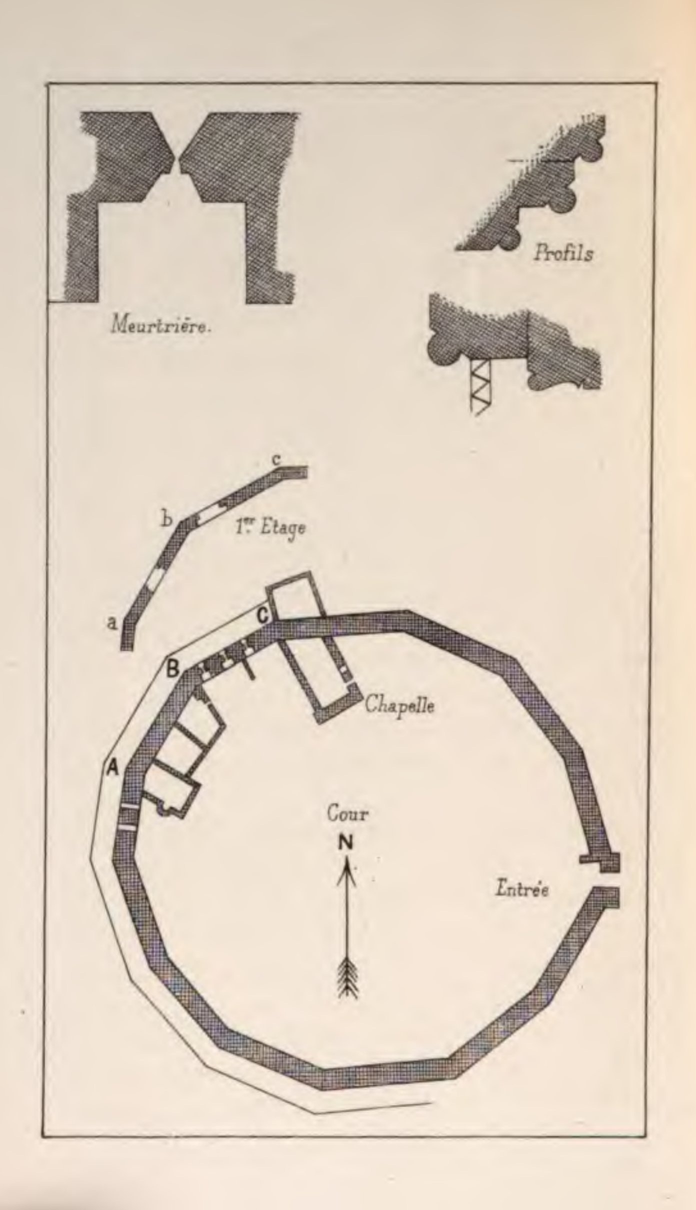
et du Tarn, et saint Chalan ne compte pas dans la vallée de l'Escaut.

Alanus, qui a fait Chalan dans nos contrées, a fait Alain dans le diocèse d'Albi, et est désigné sous des noms à peu près semblables dans la Bretagne. Sanctus *Alanus* a fait saint *Chalan,* comme sanctus *Hilarius* a fait saint *Chelirs;* sanctus *Annemundus,* saint *Chamond;* sanctus *Anianus,* saint *Chignan,* etc., toutes étymologies fort régulières. L'*s* final du qualificatif *sanctus* se joignait dans la prononciation à la voyelle initiale du nom propre qui suivait, et, par le phénomène connu sous le nom de chuintement, devenait *ch;* quelquefois elle se transformait simplement en son homophone *c,* ex. : sanctus *Eparchius,* saint *Cybard.* Souvent même les deux mots, qualificatif et nom propre, se fondaient en un seul : *sanctus Quiricus,* Sancergues. En général plus un nom de saint est déformé plus on peut dire que son culte a été populaire. C'est même là que la science étymologique puise ses plus sûrs exemples pour justifier ses lois.

Nous avons écrit à M. l'abbé Salabert, auteur d'un savant ouvrage sur *Les saints du diocèse d'Albi.* Cet hagiographe érudit, qui dans son livre a identifié saint Alain avec saint Amand, « ne croyant pas devoir changer sur ce point l'opinion communément reçue », nous répondit que ces deux saints sont bien réellement deux personnages distincts, et il souhaite que la vérité se rétablisse sur ce point. Le nom d'Alain est devenu populaire dans sa contrée : de grands personnages qui l'ont porté et ont été ensevelis dans de magnifiques tombeaux, en ont perpétué l'illustration avec le souvenir.

Les célèbres auteurs de l'*Acta sanctorum* (c'était, il est vrai, à l'origine de leurs travaux) sont allés plus avant que tous les autres dans la confusion de ces deux saints. Ils ont effacé le nom de saint Alain dans le livre même où sa vie était racontée, et, sans plus de façon, ils y ont substitué le nom de saint Amand. Mabillon, profitant des recherches accumulées pendant le siècle qui suivit, s'élève contre cette substitution, et déclare ces deux saints bien distincts. (Cf. *Sem. Relig.* du diocèse de Bourges, ann. 1888, p. 32 et 51.)

Les auteurs du *Gallia Christiana*, et tous les écrivains du Berry distinguent bien, eux aussi, saint Chalan de saint Amand; mais ils écrivent son nom d'une façon à dérouter toutes les recherches. On trouve *Chalentius* dans le *Gallia ;* les auteurs de cet ouvrage avaient lu le *Voyage* des PP. Martène et Durand. Ceux-ci écrivent *Chalend ;* ils avaient sous les yeux le manuscrit d'un ancien bénédictin nommé Ericard, manuscrit qui existe encore aux archives du Cher, fonds de Charenton, n° 3. (Ce manuscrit a été décrit dans la *Sem. Relig.* du diocèse de Bourges, ann. 1887, p. 345.) Enfin Ericard avait eu en main l'original, une copie, ou un résumé des *Antiquités Bénédictines* de D. Estiennot, religieux de Chezal-Benoit. L'ouvrage de D. Estiennot est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, à Paris. (Cf. le titre que Dubois donne à l'ouvrage d'Ericard dans la copie qu'il en a faite ; archiv. du Cher. Fds de Charenton, msc. n° 2.)



Meurtrière.
Profils
c
b
1er Etage
a
C
B
Chapelle
A
Cour
N
Entrée

LES AUBELS

PRÈS SANCERRE

Par MM. DE KERSERS et DE CLÉRAMBAULT

Mémoire lu à la Réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne

Les forteresses féodales du XIIe siècle se présentent en général dans notre pays sous une double forme : ou ce sont des monticules coniques en terre, des mottes aujourd'hui dépourvues de toute trace d'ouvrages défensifs ; ou ce sont des tours lourdes et massives, carrées au commencement du siècle, puis rondes vers sa fin. Nous avons eu souvent occasion de signaler ces apparences.

Mais un ensemble de ruines, assez complet encore, qui existe à peu de distance de la montagne de Sancerre, dans le val de la Loire, tranche d'une façon formelle avec ces données générales. Un de nos collègues, M. de Clérambault, en avait fait, il y a quelques années, une étude et des dessins fins et élégants qu'il nous a remis. Depuis lors, nous les avons visitées à diverses reprises et elles nous ont paru motiver quelques observations dignes d'être soumises à nos savants collègues

dans ces grandes assises annuelles des sociétés savantes.

Ces ruines sont nommées *les Aubels*. On trouve la forme ancienne *les Aubers*, qui nous indique comme étymologie le mot *Aubier*, appliqué aux saules, nombreux dans ces parages. Il y reste une vaste enceinte polygone, d'une surface de 28 ares environ, entourée de murs épais de deux mètres, avec des bâtiments d'habitation et une chapelle adossés aux courtines. Une porte fortifiée est ouverte dans une tour en pavillon carré à l'est. Les angles sont dépourvus de tours. (Voy. le Plan que nous en donnons.)

Les logis occupent trois pans du polygone au nord (C, D, E) : les murs extérieurs ont sur ce point une épaisseur de 2 mètres 50. Ils sont percés, au bas, de fenêtres étroites évasées au-dedans et au-dehors et dont les évasements sont voûtés de claveaux étroits. Ces fenêtres ont 12 centimètres d'ouverture à l'étranglement et sont ainsi sensiblement plus larges que les meurtrières, qui en ont à peine la moitié, et n'apparaissent à la paroi extérieure que comme une fente verticale. Au-dedans elles sont précédées d'une feuillure, puis d'un grand ébrasement rectangulaire. Un de ces ébrasements a gardé sa voûte qui est ogivale.

Au premier étage, ces mêmes murs présentent deux grandes fenêtres. L'une, très large, consiste en une baie voûtée de plein cintre à petits claveaux ; son embrasure paraît avoir été garnie de bancs perpendiculaires à l'épaisseur du mur : ses angles extérieurs étaient ornés de colonnettes sous les sommiers. L'autre fenêtre est formée d'une double arcade de plein cintre,

séparée par une colonnette intermédiaire à chapiteau folié ; chaque arcade est taillée en demi-cercle dans une seule pierre. Ce procédé, si répandu plus tard, n'est pas sans exemple dès la fin du XII[e] siècle. (Voir Grandmont-Châteauneuf.)

Les bâtiments intérieurs adjacents sont démolis. Une cave voûtée a remplacé l'étage inférieur et sa voûte coupe les cintres des fenêtres basses, accusant ainsi la postériorité de sa construction.

A la suite de ces bâtiments était la chapelle (A du plan), mieux conservée, et qui s'avance vers l'intérieur de la cour. Elle était, comme l'habitation, établie sur un solivage à 3 m. 50 au-dessus du sol. L'étage inférieur est éclairé par de petites fenêtres analogues à celles précédemment décrites : une grande voûte, de cintre aigu, porte un élargissement supérieur du mur pour racheter la fausse-équerre. Une crédence à cintre aigu, et une grande fenêtre évasée au dedans et au dehors sont ouvertes dans le pignon du sud-est. Quelques peintures de rinceaux en spirales jaunes et rouges y ont jadis été relevées par M. de Clérambault ; elles ont disparu.

Au dehors, sur la cour, ce pignon est coupé à la hauteur du solivage par un cordon horizontal de moulures très fines, grain d'orge, gorge peu profonde et boudin ; il est porté sur des corbeaux amortis par le bas en doucine dans tous les sens, et faisant corps avec les pierres du fond.

Ce pignon se prolongeait vers l'ouest et a conservé près de l'angle, au premier étage, un montant d'une très riche ouverture à double retraite. Une doucine orne l'arête extérieure ; la colonnette disparue avait un

chapiteau à rinceaux en spirale ; l'arète intérieure est garnie d'une bande verticale à dents de scie et d'un tore. A l'intérieur du mur l'angle est aussi orné d'un boudin. Le cintre est formé de plusieurs tores ou boudins en retraite. Ces profils accusent la fin du XII[e] siècle.

L'autre mur de la chapelle, celui du nord, est épais, au bas, de 1 m. 64, mais il est réduit à la hauteur des solivages, par une retraite de 0 m. 30 sur chaque face, à une épaisseur normale d'un mètre. Sur la face extérieure, au premier étage, sont les bases de deux montants de cheminée, simples tores ou colonnettes. Au-dehors des murs, au droit de cette chapelle, a été élevée une annexe rectangulaire mal établie et ruinée et dont la destination est inconnue. Elle paraît postérieure à la construction primitive.

Les murs ont leur pied extérieur légèrement en talus. Ils sont en appareil moyen et ont encore aujourd'hui trois à quatre mètres de haut. Ils forment 14 pans. Des fossés encore sensibles, mais dont la profondeur et la largeur ne sont plus reconnaissables, les entouraient.

La porte B faisait saillie sur les murs. Elle n'a conservé que sa face extérieure et ses côtés. Les pierres de la baie d'entrée ont été enlevées. Au-dessus sont ouvertes deux fenêtres de plein cintre et un placard ou niche intérieure. Une rainure, large de 0 m. 37, ouverte dans la première archivolte, a pu servir à élever une porte sans gonds, sorte de vanne à tige verticale, car une ouverture est pratiquée au milieu de la rainure et permettait de soulever cette porte de la pièce supérieure. On voit encore, au bas, les trous de la

barre qui devait être placée en arrière du tablier. Une rainure en arrière de celle-ci, plus étroite et descendant jusqu'au bas des montants, devait servir à la herse. Un escalier à vis dont l'alvéole rond se voit encore béant à l'angle nord-est de cette tour, donnait accès à la pièce supérieure.

On peut conclure de ces données que la construction des Aubels remonte à la deuxième moitié du XII[e] siècle.

L'histoire, jusqu'à présent du moins, nous fournit peu d'indications précises. On est généralement d'accord pour y voir la résidence où Étienne de Sancerre signa en 1178 un acte *in camera mea, trans pontem Ligeris prope Monastellum*. On suppose qu'il existait alors un bras de la Loire passant entre Ménétréol et les Aubels et se confondant avec la Vauvise. Divers indices et notamment une large dépression dans la prairie peuvent appuyer cette opinion. Une peinture qui existait au château de Lagrange représentait ainsi les choses.

Les Aubels ont eu à diverses reprises des propriétaires spéciaux, notamment Vaillant de Guélis avant 1660. On trouve au XIII[e] siècle Jean des Aubers et Élisabeth sa femme. Cependant, malgré ces occupations probablement passagères, les Aubels paraissent avoir toujours appartenu aux comtes de Sancerre.

M. de Raynal les nomme un *manoir fortifié*, M. de Puyvallée une *maison de plaisance;* Poupard, l'historien de Sancerre, une *maison de campagne* des seigneurs de Sancerre.

Cette appellation surprend dès l'abord pour une cour entourée de murs et qui répond plutôt à l'appa-

rence d'un préau de prison, qu'à celle d'une habitation rurale. Cependant, si on la compare aux forteresses contemporaines, plus rudes et plus obscures que nos plus sombres cachots, il est admissible que ces murs circulaires perdaient aux yeux de leurs possesseurs beaucoup de leur sévérité. Une clôture simple, haute de 5 à 6 mètres, entourée de fossés, était peut-être le minimum d'appareil défensif que put accepter, même pour une résidence passagère, un grand seigneur qui se respectait. N'avons-nous pas vu jusqu'au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, les amateurs de la campagne interposer entre leurs habitations et les sites les plus pittoresques, la clôture uniforme de cours et de jardins carrés, murés avec le plus grand soin.

Comme dispositions, les Aubels sont un très ancien type de forteresses, qui devinrent fréquentes plus tard, consistant en un périmètre de murailles entouré d'eau, et établi sans élévation importante de l'aire intérieure. A ce type appartiennent, avec des modifications successives, les enceintes murées de Vailly, d'Ainay-le-Vieil, de Sagonne, etc. Mais les Aubels en demeurent distincts et par l'absence de tours angulaires et par la non-existence d'un donjon ou retraite intérieure. Cette faiblesse de la défense reste son caractère distinctif.

Une autre circonstance nous frappe. C'est l'existence des deux fenêtres ouvertes dans la courtine du nord, non plus, comme en d'autres endroits, à des hauteurs énormes, mais à 5 ou 6 mètres d'élévation, au premier étage, puisque celui du dessous n'était qu'un soubassement motivé par le danger des crues de la Loire. Ces fenêtres n'ont pu présenter un but de vigie ; elles ont été

ouvertes pour fournir une vue sur la campagne, sur le beau val de la Loire, sur la colline de Sancerre, sur un paysage qui a dû présenter dans tous les siècles la fraîcheur et la grâce qui le distinguent aujourd'hui. C'est la première trace que nous trouvons de ce besoin d'air et de lumière qui a pu être comprimé longtemps et presque universellement par les exigences primordiales de la sécurité, mais qui n'a jamais dû être absolument détruit dans l'esprit de l'homme.

Il serait intéressant de rechercher la part faite dans le moyen-âge à cet instinct qui, peu développé dans l'antiquité, a pris à notre époque un essor inattendu. Nous pouvons lui attribuer même dans les forteresses les plus massives certaines fenêtres hautes, éclairant, non pas des chambres de guetteurs, mais des oratoires et des pièces de luxe. Elles sont ordinairement à onze ou douze mètres de hauteur, au-dessus des entreprises d'escalade. La tour de Jouy, près Sancoins, du XIIIe siècle, en possède une. Charles VII habitant le palais archiépiscopal de Bourges fit planter un jardin sous ses fenêtres et hors de la ville pour la distraction de la reine.

Plus tard, on superposa aux tours du XIVe et du XVe siècle, au-dessus des chemins de ronde, des logements à murs moins épais, parfois à plusieurs étages avec cheminées et fenêtres nombreuses. Il serait curieux de rechercher quelle part eut dans l'installation de ces logements, à côté de l'observation militaire, le désir de respirer un air pur et de jouir de vues largement ouvertes sur les plaines voisines.

Les châteaux-forts entourés de courtines épaisses,

percées seulement de meurtrières, n'avaient pas de fenêtres extérieures. Les appartements ne prenaient jour que sur des cours étroites et profondes comme des puits : celle de Mehun-sur-Yèvre, par exemple, n'avait que 12 mètres de côté au milieu de bâtiments hauts de 20 à 30 mètres. Ces cours étaient le seul dégagement ouvert à l'atmosphère épaisse des cuisines, des magasins, de tous les services ; on peut concevoir le charme que devait avoir l'air pur des annexes supérieures pour ceux que leur âge mettait à même de franchir allègrement les hauts escaliers, c'est-à-dire pour la partie la moins majestueuse, mais aussi la plus jeune et la plus vive de la population du château.

Aussi, à mesure que les mœurs deviennent plus faciles, voyons-nous ces hauts étages prendre un plus grand développement et une faveur croissante ; jusqu'à ce point qu'à Chambord la plateforme supérieure est destinée par l'architecte à servir de lien entre les parties de l'édifice, et de sol à tous ces appartements aériens : elle est devenue la partie principale en vue de laquelle est conçu tout le plan et l'agencement de cette immense fantaisie de pierre.

C'était là une anomalie brillante, accentuée peut-être par les influences italiennes, et qui ne pouvait être que passagère. Du moment où l'on put sans danger supprimer les murs opaques, on aéra les appartements, on ouvrit de larges fenêtres, on regarda au dehors, on voulut avoir sous ses yeux et on disposa devant les façades des parterres et des bosquets ; l'architecture moderne était fondée.

Mais, jusque-là, les manifestations d'un sentiment

quelconque des beautés de la nature sont fort rares. A ce titre, les Aubels, avec leurs défenses peu importantes et leurs larges fenêtres, ont une physionomie spéciale et peu commune dans les habitations féodales du XII[e] siècle. Aussi avons-nous cru devoir les signaler avec quelques détails et quelque insistance, car elles peuvent servir à comprendre d'autres vestiges de même nature plus confus ou moins bien conservés [1].

1. C'est ainsi peut-être que nous comprendrons cette enceinte en polygone irrégulier de Chaumont en Couzerans que l'on signalait en 1888 aux réunions des Sociétés savantes et dont la nature paraît fort difficile à déterminer.



Lettre ornée tirée d'un registre des Comptes de l'hôtel du duc de Berry.
(Arch. Nat. K.K. 254, F.° 84.)

LES COMPTES

DE

L'HOTEL DU DUC DE BERRY

1370-1413

Par le Comte DE TOULGOET-TREANNA

AVANT-PROPOS

Bien que ceux des comptes de l'hôtel du duc de Berry qui ont échappé à la destruction n'embrassent qu'une période de quatorze années, avec des intervalles considérables, ils n'en constituent pas moins une mine précieuse de documents au point de vue historique, au point de vue généalogique, et surtout au point de vue intime, familier, curieux, pittoresque.

Tout aboutit ici-bas à la question de finance, tout passe par là; aussi voit-on se dérouler dans ces comptes toute la vie au xvie siècle. Le duc Jean, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de son temps, est peint là tout entier; on peut étudier sa vie militaire dans les dépenses de chevauchées, d'armements et provisions de châteaux, de gages de gens de guerre; sa vie politique dans les innombrables messages envoyés à tous les personnages marquants de son temps ; enfin sa

vie privée, dans les dépenses de toute nature qui figurent dans ces feuillets : dépenses charitables et religieuses, — dépenses de relations, — dépenses voluptuaires, — dépenses de l'hôtel proprement dit : gages des officiers grands et petits, entretien courant, équipement, habillement, parure, — dépenses intérieures enfin, donnant les détails les plus inattendus, les plus curieux ; en un mot l'histoire en déshabillé.

Au point de vue généalogique, il y a là une mine féconde de documents. Dans les nombreux extraits que j'ai faits de ces registres, avec la pensée de les publier un jour, j'ai relevé plus de quinze cents noms : noms de grands-seigneurs, de chevaliers, de capitaines et de bourgeois. Combien de maisons nobles ont disparu, combien se sont fondées qui n'ont d'autre origine qu'une domesticité plus ou moins relevée dans la maison du prince, combien d'autres pourraient retrouver des ascendants parmi ses fournisseurs ! J'en pourrais citer un grand nombre ; car il en est de la noblesse comme de toute chose humaine, elle s'épuise et se renouvelle.

Dans le travail qu'on va lire, j'en voulu montrer le parti qu'on peut tirer de ces Comptes de l'hôtel, dont un extrait a seulement été publié par M. Douet d'Arcq en 1865 ; j'ai cherché aussi à montrer ce que fut le duc de Berry, ce prince si diversement jugé, qui a eu des apologistes convaincus et des détracteurs passionnés. On l'apprécie là plutôt favorablement ; il est à remarquer du reste que plus on remonte à la source, plus on trouve les auteurs cléments à sa mémoire. Les contemporains, le religieux de Saint-Denis, Juvénal des Ursins, Christine de Pisan sont ceux qui ont dit le plus de bien de

lui ; les modernes ont été sévères en général, et quelques-uns ont dépassé le but, Henri Martin, par exemple, qui va jusqu'à lui dénier toute intelligence, sans lui faire grâce, bien entendu, des reproches mérités qu'il a encourus, des exactions qu'il a laissé commettre en son nom. Je suis loin d'avoir la prétention de faire ici l'apologie du duc de Berry, mais je crois que la lecture des documents dont je vais parler jette un jour plutôt favorable sur ce prince qui, comme tout être humain, a eu des qualités et des vices, du bon et du mauvais.

Le Laboureur [1], qui l'a fort malmené, n'admet même pas qu'on puisse le louer de sa dévotion et de sa générosité, parce que, dit-il, il pressurait les peuples, et que l'argent qu'il donnait aux églises et aux nécessiteux était de l'argent mal acquis. Pourquoi ne pas louer ce qui est louable ? Sa dévotion fut sincère si elle fut malentendue ; sa prodigalité, si inconsidérée qu'elle ait pu être, prouve qu'il n'était pas si égoïste qu'on l'a dit, et ses innombrables charités montrent qu'il avait le cœur sensible. Quant aux antithèses de son caractère et de sa conduite, pourquoi s'en étonner ? Ne sont-elles pas le propre de l'humanité ? Le duc Jean ne fut pas un saint, assurément, mais pour le juger équitablement, il faut faire la part des temps roublés où il a vécu, de son éducation première à la détestable école du roi Jean, des nécessités écrasantes de sa position, et des étranges événements qui se sont succédés pendant le cours de sa longue vie.

1. *Histoire de Charles VI.*

De tout temps les pasteurs de peuples ont fait trop bon marché des souffrances de la multitude qu'ils ne voient que de loin et de haut, et c'est là le reproche vraiment fondé qu'on est en droit de faire au duc de Berry, mais, en résumé, on verra, je crois, dans cette étude, qu'il fut non seulement l'amateur passionné de beaux livres, de joyaux et de pierreries que l'on sait, mais aussi un homme bon jusqu'à la faiblesse, simple au fond, malgré son faste, bonhomme même à l'occasion, et d'une générosité, d'une prodigalité sans mesure qu'explique, sans l'excuser, le sentiment très haut qu'il avait de sa grandeur et des obligations qu'elle lui imposait.

Les registres des Comptes de l'hôtel du duc Jean de Berry, conservés aux archives nationales et à la bibliothèque, sont au nombre de cinq. Il faut en ajouter un sixième, qui n'est pas absolument de la même nature, mais qui, comme on le verra plus loin, comprend en définitive la plupart des dépenses de l'hôtel. Voici la désignation de ces registres :

Le premier, coté K. K. 251, *Archives nationales*, comprend, non sans lacunes, les recettes et les dépenses du 1er juin 1370 au 31 décembre 1373. C'est la période la plus brillante de la vie du duc Jean ; il est dans l'épanouissement de la jeunesse virile et en pleine activité guerrière ; il combat en Poitou, en Auvergne, en Berry, dans le Périgord. Il est heureux dans sa vie privée, les présents que lui fait sa première femme Jeanne de la Marche, témoignent de sa tendresse ; son fils aîné Charles, comte de Montpensier, vient de naître ; il s'occupe de marier sa fille, Bonne de Berry.

Le second registre, coté K. K. 252, *Archives nationales*, commence au 1er janvier 1373 ; il s'arrêtait au 31 décembre 1375, mais il a été augmenté récemment de cent-vingt-six feuillets, retrouvés par M. Longnon dans un compte du comté de Clermont, et ces cent-vingt-six feuillets conduisent jusqu'à la fin de l'année 1378 qui reste malheureusement incomplète. Ce sont là les plus belles années du règne de Charles V, pendant lesquelles Du Guesclin recouvre le Poitou, l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois. Notre duc Jean marie sa fille Bonne à Aimé de Savoie et donne de grandes fêtes dans son palais de Nesle ; mais il a subi, en 1374, une sorte de disgrâce, les revenus ont baissé, les emprunts succèdent aux emprunts et le duc est obéré à ce point que ses joyaux, sa vaisselle et jusqu'aux costumes d'apparat de sa fille Bonne, restent en gage chez les fournisseurs.

Nous avons ensuite à déplorer la perte des comptes de l'hôtel pendant une période de vingt ans. Que sont-ils devenus, ces comptes ? Peut-être, comme il n'est que trop souvent arrivé pour les parchemins les plus précieux, ont-ils servi à faire des gargousses, peut-être à des usages moins glorieux ; peut-être aussi des fragments dorment-ils ignorés çà et là dans quelques cartons d'archives, en Berry, en Poitou ou en Auvergne.

Que de choses pendant ces vingt ans, où le duc de Berry a joué un rôle politique si important avec *les seigneurs des fleurs de lys !*

Le roi Charles V est mort et le roi Charles VI est devenu fou. Le duc Jean a connu les enivrements et les désenchantements du pouvoir ; disgracié puis

rentré en grâce, il a vu ses gouvernements lui échapper et lui revenir. Il a vieilli, et en vieillissant il a connu les tristesses de la vie privée, il a perdu sa femme tendrement aimée Jeanne d'Armagnac, et son fils aîné Charles, comte de Montpensier ; ses autres fils ne lui donnent point de lignée ; sa fille aînée Bonne de Savoie a vu mourir son mari, et sa seconde fille Marie en a déjà perdu deux. Mais si le duc Jean a très réellement le cœur sensible, il a le chagrin peu durable, et son tempérament d'épicurien prend facilement le dessus : aussi, pour se consoler de son veuvage, prend-il pour épouse une toute jeune femme, presqu'une enfant, Jeanne de Boulogne.

Le troisième registre, coté K. K. 253, *Archives nationales*, commence au 1er novembre 1397 et finit au dernier février 1398.

Le quatrième registre, coté K. K. 254, *Archives nationales*, commence au 1er mars 1398 et finit au 30 septembre 1401.

Le cinquième registre, coté Fonds français 6744, *Bibliothèque nationale*, commence au 1er octobre 1401 pour finir incomplet, au mois de mars suivant.

Pendant les quatre années que comprennent ces trois registres, le duc Jean a joué un rôle assez effacé ; il a pris part, pourtant, aux négociations suscitées par le schisme et a présidé l'assemblée qui avait à se prononcer entre le pape de Rome Boniface IX, et l'anti-pape d'Avignon Benoît XIII.

Le sixième registre, côté K. K. 250, *Archives nationales*, commence incomplet, en 1413, pour finir en 1414. Ce ne sont pas là, à proprement parler, les

Comptes de l'hôtel; le système de comptabilité n'est pas le même. Ce n'est pas, comme dansles autres registres, le maître de la chambre aux deniers, mais le trésorier général qui rend les comptes, par procureur. Ces comptes sont plus étendus, partant plus intéressants; on y voit figurer la pension de la duchesse, les subsides payés aux Anglais, les munitions d'artillerie et les garnisons de châteaux; mais en somme on y relève les mêmes recettes que dans les comptesde l'hôtel (sauf les recettes en nature) et les mêmes dépenses aussi, dépenses de boucherie, de poissonnerie, de poulaille, d'épicerie, de vin, qui sont essentiellement dépenses de l'hôtel, les gages des officiers, les voyages, et enfin les deniers « baillés à Monseigneur pour faire sa volonté ».

Quoi qu'il en soit, ce registre est d'un très grand intérêt; mais combien nous devons déplorer l'intervalle de onze années entre le dernier compte et celui-là : onze années pendant lesquelles le duc Jean a joué un rôle si considérable, dans la guerre des Armagnacs et des Bourguignons. Que de renseignements nous eussions eus sur ces temps néfastes de guerre civile, et notamment sur le siège de Bourges!

En 1413, au lendemain de cette guerre désastreuse, nous trouvons, dans les comptes de la trésorerie, mention des sommes énormes payées aux Anglais venus en France à l'appel des princes, paiements des emprunts semés de toute part, innombrables dons faits aux serviteurs de tout état en récompense de services rendus et de dommages plus ou moins réels qu'ils ont eu à subir. Loin d'imposer des limites à sa pro-

dignité. Il semble que le duc Jean, découragé en son vieil âge, insoucieux de l'avenir qui lui échappe, se laisse aller à la dérive, ne sachant plus rien refuser à ses gens qui l'exploitent sans mesure, s'obérant de plus en plus, et courant pour ainsi dire après la ruine totale qui attrista ses derniers jours.

I

L'[illegible]

Avant de parler du personnel si nombreux de l'hôtel, il me faut expliquer le fonctionnement de sa comptabilité et de son administration. Le personnage financier le plus élevé était le trésorier général qui avait sous lui trois lieutenants et quatre clercs. Tout passait par ses mains, et c'était par millions que se chiffrait la somme des recettes et des dépenses. Quelques-uns de ces trésoriers sont arrivés à la plus haute fortune, Martin Gouge, par exemple qui, issu d'une famille obscure de Bourges, devint successivement évêque de Chartres, puis de Clermont, chancelier de Berry, et enfin chancelier de France. D'autres comme Jean de

[redacted]

tion, abusèrent tellement de la situation, comme Cristophe de Lamer, trésorier de 1407 à 1409, que le duc Jean, qui pourtant fermait volontiers les yeux, « voulant, comme disait Betizac, que ses gens devinssent riches », fut obligé de les ouvrir tout grands. Une lettre qu'il écrivait à ce sujet aux gens de ses comptes en 1411 [1] et par laquelle il leur enjoignait de procéder à l'audition de cette affaire, nous donne de curieux détails : « Pour la grande confiance, dit cette lettre, que nous avions en la personne de Cristophe de Lamer, avons esté grandement déceu et endommagé, car nonobstant les grant finances qu'il a reçeues et gouvernées pour nous, durant le temps qu'il a exercé son office, qui très grandement povoient et devoient souffire pour nostre estat, nos besoignes et affaires maintenir, il a fait et fait faire plusieurs et grans emprunts à usure et domage de nous, pour lesquels emprunts paier, a convenu nous nos officiers bailler et mettre en gage nos joyaux et autres nos biens.... Nous lui avions ordonné et taxé prendre et avoir chascun an de nous mil frans de pension et six frans par jour por ses gaiges, avec les robes accoustumées, ce nonobstant lui avons fait plusieurs et grans dons, tant en deniers comme en robes, chevaux, draps, pelleterie, tapisserie, linge, orfévrerie, etc... »

On trouve dans le même registre une bulle du pape Urbain V, adressée au duc de Berry, et le requérant de renvoyer pardevant l'évêque d'Autun : Philippe de Moulins, chancelier du duc, et Jean de Chéry, doyen

1. Bibl. nat., f. fr., 16,652, f° 560.

de l'église de Saint-Aignan d'Orléans, secrétaire du même duc, « lesquels auraient été pris et détenuz du commandement du dit duc pour leurs maléfices, à cette fin d'en être fait inquisition par le dit évêque ».

On voit par là que le duc de Berry eut de grandes déceptions et de terribles déboires à l'endroit de ses serviteurs, sans parler de Bethisac qui périt sur le bûcher.

Immédiatement après le trésorier général, venait le maître de la Chambre aux deniers qui rendait les comptes tantôt une fois, tantôt deux fois par an, tantôt personnellement, tantôt par procureur. Ces comptes copiés par des notaires, étaient visés par le contrôleur de l'hôtel, vérifiés par le duc sous son scel, et enfin portés à la Chambre des Comptes [1] qui notait ses observations en marge. Tout ce mécanisme fonctionnait lentement, car le compte de 1401-1402, par exemple, ne fut clos à la Chambre des Comptes que le 29 juillet 1404.

Les officiers de finance passaient généralement par une filière régulière, ainsi par exemple, Jean de Ruilly fut d'abord contrôleur de la dépense de l'hôtel, puis maître de la Chambre aux deniers, et enfin trésorier général. Quand il quitta ce haut emploi, il devint conseiller à la Chambre des Comptes et fut remplacé par le maître de la Chambre aux deniers, Jean Hermant.

L'assiette des comptes de l'hôtel varie peu de 1370 à 1402. Voici comment il est procédé dans celui de

1. La première mention qu'on trouve de cette chambre des comptes est du 25 mai 1374.

1370 : d'abord la recette en deniers que le duc fait prendre en ses coffres, celle des receveurs des apanages et des gouvernements, celle des grenetiers; puis celle provenant des remboursements de prêts, et des emprunts faits par ordre du prince ; celle provenant de la vente des restes de garnisons et de la vente des blés, avoines, vins, sel, cire et autres produits des propriétés personnelles.

Vient ensuite la *dépense ordinaire* par mois, déduction faite de la somme payée par la duchesse de Berry, et fixée à 100 sous tournois « pour chacun jour que ma dicte dame et ses gens ont été ès despens de Monseigneur ».

Puis vient la *dépense extraordinaire* dans laquelle sont compris les gages et pensions, les dons, aumônes, offrandes, messageries, etc., et enfin les « deniers baillés à Monseigneur pour faire sa volonté ». Telle est, sans entrer dans de plus amples détails, la méthode générale de comptabilité.

Dans le dernier compte seulement, celui de 1413-1414, ainsi que je l'ai dit plus haut, c'est le trésorier général Macé Heron qui rend ses comptes par procureur, et pour six mois. Ce compte, un des plus intéressants, comprend exactement comme les autres la recette des divers grenetiers et receveurs et les dépenses de boucherie, poissonnerie et poulaille, gages, pensions, robes, étrennes, dons pour une fois, achats de linge, vêtements, pelleterie, achats de chevaux, selles, harnais, munitions d'artillerie et garnisons de châteaux, messageries, changes de monnaies, etc.

Il me faut maintenant parler du personnel de

l'*hôtel*, et des gages, pensions, étrennes et robes des serviteurs. Le duc de Berry était peu scrupuleux à l'endroit de l'origine, quand il s'agissait des officiers subalternes, et j'entends ici les gens des comptes, les secrétaires, les valets de chambre, sans parler des servants de fourrière, de fruiterie, de cuisine, et autres bas-officiers. Qu'on sût lui plaire, et c'était assez. Il enrichissait ses gens, les faisait anoblir au besoin et les admettait parfois dans sa familiarité ; mais il ne recrutait ses conseillers et chambellans que dans la plus haute noblesse, et ses maîtres-d'hôtel, ses écuyers tranchants et d'écurie étaient tous gentilshommes ; les écuyers de cuisine eux-mêmes étaient de naissance noble.

Ce serait du reste commettre une grande erreur que de juger tous ces officiers sur le nom de leur office. Si tous les valets de chambre du roi étaient nobles, beaucoup de ceux du duc de Berry l'étaient aussi. C'était là un titre honorifique, et les artistes qui travaillaient pour lui : Pol de Limbourg, Jehan de Cambray et autres, en étaient revêtus. Les *fruictiers* avaient des fonctions beaucoup plus complexes que ne semble l'indiquer leur nom, de même les fourriers, sommeliers de garde-robe, gardes des joyaux et autres, qui avaient une véritable responsabilité. Au-dessous de ces officiers, s'agitait une foule de bas valets : valets d'office, de panneterie, de fruiterie, de fourrière, d'écurie, de cuisine ; tout ce monde maintenu sous la verge du roi des ribauds.

En 1370 on voit figurer parmi les conseillers du duc de Berry : le comte de Sancerre, Louis d'Harcourt,

vicomte de Châtellerault, les sires de Nantouillet, de Cousant, de Giac, de Parthenay, d'Armagnac. Parmi les chambellans : Guillaume de Bourbon, le vicomte d'Aunay, les sires de Montespedon, de Langhac, de Montcalquier, Guillaume Bouvet, Jehan de Nouval, Aubert d'Aussez.

En 1398, dans les comptes de Jean de Ruilly, on voit figurer dix-huit chambellans : Louis de Bourbon, M[re] Pierre de Semur, Jehan de Mortemart, le vicomte d'Aunay, M[re] Jacques Loup, M[re] Lebègue de Pacy, M[re] Jehan de Torsay, M[re] Claudin..., M[re] Étienne Davantoys, Jehan de Beaumont, le sire d'Alègre, M[re] Fauconnet d'Acre, M[re] Pierre d'Arquenay, M[re] Hubert d'Auxais, le sire de Cordebœuf, Jehan de Lentaz, les seigneurs du Puy et de Mont-Boissier.

En 1401, il faut ajouter à ces noms, d'après la liste de la Bibliothèque nationale, extraite du compte de l'argenterie[1] : M[re] Georges du Cler, M[re] Amblard de Chalus de Montrodez, M[re] Jehan de Montalembert, M[re] Jehan Bezille, M[re] Harriet de Seignac, M[re] Armand de Langeac, M[re] Thibaut Portier, sénéchal de Poitou, M[re] Jehan de Buort, M[re] Guillaume d'Argenton, M[re] Guillaume de Naillac, M[re] Gallois Ysergier, M[re] Gaucher de Passac, Pierre de Beaumont, Jehan de Beaumont, Jehan d'Osme, de Courcy, Perroton de Pradines, Gaucher de Sanxer, Ingerger d'Amboise et Guillaume Odart.

Enfin, en 1413-1414 les conseillers et chambellans sont : Martin Gouge de Charpaigne, évêque de Char-

1. Fond français, 7855.

tres, le sire d'Alègre, Mre Jehan de Torsay, Mre Jehan Herpedenne, Mre Hermel de Châteaugiron, le connétable d'Albret, Mre Robert de Bonnay, seigneur de Mennetou-Salon, Mre Robert de Nogaret, le vicomte de Carman, Mre Arnaut Guillem, seigneur de Barbazan, Mre Girard, évêque de Carcassonne.

Le chancelier du duc de Berry était toujours un ecclésiastique, ordinairement un évêque ; je ne vois comme exception qu'un laïque avec ce titre, Pierre de Giac, en 1397.

Parmi les gendarmes de l'hôtel, je relève en 1370 : Mre Guy de Montigny, Jehan de Tello, Mre Guillaume le Bastard de Langres, Poncet de Blanquefort, Mre Arnoul de Bonay, maréchal de Berry, Mre Renaut Bazille, Mre Jehan de Poquières, Mre Gaucher de Pessac, Mre Jehan Guérin, Mre Jehan de Nouval, Mre Hugues de Froideville, maréchal d'Auvergne, Mre Aubert de Chimer, Mre Guy de la Tour, Mre Guillaume de Villebœuf, bailli des Monts d'Aure, Enjorrant Carré, Perrot Ricarvé d'Essonne, Jehan de Paine et George d'Albaigne, capitaine d'arbalétriers.

J'ai cité tous ces noms pour montrer que si, comme le raconte Froissart, le duc Jean de Berry a pu s'engouer de quelques favoris subalternes, il aimait en somme à s'entourer de ceux qui étaient grands par la naissance et par le rang, comme aussi de ceux qui s'étaient fait un nom parmi les lettrés et les artistes.

Il faut dire aussi qu'à l'occasion, les pannetiers, échansons, voire même fruitiers, tonneliers et barbiers revêtaient le harnois, devenaient gens de guerre et se

battaient bravement; en veut-on une preuve entre beaucoup d'autres :

« A Bessonnet le fruictier et Nycolas Famat, sommelier de corps, pour leurs despens fais à Clermont où Mgr les envoia du siège de Ravel où ils furent blèciés de trait ; au quel lieu ils ont demouré depuis troisième jour de septembre 1377 qu'ils partirent du siège de Ravel pour eulz faire guérir, jusqu'au vingt-unième jour d'octobre ensuyvant qu'ils retournèrent devers Monseigneur à Saint-Flour, tant pour leurs frais et despens d'eulz, de leurs valets et chevaux, comme pour oignements, emplastres nécessaires à leur guérison, et aussi pour le salaire des mires qui les ont visités, 49 livres 6 sols tournois[1].

« A Gervaisot Merlin, barbier et valet de chambre de Monseigneur, 35 écus d'or qui lui a donnez de sa grâce, pour avoir un haubergeon d'acier[2].

« A Symonnet Egron, pannetier de Monseigneur, pour don à luy fait à Moulins pour rachapter sa cotte de fer qui estoit engagiée, 40 sols tournois[3]. »

On voit aussi là que tous les serviteurs d'un certain rang avaient eux-mêmes des valets, et l'on peut juger du personnel immense que représentait l'hôtel du duc de Berry qui avait plus de deux cent cinquante officiers attachés directement à sa personne et ayant bouche à cour. Tous étaient montés, même les queux, potagiers, sauciers et aides de cuisine, car il fallait suivre le duc dans ses déplacements continuels, en ce temps où l'on ne voyageait qu'à cheval.

1. K. K. 252.
2. K. K. 250.
3. K. K. 250.

Une chose à remarquer dans la nomenclature de ces officiers, surtout dans les rangs subalternes, c'est la quantité de sobriquets qu'on leur attribue scrupuleusement, et qui par la suite sont devenus des noms patronymiques. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, un valet de fourrière nommé Arnaud, dit Sert-de-l'eau, évidemment à cause de ses fonctions, n'est plus désigné dans les derniers comptes que sous ce nom de Serdeleau. Il a fait souche, et ce nom de Serdeleau est devenu le nom de sa famille.

Dans un autre ordre d'idée, un chevaucheur du prince, mentionné dans les premiers comptes sous le nom de Jehan de la Vergne, *dit* le comte de Fourneaux, n'est plus désigné ensuite que sous ce dernier nom, et ce singulier titre de noblesse lui est resté absolument.

Il est d'autres sobriquets, très curieux et très pittoresques, que je n'ose citer ici tant ils sont rabelaisiens, ou si l'on veut réalistes, et qui figurent tout au long dans les comptes.

Parmi les dépenses de l'hôtel figurent celles de la chapelle, dont le personnel comprenait vingt-trois personnes : un premier chapelain qui était un prélat, huit chapelains en exercice, sept clercs, un chasublier, six sommeliers et un valet de chapelle. Tout ce personnel suivait le duc en tous ses déplacements, et non seulement le personnel, mais les tableaux même de la chapelle [1].

Le total des gages des chapelains, « non compris les menues nécessités », montait à 6,000 livres tournois par an.

1. K. K. 251.

Il me faut ici, et avant de citer d'autres chiffres, ouvrir une parenthèse.

Pour bien apprécier l'intérêt qui se dégage de l'étude de ces comptes, il faudrait pouvoir se rendre un compte exact de la valeur de l'argent au XIVe siècle, et établir un point de comparaison certain avec notre monnaie. Or ce n'est point facile. Pour peu qu'on étudie la question, on se perd dans un dédale de difficultés de tout genre : difficultés provenant de la valeur comparative de l'or et de l'argent, difficultés provenant des variations prodigieuses de la livre tournois qui changea de valeur jusqu'à dix-sept fois en un an, difficultés provenant de la différence entre la valeur légale de la monnaie et la valeur conventionnelle, etc., etc.

On a pu, toutefois, arriver à assigner une valeur comparative, relativement exacte, à la monnaie de compte, et les savants travaux de M. Natalis de Wailly permettent d'estimer la livre tournois, pour la période qui nous occupe, de 1370 à 1413, à 10 francs de notre monnaie environ, valeur métallique. Mais là ne s'arrête pas la difficulté, il faut maintenant étudier la question de la puissance de l'argent au moyen-âge par rapport à la puissance de l'argent à notre époque. Or, comme le dit si justement M. de Wailly, « la valeur relative de l'argent au moyen-âge a été l'objet de plus d'une discussion, et des hommes d'une grande science ont entrepris sur ce point de longues recherches qui ont abouti à des résultats fort divers ». Ceci est malheureusement trop vrai; les uns comme M. Hiver de Beauvoir, M. Léon Say, M. Guérard, ont émis l'opinion que le pouvoir de l'argent pendant le moyen-âge

était à son pouvoir actuel comme 4 est à 1. M. Leber va plus loin; selon lui ce rapport serait de 6 à 1, ce qui est, je crois, très exagéré. Si l'on prend, pour base de comparaison, le prix du blé, le chiffre 4 serait encore trop élevé, mais il faut chercher ailleurs des termes de comparaison, et ici encore et surtout, on se heurte à la principale difficulté du problème; car, comme le dit très justement encore M. de Wailly, « il faudra nécessairement mettre de côté un grand nombre de textes qui manquent de la clarté et de la précision nécessaire, puisqu'ils nous laissent ignorer tantôt la mesure, le poids ou la qualité des objets, tantôt les circonstances accidentelles de rareté ou de surabondance qui donnent aux prix des mêmes objets une signification très diverse. »

La justesse de cette observation est saisissante surtout quand il s'agit du blé dont les cours subissaient des fluctuations inouies non seulement par l'abondance ou la disette de la production, mais par suite des événements locaux de toute nature.

Ainsi le blé qui d'après nos Comptes valait en 1398 15 sous tournois le setier (15 décalitres), valut à Paris jusqu'à 34 sous parisis; il valait 25 sous tournois en 1410; il tomba à 7 sous parisis en 1418. L'avoine se vendait parfois aussi cher que le blé, de même le méteil.

Le chiffre 4 comme multiplicateur, pour exprimer la puissance comparative de l'argent, est donc encore trop élevé, si l'on prend le grain comme étalon.

Si nous prenons le vin pour terme de comparaison, nous trouvons dans nos Comptes qu'une pièce de vin

de Sancerre est vendue jusqu'à 16 livres tournois, donc 160 francs environ, valeur métallique. Si comme le veut M. Leber on multiplie par 6, on arrive au chiffre fantastique de 960 francs. La queue de vin ordinaire, environ 4 hectolitres, est cotée en moyenne 6 livres tournois, soit 60 francs de notre monnaie; il n'y a pas bien longtemps encore que le vin, en Berry, se vendait ce prix là et même moins, dans les années d'abondance.

Pour les animaux de boucherie, au contraire, nous trouvons un extrême bon marché : un bœuf valait de 3 à 8 livres tournois, une vache 50 sols tournois, un veau 22 sols tournois, un mouton 10 sols tournois, un porc à lard 2 livres tournois. Mais il faut observer que les races de Berry et d'Auvergne étaient de petites races, et du reste ce n'est que de nos jours que ces denrées ont pris une si grande plus-value; au siècle dernier les prix étaient à peu près les mêmes qu'au moyen-âge.

Les lapins de garenne, qui constituaient un des produits des terres seigneuriales, sont cotés dans les Comptes du duc de Berry 12 ou 13 deniers tournois, soit un peu plus de 50 centimes, mais dans les Comptes royaux, ils sont estimés 20 deniers et même 2 sols parisis, c'est-à-dire 1 fr. 25 c. de notre monnaie; c'est le prix que les vendrait aujourd'hui en bloc, un propriétaire rural.

Les poulailles se vendaient, en gros, 12 sols tournois la douzaine, 6 francs de notre monnaie, les œufs 4 à 5 sols tournois le cent, 2 francs ou 2 francs 50 centimes, c'est à peu près le prix qu'ils valaient en Berry il y a une trentaine d'années.

L'huile de noix valait 5 sols tournois la pinte, 2 francs 50 centimes d'aujourd'hui.

Les fromages de Vierzon sont côtés 16 deniers tournois, environ 35 centimes, plus chers qu'aujourd'hui.

Certains comestibles de luxe sont hors de prix : les huîtres, 25 sols tournois le cent, soit plus de 12 francs, les dragées 10 sols tournois la livre, 5 francs d'aujourd'hui.

Si nous passons maintenant aux denrées industrielles, nous les trouvons plus chères qu'aujourd'hui. Prenons les plus usuelles : la tuile coûte 60 sols tournois le mille ou 30 francs de notre monnaie ; les carreaux sont plus chers aussi ; la chaux vaut 7 sols tournois la pipe (à peu près deux hectolitres), c'est le prix actuel. L'éclairage était cher : 16 chandelles de suif coûtent 16 sols tournois ou 8 francs de notre monnaie. Par contre le foin, la paille, le bois étaient très bon marché.

On verra plus loin que les gages des officiers du duc de Berry, et les gages que le duc de Berry recevait lui-même du roi, comme capitaine de Paris, constituent un élément d'appréciation très important, et montrent que les économistes dont j'ai parlé ont fort exagéré le chiffre de la puissance de l'argent au moyen-âge. Je trouve le même résultat en étudiant le prix des journées d'ouvriers : les charpentiers, les maçons, les pierreurs et enduiseurs gagnaient 5 sous tournois, soit 2 fr. 50 centimes de notre monnaie ; c'est à peu près le prix actuel.

Voilà quelques données succinctes mais précises.

Que conclure de ces éléments de comparaison qui donnent des résultats si contradictoires ?

M. Léopol Delisle dans son ouvrage intitulé : *Condition de la classe agricole au moyen-âge*, énumère les difficultés que je viens de signaler et conclut en disant : « Nous laisserons donc de côté la question dont nous venons d'indiquer la difficulté. Nous nous bornerons à enregistrer les prix tels qu'ils sont exprimés dans les textes contemporains [1] ».

Il faut pourtant bien se faire une opinion. J'ose à peine me prononcer, alors que tant de savants autorisés n'ont pu parvenir à s'entendre après avoir creusé le sujet. Je crois cependant que, pour la période qui nous occupe, on pourrait, sans trop s'écarter de la vérité, doubler simplement le chiffre de la valeur métallique de la livre tournois, ce qui la ferait ressortir à environ vingt francs de notre monnaie.

On voit que je suis loin de M. Leber et autres qui veulent quadrupler ou sextupler, mais mon opinion est basée sur la moyenne des éléments de comparaison que je trouve dans nos comptes, et aussi sur ce fait, peut-être spécieux, mais qui m'a frappé souvent, à la lecture des Comptes de l'Hôtel, qu'on donnait en ce temps-là une livre tournois, un royal, un franc d'or, dans les circonstances où aujourd'hui on donnerait un louis.

Étudions maintenant la question des gages. Le duc

1. M. Delisle émet du reste l'opinion que l'appréciation par M. Lebert du pouvoir de l'argent au moyen-âge est très exagérée.

de Berry reçoit du roi, comme capitaine de Paris, une pension mensuelle de 3,000 livres tournois :

« De Hemon Raquin, trésorier des guerres du roy, la somme de 7,000 livres tournois en déduction et rabat de la somme de 12,000 livres tournois laquelle le roy par ses lectres données le 23me jour de mars 1413 a ordonné présentement estre paiés et baillés par le dit Hemon au dit Mgr le duc pour l'estat de sa personne de trois mois, commancens au 1er jour d'avril après ensuient, à cause de 3,000 livres tournois à lui ordonnées par le dit seigneur prandre et avoir de lui, chascun mois qu'il sera et demourera au service du roy en la ville de Paris, pour la garde d'icelle. Pour ce 7,000 livres tournois [1] ».

C'était donc 36,000 livres par an, soit 360,000 francs de notre monnaie, valeur intrinsèque. Si l'on multipliait cette somme par 6, comme le veut M. Leber, on aurait 2,160,000 francs, ce qui est tout à fait invraisemblable. En doublant seulement, on arrive au chiffre beaucoup plus rationnel de 720,000 francs.

Nous ne connaissons pas le chiffre de la pension que faisait le duc de Berry à sa première femme Jeanne d'Armagnac, mais nous savons que celle de Jeanne de Boulogne s'élevait à 9,500 livres tournois par an.

Passons maintenant aux gages des officiers. Les gages du chancelier ont varié beaucoup ; en 1370 l'abbé de Menac touchait 60 francs d'or par mois ; l'évêque de Lodève qui lui succéda avait de même 60 francs d'or par mois, et 80 francs à Pâques pour ses robes. En 1797, l'évêque de Poitiers, Ythier de Martreuil, rece-

1. K. K. 250.

vait par jour 8 francs d'or, « oultre et pardessus sa pension ordinaire » et « 4 francs de creue », ce qui fait 12 francs sans compter la pension, les étrennes et les robes. En 1413 l'archevêque de Bourges avait, comme chancelier, 8 francs d'or par jour, plus 1,000 livres tournois de pension et 225 livres de robes.

On voit à quels chiffres fantastiques on arriverait, si l'on sextuplait ou même si l'on quadruplait le chiffre de ces gages.

Les conseillers du Grand-Conseil, — car le duc de Berry avait un Grand-Conseil, comme le roi, — étaient de très grands seigneurs, ainsi que je le disais plus haut, et recevaient des gages plus ou moins élevés, selon leur naissance et leur rang ; ainsi le maréchal de Sancerre touchait, en 1397, 7 francs d'or par jour et 4 francs de creue ; le sire de Gien avait 8 francs par jour ; le comte d'Estampes 300 francs par mois.

En 1413, le connétable d'Albret touchait 500 livres tournois par mois ; l'évêque de Chartres 6 francs par jour et 1,000 livres tournois de pension ; les autres conseillers du Grand Conseil avaient de 500 à 1,500 livres tournois par an. La plupart des officiers grands et petits avaient aussi des pensions, sans compter les « robes de livrée » qui se touchaient en deniers, à Pâques.

Le trésorier-général avait 4 francs par jour et 600 livres tournois de pension annuelle, soit plus de 2,000 livres tournois par an.

Les gens des comptes touchaient de 15 sols tournois à 40 sols tournois par jour, et 100 livres tournois de pension par an ; les clercs des comptes et secrétaires

de 6 sous parisis à 20 sous tournois par jour, sans compter les *robes* qui variaient de 45 à 75 livres tournois.

Si nous passons maintenant à la solde des gens de guerre, nous voyons qu'un chevalier banneret touchait 60 francs d'or par mois, un chevalier bachelier 30 francs, un simple écuyer 15 francs, un arbalètrier et un archer à cheval 6 francs 10 sous tournois.

J'arrête là des citations qui m'entraîneraient trop loin, j'en ai dit assez pour montrer que le chiffre des gages des gens de l'hôtel confirme mon opinion, et que la plupart des auteurs ont de beaucoup exagéré la puissance de l'argent au moyen-âge. M. L. Delisle est de cet avis, et dit, dans l'ouvrage que j'ai cité plus haut, en parlant de M. Leber : « Il nous a semblé qu'il a exagéré outre mesure le pouvoir de l'argent[1]. » M. Prévost, dans la savante étude qui sert d'avant-propos aux *Comptes de l'hôtel du roi de Navarre*, publiés par M. Iznard, montre aussi qu'il faut singulièrement en rabattre sur la puissance de l'argent à l'époque qui nous occupe.

On verra plus loin, au chapitre des *Dons et offrandes*, que là encore les chiffres corroborent absolument cette opinon.

1. Loc. cit., p. 574.

II

LA FAMILLE — LE COMTE DE MONTPENSIER — BONNE DE BERRY

Les comptes de l'hôtel nous donnent peu de renseignements sur les deux femmes du duc Jean ; la duchesse, en effet, avait son *hôtel* et sa comptabilité particulière. On trouve çà et là mention de présents réciproques qui montrent l'affectuosité des relations : la duchesse envoie à son mari des fruits, des primeurs, des truffes, des cailles de mer, poisson alors très estimé voire même un tonnel de vin de Vierzon, ce qui est très flatteur pour Vierzon. Le duc, lui, fait des cadeaux utiles, par exemple, en lui faisant remise de la somme qu'elle devait par jour, lorsqu'elle et ses gens étaient « ès despens de Monseigneur ».

« A madame la duchesse, pour don de Monseigneur fait à elle de la somme de 254 livres tournois qu'elle devoit à la chambre aux deniers, pour cinquante-neuf jours qu'elle et ses gens avoient demoré et esté aux despens de mon dit seigneur...[1] »

On trouve encore dans les comptes d'autres témoignages d'affection réciproque ; ainsi par exemple, quand le duc revenait, après une absence, près de Jeanne d'Armagnac, celle-ci fêtait son retour par un

1. Comptes de 1378.

grand dîner et le duc Jean faisait à ce propos une aumône :

« A messire Pierre, l'aumônier, que Monseigneur ordonna estre donné pour Dieu le lundi 3e jour dudit mois de juillet, que madame donna à disner pour sa venue de Poitou, nonobstant l'aumosne ordinaire, 6 l. t.[1].

Il est souvent fait mention, dans les premiers comptes, de *Charles Monseigneur*, le fils aîné du duc, qui fut comte de Montpensier, fut armé chevalier en 1380 et mourut prématurément. Au chapitre des recettes de l'année 1370 on trouve une somme de 600 livres tournois que le roi, la reine et Mgr le Dauphin remirent au sire d'Oliergue et à Madame Gille de Caumont, mère de lait du duc Jean et femme de Mre Geoffroy de Germoles « pour les nouvelles qui leur furent apportées de la nativité de Charles Monseigneur ».

Dans les premières années, il est souvent question des jouets qu'on offrait au jeune prince, par exemple des palets, un jeu de boules, une petite arbalète, des sifflets d'ivoire, jouets bien simples dont se contentaient alors les enfants princiers, et que dédaignerait aujourd'hui un fils de bourgeois.

En 1378, Charles Monseigneur avait des goûts plus sérieux et jouait au trictrac pour se distraire de maladie :

« A Charles Monseigneur, pour jouer aux tables et aux dez pour soy esbattre, pour ce que il estoit malade de la vérole, 12e jour de juing, 10 l. t.[2].

1. K. K. 252.
2. K. K. 251.

Il avait alors des chambellans, parmi lesquels le fils du maréchal de Boucicault, qui devint lui-même maréchal de France et gouverneur de Gênes. On voit aussi figurer dans son entourage « le bâtard d'Orliens qui demeure à présent avec Charles Monseigneur », et le bâtard de Brabant[1].

Il avait aussi des favoris de son âge, entre autres le fils d'un des officiers de son père, Jean de Viezbourg dit Harpin, qui fit souche de châtelains dans les environs de Vierzon. Comme son père, il avait aussi des ménestrels et des joueurs de cornemuse[2].

Il se promenait dans les rues de Bourges avec Madame Gille de Caumont sa gouvernante, et je trouve à ce propos ce détail pittoresque :

« A ung barbier de Bourges qui lava la teste de Charles Monseigneur et luy osta ses cheveux, pour don à luy fait, présente Madame Gille, 5 sols tournois. »

Et plus loin :

« A Charles Monseigneur, dimanche dix-huitième jour de Juing, tant pour donner à ung ménestrier qui avoit joué d'apertise devant luy, comme pour argent à luy baillé pour offrandes et autrement, présente madame Gille, 10, sols tournois[3]. »

C'était du reste un des caractères du temps que la bonhomie dans la grandeur et la simplicité dans le faste. Le duc de Berry lui même, qui avait des nuées

1. K. K. 251.
2. *Ibid.*
3. K. K. 252.

de serviteurs, ne dédaignait point à l'occasion d'avoir recours aux services d'un barbier de village :

« A ung barbier de Saint-Porcain qui peigna Monseigneur dimanche vingt-troisième jour d'avril, 2 frans 10 sols tournois ».

Et à la suite :

« A Maupas, qu'il donna aux petites filles de Saint-Porcain qui dançoient parmi la rue, par le commandement de Monseigneur. 20 sols tournois. »

Le duc aimait les enfants et leurs ébats, et pareille dépense se trouve fréquemment dans les comptes.

Ailleurs, le duc s'arrête pour voir des « compaignons qui dansent le branle », et leur fait pareillement un don.

Lui, qui a ses ménestrels, ses organistes, ses sonneurs de trompes, ne dédaigne pas les musiciens de la rue, et écoute bénévolement « ung bonhomme qui lui joue de la flute, après souper, à Gay ».

S'il rencontre sur son chemin des joueurs de bateaux et d'apertise, il les fait travailler devant lui et les renvoie avec un riche présent.

A la fameuse foire du Lendit, à Saint-Denis, il couronne « la Roine du Lendit » la reine de beauté de ce temps-là, comme de nos jours la reine des blanchisseuses à la mi-carême.

Les comptes de 1370 à 1378 parlent souvent aussi de Bonne de Berry qui était l'aînée des filles du duc Jean.

La première mention que j'en trouve en 1370, est assez singulière :

« A mestre Renaut de Chastiaux, fisicien de Monseigneur, pour faire un vaissel d'argent à donner clistoire à Madame Bonne, le 30e jour de septembre 60 sols tournois [1]. »

Assurément, Madame Bonne était loin de se douter que les comptes de l'hôtel transmettraient aux générations futures le souvenir de ses médications intimes.

Quelques années après, en 1375, on négocie son mariage avec le fils du comte de Savoie, et le duc de Berry envoie de nombreux messagers, entre autres Mre Pierre de Semur et Mre Guillaume de Bourbon, ses chambellans, « de Bourges, en Savoie et en Avignon pour le fait du mariage de Madame Bonne ».

Au mois de septembre, le comte de Savoie envoie à Bourges des ambassadeurs qui sont traités magnifiquement ainsi qu'on peut le voir :

« Pour argent comptant pour l'achapt de trente six escuelles d'argent pesans 36 mars, lesquelles Monseigneur donna au sire de Fromentes et aux gens de Mgr le conte de Savoie qui vindrent en Berry pour veoir Madame Bonne, laquelle vaisselle Monseigneur leur fit présenter par Mre Jacques Trousseau son maistre d'ostel, à Bourges en l'ostel de Mgr le mareschal de Sancerre où Charles Monseigneur leur donna à souper le 3e jour de septembre 1375, laquelle vaisselle fut achaptée et paiée par Guillaume de Chauvigny, secrétaire de mon dit seigneur, la somme de 300 frans qu'il avoit reçeuz, du commandement de Mgr, de Jehan de Vaugoulay, receveur

1. K. K. 251.

des aydes à Bourges, pour le Roy, c'est assavoir : à Macé Bratin de Bourges, pour 16 mars d'argent à 6 livres 5 sols tournois le marc, à Guillaume Fradet pour 5 mars au dit pris, à Pierre Ginart pour 6 mars à 6 livres tournois. » [1]

Que de détails intéressants dans ces quelques lignes !

Le mariage fut décidé, et messire Geoffroy de Germoles fut chargé de conduire la princesse à Paris ; mais il se produisit ce fait bizarre que, manquant d'argent il fut obligé d'emprunter à Symonnet de Dammartin cinquante francs d'or pour la sûreté desquels il bailla en gage de la vaisselle d'argent que celui-ci acheta plus tard au prix de 77 livres 10 sous tournois.

Le mariage fut célébré le 18 janvier 1376 en l'église de Saint-Paul, ainsi qu'en témoigne cette mention :

« A madame Bonne, le 18e jour de janvier que elle espousa à Saint-Pol, que elle offry à la messe, que luy bailla en sa main Marguerite de Cousy sa demoiselle, 60 sols tournois » [2].

Il y eut fête sur fête à la cour, et le duc de Berry en donna une magnifique et en grand gala, comme on peut en juger par cette mention :

« Au roy des héraux de France, le 20e jour de janvier 1376, et aux ménestrels et héraux qui furent à la feste que Monseigneur fict en son hôtel le dit jour, après les noces de madame Bonne sa fille, 100 francs. [3] »

1. K. K. 252.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

Pour le dîner il mit à contribution le garde-meuble royal :

« A Jehan d'Estampes, pour bailler à cellui qui garde les tapiceries du roy, pour ce que il presta à Monseigneur un grant docel d'or et de veluau qui fut tendu en la grant salle de l'ostel de Monseigneur à Paris, sur la grant table, le jour que Monseigneur donna à disner, 4 livres tournois [1].»

Ce fut « le tiers jour après les noces », qu'eut lieu cette fête en l'hôtel de Nesle, et il y eut tant de monde que le duc fut obligé d'emprunter de l'argenterie. Or, comme il y eut forcément un grand désordre ce jour-là, beaucoup de pièces d'orfèvrerie furent endommagées, d'autres disparurent, notamment :

« Une escuelle d'argent qui estoit au sire de la Rivière qui fut empruntée, et laquelle fut perdue, et pesoit 7 mars 4 esterlins; une tasse dorée du sire de la Rivière qui semblablement fut perdue, pesant 1 marc 2 esterlins et une marguerite d'or esmaillée de blanc et de rouge mise sur un gobelet d'or, du dit sire de la Rivière qui semblablement fut dépeciée et perdue... [2]»

On fit refaire les pièces perdues, on remit tout en ordre et la famille de Savoie comblée de politesse et de présents, quitta la cour, emmenant la jeune épousée, tandis que le duc de Berry partait lui-même pour Poitiers ; mais il restait des dettes à Paris et l'année suivante, 1377, je trouve :

1. K. K. 252.
2. *Ibid.*

« A Guillaume de Monteron, tailleur de la royne, à qui estoit deu pour la façon et estouffes de plusieurs robes qu'il avoit faites pour madame Bonne, dont le dit tailleur avoit en gaige une partie des dictes robes, 19 livres 10 sols tournois. [1]»

On sait que le mari de Bonne de Berry devenu comte de Savoie en 1383, sous le nom d'Amédée VII dit le *comte rouge*, périt tragiquement en 1391, empoisonné dit-on. Il laissa un fils Amédée VIII, qui fut le premier duc de Savoie et dont descend le roi d'Italie actuel. Bonne de Berry après avoir disputé la régence à l'aïeule du jeune prince avec laquelle elle était dans les plus mauvais termes, se remaria avec le comte Bernard d'Armagnac.

Une chose qui frappe tout d'abord, pour peu qu'on étudie la vie privée au moyen-âge, c'est le goût des grands seigneurs pour la vie nomade, leur facilité extrême à se déplacer, alors que les routes étaient si mauvaises et que l'on ne voyageait qu'à cheval. Le duc de Berry ne faisait point exception à la règle et passait certainement la moitié de sa vie sur les chemins, non seulement par nécessité, mais par goût; allant de l'une à l'autre de ses résidences si nombreuses, s'arrêtant en route au gré de sa fantaisie, dans les châteaux, dans les monastères, dans les hôtelleries. Suivons-le, par exemple, en l'année 1375 que je prends au hasard.

Vers la fin de juillet, après un séjour en son palais de Poitiers, il part pour le Berry; le 28 juillet, il est à Massay où il « offre aux reliques de l'abbaye, à l'entrée du dit lieu. » Le 4 août il est à Genouilly; le 8 à Argen-

1. K. K. 252.

ton; le 12 à Saint-Satur; le 15, jour de Notre-Dame, il assiste à la messe à Bourges; puis il s'en va chasser le cerf à Vierzon, et le 8 septembre nous le retrouvons à Genouilly. En octobre il est à Issoudun, en novembre à Mehun; il passe décembre à Paris et en repart vers la fin du mois pour revenir à Bourges. En janvier et février, on le trouve à Clermont, Riom et Aigueperse. En mars il revient en Berry, et d'Issoudun envoie quérir des nouvelles de la duchesse qui est à Vierzon. Il vient l'y retrouver et y passe le mois de juillet.

Ces instincts nomades qui étonnent tout d'abord s'expliquent pour peu qu'on y réfléchisse, d'abord par l'habitude de la vie au grand air, de la vie à cheval pratiquée dès l'enfance, par l'habitude aussi de se passer du confortable, du bien-être du chez soi qui est essentiellement moderne, enfin par le grand charme qui se dégageait de la manière même de voyager; d'abord le plaisir de la locomotion à cheval, si bien exprimé dans la ballade de Victor Hugo :

Mon cœur ploie
Sous la joie
Quand je broie
L'étrier.

Puis les mille incidents de la route; en ce temps-là les seigneurs ne voyageaient jamais sans leurs faucons, et tout était occasion de vol; l'imprévu enfin, et le charme de l'hospitalité dans les châteaux, alors que l'hospitalité était d'autant plus facile qu'elle était plus simple. Et si le voyageur était, comme le duc Jean

toujours entouré de familiers triés sur le volet, qui en devisant, cherchaient à lui faire oublier la longueur du chemin, on conviendra que l'agrément du voyage en compensait singulièrement la fatigue, fatigue relative au reste, avec les haquenées qui allaient à l'amble. Et quant au froid, aux intempéries, on n'avait rien à en redouter avec les fourrures, dont la mode était alors si répandue dans toutes les classes de la société, et qu'on portait les unes sur les autres, de la tête aux pieds. Et puis enfin on avait la litière, mode de locomotion moins rapide mais aussi confortable que notre sleping-cart actuel, et où l'on pouvait s'enfermer, se coucher et dormir.

Les incidents de route ne manquaient pas, car les chemins étaient alors aussi fréquentés qu'ils le sont peu aujourd'hui, et les registres des Comptes en témoignent à chaque page. En veut-on quelques extraits?

« A un poure gentilhomme, que Monseigneur lui donna en aumosne sur le chemin, en venant de Paris, 20 sols tournois. »

« A deux pauvres homes et une fame qui venoient d'Alemaigne où ils avoient esté novellement baptisés, pour aumosne 60 sols tournois.

« A Renaut de la Charité, arbaletier, lequel fu blassié d'ung vireton, pour soy aidier à guérir, 4 livres tournois.

« A Jehan de la Foret, poure escuyer demorant à Mornay sur Allier, le quel a esté mutilé du corps par les Anglois, 60 sols tournois.

« A frère Girart du Trollet, hermite, pour fere et accomplir son pellerinage outre mer, le quel il entend fere avec l'aide de Dieu, 8 livres tournois.

« A messire Loys de Meillan, poure chevalier des parties du Berry, pour don fait à luy, 4 livres tournois.

« A une poure damoiselle de Picardie, 67 sols tournois.

« A deux poures gentilshommes que Mgr encontra en alant de Larocheguion à Bonnières, 60 sols tournois.

« A Guillaume Leroy, poure chevalier, pour don à luy fait en aumosne par Monseigneur à Mehun, 20 sols tournois.

« A deux poures gentilshommes qui venoient de Hongrie, si comme ils disoient, 40 sols tournois.

« Du commandement de Monseigneur à ung poure Evesque de Gresse, 60 sols, 6 deniers tournois.

« A trois poures gentilshommes à qui Monseigneur donna pour Dieu et en aumosne en s'en alant en son hostel de Neelle, 4 livres tournois. » Etc., etc.

Puis il y avait les ménestriers, les joueurs de bateaux et d'apertise, les montreurs de bêtes, qu'on faisait travailler sur la route ; on arrivait ainsi au gîte sans ennui, et s'il n'y avait ni château, ni monastère pour la couchée, s'il prenait fantaisie au noble voyageur de s'arrêter dans une hôtellerie, les valets de sommiers avaient bientôt fait d'improviser un repas et même de tendre une chambre, car les sommeliers de tapisserie suivaient aussi le mouvement.

On voit par tout ce qui précède que si les voyages étaient coûteux, pratiqués ainsi, ils ne manquaient pas de charme, et l'on comprend le goût des grands seigneurs et des grandes dames du XIVe siècle pour la vie nomade.

Avant de clore ce chapitre, je veux faire remarquer un fait qui se dégage des quelques citations que je

viens de faire, et qu'on pourrait multiplier à l'infini : le manque absolu de respect humain, quand il s'agissait de recevoir de l'argent. On voit de pauvres damoiselles, de pauvres écuyers, des gentilshommes, des chevaliers même qui ne se font aucun scrupule d'accepter l'aumône — le mot y est — et l'aumône relativement modeste qui leur est faite. Cela prouve d'abord combien était grande la misère qui pesait sur toutes les classes de la société, sur la noblesse plus encore que sur la bourgeoisie. On voit en effet fréquemment dans ces pages si curieuses, des écuyers, des nobles si absolument ruinés, qu'ils sont réduits à solliciter la charité du duc « pour soy ar er ». L'un reçoit de quoi acheter un bassinet, l'autre un haubergeon ou une cotte de fer, etc., etc.

A cette absence de respect humain, à cette facilité à recevoir de l'argent sans rougir le moins du monde, il y a encore, ce me semble, une explication très plausible. En ce temps où la hiérarchie sociale était si nettement établie, chacun avait son rang marqué et s'y tenait strictement ; le noble regardait de très haut le vilain qui, suivant le dicton héraldique, « ne sait ce que valent éperons, » mais s'il imposait sa supériorité au non-noble, qui ne devait pas comme lui le service militaire, il acceptait parfaitement la supériorité d'autrui : le simple écuyer s'inclinait devant le chevalier, le bachelier cédait le pas au banneret, le vassal s'agenouillait sans broncher devant son suzerain, et la filière continuait ainsi jusqu'au prince du sang royal, jusqu'au roi enfin, dont la majesté couronnait l'édifice féodal.

De la reconnaissance absolue de la supériorité de qui de droit à la conviction qu'on pouvait accepter de l'argent d'un supérieur hiérarchique, il n'y a qu'un pas, et la simplicité de mœurs en matière d'argent était si grande, que non-seulement il était admis qu'on pouvait donner de l'argent à un inférieur, mais parfaitement aussi à un égal. Ainsi l'on voit le duc de Berry donner en 1398 cent livres tournois à l'empereur de Constantinople, et le même jour la même somme au Dauphin « pour mectre et convertir en la despence de l'ostel de mondit seigneur[1]. »

III

ETOFFES, VÊTEMENTS, LINGE

Les Comptes de l'hôtel nous donnent de précieux renseignements sur les étoffes, les vêtements et les fourrures, et les prix indiqués confirment encore l'opinion que j'émettais plus haut sur le valeur comparative de l'argent. Ainsi par exemple, on achète en 1374 au drapier Goneau, à Bourges, seize aunes de drap pour vêtir les charretiers du charriot de la garde-robe et de la cuisine, au prix de 16 livres tournois, soit une livre tournois l'aune, ou vingt francs de notre monnaie.

Dans le même temps, on achète à un marchand de Paris, au prix de 54 livres tournois, « du sathain bleu

1. K. K. 254.

renforcié, pour faire une opelande pour Monseigneur ». Ce serait donc près de onze cents francs.

La même année, on paie à David Chambellan, drapier à Bourges, 3 livres tournois pour fourniture de « 15 aulnes de brunette pour fere robes de deuil pour Monseigneur pour la mort de la royne de Navarre ». Bernard Poitevin, drapier à Bourges, fournit aussi 10 aunes de brunette » pour vestir de dueil Charles Monseigneur, madame Bonne et madame Jehanne », mais celle-là ne coûte que 14 livres tournois.

Autres vêtements de deuil fournis par Joffroy, couturier à Bourges :

« Pour la façon et estouffes des robbes de deul que Monseigneur porte pour feu Monseigneur d'Orléans son oncle, que Dieu absoille, c'est assavoir un grant mantellone, une grant oppelande fourrée, un mantel double à chevaucher, une petite oppelande, un chaperon double et deux paires de chauces, 7 livres 5 sols tournois [1]. »

Mais laissons les étoffes de deuil, et passons aux vêtements d'apparat :

« A Berthelemy Martin, marchand de Lucques, demorant à Paris, pour la vente de deux pièces de drap veluyau velu, tixu d'or de Chypre cramoisi, que Monseigneur a fait prendre et achater de lui pour faire une hoppelande pour lui, 500 escus d'or. »

« A Guillaume Cevarne pour parties de drap d'or et de soye..... premièrement ; pour deux draps impériaulx d'or que Monseigneur donna à l'église Saint-Andry des

1. K. K. 252.

Ars, 60 escus. Item pour deux pièces et demie et deux aulnes de fin velu sur velu, broché d'or de Chyppre sur vert perdu, donnez par mon dit seigneur à madame la duchesse de Bourbonnois sa fille, au pris de 150 escus la pièce, valant 423 escus. Item pour 5 quarts de veloux noir dont ont esté faiz deux chappeaux pour Monseigneur, au pris de 6 escus l'aulne. Item pour deux pièces et demie aulne de fin velu sur velu cramosy, broché d'or fin à grans broz d'or et de deux vers très riches, dont a esté faicte une hopelande longue pour Monseigneur, au pris de 200 escus la pièce, valent 532 escus[1]. »

Ainsi donc l'étoffe seule, sans la façon, sans les accessoires, c'est-à-dire sans la broderie, sans l'orfèvrerie, sans la fourrure, coûtait 532 écus d'or, 64 écus d'or l'aune !

Quelques vêtements encore :

« Pour 17 aulnes 3 quarts de fin velu sur velu à figure, à hault et bas poil, et violet en cramoysi, pour faire une robe en my-jambe et ung pourpoint pour Monseigneur, pour aler à Pontoise, au prix de 20 escus l'aulne, valent 355 escus[2]. »

« Pour deux pièces et demie, avecques demie aulne de fin velu rosé sur cramoysi, broché de fin or de Chypre, dont a esté faicte une grant hoppelande de parement pour Monseigneur pour la feste de Pasques à 8^{xx} 10 escus pièce, valeur 452 escus 6 sols tournois. Item pour deux pièces et demie de veluyau figuré fin de plusieurs couleurs, sur satin brodé d'or de Chippre, dont semblablement fut faicte une hoppelande pour Monseigneur le

1. K. K. 250.
2. *Ibid.*

conte de Richemont, neveu de Monseigneur, au prix de 6 ^{xx} escus la pièce, valent 300 escus[1]. »

Le duc Jean donnait aussi des vêtements à ses officiers, chambellans, conseillers et autres, bien que tous reçussent leurs robes en argent à Pâques, et les étoffes données étaient magnifiques :

« Pour 3 aulnes de fin drap noir de Lucques pour Mre Guillaume Bastard, conseiller, pour faire ung pourpoint pour lui au jour de Noël, au pris de 6 escus l'aulne.. Item pour 22 aulnes de fin drap violet cramoysi de Lucques, pour faire deux hoppelandes au dit jour de Noël, l'une pour le trésorier, l'autre pour Robinet d'Estampes, conseiller, au pris de 12 escus l'aulne, valent 274 escus[2]. »

Après les « draps d'or et en soye » viennent « les draps de laine » :

« A G. Paillart, tailleur de robes de Monseigneur, pour 7 aulnes d'escarlate vermeille pour fere une hoppelande à chevaucher, trois chapperons et unes chauces pour Monseigneur au pris de 7 livres tournois l'aulne... Pour 6 aulnes de fin noir de Montivilliers pour faire ung mantel double, pour Mgr le conte d'Eu, à 3 escus l'aulne... »

« Pour une aulne de fin vert brun taint en grainne pour Monseigneur, 112 sols 6 deniers tournois. »

On voit aussi figurer parmi les draps de laine, le fin vert herbeux, le fin violet de Bruxelles, et surtout l'écarlate vermeil de Montivilliers qui était alors le drap à la mode.

1. K. K. 250.
2. *Ibid.*

Un détail encore, avant de quitter les étoffes :

« Item le 9e jour d'août (1413) pour 12 aulnes et demie de satin moyen vermeil pour fere un grant estandart pour Monseigneur, pour chevaucher par la ville de Paris, au pris de 2 escus l'aulne, valent 30 escus [1]. »

Les comptes de 1413 nous donnent aussi de très intéressants détails sur les fourrures dont on faisait alors une consommation inouïe :

« A Étienne de Bompuis, marchant pelletier et bourgeois de Paris, 2,745 francs 17 sols 6 deniers tournois pour plusieurs parties de pelleterie, tant pour la personne de Monseigneur, comme pour Mgr le conte d'Eu son fils, et autres, à qui il les donna à la feste de Noël celui an. Premièrement, pour 1,750 dos de gris à diz thirés, au pris de 6 frans 10 sols tournois le cent... Et pour 350 autres dos de gris à 9 thirés, au pris de 4 frans 10 sols tournois le cent, du quel gris a esté forré un grant mantel de drap gris à relèvement pour Monseigneur. Item pour 447 martres sebelines fines noires, pour fourrer une grant hoppelande de veluyau vermeil brochiée d'or, pour Monseigneur, à la feste de Noël, au pris de 30 sols tournois pour chascune martre, valent 670 frans 10 sols tournois. Item pour 7xx 5 genettes fines noires, avec les costez, ventres et gorges, pour fourrer le corps d'une hoppelande longue de veluyau noir figuré, pour Monseigneur, le jour de l'an ensuyvant. au prix de 50 sols tournois la pièce, valent 411 frans 10 sols tournois. Item pour 6 manteaux et un quart de mantel de costez de martres sebelines fines noires pour fourrer une autre grant hoppelande longue de veluyau bleu pour Monseigneur, à la feste des Roys, au pris de 32 frans le mantel, valent 200 frans. »

1. K. K. 250.

Viennent ensuite des gardes-corps pour le duc et des fourrures pour les houpelandes de ses chambellans, physiciens et officiers de toute sorte, voire pour ses fous :

« Item pour 1,150 dos de grys à 9 thyrés, pour fourrer une hoppelande de drap roige pour Hannequinet, le fol de Monseigneur, 51 frans 15 sols tournois. »

Nous arrivons maintenant à l'hermine et au menu-vair :

« Pour 50 hermines fines blanches, pour la fourrure d'une robe pour Monseigneur, en lieu d'autres qui estoient usées, au pris de 30 frans le cent, valent 15 frans. Item pour 3 milliers de menu-vair, c'est assavoir de ventres, de quoy ont esté fourrées deux hoppelandes de veluyau violet cramoysi, l'une à manches ouvertes et l'autre à manches closes pour mon dit Seigneur, à 4 frans 10 sols tournois le cent, valent 6^{xx} 15 livres tournois. » Item pour 200 de grys à 9 thyrés, pour fourrer quatre pères de botines pour Monseigneur, au pris de 4 livres 10 sols tournois le cent, valent 65 livres 5 sols tournois[1] ».

Après les vêtements, les chapeaux :

« Pour un gran chapel de bièvre, une plume d'autruce rouge, un chapel de bièvre blanc basset, fourré de menu-vair, 10 livres tournois[2]. »

« Pour trois quarts de veloux noir à long poil pour faire un grant chappel fourré de marte sebeline pour Monseigneur, au pris de 6 escus l'aulne[3] ».

1. K. K. 250.
2. K. K. 251.
3. K. K. 250.

« A Guillaume, le broudeur de Poitiers, pour la façon et soye du chapeau de plumes de Monseigneur, que Madame le fit faire quant il sla devant Cognac, oultre ce que Madame en a paié, pour autre ouvraige que Monseigneur y a depuis faict faire, 4 livres tournois [1] ».

Les chapeaux de bièvre et de velours étaient, l'été, remplacés par des chapeaux de paille :

« Au grant Jehan, messager à pié, pour faire ses fraiz et despens, en alant de Rouan à Mante quérir ung chapeau de paille pour Monseigneur, le 12e jour d'octobre, 15 sols tournois [2]. »

Un autre déplacement pour quérir un chapeau coûta beaucoup plus cher :

« A Herpin, vallet de chambre de Monseigneur, envoyé de Lesignan à Poictiers quérir le chapel de Madame pour aporter à Monseigneur, pour les despens de luy et de certains gens d'armes en sa compaignie, 14 francs [3]. »

Mais il s'agit évidemment ici d'une couronne d'or, comme l'indique le choix du messager et les gens d'armes qui l'accompagnaient, car le mot chapel désigne aussi bien une couronne qu'un chapeau.

Je ne sais trop ce qu'il faut entendre par berettes, sans doute des calottes :

« Au chappelier de Monseigneur, pour quatre berrettes pour Monseigneur, dont les trois rouges taintes en graine, et l'autre noire, 4 livres tournois. »

1. K. K. 252.
2. K. K. 254.
3. K. K. 252.

Passons aux chaussures. Si les étoffes étaient chères, les cuirs étaient bon marché ; ainsi douze paires de bottines et quatre paires de galoches pour Monseigneur sont payées 8 livres tournois ; une paire *d'estuefs* ou bottes pour jouer à la paume, à Bourges, 2 sols 6 deniers tournois ; un paire de souliers pour le bâtard d'Orléans (un enfant) 2 sols 6 deniers tournois ; deux paires de souliers pour le fou Plantefolie, 8 sols tournois.

Il semble que Genouilly, localité alors beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, ait eu une réputation pour les *estuefs*, car le duc Jean en envoie quérir trois douzaines à la fois par Baudet, son chevaucheur.

Les bottes destinées au duc étaient garnies soit en drap, soit en fourrure :

« Au clerc feu Durand Chaballey, de Bourges, pour une aulne de drap de Brusselles, prise et achaptée par la main de André, tailleur de Monseigneur, pour garnir 2 paires d'estiveaux pour mon dit Seigneur, et pour fil et soye, pour tout, 65 sols tournois [1]. »

Je trouve aussi mention de souliers *escorchés* pour le duc, et de chausses *semelées* pour Charles Monseigneur :

« A Léonnet, sommelier de corps, pour argent à luy baillé comptant pour 6 paires de sollers escorchiés, une paire de botines, une douzaine d'aguillettes d'argent dorées et une autre douzaine de dain pour Monseigneur, 4 livres 6 sols tournois [2]. »

1. K. K. 252.
2. *Ibid.*

Ainsi, on le voit, on retrouvait l'or jusque sur les cordons de souliers du duc de Berry.

« A Jehan Dieuxavant, pour faire semeler unes chausses pour Charles Monseigneur, et pour uns estaffins, 5 sols tournois. »

Les gants étaient chers :

« A Perrenelle de Fouloy, gantière du roy, en quoi Monseigneur luy etoit tenu, pour 5 paires de gans de louvetiaux couverts de chevrotin, tant pour le corps de mon dit Seigneur, comme qu'il a donné à Madame de Berry, pour le cuir, broderie et boutons d'une autre paire de grans gants à chevaucher, pour deux paires de autres gants brodés et à boutons forrés de menu-vair, et pour uns autres gans doublés de chevrotin, 18 livres 5 sols tournois [1]. »

Quant au linge de corps et de table c'était toujours la toile de Reims dont on se servait « pour chemises, brayes, queuvre-chiefs, tayes, orilliers et mantaulx à faire la barbe » ; elle coûtait en moyenne 14 sols parisis l'aune. Une douzaine de touailles fines est payée 20 livres tournois.

IV

HABITATION. – MOBILIER

Bien que le Berry fut la résidence de prédilection du duc Jean, c'est peut-être à Bourges qu'il était le plus

1. K. K. 251.

mal logé. Pendant nombre d'années, en effet, et tandis qu'on construisait son superbe palais, dont la grand'-salle avait sept cheminées, il habita tout modestement l'archevêché, ainsi que le démontrent les réparations qu'il y faisait faire en 1370 :

« A Me Colas de Villars, mestre des œuvres de charpenterie de Monseigneur, pour plusieurs parties qu'il a paiées pour les réparacions nécessaires en l'oustel de l'arcevesque de Bourges, ouquel Monseigneur et Madame sont venus fere leur demorance, 91 livres tournois.

« A Pierre, le verrier, pour apparellier les verrières de l'ostel dudit arcevesque, 4 livres tournois [1]. »

En 1374, il l'habitait encore, il y avait même ses chiens courants.

Si les appartements de gala étaient somptueux, les chambres étaient simples sous les tentures qui les couvraient, et qu'on transportait d'une résidence à l'autre. Nous trouvons en 1374 des détails sur l'*appareillement* d'une chambre :

« A Guyard, le charpentier de Lesignen, pour avoir appareillé une chambre oudit chastel, qui est entre la chambre de Monseigneur et celle de Charles Monseigneur, c'est assavoir plancher, faire les huys et fenestres, covrir d'essil [2], blanchir de chaux et teues de terre, et faire un tulleis ès degrès par où l'on monte en la chambre de Charles Monseigneur, et un autre tulleis ès degrès du galatas qui est sur la chambre de Monseigneur, 10 livres 10 sols tournois [3]. »

1. K. K. 251.
2. Petites planches en forme de tuile.
3. K. K. 254.

On nattait les appartements ; il est souvent question de ces nattes dans les comptes, par exemple en 1413 :

« A Jehan Godefroy, natier, pour avoir fait et livré 75 toises de nates pour Monseigneur en l'hostel du Temple à Paris, c'est assavoir en sa chambre, galerie, comptouer, et retraiz de ses filz Charles de Bourbon et le conte d'Eu, au pris de 6 sous parisis la toise, valent 23 livres 8 sols 9 deniers tournois.

« A Jehan Godefroy, natier, pour avoir naté les grans galeries estans sur le jardin de l'ostel qui fu M[re] Hugues Aubriot, contenant cinquante toises, pour ce 16 livres tournois. »

Quelques détails maintenant sur le mobilier. Les lits étaient énormes, qu'on en juge :

« A Guillaume Cuasse, huichier, demorant à Paris, 22 livres 10 sols tournois pour les parties de son mestier cy apres desclarées, c'est assavoir pour une grande couche enchassillée de 9 piés de long et 8 piés de le, et est assemblée à tenons et mortaises et enfoncée de penneaulx de bois d'Irlande et garnie de marches tout autour assemblées à onglet et closes par devant, et est ladite couche pour la chambre où Monseigneur couche quand il est en l'ostel de Gyhac, pour ce, pour boys et peine, 10 livres 16 sous parisis, valent 13 livres 10 sols tournois. — Item pour une autre couche enchassillée, de six piés de long et cinq piés de le, assemblée à tenons et mortaises... et fiet la dicte couche en la dicte chambre pour gesir les chambellans de Monseigneur, pource, boys et peine, 108 sous parisis, valent 6 livres 15 sols tournois. — Item deux fournies, chascune de 9 piés de long assemblées à tenons et à mortaises et engoussonniées tout autour et faictes à deux parements, les dictes fournies séans en la chambre dessus dicte, 30 sols tournois. — Item pour une niche de

dix piés de long et d'ung pié de le, et est close par devant et faicte à deux parements, et fiet en la galerie devant le banc de Monseigneur, pour ce 15 sols tournois [1]. »

La garniture du lit, maintenant :

« A Guillaume Lescot, pour ung lit que Monseigneur a fait prendre pour luy c'est assavoir, pour une toye de Valenciennes de deux aulnes et demie, avec la toye du coissin, 28 livres 16 sous parisis. -- Et pour 6 ^{xx} livres de fin duvet tout neuf, mis ès dictes toyes, au pris de 5 sous parisis la livre, valent 30 livres parisis. Pour ce audit Guillaume 75 livres 7 sols 6 deniers tournois [2]. »

On bassinait les lits, avant le coucher :

« Pour ung bacin à baciner le lit de Monseigneur, 2 escus [3]. »

Et les vases intimes étaient inventés :

« A Johanne, la potière, pour poz de terre et orineaulx, 5 sols tournois [4]. »

Pour les tables, on se servait de bois de cyprès, et il coûtait cher :

« A Jehan Symiet, marchand et bourgois de Paris, pour six tables de cyprès contenant chascune 19 piés, 5 livres tournois [5]. »

1. K. K. 250.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. K. K. 253.

Le faudesteur ou fauteuil commençait à s'introduire, remplaçant la chaire rigide :

« A Colin Grossier, huichier, demorant à Paris, pour le boys et façon d'une chaire à dos ployant appelée faulxdesteur. Prie et achaptée de lui pour Monseigneur et prête à garnir, 50 sols tournois. »

Et plus loin :

« A Jehan Baille, sellier, demorant à Paris, pour une chaire de retrait, frangée et clouée de clox dorés, pour mectre ou retrait de Monseigneur, 6 livres 15 sols tournois [1]. »

Quelques détails maintenant, sur les fournitures de *comptouer*, c'est-à-dire de bureau :

« A Robinet Le Charron, pour papier, tant royal comme commun et pour vernis qu'il a livré pour le comptouer de Monseigneur, 6 livres 10 sols tournois. »

« A Symon Lorgeret, potier d'estain, pour deux ancrois d'estain à mectre encre et getons pour les comptouers de la chambre aux deniers, 40 sols tournois. »

« A Jehan, le coutelier, pour taille-plumes et poinçons, 20 sols tournois [2]. »

« Pour 6 mains de papier achaptées et emploiées à faire lectres closes par mondit seigneur, 31 sols 4 deniers tournois [3]. »

« A Robinet Le Charron, espicier, demorant à Paris, pour papier, cire vermeille et encre qu'il a livré en la

1. K. K. 250.
2. K. K. 254.
3. K. K. 252.

chambre aux deniers de Monseigneur, 7 livres 15 sols tournois. »

« A Poncet, le parcheminier, demorant en la rue des Blancs-Manteaulx, à Paris, pour parchemin rez, que il a semblablement livré en ladite chambre aux deniers, 6 livres tournois. »

« A Jehan de la Couste, pour parchemin et ancre pour trois mois, pour ladite chambre aux deniers, c'est assavoir may, juing et juillet 1398, 60 sols tournois. »

« A lui pour papier et cire, et ancre pour les diz trois mois, 40 sols tournois. »

« Item pour minuer, grosser et doubler le compte précédent dudit maistre de la chambre aux deniers qui contient 26 fueillets, et pour le double autant, qui font 52 fueillets, à 2 sols tournois le fueillet, valent, 104 sols tournois [1]. »

V

DÉPENSES RELATIVES A LA GUERRE

Il serait extrêmement intéressant au point de vue historique, de rechercher, dans les Comptes de l'hôtel, tout ce qui a trait à la participation du duc de Berry aux événements militaires du temps ; on y ferait une abondante moisson, en notant non seulement les dépenses relatives à la guerre, mais les itinéraires du prince et les missions des chevaucheurs envoyés aux princes, aux chefs d'armée, au connétable, aux capitaines de gens d'armes et de routiers, enfin aux bourgeois et habitants des villes belligérantes.

1. K. K. 253.

Mon travail est plus modeste, je veux seulement esquisser à grands traits l'ensemble de ces comptes, montrer le parti que l'on en peut tirer, et m'attacher surtout au côté curieux, et pour ainsi dire anecdotique.

J'ai cherché des renseignements sur l'artillerie, dont l'usage a commencé en France pendant la jeunesse du duc de Berry et j'en ai trouvé moins, malheureusement, que je ne l'espérais.

Les premiers canons dont je trouve mention, en 1370, étaient apparemment de très petite dimension :

« A Duverne, le coustelier, pour canons qu'il a faiz, du commandement de Monseigneur, pour mettre en la grosse tour de Bourges, dont le Séneschal a la garde, le 16e jour ensuyvant (octobre), 40 sols tournois [1] ».

Le duc n'avait alors qu'un artilleur, lequel mourut en 1398, je trouve à cette date :

« A Casin de Sereuviller, pour obsèque de l'artiller de Monseigneur, 55 sols tournois [2] ».

Ce canonnier s'appelait Pierre Sare.

En 1413, les deux frères Jehan Pescheur étaient artilleurs du duc et Jehan Vacher est qualifié canonnier. On avait fait de grands approvisionnements pour le siège de Bourges :

1. K. K. 251.
2. K. K. 254.

[illegible] Bourges [illegible] devant [illegible]

[illegible]

[illegible] conseiller du roy et de [illegible] 100 livres [illegible] pour ce 100 livres [illegible]

[illegible] Guillaume [illegible] demourant à Paris, pour une [illegible] de [illegible] livres tournois, et pour deux [illegible] de [illegible] de [illegible] livres [illegible] livres 15 sols tournois [illegible]

[illegible]

[illegible] Jehan [illegible] Monsei-

On voit là une preuve de plus de ce que j'avançais plus haut, que les officiers de l'hôtel, même les gens des comptes, devenaient hommes de guerre à l'occasion. Je trouve encore dans le même compte :

« A Imbert de Chareil, escuier d'escuierie de Monseigneur pour ung hauberjeon qu'il a fait prendre dudit Imbert pour sa personne, 45 livres tournois ».

Autres armes pour le duc :

« A Pierre de Granges, coutelier de Clarmont, pour une espée de guerre deux fers de glaives et deux daigues, et aussi pour une autre épée et une daigue que Monseigneur fit prendre de luy pour donner à Monseigneur de Bourgoigne, 29 livres tournois [1] ».

Le duc Jean aimait tellement les perles, qu'il en faisait mettre jusque sur son jacques, qui était, comme on sait, un habit de défense [2].

« A Jehan du Blet, escuier d'escuerie, pour achapter perles pour mettre en ournage sur un jaques que Gendre, le broudeur, a fait pour Monseigneur, 24 sols tournois. Item pour achapter un grant male et un bahut pour mettre ledit jaques et plusieurs autres pièces de harnois que Monseigneur a fait faire à Paris, 8 francs. Item pour achapter ung sommier pour apporter le dit harnois de Paris, 30 frans. Item pour les despens dudit escuier à aller d'Issoudun à Paris mener ledit harnois, 17 frans, en tout 80 livres tournois [3] ».

1. K. K. 251.
2. Ceci montre que le jacque n'était pas, comme le dit Violet-le-Duc, porté exclusivement par les gens du commun.
3. K. K. 252.

Voilà un harnais dont le voyage coûta cher. Autres détails d'équipement :

« A Me Jehan Yvon, armeurier, pour avoir bruny l'espée de parement de Monseigneur et pour ung fourreau, 10 sols tournois. A luy pour avoir fourby autres espées pour Monseigneur et bruny ung bacinet et une cappeline 25 sols tournois. A Marguerite de Carville, pour avoir blanchi la cote d'acier de Monseigneur, 10 sols tournois [1] ».

« A Pierre Lechandelier, armeurier de Monseigneur, pour une saincture clouée d'acier à saindre sur la cote d'acier d'icelui Seigneur, 5 sols 4 deniers parisis. Pour fendre ladite cote dudit Seigneur, pour faire une fausse porte et pour la blanchir, 18 sols parisis. Pour une aulne d'ung tissu vermeil pour les cuissoz dudit Seigneur, 4 sols parisis. Pour une once de tyssu noir pour ataicher les boucles et les mordans de la cote dudit Seigneur, et pour les deux grans courroyes du harnois de jambes dudit Seigneur, 12 sols parisis. Pour toutes ces parties 39 sols 4 deniers parisis valent 49 sols 2 deniers tournois [2] ».

Remarquons que ce paiement s'effectue en 1413 ; c'est encore un souvenir du siège de Bourges ; le duc avait vieilli et grossi, et il fallut « faire une porte » à son armure.

« A Guillaume Moynet, orfèvre à Poitiers pour 7 onces d'argent qu'il a mises pour garnir un harnois de jambe pour Monseigneur, 4 l. 3 d. Pour dorer et façon, 3 l., pour 5 onces d'argent pour 3 douzaines d'aguilettes d'argent cosues en laz de soye, 68 s, 9 d. t. Pour façon et or

1. K. K. 253.
2. K. K. 250.

à dorer icelles, 10 l., et pour or et façon d'une sainc-ture à saindre Monseigneur sur son Jacques 10 l. Pour ce 16 livres 5 sols tournois [1]. »

« A Colin Olivier, lormier, demeurant à Paris, 72 sols parisis pour la vente de deux paires d'esperons dorez pour Monseigneur, c'est assavoir l'une paire garnie de soye à mectre sur chausses et l'autre de cuir touz dorez de fin or et taillez à la devise de mon dit seigneur, 4 livres 10 sols tournois [2] »

Les harnais du duc Jean étaient garnis de satin et ses épées de parement garnies de velours :

« ... Item une aulne et demie de satin noir pour garnir une coste de fer et autres harnois de Monseigneur, au pris de 2 escus l'aulne... »

« ... Item pour ung quart et demi de veloux cramoysi dont a esté couvert le fourreau de l'épée de Monseigneur, au pris de 12 escus l'aulne... Item pour un quart de veloux rosé en cramoysy, pour couvrir une petite espée de Monseigneur, 3 escus. »

Pour ce qui est des gages des gens d'armes, voici quels ils étaient en 1412 :

« A chacun chevalier banneret 60 fr., chevalier bache-lier et escuier banneret 30 frans, escuier bachelier 15 frans, arbalestier et archier à cheval 6 frans, 10 sols tour-nois, arbalestier et archier à pié 5 frans de gages par mois. [3] »

1. K. K. 251.
2. K. K. 250.
3. Bibl. nat., f. fr., 6747.

Il y avait à la montre d'octobre 1412, sous le commandement du seigneur de Barbazan, chambellan et maréchal de Berry, 14 chevaliers, 196 écuyers et 101 hommes de trait. Le duc ordonne qu'outre leurs gages, les dits hommes de guerre recevront « Pour leurs grands frais, peines et travaux, » la somme de 380 francs [1].

On trouve encore :

« A Mre Pierre, sire d'Amboise, vicomte de Thouars, 900 escus pour ses frais d'avoir tenu en sa compaignie certain grand nombre de gens d'armes. A Mre Jehan Larchevesque, seigneur de Partenay et de Mathefelon, 1500 escus pour semblable cause. A Mre Jehan de Torsay, 65 escus pour semblable cause. A Jehan Brechon, escuier, 100 livres tournois pour ses gages et de 35 hommes d'armes à demorer en la ville de Fontenay. A Jehan de Naillac, escuier, seigneur de Chastelbrun et du Blanc et vicomte de Briders, 65 écus, etc., etc. »

En ce moment là, le duc de Berry s'efforçait de délivrer le Poitou des gendarmes anglais appelés lors du siège de Bourges, et l'on trouve dans les *despences pour voyages* :

« A Mre Anceaume Lecorgne, dit de Marle, vicaire de Mgr l'évesque de Poictiers 56 escus, savoir 10 escus pour avoir esté à Busançois et Villedieu par devers le duc de Clarence, en la compaignie de Tignouville, procurer que les Anglois dépassassent pas le pays de Poictou... A Jehan Vidal, escuier, 34 escus d'or pour avoir esté à Busançois et

1. Bibl. nat., f. fr., 6747.

Villedieu par devers le duc de Clarence touchant les provisions du bien public, et pour avoir conduit pié à pié le dit duc de Clarence et ses gens au dehors dudit pays de Poitou... »

« A sire Jacques Corau, conseiller de Monseigneur le duc, 30 escus pour trois voiages qu'il a faiz sur la garde et deffense du pais de Poitou à l'encontre des Anglois, le 6e jour de décembre 1412. »

« A maistre Guillaume de Bruil, conseiller de Monseigneur, pour avoir esté à Busançois devers le duc de Clarence lui priez, de par Mgr de Chartres et Mgr de Barbazan, qu'il ne lui despleut se il n'avoit si tost en la somme qui lui avoit esté promise afin d'escheuer son passage par le pais de Poictou... »

« A Me Anceaume Lecorgne, pour aler au-devant du duc de Clarence le requérir que lui ne ses gens ne passassent point par le pais de Poictou .. »

On voit que le duc de Clarence qui n'était point payé se faisait fort tirer l'oreille pour épargner le pays de Poitou.

On s'efforçait, pourtant, de payer par fractions les sommes convenues par les traités, et les comptes de 1413 [1] nous donnent quelques intéressants détails :

« A Monseigneur le duc d'Yord, du pays d'Angleterre, 1,600 escus d'or, en déduction et rabat de la somme de 6,000 escus, laquelle Messeigneurs les ducs de Berry et d'Orléans avoient ordonné estre présentement baillé au dit duc d'Yord, en et sur ce qui lui pouvoit appartenir à cause de la somme de 150,000 escus, à quoy mes dits seigneurs de Berry et d'Orléans, Messeigneurs de Bourbon et d'Alençon estoient tenuz à Monseigneur

1. K. K. 250.

Thomas de Lancastre, fils du roy d'Angleterre, au dit duc d'Yord, et autres capitaines anglois, par composition et traictié faiz entre les diz seigneurs de France et d'Angleterre, et capitaines, à cause du service par iceulx seigneurs d'Angleterre, capitaines et grand nombre de gens d'armes et de trait d'icelluy pays, fait aux dessus diz Messeigneurs de Berry, d'Orléans, de Bourbon et d'Alençon ès moys d'aoust, septembre et novembre 1412... par quictance du dit duc d'Yord faicte le 3e jour d'octobre 1413, 1500 escus valent 1687 livres 10 sols tournois. »

« A Mre Guillaume de Marny, chevalier du pays d'Angleterre, chambellan de Monseigneur le duc de Clarence, 650 escus en déduction et rabat de la part et portion de Monseigneur, à cause de la somme de 150,000 escus, etc.[1] »

Plus loin le duc de Clarence fait traite de six vingt écus sur le duc de Berry pour donner à un certain Jehan de Chomery, secrétaire du duc d'Orléans. Le duc de Berry s'exécute et fait payer en faisant valoir, pour sauvegarder sa dignité, les services que lui a rendus le dit Chomery à l'occasion des traités :

« A Maître Jehan de Chomery six vingt écus d'or, les queulx le duc de Clarence, par ses lectres patentes données le 16e jour de novembre l'an 1412, a donné au dit Chomery, et voulu et consenti lui estre baillez et délivrez de ce que Monseigneur de Berry et Monseigneur d'Orléans peuvent devoir au dit duc de Clarence, à cause des traictiez faiz entre nos dis seigneurs de Berry et d'Orléans et icelluy duc de Clarence, et les quels six vingt escus, en pour considéracion des bons et agréables services que icellui Chomery a faiz à mon dit seigneur de Berry, tant en faisant lesdiz traictiés comme autrement, mon dit

1. K. K. 250.

seigneur a voulu ordonner et mander à Macé Héron, son trésorier général, que iceulz six vingt escus d'or il baille et délivre au dit Chomery... [1] »

Le duc Jean, en sa jeunesse, et même en son âge mûr, aimait fort les joutes et tournois ; il est souvent question dans les comptes. des harnois de joute qu'il faisait mener à grands frais d'un lieu à un autre. En 1378 il en fit acheter un par Firmin Lavaque son « armeur », dont le prix est malheureusement inconnu, mais dont le transport seul, de Paris à Bourges, coûta 20 livres tournois. C'est probablement ce harnois qu'il prêta au maréchal de Sancerre et qu'il envoya quérir par le même Firmin Lavaque :

« A Fremin la Vaque, vallet de chambre, envoié de Bourges à Poitiers quérir harnois de jouxte presté à Mgr le Mareschal de Sancerre pour la feste de Troyes, pour les despens de bouche du dit Fremy, de ses deux chevaux et du charroy qui a conduit le dit harnoys jusqu'à Bourges, 20 livres tournois. »

Ceci montre la grande intimité qui existait entre le prince et l'illustre maréchal, et honore l'un et l'autre.

Vers le même temps il y eut un combat singulier entre deux officiers du duc, lequel attira grand monde à Bourges et eut lieu en grande solennité. Les Comptes, en leur laconisme, ne nous apprennent pas malheureusement quelles en furent la cause et l'issue, mais ce fut, comme on va le voir un véritable événement :

1. K. K. 250.

« A M[re] Joffroy de Germolles, chevalier et maistre d'hostel, le quel Monseigneur envoya de Mehun à Paris pour quérir Lustrac [1] que Pierre de Neuville avoit appelé de gaige de bataille le 22e jour de novembre 1375, au quel voiage il a demoré seize jours, à 30 sols tournois par jour et pour les despens du dit Lustrac qu'il amena de Paris à Mehun, de Christophle Sancerre, de Bourgoin de Milly et du capitaine de Montfaucon qui vindrent avec luy pour luy accompaignier, 12 livres tournois ; pour ce 35 livres tournois. »

Et plus loin :

« Aux charpentiers qui ont fait les lices et le chalfaut du gaige de bataille à Bourges, le 21e jour de janvier, que Monseigneur y vint esbatre, 20 sols tournois. »

Le duc était venu s'installer à Bourges à cette occasion :

« A Foynat, sommelier de corps, pour espingles à tendre les chambres, le dit jour, 2 sols 6 deniers tournois. »

Et ce qui montre que le duel eut lieu en grand apparat, c'est que le roi des hérauts de France y assista et y fut défrayé par le duc de Berry :

« Au roy des hérauts des Francais, du mois de janvier, qu'il avoit despendu en la ville de Bourges, quand le gaige fu de Pierre de Neuville et de Lustrac, 40 sols tournois. »

1. Jacques de Lustrac était écuyer-tranchant en 1401

VI

OFFRANDES. — CHARITÉS. — DONS. — EMPRUNTS

Tous les jours, le duc Jean assistait à la messe, et tous les jours il y faisait une offrande ; cette offrande était généralement d'une livre tournois, et allait jusqu'à 10 livres, dans les grandes circonstances : le jour de Noël, il entendait trois messes et faisait trois offrandes.

Lorsqu'il vénérait les reliques, dans quelque église que ce fut, il faisait aussi une offrande proportionnée à l'importance de ces reliques : par exemple il offrait 20 sous tournois pour le doigt de saint Jean-Baptiste, en l'église de Mehun, et 5 francs d'or pour la vraie croix, en la cathédrale de Bourges.

On venait à son passage lui porter en procession les reliques, comme le montre ce passage des comptes de 1375 :

« A Monseigneur, qu'il offry aux reliques à l'abbaye de Massay, à l'entrée dudit lieu, le 28e jour de juillet, 40 sols tournois. »

« A mon dit seigneur que il offry aux reliques à Argenton, le 8e jour d'aoust à l'entrée de la ville, 40 sols tournois[1] ».

1. K. K. 252.

Si la duchesse ou Charles Monseigneur étaient présents, l'offrande était naturellement plus riche, et c'était le duc qui payait :

« A madame la duchesse à Saint-Pourṣaint dimanche 6e jour de janvier, que elle a offert à la vraye crois et aux reliques, pour soy et pour Charles Monseigneur, que luy bailla en sa main Mre Pierre de Semur, 6 livres tournois. »

L'aumônier, qui fut, pendant de longues années, Mre Pierre de Siriesme, et qui fut remplacé, quand il mourut, par Mre Jehan Marot, recevait pour les aumônes régulières 20 francs d'or par mois; mais à chaque instant, comme on l'a vu à propos du dîner donné par la duchesse, le duc augmentait le chiffre officiel de l'aumône, ce qui ne l'empêchait pas de donner à pleines mains et à tout propos, directement et spontanément. Les feuillets des comptes sont remplis de ses œuvres de charité.

Les malades, les blessés reçoivent une somme d'argent « pour soy guérir », ou sont mis en pension dans un couvent, et le duc paie la dépense. Les besoigneux de toute sorte sont toujours soulagés et crus sur parole avec la formule : « Si comme ils disoient. » Les prisonniers de guerre sont particulièrement l'objet de la sollicitude du prince qui leur donne une somme d'argent quand ils sont sortis de captivité, ou les aide à payer leur rançon quand ils sont reçus à composition, Un exemple entre mille :

« A dame Horable, femme de Mre Regnaut de Montléon, chevalier, pour don fait à elle pour aidier à paier la

rançon du dit chevalier, lequel est prisonnier des Anglois, 4 livres tournois. »

Et plus loin :

« A l'hostesse de la Fleur de lys de Mehun sur Yèvre, pour les frays et despens que madame Horable, femme de M[re] Regnaut de Montléon, chevalier, prisonnier des Anglois, a fait à son hostel, pour certain temps, en actendant certaine finance que mon dit seigneur luy avoit donnée pour aidier à paier la rançon du dit chevalier, 8 livres tournois[1]. »

Les pauvres prêtres, les moines mendiants, les religieuses reçoivent des dons en argent ou en vêtements, parfois d'une libéralité excessive, par exemple :

« Pour 13 aulnes de morequin brun de Broisselles, lequel Monseigneur a donné de grâce especial à deux nonnains de l'abbaye de Maubuisson, 45 frans[2]. »

En dehors des aumônes, et pour ce qui est des simples dons, le duc Jean est d'une générosité royale. Il donne pour le moindre service rendu, pour la bonne nouvelle apportée de la naissance d'un prince, de la prise d'une ville, de la levée d'un siège :

« Aux damoiselles et femmes de chambre du fils de Monseigneur de Bourgoigne, lequel Monseigneur tint sur fons, 100 livres tournois[3]. »

1. K. K. 251.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

« Aux femmes de chambre de madame de Clermont et aux nourrices d'un fils dont ma dicte dame a accouchée à Clermont en Beauvoisin, 150 escus[1]. »

Les messagers qui apportent des présents, qui amènent des chevaux, des chiens, des faucons reçoivent pour « leur vin » des libéralités dignes d'un fils de France :

« Au neveu du cardinal d'Albano lequel présenta à Monseigneur un grant cheval gris, pour don fait à luy pour achater une saincture d'argent, 50 livres tournois[2]. »

Par suite de cette simplicité de mœurs et de cet esprit hiérarchique que je signalais plus haut, le neveu du cardinal d'Albano acceptait très bien l'argent, comme aussi, dans le même compte, une demoiselle d'honneur de la reine accepte, sans broncher, une gratification de 60 sous tournois pour avoir retrouvé un anneau égaré par le duc Jean.

Le « pour leur vin », qui est notre pour-boire actuel, se donnait alors à tout propos et à tous ; je citerai seulement quelques gratifications assez curieuses pour l'étude des usages du temps :

« A Jehan Bellechière et Jehan Séguin, varlets de porte du Roy, pour don fait à eulz par Monseigneur, pour leur vin de l'omage qu'il a fait au roy nostre sire de la conté d'Estampes, par mandement donné le 12e jour d'avril 1399, 9 livres tournois[3]. »

1. K. K. 254.
2. K. K. 251.
3. K. K. 254.

« Aux huissiers du parlement, 10 escus d'or que Monseigneur leur a donnés en sa joyeuse restitution du Languedoc[1]. »

Celle-ci est dans un tout autre ordre d'idées :

« Aux enfans de cuer de l'église de Bourges, pour don de Monseigneur fait à eulx le 22e jour de may, qu'il entra au cuer de ladicte église, ses esperons chaussés, 20 sols tournois[2]. »

Un des traits caractéristiques du moyen-âge, c'est l'usage des présents faits à tout propos, non-seulement de supérieur à inférieur et d'égal à égal, mais aussi d'inférieur à supérieur. C'était un échange continuel de cadeaux, les uns plus ou moins magnifiques, les autres humbles et par cela même touchants; quelques-uns étranges et inattendus, d'autres simplement intéressés, comme ceux que le prince recevait de ses officiers qui, on le sait, lui faisaient tous les ans hommage d'un de ces bijoux ou de ces livres enluminés qu'il aimait tant. Il en recevait aussi d'impersonnels, des municipalités, des bourgs qu'il traversait, des villes de ses apanages qui lui offraient les produits de leur sol, du blé, de l'avoine, des bœufs, des moutons, etc.

On a vu que le roi qui, lui, faisait des présents en argent, avait donné au duc de Berry 600 livres tournois à l'occasion de la naissance de son fils aîné; la même année, il lui donne 2,000 francs d'or pour mettre en vaisselle « et de laquelle somme, dit le compte de

1. K. K. 250.
2. K. K. 251.

recette, rien ne fu mis ne emploié en vaisselle, et fu ladite somme prise pour convertir en la despense tant ordinaire comme extraordinaire[1]. »

La reine qui savait son goût pour les oiseaux — il avait d'immenses volières dans son hôtel de Nesle — lui envoie deux tourterelles blanches.

Le pape lui donne des flacons et de la vaisselle d'argent, pour lesquels on commande à Hervet, gaînier à Bourges « certains estuys de cuir ». Le duc de Bourgogne, dont les équipages de chasse étaient célèbres, lui envoie des chiens courants; de même le duc d'Orléans. L'empereur de Constantinople, Manuel Paléologue, lui fait présent d'un carosse, et le duc, en retour lui envoie une épée garnie « de veluaul vermeil et las de soye ».

Le comte de Savoie, son gendre, grand chasseur comme tous les princes de sa maison, lui envoie des faucons et souvent aussi des peaux de chamois tués par lui.

Passons aux dons des humbles que toujours le duc acceptait bénévolement, quels qu'ils fussent :

« A Jehanne la jolie, pour ce qu'elle a présenté à Monseigneur un rosier de cire, 22 sols 6 deniers tournois. »

Les objets en cire étaient très goûtés. Plus loin on lui présente un violier en cire, du fenouil et jusqu'à une cage de cire.

Une bonne femme présente un charderonneau qui est accepté comme si ce fut un oiseau rare.

1. K. K. 251.

Un jardinier de Monceaux apporte, le 17 février, un bouquet de violettes et reçoit 45 sols tournois.

D'autres apportent des truffes et ne sont pas moins bien reçus. Ceux qui n'ont rien à donner paient de leur personne comme les joueurs de bateaux, les compagnons et les petites filles qui « dansent devant la cour ».

Un bonhomme joue de la flûte après souper, un autre « fait mestier d'une chevrette ». Un nouveau marié rencontre le duc entre Dourdan et Étampes et lui présente son « espousée » qui reçoit 45 sols tournois.

Parmi les dons singuliers, je relève :

« A Estienne de la Souzée, escuier de madame de Montbellet, lequel a présenté un nain à Monseigneur de par la dicte dame, 30 livres tournois [1] ».

« A Raymon de Langlade pour ce qu'il a présenté à Monseigneur une autrusse de par l'évêque de Tournay, 4 livres, 11 sols, 8 deniers tournois [2] ».

« A Bertran de Leverdun, messagier de l'evesque du Puy qui a présenté à Monseigneur deux hours à Nonette, 4 livres tournois [3] ».

Parfois, le genre de service rendu n'est pas spécifié, par exemple :

« A Monseigneur pour argent baillé en sa main, que il offry à une dame du Bourg de Deox, 20 frans. »

1. K. K. 251.
2. K. K. 254.
3. K. K. 252.

Mais ce sont surtout ses serviteurs grands et petits, que le duc Jean comble de ses bienfaits: « Monseigneur veut que ses gens soient riches », disait Bethisac, et le duc faisait tout ce qu'il fallait pour cela. En effet, non seulement ils avaient tous des gages considérables, ainsi que nous l'avons vu, des étrennes, des robes, mais à chaque instant, le prince leur faisait des dons en argent, pour se vêtir, pour se parer, pour se monter, pour avoir des plumes, des fourrures, et être, comme dit la formule invariable : « plus honorablement à son service ».

Si l'un de ses officiers se mariait ou mariait sa fille, c'était l'occasion d'un riche présent :

« A Catherine, fille de Mre Jouffroy de Germoles, chevalier et mestre d'oustel, en rebat et desduction de la somme de 400 livres tournois que Monseigneur a donné à la dicte Catherine, en accroissant de son dit mariage, 100 livres tournois [1] ».

La somme est excessive, mais il faut dire que ce chevalier avait épousé madame Gille de Caumont, nourrice du duc Jean ; Catherine était donc sa sœur de lait.

Quand un serviteur, grand ou petit, éprouvait le besoin d'aller voir sa famille, le duc payait bénévolement le voyage :

« A Jehan de Mauregard, queu de Monseigneur, pour aler veoir sa femme en Carcassonne, 30 livres tournois [2] ».

1. K. K. 251.
2. *Ibid.*

Dans les derniers comptes que nous possédions, ceux de 1413-1414, la prodigalité du duc à l'égard de ses serviteurs n'a plus de bornes; il semble qu'en vieillissant il ne sache plus résister aux obsessions dont il est l'objet, et que ruiné déjà et réduit aux expédients, il se fasse une sorte de point d'honneur de donner d'autant plus qu'il est plus obéré.

Je détache une page au hasard :

« A Estienne Pelourde, escuier, eschanson de Monseigneur, pour considéracion des bons et agréables services qu'il a fais le temps passé, 100 livres tournois. »

« A Pierre Culon, secrétaire de Mgr et receveur des aydes en son pais de Berry, 600 escus d'or pour aidier à vivre et soutenir son estat, 675 livres tournois. »

« A Jehan Ronsart, varlet de chambre de Monseigneur et bourgois de sa ville de Bourges, pour considéracion de ses bons et agréables services, et aussi pour et en accroissement du mariage d'une sienne fille qu'il marie de présent, 300 escus d'or, valent 337 livres 10 sols tournois. »

« A Guillaume Lurin, varlet de chambre... 300 livres tournois. »

« A Pol de Limbourt, varlet de chambre de Mgr pour considération des bons et agréables services qu'il a faiz le temps passé et espère que face au temps à venir, 100 escus valent 112 livres 10 sols tournois. »

« A Me Guillaume de Champeaulx, conseiller et maistre des requestes de l'hostel de Mgr, 400 escus, valent 450 livres tournois. »

« A Pierre Foucher, escuier, panneiier, 150 escus. »

« A Loys d'Estampes, clerc des joyaux, 30 escus d'or. »

« A Robin de Serigny, escuier, eschanson de Mgr, pour luy aidier à avoir chevaux afin d'aler vestir plus honnes-

tement en la compaignie de Mgr son chancelier en Angleterre, 112 livres 10 sols tournois. »

« A Jehan Broullart, escuier de cuisine, 30 escus. »

« A Imbert de Grolée, escuier d'escuierie, 200 escus. »

« A Me Symon Alegret, conseiller et premier physicien, 1000 escus valent 1125 livres tournois. »

« A Robinet d'Estampes, conseiller et garde des joyaux de Monseigneur 2000 escus d'or à luy donnez par mon dit seigneur de sa grâce especial, pour consideracion des très grans notables et agréables services qu'il lui a faiz et aussi en récompensacion des grans pertes et dommaiges qu'il a faites durant les divisions et guerres qui nagaires ont esté en ce royaume, et pour lui aidier à édiffier au pays de Berry nonobstant les gaiges et pension qu'il a du dict seigneur chascun an, et autres dons par luy autrefois faiz, 2,000 escus valent 2250 livres tournois [1]. »

Ce don « *pour lui aider à édiffier au pays de Berry* » est bien curieux. Les d'Estampes ont en effet beaucoup édifié en Berry et ailleurs, et par suite ont fait souche de très grands seigneurs.

Voici un autre don non moins caractéristique :

« A Me Guillaume de Champeaux, maistre des requestes de l'hostel, pour avoir et achater de la vaisselle d'argent, *pour lui aidier à mesnaigier*, 100 escus d'or [2]. »

[redacted]

Voilà un présent qui rapporte 2,000 écus d'or au trésorier qui, naturellement, avait payé le présent fait à son maître avec l'argent reçu de celui-ci. Deux notes marginales nous donnent une idée du désordre qui régnait dans l'hôtel ; on lit dans l'une : « *Sciatur quis habet dictam crucem et rendeat ipsa.* »

Et l'autre, plus bas : « *Reddidit.* » [1]

Parfois la Chambre des Comptes se cabrait devant l'excès du don, surtout si le donataire n'était point de la maison, mais c'était pour la forme seulement ; ainsi, en cette même année 1413, le duc de Berry ordonnance une somme de 1,000 livres tournois pour un marchand de Paris nommé Michel Depasse « en consideracion de ses bons et agréables services et pour plusieurs causes qui à ce l'ont meu. »

Et en marge on lit : « *Quia donum videtur excessivum, etiam non constat quod sit in servicio domini.* »

Et plus bas, d'une autre écriture :

« *Audita relatione domini episcopi Carnotensis, transitur pro dicto thesaurario.* »

On n'en finirait pas à citer les dons excessifs du prince à ses officiers ; en résumé, la somme des dons, pour six mois, s'élève à 24,098 livres tournois, soit, environ 500,000 francs de notre monnaie.

Si la prodigalité du duc Jean le menait à la ruine, et s'il était écrasé de dettes usuraires dans les dernières années de sa vie, on peut voir par les registres de ses comptes, que de tout temps il avait eu recours aux emprunts : emprunts à tous et à tout propos, à ses

1. K. K. 250.

chevaliers, aux gens de sa maison, aux bourgeois de sa ville de Bourges, aux religieux même. On en trouve mention dès le premier compte, celui de l'année 1370 ; j'en détache une page :

« De Berthelemy Jehan, qu'il a presté à Monseigneur et baillé comptant à l'abbé de Menac son chancellier sur ses gaiges de 2 frans par jour, 100 livres tournois. »

« De messire Nycholas Braque, chevalier et conseiller du Roy, qu'il a presté comptant à Monseigneur et baillé à Me Jehan de Villers son secretaire, 600 livres tournois. »

« Des bourgeois et habitans de la ville de Bourges, que Monseigneur a fait emprunt d'eux par Estienne de Hencon, bourgeois de Bourges, et Jacquelin Troussel son eschancon, 640 livres tournois. »

« De Messieurs Audebert de Goissy, chanoine de Bourges, Jehan de Beauvez, David Chambellan, Philippon Buille, Jehan Bastart, Enriet Rossait le chantre de Bourges, Jehan Foucher, Pierre Gimart, Joly Lecourtier, Me Imbaut Roullant, Gillet Mercier, Guillaume et Estienne Fraidez, qu'ils ont presté comptant à Monseigneur du leur propre, pour faire son voyage en Bourgoigne où il a empris d'aler le darrenier jour de may, 3010 livres tournois ».

Et un peu plus loin :

« De Me Johan Le Roy, Jacquelin de Blet, Estienne de la Monnoie, Henri Bonet, Macé Boer, Jehan Peron, Macé Charenton, Jehan Picard, Jehan Guérin, Guillaume Bigotat, André Quénaut, Colin Chenu, Estienne de Bonteaux, la femme feu Guillaume Gonneaul, Estienne Esteurat, Jehan Bonnin, Jehan Bastart et Jehannin Ogier, bourgeois de Bourges, lesquels ont presté à Monseigneur du leur propre, la somme de 400 frans d'or [1] ».

1. K. K. 251.

Et plus loin :

« A Monseigneur, qu'il avoit emprunté, c'est assavoir de Mgr l'Evesque de Poitiers, et Denis Gillier, conseiller de mondit seigneur, et de Me Guillaume de Ruilly, secrétaire et maistre des joyaux de mondit seigneur, 562 livres 10 sols tournois [1]. »

Malgré tous ces emprunts, le duc Jean vendait souvent sa vaisselle « ouvrée et esmaillée » à 6 et 10 francs le marc, et il la mettait plus souvent encore en gage, lorsqu'il empruntait aux Juifs ; car il faut remarquer que si haut et puissant prince que fut le duc de Berry, les Juifs et les marchands de Paris ne lui livraient rien sans être nantis en gage de valeurs suffisantes ; il y a une certaine *Précieuse la Juive* dont le nom revient souvent dans les comptes qui prêtait de très grosses sommes, mais toujours « sur certains joyaux et vaisselle ».

On a vu plus haut que le couturier de la reine, à qui on avait commandé les robes de noces de Bonne de Berry, avait gardé en gage une partie de ces robes. Ceci est un détail de mœurs très curieux et très caractéristique ; en ce temps où il était difficile de courir après son argent, surtout si le débiteur était un grand seigneur, il faisait bon avoir entre les mains de sérieuses garanties.

Ces gages exigés et donnés étaient parfois l'occasion de singuliers épisodes. En voici un curieux exemple, il s'agit ici d'un favori du jeune comte de Montpensier,

1. K. K. 254.

Jean de Viezbourg, fils d'un valet de chambre du duc de Berry, obligé de mettre en gage un bijou personnel pour obtenir livraison d'une pièce d'étoffe donnée par son maître.

« A Petit Jehan, fils de Herpin, pour rachapter un fermail qu'il avoit engagié pour drap qu'il avoit achapté, que Monseigneur lui avoit donné pour soy vestir, 52 sols tournois [1] ».

Quant aux joyaux donnés en gage aux Juifs pour prêts usuraires puis à eux vendus, en voici un spécimen :

« De Monseigneur, pour la vente de 80 mars d'argent en vaisselle, c'est-à-dire deux boutailles esmaillées, 4 flacons dorez, un pot d'aumosne et une quarte d'argent, qui estoyent en gage aux Juifs, vendus du commandement de Monseigneur pour paier l'usure qui estoit deue aux Juifs pour la somme de 1,600 frans d'or que pieça ils prestèrent, 480 frans ».

VII

JOYAUX. — VAISSELLE. — LIVRES. — PEINTRES ET ENLUMINEURS. — ORGUES

Après les indications si précieuses qu'on trouve dans les inventaires des joyaux du duc de Berry, celles que peuvent donner les Comptes de l'hôtel ont beaucoup

1. K. K. 252.

moins d'intérêt. Il en faut pourtant relever quelques-unes.

Le moment des étrennes était alors comme aujourd'hui très onéreux. Je détache des comptes de 1413 une page instructive à cet égard :

« A Guillaume de Bouesgue, changeur et bourgois de Paris, pour deux bouteilles d'argent dorées que Monseigneur donna à ung chevalier ambassadeur du roy de Bahemgne, 204 livres, 15 deniers tournois. »

« A G. Bouegue, pour ung hanap et une aguière d'or, que Monseigneur donna à Mgr de Bavière. 29 livres, 11 sols, 6 deniers tournois. »

« Audit pour un autre hanap et une aguière d'argent doré, donnés par Monseigneur à Giraut, escuier du seigneur de Cornouaille, 29 livres, 11 sols, 6 deniers tournois. »

« A Denisot Lebreton, autre changeur à Paris, pour 6 tasses d'argent dorées 6^{xx} 3 livres, 8 sols, 9 deniers tournois. »

« A Révérend Père en Dieu Monseigneur l'Évêque de Chartres, pour 6 tasses d'argent verrés que Monseigneur donna à Hanriet de Lizac eschancon du Roy, 96 livres tournois. »

« A Hermant Remce, 300 escus d'or pour emploier en ung grant tableau de Monseigneur où sont plusieurs reliques qu'il donna à Notre-Dame de Paris le jour de la Chandeleur, 300 escus d'or. »

« A Denisot Lebreton, que Monseigneur fist achater de luy, le jour de l'an darrenier passé : premièrement 2 bacins d'argent dorez et ciselez, qu'il retint pour sa chapelle, 100 livres tournois. Item une aguière d'or laquelle il donna à Madame la duchesse ledit jour de l'an 9^{xx} 4 livres, 3 sols, 4 deniers tournois. Item pour 2 flacons d'argent dorés qu'il donna à Mgr le conte d'Eu, 158 livres, 2 sols, 6 deniers tournois. Item pour 6 tasses d'argent

dores qu'il donna au conte de Vendosme, 6xx 4 livres, 7 sols, 6 deniers tournois. Item un hanap d'or couvert qu'il donna à Mgr de Bavière, 213 livres, 5 sols, 8 deniers tournois. Item un hanap d'argent doré qu'il donna à son confesseur, 30 livres tournois. Item pour 9 diamans au pris de 10 escus pièces, 101 livres, 5 sols tournois, qu'il donna à divers. Item pour un autre diamant que Monseigneur retint par devers luy pour en faire son plaisir, 27 livres tournois. Item pour 858 fueilles d'orenges pour fere l'almiée [1] de Monseigneur, pesans 36 marcs à 12 livres tournois le marc, lesdites parties ensemble 1399 livres, 15 sols, 6 deniers tournois. »

« A Jehan Martel, changeur à Paris, pour ung hanap d'or à couvercle, fait en façon de rose, esmaillié de violettes blanches qu'il donna à Monseigneur de Guienne en bonne estrainne, 8xx 4 livres tournois. »

« A Henriet Remce, pour l'or qu'il a baillé à parfaire ung tableau d'or, garni de pierrerie auquel sont plusieurs reliques de Constantinoble et lequel Monseigneur donna à N.-D. de Paris le jour de la Chandeleur, 450 livres tournois. »

« A Constantin de Nicolas, marchant demorant à Paris, pour la vente d'ung petit ours d'or, esmallié de blanc, garni d'un grant ruby en l'espaule, d'ung autre petit ruby en la teste, d'ung miroer de saphir dedens la pate, et de 1 perle de 1 caraz pendent au col, lequel ours Monseigneur donna à messire Gilles de Bretaigne, 225 escus [1]. »

Et les fastueuses prodigalités continuent ainsi : le duc donne à son valet de chambre Jehan Varete « ung pavillon d'or dedans lequel a ung ours d'un saphir du prix de 225 livres tournois, » à un de ses

1. K. K. 250.

secrétaires, et au clerc de ses joyaux, Jehan Leborne, deux diamants de six vingt écus.

Au duc de Bourgogne, son neveu, il donne :

« Ung poitrail d'or pesant 16 marcs 4 onces du prix de 1,856 livres tournois. »

A sa nièce, fille du duc de Bourgogne, qui devait épouser le fils du roi de Sicile :

« Ung fermaillet d'or garni de 4 grosses perles pesans 14 caraz la pièce et d'ung rubis au milieu avec ung petit ours pendant, qu'il achata ja pièca dudit marchant. »

A lui-même il se donne :

« Ung grant dyamant fait à la façon d'ung mirouer, pesant environ 24 caraz, assis en ung fermaillet d'or, 7049 livres, 3 sols, 9 deniers tournois [1]. »

Il achète aussi, pour lui et pour les siens, des coupes de madre [2], sorte de porte-bonheur auquel on attachait une importance superstitieuse :

« A Nicolas Beaucousin, demorant es halles de Paris, pour la vente de 5 coupes de madre que Monseigneur a fait achater de lui, tant pour sa personne comme pour Madame la duchesse, comme pour Messeigneurs les contes d'Eu, Loys de Bourbon et Jehan d'Armignac ses enfens, pour don que fait leur en a, 28 livres, 2 sols, 6 deniers tournois [3]. »

1. K. K. 250.
2. Cœur ou racine d'érable.
3. K. K. 250.

Le duc Jean avait un goût particulier pour les horloges, déjà très perfectionnées. Nous connaissons même le nom de son « aulogeur » Jehan de Vissembourg, qui touchait de gages 25 livres tournois par mois [1]. En 1371 le duc commanda à Bourges une horloge qui coûta 400 francs d'or [2]. Il en avait dans toutes ses résidences, et aussi quelques-unes de petite dimension qu'on transportait de l'une à l'autre ; chacune avait son gardien spécial par exemple :

« A Aubelin, garde du petit reloge de Monseigneur, pour ung estuy de boys à heberger le dit reloge, pour le porter en Berry, 10 sols tournois. »

Il est très peu question, dans les comptes de l'hôtel, des livres et des enluminures dont le duc de Berry était si passionné amateur. Je trouve seulement, en 1370, un roman payé à Henri Luilier, libraire de Paris 70 livres tournois ; en 1375, *Le livre des Echecs*, donné au comte de Savoie ; *Les heures de Notre-Dame*, données à la même époque à Madame Gille de Caumont, mère de lait du prince ; en 1413 « ung livre en parchemin appelé *Le Brut d'Angleterre*, acheté 10 écus d'or à Mr Jehan Colin, escolier », et la même année, « ung

[redacted]

Jacques Responde pour 350 livres tournois, et donné au duc d'Orléans.

Très peu de détails aussi, sur les peintres et enlumineurs. On trouve pourtant en 1370 Etienne Lanelier reçevant 50 livres tournois « à cause des peintures qu'il a faiz au pais de Berry »; il avait le titre de valet dé chambre du duc de Berry.

Vers le même temps, Guillaume Deschamps, qualifié peintre de Monseigneur, reçoit 60 sols tournois :

« Pour peindre la teste d'un cerf qui est emptée en la cheminée de la chambre à parloier de Monseigneur à Mehun. »

Dans le même temps aussi, Jehan Lenoir, enlumineur du Roy et de Monseigneur, reçoit 10 sols tournois :

« Pour don de grâce espécial pour luy defraier de despens qu'il luy convient à faire et soustenir, luy estant à Bourges [1] ».

En 1401 nous trouvons Bose qualifié « peintre de Monseigneur [2]. »

En 1413, Pol de Limbourg, valet de chambre de Monseigneur, reçoit un don de 100 écus d'or « pour consideracion des bons et agréables services qu'il a faiz le temps passé et espère que face au temps à venir [3]. »

En cette même année, nous trouvons Jehan de

1. K. K. 251.
2. K. K. 254.
3. K. K. 250.

Havons, peintre, auquel on paie 13 livres 10 sols tournois pour une livre de fin azur, et Michelet Saumon, peintre de Monseigneur, auquel Thierry Therouel, orbatteur, délivre du fin or battu [1]. Michelet Saumon reçoit aussi comme étrennes, au premier de l'an, un diamant, sur neuf que le duc Jean distribue à ses officiers et à leurs femmes. Enfin, Michelet Saumon apparaît encore, la même année, en passant marché de 9 livres tournois avec Jehan Nare, peintre, demeurant à Paris, « pour avoir paint aux armes et devise de Monseigneur et autres seigneurs de son hostel, 8 cierges de cire vierge blanche, pour le jour de la feste de la Chandeleur 1413 [2]. »

Le duc de Berry qui aimait tout ce qui était bon, tout ce qui était beau, et aussi tout ce qui était nouveau, ne pouvait être indifférent à la nouvelle invention des orgues à pédale. Il en avait dans toutes ses chapelles, et entretenait, comme *maître des orgues*, le célèbre Jehan de Tournay auquel, en 1371, il fait compter 100 livres tournois, « tant en récompensacion de ce qu'il avoit présenté à Monseigneur 3 pères d'orgues, comme pour appareiller et accourdier les dites orgues [3]. »

1. K. K. 250.
2. *Ibid.*
3. V. la communication de M. Luce à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

VIII

VÉNERIE — FAUCONNERIE

Il ne semble pas que le duc Jean, qui pourtant aimait les exercices du corps, le cheval, la joute, le jeu de paume, ait eu un goût marqué pour la chasse, si en honneur chez les princes de son temps et de son sang. En effet, tandis que les ducs d'Orléans et d'Anjou, et surtout le duc de Bourgogne, avaient des équipages célèbres, la vénérie du duc de Berry passe tout à fait inaperçue, et ce prince, si fastueux d'ailleurs, paraît n'y avoir attaché qu'une importance secondaire et n'avoir pris sa part du noble déduit que par nécessité d'état. Sur la fin de sa vie, il y avait même renoncé tout à fait, car le dernier registre de ses comptes que nous possédions, celui de 1413, porte à l'article *vénerie*, ce seul mot *néant*.

Il ne faut donc pas s'attendre à rencontrer beaucoup de détails cynégétiques dans les comptes de l'hôtel. On y trouve pourtant quelques indications intéressantes.

En 1373, les veneurs du prince avaient nom Denisot le Charron et Jehan Thomasset; ils reçurent 68 sous tournois pour trois jours qu'ils avaient passés à Poitiers, avec leurs gens et leurs chevaux, à attendre le duc de Berry, le comte de Sancerre et le chancelier de Berry restés à Lusignan.

En 1373, Noël le Charron avait succédé à Denisot;

le 6 décembre, il reçut 67 sous 6 derniers tournois « pour aller de Paris en Berry quérir certains chiens que Monseigneur veut donner à Monseigneur d'Orléans. »

C'est la seule mention que je trouve, de chiens donnés par le duc de Berry ; par contre, il en reçoit souvent en présent, soit des princes de sa famille, soit de simples particuliers.

De la reine d'abord, en 1374 :

« A un valet des chiens de la royne, qui a présenté à Monseigneur un levrier blanc de par la royne, 6 livres tournois [1] . »

Puis c'est le duc de Bourgogne, le comte d'Armagnac et le duc de Bretagne qui envoient des chiens courants :

« A Antoine le messagier envoié de Niort à Genouilly mener 13 chiens courans que Monseigneur de Bourgogne avait envoiés à Monseigneur, 9e jour de juing 1376, 70 sols tournois ».

« A Casin, veneur de Mgr le comte d'Armignac qui avait amenez 4 chiens courans à Monseigneur, 10 livres tournois [2] ».

« A Cot, varlet de Cornouaille, qui a présenté à Monseigneur des levriers, arcs et flèches, le 16 novembre 1397, 6 livres, 15 sols tournois [3] ».

1. K. K. 252.
2. *Ibid.*
3. K. K. 253.

Ce qui prouve que le duc de Berry n'était pas grand chasseur et que sa vénerie laissait à désirer, c'est qu'il empruntait fréquemment des meutes et notamment celle du comte de Sancerre, grand chasseur, comme chacun sait. Ainsi en 1373 :

« A Jamque, chevaucheur, envoyé de Bourges à Lury porter lectres au capitaine du dit lieu, pour avoir les chiens de Mgr le mareschal de Sencerre pour chasser à Mehun, pour deux jours qu'il a demoré, 16 sols tournois [1] ».

Et encore :

« A Jamque, le chevaucheur, envoié de Mehun à Sancerre pourter lectres aux veneurs de Monseigneur le conte, pour venir à Vierzon et amener les chiens pour chacer, le 3e jour de novembre, 20 sols tournois. »

« A Anthoine, le messagier, envoié de Mehun à Montfaucon le dit jour, porter lectres au veneur de Mgr le mareschal de Sancerre pour semblable cause, 10 sols tournois [2]. »

En 1396, après le siège de Ravel, en automne, le duc Jean éprouve le désir de chasser, et emprunte des chiens à tout le monde.

« A ung sergent à cheval, envoié de Nonette à Lengac porter lectres au seigneur dudit lieu pour avoir ses chiens pour chassier, le troisième jour de novembre, 5 sols tournois. »

1. K. K. 252.
2. *Ibid.*

« A deux hommes envoiés porter lectres à Mgr le conte Dalphin et au sire d'Achon, ledit jour, pour avoir leurs chiens pour chassier, 6 sols tournois. »

Toutes ces meutes rassemblées pour les besoins du moment n'indiquent pas un art très pur, et nous voici loin du savant traité de Gaston Phœbus, mais il faut remarquer que nous sommes en Auvergne, où le gibier foisonne, depuis l'ours, le loup et le sanglier, jusqu'au lièvre et au connin. Il ne s'agissait pas là de la chasse à forcer, de la chasse savante, mais de la chasse à tuer, où l'on faisait, avec beaucoup de bruit, des hécatombes de gibier. On chassait pour tuer, en effet, et pour manger, et non seulement on mangeait le gibier frais, mais on en faisait des conserves ; dans les comptes de vénerie du temps on trouve à chaque instant des achats de sel pour saler les sangliers, cerfs et chevreuils et approvisionner le garde-manger. Dieu sait, en effet, ce qu'il fallait de victuaille pour nourrir le peuple de serviteurs qui constituait l'*hôtel* du duc de Berry. C'est pour en arriver plus rapidement à ce résultat pratique, que l'on se servait des *toiles* et des *cordes*, dont je trouve mention :

« A Pierre Rouer, de Celles, en récompensacion d'un sien buef qui li mourut en conduisant les cordes de la chasse, de Celles au bois de Chaceporc[1] où on devait chasser pour ce que les veneurs de Monseigneur menèrent trop hastivement ledit charoy, 6 livres tournois.[2] »

1. Il faut voir dans ce nom caractéristique, le sanglier qu'on appelait porc au moyen-âge.
2. K. K. 252.

C'est aussi pour mener « plus hastivement » la chasse, qu'on se servait des grands lévriers dont on trouve si souvent mention. Il est aussi question dans nos comptes des *alans* du duc de Berry [1]. L'alan est une race de chiens complètement perdue, qui pourtant paraît avoir quelques rapports avec celle de nos grands danois ; c'étaient des chiens de très grande taille, très féroces, ayant quelque chose du grand lévrier, mais avec une tête carrée et de puissantes mâchoires, uniquement destinés à chasser l'ours, le loup et le sanglier.

Les mâtins ne servaient que pour la chasse au sanglier, chasse vulgaire, un peu dédaignée par les hauts veneurs, parce que, comme ledit Fontaine-Guérin.

« Un bouvier peut un porc prendre
« Ainsi comme un roi, sans apprendre. »

Quand le duc de Berry voulait chasser le sanglier en Auvergne, il faisait tout simplement réquisitionner les mâtins des alentours, chez les seigneurs, dans les monastères, chez les paysans. Il en arrivait de partout, par exemple après le siège de Ravel :

« A Vidal Ferrier, qui présenta à Monseigneur un mastin à Ravel, de par Mgr de Sancerre, 20 sols tournois. »

« A un bonhomme du pais des montaignes qui amena son mastin à Monseigneur, 40 sols. »

« Aux varlets Dudon du Buic qui ont présenté à Monseigneur trois mastins et une mastine, 4 livres tournois. »

1. K. K. 251.

« Au varlet du sire d'Achon, qui a présenté Monseigneur un mastin, 20 sols. »

« A deux varlets du Prieur de La Voulte, qui ont présenté à Monseigneur 4 mastins, 24e jour d'octobre, 40 sols. »

« Au varlet de madame Galienne de Marsat, qui présenta à Monseigneur un bel mastin à Saint-Flour, le 29e jour dudit mois, 4 livres tournois [1]. »

On voit par ce dernier don, que les mâtins d'Auvergne avaient une grande valeur.

Ces mâtins servaient à chasser l'ours qui n'était pas rare dans les montagnes d'Auvergne, car on voit dans les comptes que l'évêque du Puy en envoya deux au duc de Berry, à Nonette, en 1378, et que le sire de Ravel en donna un à la même époque à Charles Monseigneur [2].

« A Pierre Rogier, baille de Saint-Flour, pour paier trois grans colliers de cuir pour les mastins de Monseigneur, 24 sols tournois. »

« Pour un grant cor de corne acheplé sur le Grant pont à Paris, que Monseigneur donna à son veneur, 25 sols tournois [3]. »

« A Huguenin Drouet, de Paris pour 6 trompes à veneurs et 4 petites cornes, 7 frans [4]. »

Il n'est pas sans intérêt de connaître les noms qu'on donnait alors aux chiens de chasse ; les comptes nous

1. K. K. 252.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

en ont conservé quelques-uns qui montrent qu'on ne les choisissait pas aussi techniques qu'aujourd'hui, on trouve : *Chapelain*, *Sarazin*, *Lion*, *Prince*.

En tout cas on prenait grand soin de leur santé, comme le montre cet extrait :

« A Niquet, ayde de la garde-robe, pour faire ses frays et despens en alant de Rouen à Saint-Michel-en-Laye, mener un chien en la mer, qu'un autre avoit mors, 40 sols tournois [1] ».

Ce chien qu'on envoie aux bains de mer, n'est-ce pas touchant ?

Autre aventure fâcheuse arrivée à un chien, au château de Vierzon :

« A un valet de Vierson, pour argent à luy baillé audit lieu ledit jour, du commandement de Monseigneur, parcequ'il avait trait un des petits chiens de Monseigneur des chambres aesées, 10 sols tournois [2] ».

Le duc Jean paraît avoir préféré la fauconnerie à la vénerie, en tout cas il l'a pratiquée plus longtemps, car on en trouve encore mention dans les comptes de 1401.

Nous savons le nom de son fauconnier en 1375 :

« A Guillaume de Tartauville, fauconnier de Monseigneur, venu de nouvel à Paris (décembre 1375) pour garder et gouverner les faucons, 10 sols tournois [3] ».

1. K. K. 254.
2. K. K. 252.
3. *Ibid.*

« A Guillaume de Tartauville, fauconnier de Monseigneur, pour ses frais et despens de deux varlets et trois chevaux, pour 46 jours qu'il a demoré en la compaignie et service de mondit seigneur, tant à Chasteau-Thierry comme ailleurs, pour chascun jour 1 royal, valent 46 royaux, à 14 sous parisis pour pièce, valent 32 livres 4 sols parisis, qui sont 60 livres 5 sols tournois [1] ».

Le prix moyen d'un faucon était de 6 ou 8 livres tournois, mais on voit le duc Jean donner 40 livres tournois à un officier du duc de Bourgogne qui lui apportait deux faucons, et 20 livres tournois pour un autour envoyé par le comte de Savoie.

Le duc Jean avait aussi des éperviers qu'on attachait « avec une longe et un tour d'argent [2] ». Le voyage de l'un d'eûx, un épervier blanc qu'on apporta de Bourges à Paris, coûta la somme considérable de 10 livres tournois [3].

On trouve souvent mention dans les comptes, de l'orpiment, ce remède classique du moyen-âge qui entretenait en santé les oiseaux de volerie, et qui se composait de jus d'épine noire et d'huile qu'on faisait bouillir avec certaines écorces pulvérisées, et infuser pendant plusieurs jours.

1. K. K. 252.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

IX

CHEVAUX. — VOITURES. — HARNAIS

On peut se faire une idée de ce que devaient être les écuries du duc de Berry, en songeant que les trois cents serviteurs qui constituaient son hôtel étaient tous montés, même les cuisiniers, même les fous, même les nains, qui devaient suivre le duc dans ses déplacements, sans compter que beaucoup de ces officiers avaient, par la nature de leur charge plusieurs chevaux, et sans parler des sommiers et des chevaux de charroi.

Huit ou dix écuyers, tous gentilhommes, avaient la surveillance de ces immenses écuries et de la nuée de serviteurs attachés à ce service, valets d'écurie de sommiers, de mulets, palefreniers, mesureurs d'avoine, botteleurs, valets d'abreuvoir, etc.

Les chevaux de service étaient relativement bon marché, mais les chevaux de luxe étaient très chers, et l'étude des Comptes à ce point de vue donne encore raison à la théorie que j'émettais plus haut sur la puissance de l'argent.

Le prix moyen d'un bon roussin était de 40 à 50 livres tournois ce qui ferait de huit cents à mille francs de notre monnaie. C'est là le prix moyen actuel d'un cheval de service.

Un cheval de veneur se payait 20 livres tournois, c'est à peu près le prix des chevaux que nous donnons à nos piqueurs ; en fait de chevaux très communs, je ne trouve pas de prix inférieur à 16 livres tournois.

Par contre, un cheval donné par le duc de Berry au maître des arbalètriers coûte 68 livres tournois, une haquenée « pour son corps » 85 livres tournois, une mule pour son physicien Aligret 60 écus d'or, des chevaux pour ses chambellans 120 à 140 livres tournois. En 1413, au moment de ses plus folles prodigalités, le duc Jean donne à un de ses échansons André de Bonnas, un cheval de 120 écus d'or, à Guillaume de Lode son chambellan, un cheval gris de 200 écus, un autre également gris au comte d'Eu aussi de 200 écus. Voilà donc des chevaux de 6,000 francs de notre monnaie [1].

La même année, le duc Jean fit venir pour lui quatre destriers de Lombardie ; le voyage seul de ces chevaux coûta 120 livres tournois. Malheureusement, nous ne connaissons pas le prix d'achat.

Les vétérinaires d'alors étaient les maréchaux, comme aujourd'hui encore, dans nos campagnes. Ils guérissaient parfois :

« A Jehan de Lury, mareschal demorant à Bourges pour plusieurs onguents qu'ils a livrés et baillés pour la hacquenée de Lamy, qui estoit morfondue, et la grape ès piés, et le chancre au corps, et pour son salère d'avoir gari icelle, 70 livres tournois [2]. »

C'était là un salaire fort modéré ; mais on voit ailleurs que les vétérinaires d'alors, comme ceux d'aujourd'hui savaient corser leurs notes jusqu'à l'excès :

1. Les chevaux de très grand luxe atteignaient alors des prix fabuleux. Ainsi, dans les comptes du duc de Berry (*Arch. nat.* K. K. 253), on trouve cinq chevaux payés 7,500 livres tournois !

2. K. K. 251.

« Au mareschal de Gien, pour les despens d'un cheval bay qui estoit au fils Herpin, qui demora malade en son hostel à Gien où il a demoré continuellement jusqu'au 10e jour de fevrier, pour les despens dudit cheval, comme pour la poine dudit mareschal, oignements et emplastres qu'il a trait et baillé pour les appareiller, 17 livres 17 sols 6 deniers tournois [1]. »

Voilà un « appareillement » qui coûtait à peu près le prix d'un cheval.

Une autre note plus forte encore; mais il s'agissait ici d'un cheval du duc de Berry :

« Pour les despens d'un coursier de Monseigneur, qui estoit malade à Bourges et fut mené à Bleneau devers le mareschal du dit lieu où il demora depuis le 23e jour d'octobre 1378 jusques au derrenier jour de novembre ensuivant, et pour les despens du page qui le garda, comme pour les oignements et emplastres, et aussi pour la peine du dit mareschal, 23 livres 13 sols tournois [2]. »

Tous les ans, à la Saint-Éloi, on faisait « l'offrande » pour les chevaux :

« Au valet de forge de Monseigneur, pour faire l'offrande des chevaux de mon dit seigneur, le jour de Saint-Éloy, 25e jour de juing, 20 sols tournois [3]. »

En ce temps où l'on passait sa vie à cheval, les seigneurs mettaient leur orgueil à couvrir leurs montures de riches harnachements ; j'espérais donc trouver des

1. K. K. 252.
2. *Ibid.*
3. K. K. 254.

détails sur ceux du duc de Berry qui, pensais-je, devait couvrir de broderies, semer de perles et enrichir de pièces d'orfèvrerie les équipages à son usage. Mon espoir a été déçu, et l'on ne trouve que fort peu de détails dans les comptes qui nous ont été conservés. En voici pourtant quelques-uns :

« A Jehan Griseau, sellier, demorant à Paris, la somme de 6 escus d'or pour la vente, bail et délivrance d'une selle et tout le harnoys d'une hacquenée que Monseigneur donna lors à Charles Monseigneur de Bourbon son filz [1] ».

« A Jehan de Troyes, sellier à Paris, pour une selle à mulet de velluaul, 80 livres tournois [2] ».

« A Jehan de Troyes, sellier du roy, pour une selle à courcier pour Monseigneur, 7 frans, pour 3 harnois dorez pour les selles de Monseigneur, 6 frans, pour 2 selles neufves pour le fils Herpin, 10 frans, pour brides pour le confesseur et pour fourbir le harnois de Monseigneur, qu'il a paié à Berthelot le fourbisseur, 4 frans [3] ».

Les frais d'hôtellerie pour les chevaux étaient d'un bon marché étonnant. Lorsque le duc allait de Bourges ou de Mehun à Genouilly, ses chevaux de main conduits par des valets séjournaient à Vierzon, soit que les écuries du château fussent pleines, soit pour toute autre raison, et je trouve dans les comptes de 1398 :

« A Guillaume Chandon, pour la souppée de trente-deux chevaux et bois, 56 sols tournois. »

1. K. K. 250.
2. *Ibid.*
3. K. K. 252.

« A Jehan Dauvergne, pour la souppée de dix chevaux, vois et hostellage de liz, 17 sols 6 deniers tournois ».

« A André le Baignon, pour la souppée de trente-trois chevaux et paille 26 sols 6 deniers tournois ».

« A la Bidaude, pour hostellage de seize chevaux, vin liz et paille, 11 sols 8 deniers tournois [1] ».

Et plus loin.

« A Jean Solas, hostelier, pour 30 chevaux et 6 liz, belle chière et defroy d'ostel, 16 sols 4 deniers tournois ».

On commençait, en 1374, à se servir de voitures suspendues, appelées *charriots branlants* :

« A Jehan Goneau, drappier à Bourges, pour 16 aulnes et demi en drap pour vestir les charretiers du charriot de la garde-robe, du charriot-branlant et de la charette de la cuisine, 16 livres 10 sols tournois [2] ».

Ces charriots-branlants, autrement dits chars d'Allemagne, s'attelaient en daumont à trois chevaux :

« A Jehan de Troyes, sellier du roy, pour un petit chair d'Alemaigne branlant, pour recouvrir, paindre et faire les quarriaux, la chaygette, une selle neuve et trois brides pour les chevaux dudit char, 77 frans [3] ».

1. K. K. 253.
2. K. K. 252.
3. *Ibid.*

X

DIVERTISSEMENTS. — MUSICIENS. — FOUS ET NAINS. — JEUX. — OISEAUX ET ANIMAUX FAMILIERS

Si le duc de Berry aimait les beaux livres, les beaux joyaux, les pierreries et en général tout ce qui était bon et beau, il aimait aussi et pardessus tout la bonne société, et recherchait celle des gens qui pouvaient lui bien parler de toute chose; et pour être sûr de les avoir toujours sous la main, il les attachait à sa personne à un titre quelconque. C'est ainsi qu'on voit figurer parmi ses conseillers et chambellans les grands hommes de guerre de son temps, comme le maréchal de Sancerre et le connétable d'Albret, et parmi ses valets de chambre, des peintres, des joailliers, des musiciens en renom.

Des musiciens, il en avait une troupe : joueurs d'orgues, joueurs de trompe, joueurs de cornemuse et ménestrels.

Il avait aussi des fous et des nains, commensaux indispensables de la cour d'un prince à cette époque. L'un de ces fous avait nom Plantefolie, et nous avons quelques détails sur son accoutrement :

« Pour unes chauces de tanne pour Plantefolie, le fol de Monseigneur, que Monseigneur lui a données, 18 sols tournois. »

« Audit Plantefolie pour deux paires de souliers, 8 sols tournois. »

« Pour six boutons d'argent pour garnir la cornemuse de Plantefolie, 20 sols tournois [1]. »

« A Jehan Hulin, pour avoir livré 14 onces d'orfavrerie pour mectre sur une toque pour Monseigneur et une pour son fol, c'est assavoir 9 onces de dorées et 5 onces de blanches, au pris de 28 sols pour l'once dorée et 20 sols pour la blanche, valent 22 livres tournois [2]. »

Le duc de Berry raffolait des nains et en avait deux attachés à sa personne : maître Guillaume Guérin et *messire* Robert du Boquet. Ce dernier était-il de naissance noble ou était-ce un sobriquet, toujours est-il que les comptes lui donnent invariablement cette qualification de messire. Il habitait une tourelle à l'hôtel de Nesle qu'on appelait *la tour de messire Robert le nain* et avait un valet pour le servir :

« A messire Robert, nayn de Monseigneur, pour don fait à luy pour achater chausses pour luy et son vallet, 50 sols tournois [3]. »

Le duc Jean aimait tellement les nains, qu'on lui en présentait dans les lieux où il passait et c'était l'occasion de riches présents :

« A Etienne de la Souzée, escuier de Madame de Montbellet, lequel a présenté un nain à Monseigneur de par la dite dame, 30 livres tournois. »

« A un nain de Valence qui vint voir Monseigneur le jour qu'il passa par ladite ville, 10 livres tournois [4]. »

1. K. K. 252.
2. K. K. 250.
3. K. K. 251.
4. *Ibid.*

Roy qui le voust ore corner tout seul devant luy le jour de Pasques, 4 livres tournois [1]. »

Il y a ceci de particulier que les gens du duc de Berry avaient aussi leurs ménestrels qu'ils lui prêtaient à l'occasion, ainsi :

« Aux menestrels de Guillaume de Rubergues, escuier de corps de Monseigneur, lesquels firent mestier devant Monseigneur à Gien, 6 francs [2]. »

Charles Monseigneur, bien qu'il n'eut que cinq ans, avait aussi ses musiciens :

« A Charles Monseigneur, pour avoir cordes à la guitare de son menestrier, 20 sols tournois [3] .»

Les comptes de 1413 nous ont conservé les noms d'acteurs ou « joueurs de farces » du temps :

« A Bertran Charpentier, Enguerran Fauvel, Robin de Ruaulx, Hauvin du Quabaret, joueurs de farces, 11 livres 5 sols tournois [4]. »

Il est aussi question d'une cantatrice qu'on appelle *Cateline la chanteresse* et qui vint se faire entendre du duc de Berry au château de Bourbon.

Les joueurs de bateaux figurent souvent dans les comptes ; il y avait aussi le jeu des couteaux :

1. K. K. 252,
2. K. K. 251.
3. *Ibid.*
4. K. K. 250.

« A Jehan du Foussé, maistre des cousteaux, qui a joué de diz cousteaux devant Monseigneur, 4 livres tournois[1]. »

Dans sa jeunesse, le duc de Berry jouait volontiers à la paume, et plus tard aux échecs, aux dés, aux tables, sorte de jeu de trictrac, à la rafle. Il perdait ordinairement, car les comptes font fréquemment mention des sommes qu'il avait à payer, par exemple :

« A Monseigneur, qu'il fut baillé à Mons. Guischart de Marse, son chambellan, qu'il lui devoit du jeu de la paume qu'il gaigna de lui en la ville de Dun, 4 livres tournois.

« A luy, en sa main, pour ravuar ses patrenostres qu'il avoit engagié au jeu des dés avec plusieurs de ses chevaliers et chambellans, 40 livres tournois[2].

« Pour bailler aux gens de Monseigneur d'Anjou, que Monseigneur avoit perdeu à eulx au jeu de la paume à Nevers, et dont ils eurent sa courroie d'or en gage, 30 livres tournois[3]. »

L'enjeu n'était pas toujours de l'argent, et le duc perdit une fois un souper :

« A Mre Goffroy de Germoles, chevalier et maistre d'ostel de Monseigneur, le 26e jour de novembre (1374) pour convertir au soupper du dimanche ensuivant que Monseigneur avoit perdeu aux tables avec le conte Dalphin, Mre Jehan de Bouilloigne le sire de Cousant et plusieurs autres qui semblablement jouèrent aux tables, 4 livres tournois[4]. »

1. K. K. 251.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. K. K. 252.

Quelques prix d'accessoires de jeu :

« Pour ung tableau de cyprès, garni de jeu de tables et de eschaquier, 10 livres tournois[1].

« Au petit Barre, pour aller de Genoilly à Bourges quérir des esteuz pour jouer, 15 sols tournois. Et pour achapter les diz esteuz, 45 sols tournois[2]. »

Le duc de Berry avait un goût passionné pour toutes les bêtes, et l'on connaissait si bien ce goût, qu'on lui en envoyait de toute part, surtout des chiens et des oiseaux. On a vu qu'il avait reçu de la reine et du duc de Bourgogne des tourterelles blanches. Il avait en son hôtel de Nesle d'immenses volières incessamment remplies, et l'on trouve souvent dans les comptes mention de ces achats d'oiseaux faits aux *cagiers*.

Parmi les pensionnaires de cette volière, figurait une troupe de ménestrels à plumes, des rossignols qui avaient un gardien spécial :

« A Sohier Leboulanger, dit Rossignol, garde des rossignols de Monseigneur, 6 livres tournois[3]. »

On y entretenait aussi une autruche qui, bien entendu, avait, comme toutes les bêtes, son gardien particulier :

« A Estienne Charretier, receveur d'Estampes, qu'il a paié pour les despens de bouche de Guillaume Merlin, garde de l'ostrusse, et Colas de Bleron, garde des deux

1. K. K. 251.
2. *Ibid.*
3. K. K. 250.

ours de Monseigneur; item pour deux muselières pour les diz ours 17 sols, 6 deniers tournois. Item qu'il a payé pour les despens de Symonnet Garnier, varlet du grand levrier et de deux varlets qui gardent le dromadaire de mondit seigneur. Item ce qu'il a paié pour vin, sel et oingt pour le dit dromadaire au dit mois de septembre, 29 sols, 2 deniers tournois[1]. »

On le voit, la ménagerie était complète, et admirablement soignée, car le dromadaire pour lequel on achetait du vin, du sel et de l'oing, avait, outre les deux varlets mentionnés ci-dessus, un gardien-chef :

« A Henri de Bar, alemant, maistre du dromadaire 30 sols tournois[2]. »

Le duc Jean avait aussi un loup qu'il emmenait à Paris, et un singe, comme le montre cette dépense :

« A Jehan d'Estampes, pour faire une chayne de fer et une boule raonde de bois pour le singe, 20 sols tournois[3]. »

Il avait aussi une biche privée, et une femme était employée spécialement à la nourrir :

« A la femme qui fait le burre pour norrir la biche de Monseigneur à Poictiers, 20 sols tournois[4]. »

Quant aux ours, c'était un goût si marqué qu'avait pour ces plantigrades le duc de Berry, qu'il en menait

1. K. K. 250.
2. K. K. 254.
3. K. K. 252.
4. *Ibid.*

un partout avec lui. On sait qu'il avait fait de l'ours l'un des supports de ses armes. On a vu aussi plus haut, à l'article bijoux, qu'il le faisait figurer dans quantité de joyaux à son usage. Ses hommes d'armes en portaient en cimier sur leur bassinet, et enfin il semble qu'il ait créé un ordre de chevalerie de *l'ours*, car on lit dans les comptes de 1413 :

« A Jehan Lauvers, escuier, chambellan de Monseigneur, 150 escus d'or, pour considéracion des bons et agréables services qu'il a faiz et espère que face, et aussi pour avoir un ors de l'ordre de monseigneur qui luy a donné[1]. »

XI

MÉDECINS ET REMÈDES

Bien que le duc de Berry fut doué d'une excellente santé, il avait toujours deux *physiciens* attachés à sa personne et recevant des gages fixes, ce qui ne l'empêchait pas d'en faire venir d'autres à l'occasion. Le plus fameux de ses médecins est Simon Aligret qu'il fit chanoine de la Sainte-Chapelle, chez qui il habita après le siège de Bourges, et qu'il combla de ses bienfaits pendant sa vie et après sa mort.

La saignée, les laxatifs sous toutes les formes, les emplâtres fondants, les baumes et les onguents étaient en ce temps-là les remèdes usuels, et on s'en trouvait

1. K. K. 250.

bien ; mais il ne faudrait pas croire qu'on s'en tenait là : dans les classes élevées, on raffinait déjà en médecine et l'on recherchait les remèdes chers et extraordinaires. Par exemple, je trouve en 1370, alors, qu'on le remarque bien, que le duc Jean était dans la fleur de l'âge :

« A Robert de Verly, appoticaire, demourant à Paris, pour un électuaire d'ore, confortatif et laxatif, pris et achaté de luy, pour Monseigneur, par Me Regnaut de Chastiaux son fisicien, le 30e jour de novembre, 3 livres tournois. »

« A Adenette, femme Robert de Verly, appoticaire, pour un électuaire d'ore et fait de perles et de fines piéries, et pour un sirop fait à fin sucre, et pour plusieurs autres choses mêlées avec, pour le corps de Monseigneur, 6 livres tournois [1]. »

C'étaient là des remèdes de haute fantaisie qu'on essayait par caprice ; mais le remède favori du duc de Berry, c'était la saignée, et bien qu'il eût un chirurgien attaché à sa personne, Me Gilles Dessus-le-four, et une quantité de barbiers praticiens, il ne dédaignait point, à l'occasion, de se confier à l'habileté d'un barbier de campagne :

« A Jehan Ragaen, barbier, demorant à Thouars, lequel avoit saigné Monseigneur et plusieurs autres des gens de son hostel, 60 sols tournois [2]. »

On voit par là combien on faisait abus de la saignée ; ainsi, il prend fantaisie au duc Jean de se faire saigner

1. K. K. 251.
2. *Ibid.*

par un barbier de Thouars, et ses gens profitent de l'occasion et se font saigner à ses frais.

A propos des saignées du duc de Berry, M. Siméon Luce, le savant membre de l'Institut, a commis une méprise assez singulière dans une communication qu'il fit en 1888 à la docte assemblée, au sujet du duc de Berry. Je lis en effet dans le compte-rendu du *Journal officiel*, 3 octobre 1888 :

« Parmi les jeux, il (le duc de Berry) préféra les dés et la rafle qui paraît avoir été une variété du jeu de dés. Avant d'engager une partie, (sans doute les parties duraient des journées entières) le duc se faisait d'ordinaire saigner, soit qu'il songeât à éviter les inconvénients ou les dangers de l'immobilité prolongée, soit qu'il voulut prévenir les impatiences et l'emportement que le jeu fait naître. »

Je pense que le manque de ponctuation du registre des comptes qu'il a consulté, a induit M. Siméon Luce en erreur. Voici les passages en question :

« A Monseigneur pour argent comptant, à Saint-Maixent — mardi, 11e jour de may qu'il se saigna, — pour jouer à la rafle, 60 sols tournois. »

« A Monseigneur, — le 7e jour de décembre que il se fit seigner, — pour jouer aux dés après dîner et après souper, 4 livres tournois [1]. »

Simple question de ponctuation ; on remettait de l'argent au duc pour jouer et non pour se faire saigner, et du reste il est bien évident qu'il ne se faisait pas

1. K. K. 252.

saigner après dîner ni après souper. Mais comme, le jour où il se faisait saigner, il ne pouvait pas faire autre chose, il jouait à la rafle et aux dés.

Il ne faudrait pas croire que dans ce temps où les barbiers se mêlaient de saigner, la chirurgie fût à l'état rudimentaire ; ainsi je trouve plusieurs fois mention de l'opération de la taille, à propos des dons en argent que le duc Jean faisait à cette occasion :

« A Alison, pour don pour luy aidier à faire tailler un sien fils, 45 sols tournois [1]. »

« A Guillemette Lafaire, pour faire tailler son fils, 55 sols tournois [2]. »

C'était en 1398 ; or, il faut remarquer que l'opération si difficile et si dangereuse de la taille périnéale, la plus simple et la seule connue du temps de Celse, ne fut remise en vigueur, au dire des auteurs spéciaux, que dans la seconde moitié du xve siècle par Guy de Chaulieu, d'où son nom de *taille guidonienne*. Il est donc très intéressant de voir qu'elle était pratiquée en Berry dès la fin du XIV[e] siècle.

XII

CUISINE ET TABLE

On peut se figurer la prodigieuse quantité de victuaille et de vin qu'il fallait pour nourrir et abreuver

1. K. K. 254.
2. *Ibid.*

les trois cents officiers du duc de Berry et leurs valets, sans compter les hôtes de passage ! Tous ses revenus en nature y passaient, blé de ses terres, sangliers de ses forêts, connins de ses garennes, poissons de ses étangs, poulailles de ses basses-cours, vins de ses vignes ; et tout cela ne faisait qu'un appoint. Je relève en effet dans un compte pour six mois, de septembre à avril 1413, les paiements que voici :

« Au boucher de Monseigneur, 3,798 livres tournois. »
« Au poulailler (en deux fois) 2,251 livres tournois. »
« A l'espicier (en deux fois) 4,749 livres, tournois ».
« Aux marchands de poisson, 3,796 livres. tournois ».

Et pourtant les étangs de la terre de Montpensier, à eux seuls, fournissaient jusqu'à 1,132 belles pièces de poisson, « despensez en l'ostel de Monseigneur au mois de mars, c'est assavoir carpes, bresmes et gardons ».

De son côté, le receveur de Boulogne envoyait à la fois huit milliers de harengs des rentes du domaine. N'est-ce pas pantagruélique ? Quant au vin, à en juger par les achats mensuels, indépendamment de la consommation des vins des clos du prince, il faut compter qu'on en buvait plus de mille barriques par an. Le vin le plus cher est coté 18 livres tournois la queue, c'est du vin de Beaune ; le vin de Thouars est compté le même prix. Puis vient le vin de Sancerre qui soutient la vieille réputation du Berry : une pièce et un tiers de vin de Saint-Satur sont vendus 16 livres tournois. Le vin de Saint-Pourçain avait, au moyen-âge, une réputation qu'il a perdue et que, pourtant, il mériterait encore : il n'est

l'hôtel de la reine, une cuisinière qui, paraît-il, n'avait pas sa pareille pour les fritures :

« A Jehane Mauvoisine, de l'ostel de la Royne, laquelle la Royne envoya de Poissy à Saint-Germain en Laye devers Monseigneur, pour faire buignés et friteures que Monseigneur lui fist faire pour présenter au Roy, le 10e jour de feuvrier, jour de caresme prenant, pour don fait à elle, comme pour les choses nécessaires à faire les diz buignés, 6 livres tournois [1] ».

Tandis que nous en sommes aux entremets, mentionnons les gelées au vin blanc. On acheta, pour ce faire, pour 35 sols 6 deniers tournois de vin blanc à Pierre de Seoisy, à Paris, en 1397, et ce fait est assez singulier. Il fallait que le vin fourni par Pierre de Seoisy fut un vin particulièrement renommé pour les gelées. Au même moment, on achète, moyennant 36 livres tournois, des « pommes d'orenge » et ce chiffre énorme est augmenté de 100 sous tournois pour les mener à Bourges.

Les mets de luxe étaient très chers, et notamment les huîtres : « un demi cent d'oytres en l'escaille » est payé 12 sols 6 deniers tournois au poissonnier de mer.

Les beaux fruits étaient chers aussi : un demi cent de poires pour la table ducale coûte 25 sols tournois. Le cent de noix valait un sol tournois.

Il paraît que le duc Jean, comme plus tard le prince de Talleyrand, préférait à tous autres les fromages du

1. K. K. 252.

Berry, car il en faisait venir à Paris, et je trouve en 1398 au chapitre des recettes :

« A Guillaume de Chauvigny, receveur des aydes, tant pour fromages comme pour la voiture qu'ils ont esté amenez de Bourges à Paris, 7 livres 18 sols 9 deniers tournois. »

Et un peu plus loin :

« De Jehan Amy dit Berthelot, receveur général de Berry pour 4 douzaines de fromages qu'il a fait venir de Bourges à Paris, 6 livres tournois [1] ».

Les comptes de l'hôtel font, à plusieurs reprises, mention de truffes apportées au duc de Berry et M. Luce dit à ce sujet :

« Au quatorzième siècle, cantonnée dans le sud-ouest de la France, la truffe était à peine connue au nord de la Loire, puisque le *Ménagier de Paris* ni le *viandier* de Guillaume Tirel dit Taillevent ne la mentionnent. Elle fait sa première apparition dans ces contrées dans les comptes du duc de Berry [2]. »

Je trouve en effet en 1370 :

« A Jehan des Prez qui apporta au boys de Vincennes des truffes à Monseigneur le 4e jour de septembre, 60 sols tournois ».

« A deux pouvres vallez qui samblablement apportèrent des truffes à Monseigneur, 40 sols tournois. »

1. K. K. 254.

2. Communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 28 sept. 1888.

« A Jehan des Prez, devant dit, qui apporta des truffes, 40 sols tournois [1] ».

Et en 1374 :

« A Jehan Fremon et Jehan du Pré qui ont apporté truffes à Monseigneur à Meleun, 60 sols tournois [2] ».

Le duc Jean ne partageait donc pas les répugnances de son contemporain le poète Eustache des Champs qui dit que la truffe :

« Eschaufe trop, le goût en put et flaire. »

On voit par ces quelques citations, prises un peu au hasard, quel parti on peut tirer des Comptes de l'hôtel du duc de Berry.

Jusqu'ici chacun les a écrémés à son point de vue particulier. Pour moi, j'ai voulu simplement en donner une idée, bien superficielle sans doute, mais suffisante, je crois, pour engager les curieux du moyen-âge à chercher de ce côté-là.

1. K. K. 251.
2. K. K. 252.

INDEX

LE GRAND INCENDIE

DE LA

CATHÉDRALE DE BOURGES

MŒURS ADMINISTRATIVES AU XVIe SIÈCLE

Par R. DE MARGUERYE

I

LA DATE DE L'INCENDIE

Un violent incendie menaça, le 16 mai 1559, la cathédrale de Bourges d'une destruction complète et ne fut pas éteint avant d'avoir occasionné des dégradations considérables dont les traces subsistent et dont les conséquences modifièrent l'ordonnance du monument.

La date est établie par le procès-verbal officiel, dressé trois jours après, le 19 mai 1559 ; toutefois, une étude sur cet événement ne serait pas complète si elle ne débutait par une discussion sur ce détail de chronologie, car nos vieux auteurs locaux attribuent à l'incendie une date différente et il convient de rectifier leur erreur et peut-être aussi de l'expliquer.

et confirmation d'iceux, publié après 1659 par Jean Chaudière, imprimeur.

Il est probable, au reste, que cet ouvrage a pour auteur Jean Chenu lui-même et il n'est pas étonnant qu'il le reproduise à peu près textuellement dans une préface où sont énumérés les différents incendies qui ont ravagé Bourges.

Voici ce qui est écrit à la page 10 de cette préface :

Le 7 (septieme incendie) en l'an 1552, le iour de la feste de Pentecoste le feu s'estant pris au logis du Heaume d'or dont le derriere répondoit lors au cloistre de S. Estienne, il se porta sur l'Église, dont il brûla plusieurs Chapelles le portail du costé des grandes Ecoles et les orgues qui estoient du costé de ce portail, en furent fonduës ; Ensuite le feu passant par dessus l'Église, s'attacha au palais Archiepiscopal et en consomma une partie et notamment la sale S. Guillaume, de sorte que l'Église et le Palais eussent esté entierement incendiez sans la diligence des Habitans de la Ville.

Arrivons à La Thaumassière ; dans son livre II, chapitre VII, *De l'Église Patriarchale de Saint-Étienne*, il écrit :

... Aux deux côtés du Clocher il y a deux autres Portaux et deux Portiques voutez et couverts, l'un desquels du côté de l'ancien Hôpital fut brûlé en l'incendie de la Pentecôte 1552 et a été depuis rétabli.

Dans son livre III, chapitre LXXXVI, *Chronologie des maires et échevins*, il dit :

MDLVIII

Ledit Godard continué maire.
Lesdits Girard et Berthier continuez Eschevins.
Jean Bidaut et Pierre Paulin élûs Eschevins.
M. François de l'Hospital, lieutenant particulier, présida.
Le 17 de May, le feu se prit au logis du Heaume et brûla cinq ou six maisons, de là se prit à saint Etienne par l'impetuosité du vent, et brûla la 2 et 3 voute avec plusieurs Chappelles, et les Orgues, et 4 ou 5 maisons de l'Archevêché ; le dommage de saint Etienne fut estimé six vingt dix mil livres.

Cette indication très succincte est en tous points conforme à ce que dit le procès-verbal dressé le 19 mai 1559, précisément en présence de François de l'Hospital, du maire Godard et des échevins indiqués par La Thaumassière pour cette année 1558.

Mais il faut remarquer que les élections de l'échevinage avaient lieu le jour de la fête de saint Pierre, le 29 juin de chaque année ; les officiers municipaux élus le 29 juin 1558 étaient donc encore en fonctions le 16 mai 1559, jour de l'incendie.

Pourquoi La Thaumassière indique t-il le 17 mai au lieu du 16 ? Sans doute parce que l'incendie ayant [redacted]

Et voici, dès 1695, ce procès-verbal entrant sérieusement en ligne dans les recherches des historiens locaux.

L'abbé Romelot, qui écrivait en 1824[1], l'a évidemment connu, mais il l'a un peu trop sommairement étudié et a commis la faute d'emprunter aux vieux auteurs la version du feu s'élançant « par dessus le toit de la grande voûte du milieu sans lui occasionner beaucoup de dommage », et retombant « avec la rapidité d'un torrent sur le portail de l'Archevêché, sur la salle Saint-Guillaume... » (page 62). Il est évident qu'il a cherché à concilier, sauf en ce qui concerne la date de 1552, définitivement abandonnée, les documents imprimés avec le procès-verbal officiel.

M. de Raynal (1845) ne tombe pas dans cette erreur ; il a lu en entier le procès-verbal, le résume très clairement et constate avec ce document que le feu *fit le tour des premières voûtes* de l'église jusqu'à l'entrée de la maison archiépiscopale (tome IV, livre 10, chap. 1er).

MM. de Girardot et Durand, dans leur livre, *La Cathédrale de Bourges*, donnent une importante partie du texte même du procès-verbal de 1559.

Pas plus que M. de Raynal, pas plus que M. Romelot, ils ne parlent d'un incendie ayant eu lieu en 1552, le jour de la Pentecôte.

Ainsi, jusqu'à La Thaumassière, il était de tradition, à Bourges : 1° qu'un incendie avait éclaté le jour de la Pentecôte, en 1552, brûlant non seulement une partie

1. Romelot. *Description historique et monumentale de l'église patriarcale, primatiale et métropolitaine de Bourges.* Bourges, 1824, in-8°.

de la Cathédrale, mais encore une portion importante de la maison archiépiscopale, notamment la salle Saint-Guillaume ; 2° que l'incendie le plus considérable qui ait atteint la cathédrale avait pris naissance dans la *maison du Heaume* et avait été jeté par un vent violent sur l'église.

Est-il permis d'assurer qu'en rapportant ces deux traditions, dans tous leurs détails, au même sinistre, les historiens ont confondu en un seul deux événements qui ont eu lieu à sept années de distance, l'un le jour de la Pentecôte 1552, c'est-à-dire le 5 juin, l'autre le 16 mai 1559, le mardi de la Pentecôte [1] ?

Je ne me hasarderai pas à répondre par une affirmation positive, mais on me permettra d'exposer les raisons pouvant faire croire à cette confusion.

Il est tout à fait de circonstance d'invoquer ici le proverbe : *Il n'y a pas de fumée sans feu*, et il serait, d'autre part, un peu hardi d'attribuer à un simple accident typographique — le chiffre 2 mis pour un 9 — l'erreur qui s'est ainsi répétée.

Encore, faudrait-il tenir compte de ce qu'il est formellement parlé du *jour* de la Pentecôte, coïncidence qui rend facile à retenir la date d'un événement et doit nous faire penser qu'il s'est passé quelque chose ce jour-là, tandis qu'il est hors de doute que c'est seulement le *mardi* de la Pentecôte qu'eut lieu la catastrophe du 16 mai 1559 ; l'erreur d'impression ne suffit pas à expliquer cela.

Donc, deux fumées, donc deux feux.

1. V. *Art de vérifier les dates.*

Mais si les feux restent séparés, les fumées peuvent finir par se rencontrer et ne faire qu'un seul nuage, expression qui est aussi parfaitement en situation, puisque nous restons dans le doute ; il n'est cependant pas téméraire de penser qu'après de longues années, en l'absence de documents écrits, le public, c'est-à-dire celui qui fait la tradition, ait pu confondre deux événements s'appliquant au même édifice et dont les dates offrent certaines analogies.

J'ajoute encore que si le feu authentique, celui de 1559, a dévoré la salle Saint-Guillaume, d'importance considérable, il est bien surprenant que le procès-verbal si détaillé de 1559 ne la mentionne pas avec sa désignation spéciale.

Mais, à ces déductions peuvent s'ajouter, du moins je le pense, des constatations matérielles.

Le grand incendie minutieusement décrit par le procès-verbal de 1559 n'attaqua les toitures de la première nef ou basse-voûte que jusqu'à la rencontre de la porte archiépiscopale, laissant, dit le document officiel, environ douze à quinze toises à consumer « à prendre depuis et à l'endroit de lad. porte archiepiscopalle jusques à la Tour antienne faisant lautre Bout de lad. Eglize du costé Dud. archevesché ».

Quant au feu de la seconde nef, il s'arrêta au-dessus de la chapelle de Reims, ou des Trousseau.

Par conséquent, ce grand sinistre, celui qui nous occupe, laissa indemne le côté méridional du monument, depuis la tour ancienne, appelée ainsi par opposition à la haute tour du nord qui venait d'être reconstruite, jusqu'à la porte latérale, pour les basses-voûtes,

et dans toute l'étendue de cette façade pour les voûtes et toitures de la nef intermédiaire.

Or, un examen approfondi de ces voûtes de la seconde nef et des parties du mur de la grande nef dissimulées sous leur toiture révèle des traces d'incendie évidentes et analogues, avec moins de violence, à celles que le feu a laissées à la partie correspondante de l'édifice attaquée par l'incendie de 1559.

La cathédrale de Bourges comprend, dans le développement de ses nefs, trente-et-une travées séparées à l'intérieur par les colonnes ou piliers et indiquées à l'extérieur par les contreforts correspondants.

Si on numérote ces travées en commençant par la façade du nord et en donnant le n° 1 à celle qui correspond à la tour neuve, la dernière, en situation symétrique au midi, portera le n° 31. (V. le plan.)

En ce qui concerne la nef intermédiaire, cette travée 31 est située entre la tour ancienne et le grand pignon de l'édifice. On n'y remarque aucune trace de feu et un mur d'une énorme épaisseur, percé d'une porte étroite, la sépare de la travée 30. A partir de celle-ci, au contraire, l'exploration des charpentes de la seconde nef permet de constater des dégradations manifestement dues au feu : les angles des contreforts plats qui s'appliquent contre le mur de la grande nef sont épaufrés ; il en est de même aux contreforts appliqués contre le bahut qui sépare la nef intermédiaire de la basse nef ; les corbeaux qui, à raison de deux par travée, soutiennent le faîtage de la charpente en appentis, sont mutilés ou ont disparu ; les parpaings adossés au triforium supérieur sont lézardés ou

COTÉ DES GRANDES-ÉCOLES
D'OU A ÉTÉ PORTÉ
LE FEU

D

O

A C

Constr

AB — Marche du
CD — id.
EF — id. d'u
secondes vo
G — Sacristies
l'archevêch
H — La tour ne

15
es
nt
é-
14
i-
à
le
e
le
1.
u
le
le
x
e,
t-
?
;
il
e
d
-
-
-
15
-

dégradés ; les vives-arêtes du bahut inférieur et des murettes séparatives élevées sur les doubleaux sont abattues.

On peut aussi constater certains refaits et ces différentes constatations peuvent se faire jusqu'à la travée 24 qui, à l'est, correspond au point de rencontre des bâtiments qui reliaient, à cette époque, la cathédrale à l'archevêché et parmi lesquels se trouvait la salle Saint-Guillaume.

Aucune trace ne se remarque à la basse-voûte. Le feu l'a-t-il épargnée ; la réfection, sur ce point est-elle générale ? Ce sont-là des questions encore à résoudre[1].

Ce qui paraît hors de doute, c'est qu'il y a eu, au sud comme au nord et dans la partie antérieure de l'édifice, un incendie qui a pu se propager, comme celui du 16 mai 1559, mais en sens contraire, jusqu'aux dépendances de la maison de l'archevêque.

Cet incendie eut-il lieu le jour même de la Pentecôte, en 1552 ; amena-t-il la destruction de la salle Saint-Guillaume, dont le procès-verbal de 1559 ne souffle mot ?

Je ne veux, je le répète, faire aucune affirmation ; mais on conviendra qu'il y a là des indications dont il faut tenir compte et qui permettent tout au moins de supposer que nos vieux auteurs, en attribuant au grand incendie de la cathédrale la date du jour de la Pentecôte, en 1552, ont confondu, en un seul, deux événements de même nature.

1. Du jardin de l'archevêché, on peut constater que le contrefort plaqué contre le mur de la nef moyenne, entre la travée 25 et la travée 24, au-dessus du portail latéral, est fortement attaqué par le feu. à sa base.

II

LE PROCÈS-VERBAL DE L'INCENDIE

Nous n'avons plus, désormais, à nous occuper que de l'incendie du 16 mai 1559 et j'en donne immédiatement le procès-verbal, dressé trois jours après, le 19 mai 1559, à la requête du chapitre de Saint-Etienne, par Louis de Chazerac, bailly et gouverneur du Berry, assisté de Jacques Jobert, lieutenant-général du bailliage et accompagné dans l'examen et la constatation des dégâts par une suite nombreuse de magistrats, officiers du roi, officiers municipaux et notables de la ville.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, une faible partie, le quart environ de ce procès-verbal, a été publiée par MM. de Girardot et Durand ; c'est la partie narrative, l'exposé contenu dans la requête du chapitre. Mais, au point où ils l'ont laissé, le document prend une importance considérable et un puissant intérêt provenant tout à la fois des éclaircissements qu'il fournit sur les conséquences de l'incendie, sur l'état de la cathédrale à cette époque, sur les causes de certaines modifications et surtout du jour très vif dont il éclaire les mœurs administratives au seizième siècle.

Le texte existe aux Archives du Cher, Fonds Saint-Étienne, aff. div., liasse 26. Ce n'est pas l'original, c'est une copie faite, l'écriture l'indique, au dix-septième siècle.

Le voici, exact et collationné avec soin :

L'an 1559, le dixneufieme jour de may Pardevant Nous Messire Louis de Chazerac chevalier seigneur du Lis Bailly et gouverneur de Berry et Jacques Jobert seigneur de Suppize conseiller du Roy nostre Sire Lieutenant général aud. Baillage sont comparus les Vénérables doyen chanoines et chapitre de l'Eglize de Bourges par Mre Julien Bidault, doyen d'icelle Eglize Jean Crenequin grand archidiacre en icelle Guillaume Houet, Robert de Cambray, Claude Girard, Pierre Seurrat l'aisné, Jacques Girard, Pierre Seurrat le jeune, Jean Carton et Pierre Péronneau chanoines de lad. Eglize, Lesquels nous ont dit et exposé que mardy dernier, seizieme desd. mois et an est survenu inconvénient et incendie de feu en lad. ville de Bourges entour l'heure de onze heures du soir Et a commencé en la maison appartenant alad. Eglize que tient par adcence un nommé Michel Thouron pastissier aud. Bourges enlaquelle pend par enseigne Le Heaume d'or situee en la grande rüe de bourbonnoux pres les grandes Ecolles parroisse St-Ursin en laquelle maison le feu s'est pris a une estable sur le derriere de lad. maison remplie de foin paille bois fagots et austres menües choses estant près et joignant les anciens murs de la cité de Bourges laquelle estable avec la gallerie estant en la cour delad. maison sur le derriere dud. logis ont esté entierement brulez et consommez et dud. lieu continuant le feu par un des costez en contrebas tirant vers la Porte Gordaine s'est pris en la maison de feu Estienne Hardy ou de present demeure Nicolas Soty enlaquelle ont esté brulez et consommez tous les bastiments et édifices estant derrière lad. maison et de l'autre costé dud. logis dud. heaume tirant vers lad. Eglize de Bourges et les grandes Escolles s'est pris le feu a une autre maison appartenant audit chapitre ou de présent demeure Jean Maugis sergent royal en laquelle le feu a entierement brulé et consommé led. logis

et édifices de derriere lad. maison jusques a l'une des tours des murs antiens de lad. cité, et de lad. maison de Maugis s'est pris le feu a une autre maison estant le long de la grande rūe de Bourbonnoux appartenant à la veuve feu Macé Guérin en laquelle il a brulé et consommé le derrière de lad. maison, tout le long et par le derrière desquels logis ainsi brulez et consommez comme dit est estoit joignant une maison canonialle de lad. Église sur lesd. anciens murs et audedans du cloistre de lad. Église detenue par Me François Pénin l'un des chanoines d'icelle en laquelle le feu a brulé et consommé lesd. maisons et bastiments estant sur lesd. antiens murs de lad. Cité depuis lad. tour jusques au portail du cloistre estant près les grandes Ecolles et joignant la maison du grand archidiaconné de lad. Église — Pendant et durant lequel inconvénient de feu regnoit le vent de galerne lors fort grand et impetueux desorte que du lieu où estoit le feu qui est de peu de distance jusques a lad. Église led. feu estant par impetuosité dud. vent élevé par dessus la maison dud. archidiaconné estant près et joignant lad. Église et entre icelle et les lieux ou estoit le feu embrazé se seroit le feu jetté attaché et pris a la couverture des première voutes de lad. Église pres et joignant la Tour neuve depuis lequel lieu s'est led. feu continué et discouru tout a l'entour desd. premières voutes de lad. Église et jusques a l'autre costé d'icelle et au-dessus et endroit du portail et entrée principalle de la maison archiepiscopalle de lad. ville de Bourges desquelles basses voutes de lad. Eglize n'est demeuré a consommer et bruler que douze ou quinze toyzes a prendre depuis et a l'endroit de lad. porte archiepiscopalle jusques a la tour antienne faisant l'autre bout de lad. Eglize du costé dud. archevesché.

Au-dedans desquelles premieres voutes et du costé pres et au-dessus de lad. maison archidiaconalle de Bourges estoient édifiés et construits l'un des portaux et entrée de lad. Eglize appelé le portail de nostre Dame de

grâce, sur lequel estoient assis et édifiez les orgues de lad. Eglize lesquelles ont esté entierement brulées et consommées tant hors que dedans de lad. Eglize sans en pouvoir sauver aucune chose. Outre estoit édifié pres et joignant led. portail un beau et somptueux édifice auquel estoit le chapitre de lad. Eglize voulté sur lequel estoit une grande salle en laquelle besoignoient ordinoirement les brodeurs de lad. Eglise pour faire et réparer les ornements chappes et parements d'icelle, tout lequel bastiment et jusques à lad. voulte du chapitre a esté entierement brulé et consommé ensemble les ornements brodures soyes estoffes, chappes estant de drap d'or et de soye, outils et aultres choses servant aud. estat de broderie, montant a grande somme de deniers.

Et en la seconde voute de lad. Eglize le feu a tellement continué venant de lad. première voute qu'il a brulé et consommé lad. seconde voute depuis lad. Tour neuve jusques a la chapelle de Rheims, contenant ce qui a esté brulé en lad. seconde voute plus de la tierce partie de l'entière couverture d'icelle et à l'endroit des lieux et maisons ou s'estoit pris le feu. — Aussy a esté brulé et consommé le chapiteau et couverture estant sur une vice de pierre sur le devant du grand portail de lad. Eglize entre les deux tours sur lequel antiennement estoit assis le gros horloge de lad. Ville qui est apresent sur lad. Tour neuve et ce par le moyen dud. vent qui a jetté et tiré le feu sur led. chapiteau. Au moyen duquel inconvenient et impetuosité dud. feu sont et ont este demolis ruinez et gastez grande quantité des Vistres de lad. Eglize fort riches et antiques a l'endroit des premières et secondes voutes ensemble les quartiers de pierres qui supportoient le bois de la charpenterie et couverture desd. premières et secondes voutes et a este lad. demolicion et ruine si vehemente qu'il na esté possible sauver ny reserver aucun plomb vitres ny aultre estoffe desquelles on se peûst ayder. Et de lad. Eglize s'est pris et continué le feu au portail et entrée de lad. maison archiepiscopalle dud.

Bourges etant près lad. Eglize sur lequel portail estoit ùn bastiment et un corps de maison pres et joignant iceluy lesquels ont semblablement este au même instant brulez et consommez quelque deffenses et diligences que lon aye pû faire.

Nous requerant par lesd. Vénérables de ce informer et faire descente et visitation des lieux et endroits de lad. Eglize ou led. feu a passé et consommé avec autres officiers, maire et echevins de la ville de Bourges et aultres bourgeois, manants et habitants d'icelle, et prendre avec nous pour le fait de lad. descente et visitation des massons, charpentiers, couvreurs, vitriers et serruriers jurez et experts de lad. Ville pour nous certifier de la demolition ruines pertes et inconvénients advenus a lad. Eglize par led. feu et de tout faire ample procès-verbal pour leur servir ce que de raison ce que leur avons accordé [1].

Et pour ce faire sommes entour l'heure de deux heures appres midy, appelé François Fouchier commis de nostre greffier, transportés enlad. Eglize en laquelle se sont presentez et comparus honorables hommes Mres François de l'Hospital lieutenant au baillage de Berry, Jean Pelorde lieutenant de par le Roy au siège de la Conservatoire des privilèges royaux de l'Université de Bourges, Ursin de Sauzay Prévost dud. Bourges, Guillaume Libault, René Le Cointe et Jean de Sauzay consers du Roy au Siège présidial de Bourges, Claude du Verger, advocat du Roy aud. siège, Maistre André Menat substitut du procureur dud. seigneur, François Godard maire de lad. Ville de Bourges, Estienne Girard, Pierre Berthier, Pierre Paulin et Jean Bidault echevins d'icelle Ville, Marcillian Sautereau et Jean Dauberville advocat et procureur des manants et habitants de lad. Ville, Mes Anthoine Baraton, Savary, Mareschal et Jean Chaumeau seigneur de Lassay, advocats aud. siège, Jean George escuyer seigneur de Manay et

1. Ici se termine la partie du procès-verbal de 1559 publiée dans l'ouvrage de MM Durand et de Girardot.

plusieurs autres des bourgeois manants et habitants de lad. Ville, et dud. lieu sommes et les dessusd. avec nous montez et transportez par la visse[1] de lad. tour neuve sur les dittes premières et secondes voutes. — En la première desquelles avons fait comparoir pardevant nous Leonard Masseron âgé de soixante cinq ans Price Girard âgé de quarante un ans et Jean Bomberault âgé de trente ans Maistres Massons jurez de lad. Ville, Pierre Delavau aagé de cinquante ans et Jean Boulier âgé de cinquante ans Maistres charpentiers jurez d'icelle Villè, Pierre Lacaille agé de quarante ans et Marsault Blondelier agé de 35 ans Maistres couvreurs dardoyze tuille et plomberie jurez de lad. Ville Robert Dayda agé de cinquante ans et Pierre Arnault agé de 55 ans vitriers, Macé Davau agé de 79 ans et Guillaume Davau agé de 42 ans Maistres serrurriers jurez de lad. Ville. Desquels avons pris et receu expressement le serment au cas requis de bien et fidellement visiter les ruines et demolitions avenües a lad. Eglize au moyen dud. feu et nous en faire bon loyal et veritable raport, Et de l'intérêt perte et dommage d'icelle Eglize ce qu'ils ont promis et juré faire. Et ce fait sommes et tous les dessus dits Maistres transportez tout le long et a lentour desd. voutes tant basses que secondes et autres lieux et endroits ou a passe led. feu lesquels avons trouvé brulez et consommez par led. feu ainsy qu'il est cy dessus declaré lesquelles ruines avons derechef fait visiter par lesd. jurez châcun en son art qui nous ont rapporté châcun en leurd. art être telles quil s'ensuit.

Premierement qu'a lapentis qui est entre la tour neuve et le grand corps de l'Eglize faut cent toyzes d'entablement de pierre de Charly.

Plus aux deux ramperolles dud. apentis cinq toyzes de ramperolles de pierre dure de chacun costé.

Plus faut refaire l'entablement de la tour neuve de pierre de Charly a l'endroit dud. apentis.

1. Visse, on l'a vu plus haut, veut dire escalier dans une tourelle.

Plus faut faire une assiette de pierre tendre qui est sur lousteau audessous dud. appentis.

Charpenterie dud. appentis.

Faut trois tirans de quatre toyzes etdemie de longueur et de grosseur de sept a huit pouces.

Plus faut trois sablierres de quatre toyzes de long et de grosseur de six pouces en tous sens.

Plus trois eguilles de trois toyzes de long de grosseur de sept pouces en tous sens garnis du faiste de liens, des fillierres et autres liaisons qu'il convient a faire lad. charpenterie garnie de chevrons de cinq toyzes et demie de longueur et de grosseur de cinq pouces en tous sens.

Pour la couverture dud. appentis faut huit milliers d'ardoyzes.

Pour la petite visse qui est sur le grand portail de lad. Eglize la faut amortir de massonnerie de l'ordonnance qui est aupres de lad. visse audevant du grand portail.

Plus a la seconde voute commencant près le grand corps de lad. Eglize et lad. tour neuve faut a la premiere et seconde voute[1] entrant a la premiere chapelle faire de reparacion ce qui ensuit :

Premierement quant a la massonnerie du costé de Notre-Dame de grâce faut faire les entablements suivant les deux pans des deux costez de la massonnerie qui servent de gallerie pour aller tout a l'entour de la grande nef estant au dessus desd. secondes voutes de pierre de Charly jusques a la noufieme voute ou le feu a passé dans les pilliers qui portent les arcs boutans. L'huisserie

faire les entablements pres la grande nef tout a neuf de pierre de Charly les pilliers portant les arcs boutants les dalles qui reçoivent les eaües desd. secondes voutes.

Et quant aux trois quatre cinq six sept huit et neufiesmes voutes desd. chapelles ensuivant faut faire telles et semblables reparations que es premiere et deuxieme voute dessus declarées [1].

Pour la charpenterie des neuf creuzées [2] desd. secondes voutes du costé de Notre-Dame de grâce et pres lad. tour neuve les faut refaire tout a neuf mettre a chacune voute trois tirans arbalestriers doubles filieres un faist par le dessus, contrefiches eguilles et liens garnitures par le dedans de chacune quinze chevrons de la longueur de quatre toyzes et demie ou environ.

Pour la couverture desd. secondes voutes pour refaire ce que le feu a gasté sur lesd. secondes voutes, cinq milliers d'ardoyzes.

Pour les neuf pilliers qui portent les arcs boutants desd. secondes voutes faut quatre milliers de plomb ou environ pour mettre a lentour desd. pilliers pour recevoir les eaües desd. couvertures comme il estoit auparavant le feu a la premiere et seconde creuzée et sur les doubles (?) faut mettre deux barres de fer de longueur de trois toyzes ou environ.

Faut faire un second huis en entrant esd. voutes ferré de deux bandes de fer deux gonds une serrure et clef.

Plus esd. secondes voutes il y a six formes qu'il faut

1. Ce passage est plein de confusion : la première et la seconde travées, sous le nom de première et seconde *voûtes*, sont d'abord associées dans l'examen des dommages à réparer, puis, quelques lignes plus bas, un détail spécial est donné pour la seconde travée appelée alors seconde chapelle. Tout s'éclaircit par la visite des lieux, et nous sommes bien là sur la deuxième nef et non sur les chapelles. Notons encore que les *dalles qui reçoivent les eaux* et les *saillies qui servent de galerie* sont une seule et même chose : le couronnement du mur séparatif entre les deux nefs, qui sert, en effet, à ce double usage.

2. Travées.

toutes refaire six osteaux et tout a lentour mettre en plomb neuf relier nettoyer et mettre du mortier ou il en faudra [1] a l'huisserie de la tour neuve entrant esd. basses voutes.

Faut refaire lad. huisserie a neuf de pierre les deux pieds droits de la couverture de pierre de Charly [2].

Faut aussy refaire aneuf de pierre dure tous les pilliers qui portent et soutiennent les arcs boutans.

Faut aussy refaire aneuf les dalles qui servent de gallerie pour aller a lentour de l'Eglize jusques a la quantité de sept creuzées desd. basses voutes ou finissent lesd. dalles.

Plus faut faire les parpins de pierre de taille des deux pans des deux costez desd. basses voutes aneuf depuis le coing de la tour neuve jusques au coing de la broderie.

Que lesd. creuzées d'entre les arcs boutants et pilliers desd. basses voutes ont trois toyzes et demie [3].

Faut aussy refaire aneuf tous les arcs boutans d'entour la croupe des basses voutes de pierre dure jusques a la quantité de vingt une ou le feu a passé.

En la chambre de la broderie de lad. Eglize estant au bout des creuzées desd. basses voutes au dessus de la chapelle de Notre Dame de grâce.

Faut refaire lad. chambre tout à neuf de massonnerie couverture et charpenterie.

1. Il est expliqué plus loin qu'il y a ici une erreur de copiste; que le paragraphe relatif aux secondes voûtes se termine après le mot *faudra* et que celui qui concerne les *basses voûtes* commence par les mots : *A l'huisserie*, etc.

2. Autre erreur probablement : je pense qu'il faut lire « les deux pieds-droits *et* la couverture », ce dernier mot pris pour linteau puisqu'il s'agit d'une huisserie ou porte.

3. Comment cette constatation arrive-t-elle ici à l'improviste ? On ne le comprend pas très bien. En tous cas elle établit sans conteste que le mot *creuzées* est pris pour ce que nous nommons aujourd'hui *travées*.

Premierement faut refaire la cheminée de lad. chambre de pierre de Charly.

Plus trois huisseries aussy de pierre de Charly dont de l'une desd. huisseries on vient par la visse pour entrer en lad. chambre laquelle visse il faut aussy refaire de pierre de Charly parce quelle est gastée et brulée.

Plus faut refaire deux creuzées de pierre de Charly pour bailler veüe [1] a lad. chambre ensemble toutes les murailles de lad. chambre.

Plus faut repaver lad. chambre de pavé comme elle estoit auparavant le feu.

Item faut en lad. chambre la ferrure de deux creuzées et la ferrure de trois huis.

En la chambre au dessus du portail de Notre-Dame de grâce.

Faut refaire aneuf les murailles qui sont brûlées tout a lentour ou il sera besoin de la hauteur quelles estoient auparavant le feu.

Faut faire un huis neuf avec la ferrure de bandes gonds et serrure.

Faut refaire aneuf treize huis qui sont pres lesd. basses voutes ferrer tout a neuf de bandes gonds et serrures.

Plus faut refaire la terrasse de dessus la chapelle de Reims tout a neuf ensemble les entablements de pierre de Charly comme elle estoit auparavant le feu.

Plus une autre terrasse et voute joignant a la susd. laquelle est brulée, faut icelle refaire tout aneuf comme la susd. et ainsy quelle estoit auparavant le feu.

Plus faut refaire aneuf depuis le coin de la broderie jusques a la longueur de soixante toyzes a lentour de la croupe de lad. Eglize les entablements de mesme pierre quelles estoient avant le feu.

Plus faut aussy refaire aneuf de massonnerie deux assises de pierre de taille le long des chapelles desd.

1. *Pour bailler vue :* ici *creuzées* reprend la signification de fenêtre.

basses voutes par le dehors tout a l'entour de la croupe depuis le coin de la broderie jusques a l'endroit de larscheveschê qui contient en longueur soixante toyzes.

Plus faut faire aneuf les corbeaux tout a lentour de la croupe qui portoient la charpenterie comme ils estoient avant le feu, faudra aussy refaire et racoustrer a neuf lesd. basses voutes en quelques endroits ou elles sont brulées et gastées.

CHARPENTERIE

Faut a la premiere voute joignant la tour neuve desd. basses voutes une sablierre qui repose sur la muraille d'embas pour porter les chevrons, trois tirants qui seront en queue d'aronde pour garder delargir, sur chacun tirant une éguille un faist avec liaisons telle que la besogne le requiert, des arbalestriers sur chacun tirant avec une contrefiche et double filiere sur les arbalestriers pour porter les chevrons, quinze chevrons de grosseur de cinq pouces carrés pour le pied et au menu bout de quatre pouces — de longueur de cinq toyzes et demye ou environ.

Item faut refaire a neuf de charpenterie vingt-trois creuzées desd. basses voûtes de la façon de la susd. et selon quelle est cy dessus transcrite.

Item faut a la couverture desd. basses voutes environ trois cents grands crochets de fer de quatre pieds de long ou environ pour soutenir lad. couverture.

Plus faut faire un huis neuf à la verrinerie (?) ferrée de bande gonds et serrure.

Sur le portail de Nostre-Dame de grâce.

Faut faire un pavillon de la longueur de[1] toizes en carrure ou environ.

Sur la chambre du Brodeur.

Faut faire un autre pavillon de longueur de cinq toyzes

1. En blanc dans le texte.

en un sens et trois toyzes en l'autre et garni de soliveaux de six pouces en carrure et de longueur de trois toyzes.

Faut sur quatre chapelles estant les trois du costé des grandes Ecolles et l'autre du costé de l'archeveschė icelles refaire aneuf ainsy quelles estoient auparavant le feu.

Couverture desd. basses voutes et
Chapelles joignant lesd. voutes.

Faut pour faire lesd. couvertures deux cent milliers d'ardoyzes pour les recouvrir en la sorte et maniere quelles estoient auparavant le feu.

Plus a lentour desd. basses voutes il y a huit pilliers qui portent les arcs boutants auxquels pilliers faut a l'entour d'un chacun quatre cent de plomb pour les remettre en l'etat auquel ils estoient auparavant le feu avenu par ce que lesd. pilliers recoivent les eaües des hautes et basses voutes qui est en tout onze milliers deux cents de plomb

Plus faut pour couvrir la broderie et le portail de nostre-dame de grâce qui sont deux pavillons pres l'un de l'autre quarante milliers d'ardoyzes et deux milliers de plomb pour racheter les eaües a lentour des pilliers qui sont pres lad. broderie et portail.

Plus esd. basses voutes il faut faire trois formes neuves avec les osteaux et tout a lentour mettre en plomb neuf relier nettoyer et mettre du mortier ou il en faudra.

Faut aussy raccoutrer les vistres de dix-huit chapelles basses qui sont rompües en plusieurs endroits ensemble la vistre du grand portail.

Plus faut refaire a neuf les vistres de dessous l'Eglize et celles de la chambre de broderie.

Plus faut refaire de massonnerie a neuf l'endroit ou estoient les orgues des deux costez des pilliers qui sont gastez ensemble lesd. deux pilliers et l'arc doubleau qui est entre lesd.deux pilliers et aussy les tas de charge qui commencent la voute qui est gastée laquelle voute il faut aussy refaire a neuf comme il appartient.

En la maison ou demeure Michel Thouron en laquelle se prit le feu.

Premierement a esté brûlé un corps de maison de quatre toyzes de long et de deux toyzes et demy de largeur.

Plus a esté brûlé les etables de derriere lad. maison de longueur de cinq toyzes ou environ et de largeur de trois toyzes et demie lesquelles maison et étables il convient refaire tout aneuf de charpenterie massonnerie et couverture parce que le tout est brulé et gasté.

Faut une serre[1] neuve à la cave dud. logis ferrée de six bandes et une serrure un huis neuf devant lad. serre aussy ferrée de deux bandes deux gonds et une serrure.

En la maison ou demeure Jean Maugis sergent royal. A esté brulé un appentis qui est derriere lad. maison de deux toyzes de largeur et de trois toyzes de longueur lequel appentis joint à la maison ou se tient Mre François Pénin et de l'autre costé la maison dud. Thouron lequel appentis il faut refaire tout aneuf de massonnerie, charpenterie et couverture parceque le tout est brulé.

Plus a esté brûlé une petite cuisine estant à la cour de lad. maison laquelle il faut racoutrer et reparer ou il seroit besoin.

En la maison ou demeure Mre François Pénin chanoine en l'Eglize de Bourges.

A esté brulé une boulangerie de trois toyzes et demie en carrure faite en apentis et a deux etages laquelle il faut pareillement refaire a neuf de massonnerie, charpenterie et couverture et refaire les galleries près lad. boulangerie ou elles sont brulées et denuées.

Plus est brulée une gallerie le long de la tour de lad. maison laquelle il faut refaire tout a neuf ainsy quelle estoit auparavant le feu.

Plus faut refaire aneuf une petite tour joignant l'autre tour laquelle est aussy brulée.

1. Une trappe.

Plus est brulé une petite chambre haute de lad. maison de trois toyzes en carrure ou environ laquelle il faut refaire tout a neuf de massonnerie, charpenterie, couverture, menuiserie et serrurerie.

Et après lad. visitation faite et que avons a la requeste desd. Vénérables enquis par serment tous lesd. visiteurs pour quelles sommes de deniers pourraient lesd. ruines estre remises et réedifiées en l'estat quelles estoient auparavant led. inconvénient de feu avenu Nous ont iceux visiteurs respectivement sous serment par eux presté rapporté et estimé châcun en leur art et en leur loyauté et conscience les susd. reparations par eux visitées en lad. Eglize saint Estienne couster a reedifier a scavoir lesd. massons la massonnerie la somme de soixante et dix milles livres tournois. Lesd. charpentiers la charpenterie la somme de vingt milles livres tournois. Lesd. couvreurs la couverture et plomberie la somme de douze milles livres tournois. Lesd. serruriers la ferrure la somme de deux milles livres tournois. Les vistriers les vistres la somme de cinq milles six cents livres tournois. Et pour le regard des reparations qu'il convient faire es susd. maisons de Penin, Maugis et Thouron ont icelles estimées a la somme de mille vingt livres tournois tant en massonnerie, charpenterie, couverture que ferrure, Nous disant chacun en leurd. art ne voulloir prendre lesd. reparations a faire a moindre prix que les sommes susdittes.

Et le vingt deuxieme jour dud. mois et an lesd. Venerables de lad. Eglize saint Etienne Nous ont fait comparoir pardevant nous Messire Jean Grillon organiste et maistre des enfants de Nostre Dame de Salles Mre Vincent de Montonvilliers organiste de la Sainte-Chapelle du pallais royal dud. Bourges et Simon Joly organiste de lad. Eglize Saint Estienne pour d'eux prendre et recevoir le serment au cas requis pour visiter les orgues de lad. Eglize qui ont esté brulées et destruites par led. feu et rapporter en leurs consciences pour quelle somme de deniers elles pourroient estre refaites et reedifiées en

[illegible]

[illegible] livres [illegible].

[illegible] que de raison, laquelle leur avons octroyée en celle forme. Ainsy signé en la minute de Chaurnac, Jobert, Libault, Le Comte, de Saunay, Pautin, de Lhospital, du Vergier, [redacted]

insuffisamment étudié, le second presque inconnu ; c'est une sorte de travail photographique, et par un examen critique on peut l'amener à la précision d'un cliché définitif.

III

L'INCENDIE

Ainsi, le 16 mai, qui se trouvait être le mardi de la Pentecôte, le feu prend, à onze heures du soir, au logis d'un pâtissier appelé Michel Thouron, établi dans une maison ayant façade rue Bourbonnoux, appartenant au Chapitre de Saint-Étienne et située près des Grandes Écoles.

Il semble, d'après la marche de l'incendie qui descend la rue Bourbonnoux en « tirant vers la Porte Gordaine », mais sans atteindre les Grandes Écoles, que la maison « en laquelle pendait par enseigne le Heaume d'Or » devait être située assez haut dans la rue Bourbonnoux, à une certaine distance de la rue des Trois-Maillets.

Le vent soufflait de *Galerne*, dit le procès-verbal, et l'incendie épargnant les façades sur la rue Bourbonnoux, brûla les dépendances situées dans les cours et gagna des logis appartenant au chapitre, appuyés pour la plupart au vieux rempart, et bâtis par conséquent sur un emplacement aujourd'hui occupé par le bureau et le chantier des réparations de la Cathédrale, devant la sacristie construite par Jacques-Cœur et près l'escalier de la porte latérale dite de Notre-Dame-de-Grâce.

C'est là, sans doute, et très près de ce portail, que se trouvait la maison du grand archidiaconné, située, le procès-verbal l'indique, non plus à l'extérieur, comme celles qui ont brûlé, mais à l'intérieur du mur romain.

Mais il convient de s'arrêter à cette expression « vent de galerne », qui est très loin de représenter une direction du vent invariable et admise par tous. Dans les *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1885-1886, M. Duchaussoy, professeur de sciences physiques et naturelles au lycée de Bourges, a publié sur ce sujet une note de laquelle il résulte que, selon les temps, les auteurs, les traditions, les localités, le vent de galerne fait à peu près le tour de la Rose des vents. Arrivant à l'opinion contemporaine, en Berry, M. Duchaussoy constate que le vent de galerne est à O à Dun-le-Roi, Ouroüer-les-Bourdelins, La Chapelle-d'Angillon ; ONO à Vailly ; N O à Bourges, au Châtelet, à Cuffy ; O à Graçay, s'il est de *basse* galerne, N O s'il est de *haute* galerne ; N et N O à Léré. Il conclut cependant, avec le docteur Lebas (*Essai sur l'hygiène des habitants de Bourges*, 1803), que la véritable direction est Nord-Est.

Le procès-verbal de 1559 lui donne raison : c'est bien en effet un vent de nord-est qui put projeter les flammèches de l'incendie de la maison du Heaume et logis avoisinants sur la maison du grand-archidiaconné et sur les basses-voûtes de l'église. La maison du grand archidiaconné est cependant épargnée ; pourquoi? Sans doute parce que la toiture neuve en bon état, avait toutes ses ouvertures hermétiquement closes. On peut croire, au contraire, qu'il n'en était pas de même des

toitures au-dessus de la basse-voûte de l'église car, dans un édifice non habité, les premières précautions, les plus efficaces, sont moins promptement prises que dans une maison où, à la première alarme, les habitants courent au plus pressé.

Quoi qu'il en soit, le procès-verbal est sur ce point très explicite, formel : le feu fut porté par l'impétuosité du vent par dessus la maison de l'archidiaconné, maison basse sans doute, sur les toitures de la première nef, non pas près du foyer primitif de l'incendie, mais à l'extrémité opposée « près et joignant la tour neuve. » Là, que se passe-t-il ? Évidemment, l'incendie trouve un aliment facile dans la charpente déjà ancienne et très sèche de la basse nef ; il s'y propage, peut-être sans être tout d'abord aperçu par la population occupée autour des Grandes Écoles ; il éclate enfin avec violence, calcinant les parpaings du triforium inférieur, les contreforts plats appliqués au mur de la seconde nef et laissant ses traces sur toutes les maçonneries intérieures.

Poussées par le vent, les flammes se dressent contre la tour neuve, en lèchent et en dégradent les ornements et gagnent la seconde voûte où un nouvel incendie s'allume, poursuivant vers l'est une marche parallèle à celui des basses-voûtes.

Pourquoi, de ces deux incendies, allumés presque simultanément, l'un, le plus éloigné du secours s'arrêta-t-il à la chapelle de Reims, c'est à-dire à peine plus loin que la sacristie du Chapitre, tandis que le premier, contournant tout l'édifice, vint mourir à la porte latérale du midi ?

Il peut y avoir plusieurs raisons que rien, aujourd'hui, ne nous permet de déterminer ; mais il en est une toute naturelle que l'on trouve dans la force et la direction du vent. Le feu, en définitive, marchait contre le vent. Aux voûtes supérieures rien ne venait briser et atténuer cet effort contraire de l'impétueux vent qui, soufflant en plein, dut fortement ralentir la propagation du feu. On eut donc le temps de monter aux sommets de l'édifice et de couper la charpente, seule tactique, certainement, dont on pouvait user à cette époque et à une telle hauteur. Cela est si vrai que bien longtemps avant d'arriver à la travée 12, correspondant à la chapelle de Reims, on voit diminuer progressivement puis disparaître les traces de l'incendie, si profondément marquées aux travées 2, 3, 4, 5 et 6.

Dans les basses charpentes, au contraire, l'action contrariante du vent dut être amortie par les toitures des nombreuses maisons qui environnaient l'abside, et le feu se propagea plus facilement, grâce à cet abri ; arrivé à l'abside, et dès qu'il l'eut contournée, au lieu d'avoir le vent pour adversaire, il l'eut pour auxiliaire et aucun édifice n'en atténuait l'effort de ce côté. C'est ce qui explique avec quelle rapidité et quelle violence il arriva jusque sur les dépendances de l'archevêché, au niveau de la porte latérale du midi et y fit de si grands ravages. L'effort des habitants constaté par les vieux auteurs dut s'employer à abattre la charpente de la basse-nef depuis cette porte jusque vers la tour sourde, et c'est ainsi que furent préservées les douze ou quinze toises — mettons 18, cela fera trois travées — qui « demeurèrent à consommer et brûler », dit le procès-verbal.

Mais, outre ces deux chemins parallèles, le feu avait trouvé une autre voie : de la charpente de la seconde nef, les flammes avaient gagné un « appentis » dont ne parle pas la requête du chapitre, mais dont il est question dans la suite du procès-verbal de 1559. Cet « appentis » n'est autre qu'une surélévation de la seconde nef, entre la tour neuve et le grand corps de l'église. Il se dessine, sur la façade occidentale, par un toit qui verse ses eaux sur le grand comble dans une noüe dont le niveau est élevé de 3 à 4 mètres au-dessus de la corniche de ce grand comble.

Très exposé au vent, cet appentis dut être promptement brûlé et communiqua le feu à un « chapiteau et couverture », c'est-à-dire à une construction en bois qui avait contenu l'horloge avant qu'elle ait été transportée à la tour neuve. Cette propagation dut être d'autant plus facile qu'à cette époque, et même beaucoup plus tard comme en témoignent les vieilles gravures, les galeries supérieures de la tour neuve et la partie de la façade qui la joint étaient munies de toitures évidemment très inflammables ; celle qui se trouvait sous l'appentis conduisait au « chapiteau » sur la « vis » ou escalier contenu dans le contrefort nord de la façade ; les débris de ce chapiteau vinrent malheureusement détériorer la belle verrière centrale.

D'autre part, le feu des basses-nefs se communiqua aux dépendances de l'église construites près le portail de Notre-Dame-de-Grâce ; le rez-de-chaussée, voûté et contenant la salle du chapitre, fut épargné, mais l'étage supérieur, occupé par la chambre des brodeurs et renfermant de grandes richesses, fut entière-

ment détruit. Une autre pièce, située au-dessus même du portail, fut brûlée ainsi que les orgues qui occupaient la travée correspondante au portail, partie au dedans, partie au dehors de l'église, dit le procès-verbal; ce qui veut dire que les tuyaux, qui furent fondus, apparaissaient dans la seconde nef. Là se voient encore, sous le triforium, deux barres de fer qui les supportaient, tandis que le mécanisme était à l'intérieur de la charpente de la seconde voûte ou même au-dessus du portail latéral. Il est assez difficile de se rendre compte aujourd'hui de cette disposition : sans doute le triforium (il est refait presque à neuf) avait été détruit et le buffet de montre communiquait au mécanisme par une ouverture percée dans le parpaing du triforium. Cette ouverture paraît avoir été informe, ce qui semble indiquer que les orgues n'occupaient là qu'un emplacement provisoire.

L'incendie total des orgues et de la salle des brodeurs, dans laquelle on ne put rien sauver, montre avec quelle rapidité le feu embrasa une très longue étendue de la façade septentrionale, si réellement il ne prit aux secondes voûtes qu'au point indiqué dans la requête du chapitre, c'est-à-dire près de la tour neuve. On serait plutôt tenté de croire que, malgré le silence de la requête à ce sujet, d'autres flammèches attaquèrent l'édifice près du portail de Notre-Dame-de-Grâce, en un point plus rapproché du foyer initial de l'incendie. Cela viendrait encore expliquer comment le feu se propagea sur les basses-voûtes dans une étendue si considérable, tandis qu'il s'arrêtait, sur les hautes-voûtes, à la 12e travée.

IV

LA CONSTATATION ADMINISTRATIVE

Il n'est pas difficile de concevoir de quelle émotion un pareil sinistre remplit une ville dont la population vivait à l'ombre de sa belle cathédrale, l'aimait, en était fière. Cette émotion ne la ressentons-nous pas aujourd'hui, après trois siècles écoulés, nous qui l'aimons aussi et l'admirons, mieux peut-être que nos aïeux du seizième siècle, parce que nous en comprenons mieux la valeur artistique et la beauté souveraine qui la classent au rang des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, des plus hautes manifestations de l'art ?

Nous avons vu plus haut que les vieux auteurs locaux ont enregistré la tradition, demeurée dans les esprits, du concours prêté par tous pour arrêter le terrible fléau et éviter un plus grand désastre : « a quoy tous les habitants s'employèrent », dit Jean Chenu. « L'Église et le Palais eussent été entierement incendiez sans la diligence des habitans de la ville », ajoutent *les Privilèges de Bourges*.

A cet effort pour maîtriser le feu dut succéder une véritable consternation en présence de l'état dans lequel apparaissait l'édifice ; mais nous devons admirer la promptitude apportée par chacun, dès les premiers instants, à s'occuper des mesures propres à réparer la catastrophe. Le feu prend le 16 mai, à onze heures du

soir : par le fait, l'incendie a lieu le 17. Deux jours après, le 19, le chapitre s'était assemblé, avait délibéré, fait probablement un examen sommaire des ruines accumulées et, dès le matin de ce troisième jour, avait formulé sa requête au bailly et gouverneur du Berry.

Celui-ci l'écoute, convoque aussitôt ceux dont il croit devoir se faire assister et, à deux heures de l'après-midi, sur les voûtes chaudes encore de l'édifice mutilé, le représentant de l'autorité royale constatait l'étendue des dégradations et faisait dresser, séance tenante, le compte — nous dirions aujourd'hui le devis — des dépenses nécessaires pour en effacer les traces et rendre au monument sa splendeur.

Cette rapidité dans la procédure administrative, au seizième siècle, est bien faite pour nous surprendre, nous qui aurons vu pendant près de dix ans les ruines des Tuileries faire tache au centre de Paris, avant qu'on se soit décidé à prendre un parti, et pendant vingt ans celles du Conseil d'État et de la Cour des Comptes, au quai d'Orsay, se dresser, témoins pittoresques et déjà presque vénérables des lenteurs d'une administration dont les temps modernes se montrent fiers et qui n'est que trop disposée, elle-même, à apprécier avec dédain l'ancienne organisation politique du pays.

Le procès-verbal du 19 mai 1559, au contraire, nous dit quelle était la sollicitude des administrateurs et magistrats de l'époque pour les intérêts à eux confiés, en même temps qu'il nous indique avec quelle simplicité ils procédaient.

Ce n'est pas l'administration de cabinet de nos jours, le préfet ne prenant connaissance des choses que par des séries de rapports ayant suivi une filière compliquée ; ce ne sont pas des successions de devis, visés, contrôlés, soumis à des délibérations de corps électifs, à des approbations préfectorales, ministérielles, le tout s'accumulant en pièces innombrables, dans des dossiers énormes dont le volume ne s'acquiert qu'au prix de nombreux délais et atermoiements.

Ici, en quelques heures, tout est fait : non pas dans un cabinet difficilement accessible, gardé par des huissiers et des consignes ; mais, sur le théâtre même de l'événement, l'administrateur se transporte et administre en présence de tous. Les rapports d'architectes, les visas et les contrôles, il les remplace par une constatation qu'il fait lui-même, assisté des magistrats, des officiers municipaux, des habitants et « manants » de la ville. Ainsi solennellement mais promptement faite, la constatation prend un caractère définitif de vérité, comme tout ce qui se fait au grand jour.

Le devis des réparations est remplacé — et c'est là un témoignage frappant de la dignité des mœurs à cette époque, du respect de la parole jurée — par le serment des maîtres maçons, charpentiers, serruriers, etc... et par la confiance mise dans ce serment. Au lieu même où doit s'exercer leur art, ces maîtres ouvriers sont convoqués un serment leur est demandé ; ils le prêtent et dès lors leur parole est écoutée, elle fait foi et prend une autorité que, dans ces siècles où, dit-on communément, le peuple n'était rien, le puis-

sant gouverneur de province et les magistrats reconnaissent et dont ils acceptent les décisions.

Ce simple rapprochement, cette confiance, ce respect mutuellement témoignés entre celui qui commande et ceux qui exécutent, ont tout réglé.

Il est impossible de n'être pas frappé de l'importance que prennent ainsi des maçons, des charpentiers et de ne pas constater, une fois de plus, que si, dans l'ancienne société française, il y avait des classifications, des hiérarchies auxquelles on reproche aujourd'hui d'avoir été contraires à l'égalité, cette inégalité, plus apparente que réelle, était compensée par des droits solidement établis, des privilèges précieux, une autonomie des corporations, qui assuraient largement la dignité comme la liberté de ceux qui les composaient.

C'est là un ordre d'idées qui ne saurait être considéré comme étranger au cadre de ce travail, puisqu'aussi bien l'archéologie a cessé aujourd'hui d'être considérée comme une science de vaine curiosité, pour être restituée à son véritable rôle, celui d'auxiliaire le plus utile de la grande histoire et de l'étude des phases successives de la civilisation.

Le procès-verbal de 1559 fournit ainsi, à des points de vue très variés, des indications pleines d'intérêt qu'il était bon de ne pas laisser inutilement enfouies dans la poussière des archives. Chacun en pourra faire profit et l'histoire locale, notamment, trouvera dans la grande quantité de noms propres qu'il relate, avec la fonction des personnages, des éléments précieux d'information ou de contrôle.

Au point de vue général, il nous fait constater aussi que

si les artisans étaient traités avec déférence, les artistes rencontraient encore plus de considération et que les organistes voyaient leur nom précédé de la formule *messire*.

V

LES DÉGATS ET LES RÉPARATIONS

Parties principales de l'édifice. — Si les procédés administratifs étaient simples et prompts, la langue officielle de l'époque était au contraire compliquée, embarrassée de longueurs et de redites ; elle nous paraît aujourd'hui peu claire. Cette obscurité, dans le document qui nous occupe, est encore augmentée par la difficulté que pouvait éprouver le greffier à employer des termes techniques qui ne lui étaient pas usuels et il se peut aussi que le copiste du dix-septième siècle ait commis quelques erreurs.

Il faut constamment se rappeler, par exemple, que le mot « voûte » désigne bien des choses : les nefs, leur charpente, et aussi chacune des travées ; que le mot « chapelle » est aussi employé pour travée, ainsi que le mot « creuzée », ce qui du reste s'explique, puisque chaque travée est occupée par une large fenêtre.

Mais, à part quelques difficultés d'interprétation, le document reste clair dans ses grandes lignes, permet de se rendre compte du désastre et donne sur l'édifice les plus utiles renseignements.

Le premier paragraphe de la constatation doit retenir notre attention :

« Premier(ement) qu'a lapentis qui est entre la tour « neuve et le grand corps de l'Eglize faut cent toyzes « d'entablement de pierre de Charly. »

Nous avons vu ce qu'est cet appentis, petite construction qui ne saurait comporter cent toises d'entablement, mais d'où l'on domine le grand corps de l'église. Les cent toises dont il s'agit, qui forment bien le périmètre de la nef centrale, s'appliquent manifestement à l'entablement de cette nef, lequel cependant n'avait pas été touché par le feu. Il faut en conclure que, pour une cause ou une autre — l'emploi sans doute de mauvais matériaux — cet entablement avait besoin d'une réfection complète et, ici, se place une question pouvant, du reste, s'appliquer à plusieurs des parties de l'édifice dont la ruine avait été constatée en 1559 : c'est la question de savoir à quelle époque ont été faites les restaurations et si toutes ont été faites.

Il y a une chose qui est de toutes les époques, de tous les siècles, c'est la difficulté de créer des ressources : s'il fut facile de déterminer en trois jours ce qu'il convenait de faire pour remettre la cathédrale en état, l'exécution fut, au contraire, l'œuvre longue et patiente du temps. Cette exécution fut encore gênée, dès les premières années, par les incursions des protestants qui, trois ans après l'incendie, tentèrent de renverser la cathédrale ; de telle sorte que lorsque l'essentiel fut accompli, bien des choses restèrent à faire ou n'ont même pas encore été faites.

Quant aux réparations qui intéressent l'appentis lui-même, les *ramperolles* ont été refaites, mais quand ? Elles semblent très modernes ; l'entablement de la tour

neuve « a l'endroit dud. apentis » n'a pas été refait; il porte visiblement les traces du feu ainsi que la partie interne du contrefort de la grosse tour.

Qu'est-ce au juste que l'*assiette* (ou assise) *de pierre tendre qui est sur Lousteau au dessous dud. apentis?* Il est difficile de le déterminer. Il ne saurait être question du « grand ousteau » ou fenêtre occidentale de la façade. Peut-être y avait-il, au mur de l'appentis, regardant l'est et donnant sur la galerie qui rejoint la tour neuve au grand comble, une ouverture ou « ousteau ». On trouve là, en effet, la trace d'une ancienne baie assez importante dont les pieds-droits étaient ornés de colonnettes; deux bases et un fragment de fût de celui de gauche subsistent encore, à demi noyés dans un mur qui semble un refait relativement moderne.

De l'appentis nous passons (il y a quatre pas à faire) au chapiteau en charpente qui avait anciennement abrité la cloche de l'horloge et qui s'élevait sur la *petite visse au grand portail.* C'est le sommet du contrefort nord du grand pignon, aujourd'hui occupé par un lanternon en style de la Renaissance semblable à celui qui couronne le contrefort du sud.

Pour cette *petite visse,* dit le procès-verbal, il la faut *amortir de maçonnerie de l'ordonnance qui est auprès de lad. visse au devant du grand portail.*

On pouvait se demander si, en 1559, le lanternon du contrefort sud était déjà construit; cela paraît certain. Il résulte d'un document dont M. l'abbé Augonnet a bien voulu me mettre sous les yeux quelques extraits, que les chanoines de Saint-Étienne exposèrent dans une longue requête, en 1556, que le chapitre avait

avancé, et devait en partie, des sommes considérables pour diverses restaurations ; cette requête fait mention de *deux* lanternes sur *les* vis de pierre au grand portail. Ici les vénérables chanoines prenaient un peu l'intention pour le fait, puisque nous voyons qu'en 1559 la lanterne nord n'existait pas ; mais il faut bien penser que celle du midi n'était pas seulement en projet. L'*amortissement* de *même ordonnance,* décrété en 1559, n'a été exécuté que dans la première partie du dix-neuvième siècle, et le dessin que donne M. l'abbé Romelot (1824) montre le contrefort septentrional amorti très sommairement, de façon provisoire.

L'examen se poursuit dans les parties brûlées de la seconde voûte et décrit les travaux à exécuter dans neuf travées, à partir de la tour, ce qui nous porte à la 10e travée, celle où se trouve la chapelle Saint-Jean-Baptiste ; la requête des chanoines représente l'incendie comme ne s'étant arrêté qu'à la chapelle de Reims, soit à la 12e travée ; il est probable que de la 10e à la 12e les dégats étaient sans importance, ce qui est confirmé par l'examen des lieux.

Les travaux indiqués comprennent la réfection des entablements près la grande nef, des piliers et des « dalles qui reçoivent les eaux ».

Il se fait à l'heure actuelle, sur ce point de l'édifice, un travail de restauration dont l'opportunité sera discutée au dernier paragraphe de cette étude.

La transition des secondes ou hautes-voûtes aux premières ou basses-voûtes est assez confusément indiquée ; les écrivains de ces époques étaient aussi sobres de ponctuation qu'ils étaient prodigues de la formule

le dit, *les dits*, ce qui ne contribue pas à les rendre clairs.

Cette transition, nous sommes obligés de la prendre dans les deux paragraphes suivants :

« Plus esd. *secondes voûtes* il y a six formes (fenêtres « ou lucarnes) qu'il faut toutes refaire six ostaux « (probablement le châssis des lucarnes) Et tout a len- « tour mettre en plomb neuf et relier nettoyer et met- « tre du mortier ou Il en faudra a l'huisserie de la tour « neuve entrant esd. *basses voûtes*.

« Faut refaire lad. huisserie a neuf de pierres... »

Il semble que nous sommes en présence d'une erreur soit du rédacteur du document, soit du copiste du XVIIe siècle, et que le premier paragraphe doit se terminer après les mots : *ou Il en faudra*, tandis que le second commencerait à ceux-ci : *A l'huisserie de la tour, etc.*

Nous pénétrons, en effet, par cette « huisserie » dans les charpentes de la basse nef, à laquelle, désormais, le procès-verbal va s'appliquer.

Ici le désastre est lamentable ; tout est à refaire : entablements, dalles, piliers ou contreforts, arcs-boutants ; aussi trouvons-nous difficilement aujourd'hui les traces du feu, les refaits les ayant fait disparaître presque entièrement.

Quelques remarques sont à faire : la marche de l'incendie autour de l'abside se trouve une fois de plus établie par le comptage des arcs-boutants, indiqués au procès-verbal comme étant à refaire jusqu'à la 21e voûte ou travée, dit le procès-verbal. Cela veut dire la 22e, puisque ce document néglige toujours la première et ne

compte qu'à partir de la tour neuve; cette 22e travée est celle qui correspond à la chapelle des Tullier; le feu, on le sait, a été un peu plus loin, mais probablement il avait perdu de sa violence et fait de moindres ravages.

Le procès-verbal arrive aux ruines de la chambre des broderies et de la salle au-dessus du portail de Notre-Dame-de-Grâce; il n'y a là rien de particulier à signaler, sinon que le procès-verbal ne constate aucun dégât à l'annexe voisine, la grande et belle sacristie du xve siècle qui, évidemment, fut préservée du feu par la forme de sa toiture à deux versants, séparée des charpentes basses par un haut mur en pignon.

Revenant ensuite aux basses-voûtes, le procès-verbal constate que soixante toises d'entablement sont à refaire, depuis le coin de la broderie à l'entour de la croupe de l'église; autre témoignage de la marche du feu et réponse, en même temps, à une interrogation posée par M. Buhot de Kersers dans sa description de la cathédrale, au tome II de son *Histoire monumentale du Cher*. Il dit, page 178 :

« Les corniches sont une des richesses de la cathédrale. Nous avons signalé celles du pourtour, formées de moulures peu saillantes avec un angle abattu où sont sculptées des perles; elles ont pour soutien des corbeaux espacés. »

Et en note, il ajoute : « Ne sont-elles pas modernes ? »

A cette question, le procès-verbal donne la réponse affirmative que pressentait le savant archéographe[1].

1. M. de Kersers fait une réserve semblable à propos de la corniche à crochets du grand comble, il pressentait encore la

Le silence que garde le procès-verbal sur une particularité presque inconnue de la cathédrale de Bourges donne à cette adjonction une date postérieure à l'incendie de 1559. C'est une série de 20 arcs-boutants, dissimulés sous la toiture des basses nefs, commençant au chevet du côté nord, et aboutissant à la travée 24 ; ils sont composés uniquement des claveaux de l'arc, sans maçonnerie supérieure. Outre que le procès-verbal n'en parle pas, ils ne portent aucune trace du feu. Ils ont donc été construits depuis l'incendie et on se demande pourquoi ; car leur action ne paraît pas très puissante vu leur extrême légèreté, on pourrait dire leur ténuité.

Les vitraux. — La question des vitraux présente quelques difficultés. D'après la première partie du procès-verbal, l'exposé ou requête du chapitre, il semblerait que le dégât ait été considérable :

« ... sont et ont Esté demolis, ruinez et gastez « grande quantité des vistres de lad. Eglize fort riches « et antiques a l'endroit des *premières et secondes « voutes.* »

Mais, dans la constatation, qui est beaucoup plus précise et détaillée, nous lisons :

« ... faut aussy racoutrer les vistres de dix huit cha- « pelles *basses* qui sont rompües en plusieurs endroits « Ensemble la vistre du grand portail. Plus faut refaire « a neuf les vistres de *dessous* l'Eglize. »

vérité, car il est reconnu que cette corniche est contemporaine de la balustrade moderne. Sans doute les *cent toises* d'entablement signalées en 1559 comme étant à refaire furent tolérées en leur mauvais état jusqu'au commencement du XIX[e] siècle.

Ainsi, le dégât semble limité aux vitraux inférieurs et même à ceux de l'église souterraine, et causé plus par des chutes de matériaux que par l'action directe du feu. Cela paraît étonnant, mais le procès-verbal est bien formel. On peut supposer que l'action du vent violent maintenait les flammes très couchées, et il faut tenir compte d'un détail peu apparent d'en bas : la large saillie des bahuts qui maintenaient les flammes à une certaine distance des vitres. Enfin, la chute des charpentes sur le dos des voûtes abaissa promptement le foyer et mit les vitraux hors d'atteinte.

Quelles réparations furent faites à cette époque? En voyons-nous aujourd'hui les traces? questions dont la solution reste incertaine, car les vitraux eurent à subir postérieurement de sérieuses épreuves : un ouragan en 1584 (DURAND et GIRARDOT, page 191); un orage, les 28 et 29 janvier 1645, (*Archives du Cher*, Fonds du chapitre Saint-Étienne; Saint-Palais 1re liasse) par lequel la *vitrerie fut bouleversée..... trente panneaux brisés au septentrion... vingt aux deuxièmes voutes*. La conclusion à tirer c'est que les interpolations constatées dans l'incomparable suite des vitraux de Bourges ne sauraient être mises entièrement à la charge des vitriers qui les réparèrent après l'incendie de 1559.

Les orgues. — Les orgues, situées au-dessus de la porte latérale du nord, furent fondues et brûlées; le feu se propagea à l'intérieur de l'église (travée 7). La maçonnerie eut à souffrir et le triforium ne fut sans doute que sommairement réparé, car il porte aujourd'hui les traces d'une restauration beaucoup plus récente.

Il est probable que les orgues avaient été transportées là après la chute de la tour du nord. Il est à croire aussi qu'après l'incendie la cathédrale en resta longtemps privée car, de documents relevés aux archives, il résulte qu'en 1597 le chapitre prit une délibération pour faire *faire* (et non *refaire*) des orgues à la cathédrale; elles furent construites durant l'année 1598 et inaugurées en mars 1599; les orgues actuelles datent de 1663.

VI

LES DALLES ET LEUR RÉFECTION ACTUELLE

L'un des premiers articles du procès-verbal du 19 mai 1559, indique comme étant à refaire aux secondes voûtes les « dalles qui reçoivent les Eauës Desd. secondes voûtes ». Elles furent évidemment refaites et, cependant, nous les voyons, en ce moment même, profondément remaniées, on peut dire totalement modifiées.

Cette expression, « les dalles qui reçoivent les eaux, » désigne l'entablement du mur qui s'élève entre la première et la seconde nef. Il est, tout à la fois, destiné à conduire les eaux dans les conduits des arcs-boutants et à permettre la circulation autour de l'édifice ; c'est un point sur lequel il faut s'arrêter.

La facilité de circuler autour de la cathédrale, dans un but de surveillance et de conservation, n'avait été assurée par l'architecte de la partie orientale qu'au point où la toiture des secondes nefs vient s'appuyer

au grand corps de l'église; ce qui, vu d'en bas, ne paraît qu'un étroit cordon, est une sorte de terrasse constituant un chemin de ronde qui traverse par des baies étroites les contreforts appliqués au grand corps; c'était une très heureuse idée.

Lorsque, vers une époque, placée par MM. Durand et Girardot au XIVe siècle, mais qu'il convient, sans doute, de reculer jusqu'au milieu du XIIIe, l'œuvre fut continuée et la cathédrale poussée vers l'occident, le nouvel architecte, tout en adoptant — et il faut l'en louer — le plan admirable et les grandes lignes de son prédécesseur, se permit plusieurs modifications qui ne furent pas également heureuses. Il dérogea à la noble simplicité de l'ordonnance primitive, à la sobriété de l'ornementation, à la pureté incomparable du style et construisit cette partie de la cathédrale qui, à partir de la travée 8, pour le nord, et de la travée 24, pour le midi, a sérieusement modifié le caractère du monument.

Mais, s'il avait le sens esthétique moins épuré que l'architecte primitif, il apporta peut-être plus de soins et de précautions à assurer la solidité de la construction : il donna plus d'épaisseur au mur du grand corps; il appliqua contre le mur des secondes nefs, à l'intérieur de la charpente, des contreforts qui n'existaient pas dans la partie primitivement construite.

Enfin, et c'est là ce qui nous intéresse, il généralisa les moyens de surveillance en transformant tous les entablements en terrasses de circulation. Cette circulation est assurée, dans la partie occidentale, au sommet et à la base des charpentes des deux nefs.

A ces quatre niveaux différents, contreforts ou piliers sont percés d'une baie facilitant le passage de travée en travée.

L'une des plus importantes de ces voies de surveillance est celle dont nous avons à nous occuper et qui, dans sept travées à partir de la tour neuve, est l'objet des travaux entrepris pour la campagne de 1890.

Ces travaux consistent essentiellement en : 1° suppression de la corniche à crochets, qui est le type de toutes les corniches de la cathédrale ; 2° abaissement du niveau de l'entablement ; 3° son élargissement d'environ 40 centimètres ; 4° pour supporter cet élargissement, construction d'un arc à grand rayon s'appuyant aux contreforts ; 5° remplacement de deux oculus, à droite et à gauche de l'ogive inférieure, par deux oculus de diamètre réduit et d'ornementation plus sobre.

L'architecte a été déterminé par le désir de rétablir un état de choses antérieur à l'entablement avec corniche à crochets qui, sur ce point, était un refait de faible exécution. Il s'est basé sur des traces très apparentes et sur un fragment conservé de l'ordonnance qu'il a adoptée.

On a contesté la valeur de ces indications, on a récusé l'arc-type, mais ce sont critiques faciles à faire quand on est animé du désir que cela soit vrai et quand on s'en tient à un examen lointain.

Mais quand on impose silence à ses secrets désirs, quand on monte sur les échafaudages, il est impossible de nier l'évidence et on est contraint d'affirmer que le travail actuel est bien la restitution d'un état de choses

ancien. Les arrachements sont visibles au point où l'arc naissait dans le contrefort, la trace de l'ancien entablement se lit dans le contrefort où il pénétrait au niveau et avec l'épaisseur qu'on lui donne aujourd'hui.

Enfin, dans un dessin du portail septentrional publié par Hazé en 1830[1], on peut voir aux deux travées joignant ce portail l'ordonnance aujourd'hui restituée, avec cette différence toutefois que les arcs sont légèrement brisés en ogive. Actuellement encore, dans la demi-travée près la tour neuve, se trouve un demi-arc que les architectes ont pris pour type et pour guide de leurs travaux actuels. Il est accompagné d'un oculus de petit diamètre, semblable à ceux qu'indique le dessin d'Hazé pour les travées voisines.

Il convient de constater que cet oculus existait au moment de l'incendie de 1559, car son embrasure, à l'intérieur, en porte la trace profondément imprimée au linteau supérieur.

Il faut donc admettre que l'architecte du XIXe siècle a le droit de prétendre faire une restitution. Mais il faut examiner si l'on restitue autre chose qu'une modification postérieure, hors style, et si par conséquent la restitution n'est pas inopportune.

Cet examen fait avec impartialité, en mettant de côté le sentiment, qu'il faut exclure de toute étude de ce genre, conduit à penser qu'il eût mieux valu laisser les choses en l'état précédent, qui était, lui aussi, une restitution, mais une restitution de l'entablement primitif et normal.

1. *Album du Berry lithographié par Hazé, dédié et présenté à S. A. R. Madame, duchesse de Berry, 1re partie* (seule publiée). — Bourges, 1830.

En tout état de cause, en effet, ce que l'on restitue, cette série d'arcades surbaissées à vive-arète, tout cela n'a existé qu'à titre d'exception, sur un point précis et déterminé.

Si l'on admettait même que ce fût l'œuvre de l'architecte de la reprise, il ne l'aurait voulue que là, aux sept travées du nord. Au midi, où il y avait tout autant à assurer la circulation, rien de semblable n'a jamais existé, ni entablement élargi, ni arcade inférieure ; on ne trouve trace ni des arrachements, ni du dessin du cintre sur la face du mur.

Alors, pourquoi restituer une exception, une dérogation à l'ordonnance générale?

Mais il n'est vraiment pas possible d'admettre que cette disposition ait été l'œuvre de l'architecte de la reprise, que ce soit au XIII° ou au XIV° siècle ; elle est d'un caractère trop formellement contraire au style de ces époques.

On doit, au contraire, penser que c'est une œuvre très postérieure. La corniche de cette muraille de la seconde nef avait été, dans son entier, aussi bien à l'est qu'à l'ouest, faite en matériaux de qualité médiocre ; elle porte partout des traces de réparations ; il est des travées où il reste à peine quelques crochets anciens, facilement reconnaissables à l'originalité du dessin et à l'exécution convaincue ; il n'y a de travées intactes que dans deux parties correspondantes, au midi et au nord, au-dessus des sacristies.

Il se peut très bien qu'à la partie qui nous occupe, au nord et près de la tour neuve, partie très exposée aux intempéries, le mauvais état de la corniche en ait

nécessité la réfection à une époque où le respect du style n'était guère à l'ordre du jour. Il y a des documents écrits qui établissent que le chapitre eut à restaurer des entablements ; dans la requête de 1556, dont il a été parlé à propos des lanternons de la Renaissance à la façade, les chanoines, énumérant les travaux dont ils ont avancé la dépense, font figurer *plusieurs entablements*. La première moitié du XVI[e] siècle est bien une époque où l'on aurait pu faire cette restauration anormale rendue nécessaire probablement par le trouble profond que la chute de la tour, en 1506, apporta à cette partie de l'édifice, et inspirée peut-être par le désir de donner, sur ce point plus menacé, un plus facile écoulement aux eaux et d'en éloigner, en cas de tourmente, le rejet des vitraux inférieurs.

Il n'est à cette hypothèse rien d'inadmissible ; le feu de 1559, en ce cas, aurait brûlé un entablement relativement neuf et les architectes qui — peut-être fort tard — ont eu à réparer les ruines de cet incendie, ont cru devoir revenir — ceci ne peut faire aucun doute — à l'état de choses dont toutes les corniches de la cathédrale fournissaient et imposaient le type.

Cela explique même pourquoi les crochets que l'on vient de détruire étaient de cette exécution faible dont l'architecte actuel a été frappé : c'était l'œuvre d'artistes sans conviction, imitant un style pour lequel secrètement ils devaient professer quelque dédain. A distance et perdues dans la masse, ces imperfections de détail disparaissaient, mais l'unité de l'ensemble était conservée.

Il y a, enfin, une autre raison pour laquelle la resti-

tution entreprise était inopportune : c'est qu'elle ne peut être continuée.

Voudrait-on aller plus loin, dépasser la huitième travée, contourner le chevet, aller au midi ?

Oh ! alors, il ne s'agirait plus d'argumenter, il faudrait protester avec la dernière énergie contre une transformation qui dénaturerait complètement le vaisseau d'une des trois ou quatre plus belles cathédrales de France.

Dépasser la huitième travée ne serait plus restituer, ce serait détruire ; contourner le chevet conduirait, par la loi des courbes concentriques qui a élargi les travées, à des distensions de l'arc surbaissé qui confineraient au ridicule. On a parlé, à propos des travaux actuels, de viaduc de chemin de fer ; le mot est sévère : il deviendrait juste car, à ce viaduc juxtaposé à une cathédrale, il ne manquerait même pas ces arches élargies que les ingénieurs appellent arches marinières.

Non ! il faut absolument qu'on en reste à la restitution, puisque restitution il y a ; qu'on s'arrête à la huitième travée, puisqu'aussi bien le procès-verbal de 1559 nous dit formellement que dans les parties basses de l'édifice les terrasses de circulation s'arrêtaient là.

Certes, la cathédrale de Bourges est œuvre assez grande pour supporter bien des défectuosités de détail qui s'effacent dans l'éblouissement de beau intrinsèque, absolu, dont elle rayonne, mais il ne faudrait pas en abuser.

Le sculpteur qui voudrait embellir d'un collier de perles le col gracieux de la Vénus de Milo n'obéirait qu'à une fantaisie d'un goût douteux qui n'empêcherait

pas le chef-d'œuvre de rester chef-d'œuvre ; mais qu'arriverait-il si on lui mettait un corset ?

P. S. — Ce qui précède était imprimé lorsque M. l'Architecte diocésain voulut bien me faire prévenir que, contrairement à mes dires, les traces d'un entablement antérieur, ayant le même profil que celui que l'on rétablit au nord, se voient aux travées correspondantes du midi, de la tour Sourde au portail latéral.

Je me transportai, avec M. l'architecte, sur le mur des secondes voûtes, au midi, et là, en effet, il me fut facile de voir les traces de la destruction d'un entablement dont la retaille a laissé le profil nettement dessiné sur les faces latérales des contreforts.

Ce profil est bien celui de l'entablement que l'on rétablit aux sept travées du nord ; il vient, comme au nord, affleurer la face externe du contrefort et donne, par conséquent, à la terrasse de circulation un élargissement considérable.

Il est aussi impossible de nier ces traces que celles que j'ai reconnues au nord ; quant aux naissances de l'arc surbaissé ou à son dessin sur le parement du mur, si visibles au nord, je ne les ai pas trouvées au midi, mais il faut convenir qu'un entablement ayant sur le parement une saillie aussi considérable devait être soutenu par quelque chose et reconnaître aussi que les maçonneries, sur ce point, paraissent avoir été profondément remaniées.

Si, par cette constatation, un de mes arguments disparaît, les autres subsistent et conservent leur force.

Qui sait, d'ailleurs, à quelle époque remontait le travail dont les traces sont visibles ? Il y a, sur ce point, je l'ai dit plus haut, les marques d'un incendie et chercher à lire dans ces cendres est s'exposer à confondre les époques.

Quoi qu'il en soit, cette ordonnance spéciale reste une exception : admettons la au midi comme au nord, cela ne fera que 14 travées sur 60 que comprend l'ensemble du couronnement de la haute nef et de la nef intermédiaire et dont le type est la gorge à crochets sous une tablette.

Pourquoi rétablir cette exception, qu'un sentiment vrai de l'esthétique avait fait supprimer? Parce que les crochets restitués ont été mal exécutés? Mais, je l'ai dit, cette imperfection de détail disparaît absolument dans l'ensemble.

Or, ce qu'il importe de sauvegarder, c'est l'ensemble ; c'est l'unité qui, déjà, n'a été que trop compromise.

Il ne faut pas oublier surtout que le type de l'entablement sur gorge à crochets est l'œuvre de l'architecte de la première moitié de la cathédrale qui, certes, fut un artiste de génie. S'il est une œuvre à respecter, c'est celle-là.

Où s'arrêterait-on dans cette voie des restitutions ? Il peut, au XXI[e] siècle, prendre fantaisie à un puriste de supprimer, sous prétexte de mauvaise exécution, les amortissements à pinacles placés, au commencement du XIX[e], sur les contreforts ; puis, au XXIII[e], viendrait un restituteur qui, sur le témoignage de vieilles photographies, les rétablirait !

Non ! avec plus d'énergie que jamais, je demande que l'on s'arrête dans une voie fatale et qu'on n'enlève à la magnifique façade du midi rien de son harmonieux ensemble, rien de l'élégante beauté que lui donne la régularité des éléments de son ornementation.

ÉTUDES SUR LA NUMISMATIQUE DU BERRY

LES MONNAIES DE BOURGES

AUX Xe ET XIe SIÈCLES

LES IMMOBILISATIONS CAROLINGIENNES BERRUYÈRES

Par D. MATER

Après la mort de Charles-le-Chauve, la royauté cessa d'exercer aucune autorité effective sur le Berry, qui pendant plus de deux siècles resta dans une sorte d'état d'indépendance jusqu'à la vente de la vicomté à Philippe Ier, vers l'an 1100. Il fut pendant ce laps de temps sous la domination des comtes et après eux de nombreux seigneurs qui se partagèrent le comté, parmi lesquels étaient les vicomtes de Bourges. Quel fut durant cette période le régime monétaire de la province ? Les derniers rois carolingiens, puis les premiers Capétiens y frappèrent-ils monnaie ? Ce droit fut-il au contraire exercé en leur lieu et place par les comtes, et après eux par les vicomtes ? Tel est un sujet que je me propose d'étudier d'une façon aussi complète que possible, avec les preuves à l'appui et sans me contenter des affirmations vagues auxquelles on s'est borné jusqu'ici.

Le trait dominant de cette période, au point de vue numismatique, c'est la présence d'un phénomène, presque général à ce moment, que l'on a appelé *l'immobilisation du type des monnaies*, grâce auquel chaque feudataire devenu indépendant continuait, sans y apporter de changement, la fabrication qui avait eu lieu sous le règne du dernier roi reconnu dans la localité, avec le même nom et avec le même type.

Il est facile de se rendre compte des causes qui amenèrent les immobilisations : les nouveaux seigneurs hésitaient à se servir trop ouvertement des droits regaliens qu'ils venaient d'usurper et à signer les monnaies qu'ils faisaient frapper sans droit; ils se bornèrent donc à continuer le monnayage existant et à profiter ainsi de la faveur dont celui-ci jouissait déjà. D'ailleurs le seul fait du maintien sur leurs produits monétaires du nom d'un ancien roi au lieu de celui du prince régnant, constituait à l'encontre de ce dernier un acte de protestation suffisamment caractérisé, sans cependant prendre la forme d'une innovation encore dangereuse. C'est ainsi que le monnayage royal des Carolingiens, se perpétuant après la mort de ceux qui l'employaient, *s'immobilisa*, selon l'expression adoptée, entre les mains des comtes et de leurs successeurs, et devint partout la première forme du monnayage féodal.

Entre le fait de la substitution de l'autorité des comtes à celle des princes carolingiens et l'immobilisation du monnayage royal, il y a une correlation qui mérite de fixer l'attention. Grâce à ce lien on peut, si on connait la date exacte de l'un de ces deux

évènements, déterminer avec certitude celle de l'autre et parfois combler ainsi une lacune de l'histoire ou de la numismatique. C'est la loi que Benjamin Fillon formulait en ces termes : *Préciser l'époque à laquelle un type royal fut immobilisé dans un lieu, c'est fixer celle de son passage sous l'autorité seigneuriale* [1].

A Bourges, où se trouvait le seul atelier carolingien du Berry, l'immobilisation monétaire fut concomittante, comme partout, de l'extinction du pouvoir royal : elle commença aussitôt après la mort de Charles-le-Chauve en 877, date après laquelle la royauté n'eut plus dans le centre de la France que des retours éphémères et sans importance ; elle ne prit fin qu'au XII[e] siècle, lors de la réunion de la vicomté à la couronne, vers 1190. C'est une des périodes d'immobilisation les plus longues que l'on connaisse, qui en réalité constitue toute la phase féodale de l'atelier de Bourges.

Ce qui caractérise d'une façon toute particulière l'immobilisation berruyère, c'est qu'au lieu de suivre un type monétaire unique et de conserver jusqu'à la fin ce même type et la même légende, elle s'exerça successivement sur quatre types et sur deux noms différents, formant ainsi en somme deux immobilisations distinctes, dont chacune correspond à des phases spéciales de l'histoire de la province.

Il y eut d'abord, après Charles-le-Chauve, l'immobilisation du type impérial de ce prince qui fut le monnayage des comtes. A cette première phase se rattache une courte période d'autonomie complète, pen-

1. Fillon : *Considérations sur les monnaies de France*, p. 162.

dant laquelle on ne reconnut plus à Bourges ni roi, ni comte.

Après une reprise momentanée du monnayage royal et peut-être une reprise passagère de l'autorité du roi, une seconde immobilisation se produisit, mais sur le nom de Lothaire et avec des variations de type répétées : c'est le monnayage des vicomtes qui reflète, selon toute vraisemblance, les révolutions que le Berry eut à traverser à cette époque. Les vicomtes étant devenus réellement indépendants de la royauté, leur monnayage a un caractère entièrement féodal que n'avait pas celui des comtes. Celui-ci n'était guère qu'une tentative d'émancipation monétaire que l'on pourrait considérer comme un monnayage semi-royal.

I

PREMIÈRE IMMOBILISATION, MONNAIES DES COMTES

§ 1

La première immobilisation carolingienne de l'atelier de Bourges se produisit après la mort de Charles le Chauve, dont elle conserva le type impérial bien connu : CARLVS IMP AVG, avec la croix à l'avers et BITVRIGES CIVI avec le monogramme au revers. C'est en résumé une imitation fidèle, et comme la continuation du monnayage du fils de Louis le Débonnaire, dont les produits originaux sont fort difficiles à distinguer des produits similaires frappés après son règne.

On ne peut pas douter de la réalité d'une immobilisation qui apparaît comme une nécessité, et sans laquelle il existerait dans la numismatique du temps, une lacune monétaire peu probable d'ailleurs. En effet on ne connaît pas de monnaies de Bourges de Louis le Bègue (877-879), de Louis III (879-882) ni de Carloman (879-884), et celles de leurs successeurs sont si rares, que l'on pourrait presque considérer comme une véritable lacune l'époque de leur émission. Sans examiner si l'on peut espérer que des découvertes ultérieures viennent un jour modifier cette situation, il est évident qu'il y a là une insuffisance constatée de numéraire autorisant à penser, qu'à côté ou à la place des monnaies signées, il y avait une autre fabrication qui était celle de l'immobilisation. La preuve de l'immobilisation résulte ainsi de la nécessité même de son existence.

A l'appui de cette thèse on peut d'ailleurs invoquer d'autres arguments. J'ai relevé avec soin dans l'ouvrage de M. Gariel la description de tous les dépôts de monnaies carolingiennes contenant des produits de l'atelier de Bourges et j'en ai trouvé sept qui embrassant des périodes plus ou moins étendues de circulation monétaire, en donnaient l'état à des dates différentes : ce sont les dépôts de Courbauton, de Bonnevaux, d'Arras et de Gannat qui s'arrêtaient à Eudes (888-898), celui d'Évreux allant jusqu'à Raoul (923-936) et enfin ceux de Cuerdale et de Saint-Taurin d'Évreux qui atteignaient le règne de Louis IV (936-954)[1]. Or, dans tous ces tré-

1. Gariel : *Monn. roy. de France sous la race carolingienne*, t. I : *Courbanton* en 1837 et 1857, pp. 86 et 93 ; *Bonnevaux* en 1854, p. 124 ; *Arras* en 1869, p. 107 ; *Gannat* en 1867, p. 118 ;

sors, c'est-à-dire pendant plus d'un demi-siècle après Charles le Chauve, l'atelier de Bourges n'était représenté que par des espèces au type impérial de ce prince. On doit en conclure, semble-t-il, que pendant toute cette période de temps, ces monnaies formèrent le principal produit de l'officine, et que c'est bien sur le type impérial que se produisit l'immobilisation.

L'étude des dépôts décrits par M. Gariel, donne lieu à une autre observation : on y trouve en tout quatre-vingt dix-huit monnaies berruyères sur lesquelles il y en avait quatre-vingt-huit de Charles II comme empereur, soit environ les neuf-dixièmes. Pour admettre que Charles le Chauve ait fait frapper toutes ces monnaies, il faudrait qu'il eût porté la couronne impériale bien plus longtemps que tous les autres réunis, ce qui n'est pas, puisqu'il n'a été empereur que pendant deux années à peine, du 25 décembre 875 au 6 octobre 877. L'impossibilité d'attribuer à l'empereur Charles le Chauve toutes les monnaies impériales de Bourges au nom de Charles, en raison de la disproportion de leur nombre avec un règne aussi court que le sien, démontre que son type monétaire a continué à être employé après lui et fournit par conséquent une nouvelle preuve de l'existence de l'immobilisation.

On objectera peut-être, pour expliquer l'abondance relative des monnaies de Charles le Chauve au titre impérial, que d'autres princes carolingiens, Charles le Gros et Charles le Simple [1], ont, à la même époque, porté

Évreux. p. 128 ; *Cuerdale* en 1840, p. 136. et *Saint Taurin d'Evreux*. p. 147.

1. Gariel : *Ibid.*, t. I, pp. 118, 126 et 180.

le nom de Charles. Il faut commencer par écarter Charles le Simple, puisqu'il n'a jamais été revêtu de la dignité impériale. Quant à Charles le Gros, empereur depuis 881, il ne devint roi de France, et n'a pu par conséquent être maître de l'atelier de Bourges, qu'en 884, mais il fut déposé en 888, c'est-à-dire quatre années après. On conviendra qu'un règne de si peu de durée, ajouté au règne plus court encore de Charles le Chauve comme empereur, ne fait pas cesser la disproportion que je signalais il y a un instant : l'argument qui en a été tiré conserve donc toute sa force.

On s'est [1], il est vrai, demandé, sans apporter aucune justification à l'appui de cette opinion, si toutes les monnaies à la légende CARLVS IMP AVG ne devraient pas être attribuées à Charles le Gros plutôt qu'à Charles le Chauve. Je ne vois, quant à moi, aucun motif pour refuser à l'empereur Charles le Chauve des monnaies impériales frappées de son temps et portant son nom. Il y en a d'autant moins de raison que Charles le Chauve est le prince du temps dont la présence a été le plus fréquemment constatée dans le Berry, qui paraît avoir été pour lui et pour les siens un séjour de prédilection. Ainsi il était à Bourges en 840, 841, 849 et 853 ; une autre localité de la province, Busançais, était également souvent visitée par les princes de sa famille et un de ses fils y étant mort en 866, son corps conduit à Bourges par un de ses frères, fut enseveli dans la célèbre abbaye de Saint-Sulpice. Ces faits rendent peu probable que Char-

1. *Ibid.*, p. 126. — M. Gariel est d'ailleurs revenu sur cette appréciation et a restitué ces monnaies à Charles le Chauve.

les le Chauve ait négligé d'exercer à Bourges toutes les prérogatives souveraines qui lui appartenaient.

Il faut ajouter que la légende CARLVS ou CAROLUS IMPERATOR, et ses abréviations IMPER, IMPRAT, alors d'un usage général en Italie, où Charles le Gros avait d'abord régné, est considérée comme la caractéristique habituelle du monnayage de ce prince qui l'avait importée en France.

D'ailleurs si quelques hésitations pouvaient subsister encore relativement à l'existence de cette immobilisation, elles disparaîtraient entièrement devant le rapprochement des faits historiques parvenus jusqu'à nous avec les données numismatiques que nous possédons sur cette époque. On trouvera entre ces deux ordres de faits une connexité et un parallélisme remarquables.

En effet, on a vu qu'il n'y avait pas de monnaies berruyères de Louis le Bègue, Louis III et Carloman; or, à ce moment même, le comte de Bourges, Bernard marquis de Gothie, était en lutte ouverte avec le roi, ce qui expliquerait à merveille la lacune monétaire, puisque l'autorité royale n'était plus reconnue à Bourges. Le comte Bernard ne frappant certainement pas monnaie au nom du prince avec lequel il était en guerre, il avait tout simplement laissé l'atelier continuer la fabrication du règne précédent : c'est ainsi que commença, selon toute vraisemblance, l'immobilisation du type impérial de Charles le Chauve.

Quelque temps après, à partir de 887, on trouve le Berry en la possession des comtes d'Auvergne, d'abord Guillaume-le-Pieux (? — 919), puis Guillaume le Jeune (919-927), enfin Acfred (927-928). Maîtres d'une grande

partie de l'Aquitaine, leur puissance dépassait celle des rois contemporains et leur assurait en réalité une complète indépendance. En politiques avisés ils épousèrent d'ailleurs la cause de Charles le Simple, dont la faiblesse ne pouvait leur porter ombrage, et luttèrent avec énergie contre la tentative de restauration de l'autorité royale de ses compétiteurs Eudes et Raoul.

Pendant cette même période la fabrication royale semble avoir cessé à Bourges et n'y avoir repris que d'une façon exceptionnelle. En effet, à plusieurs reprises, les rivaux de Charles le Simple s'efforcèrent de soumettre le Berry. Eudes le donna au comte Hugues, un de ses fidèles, qui réussit à s'emparer de Bourges, mais périt peu de temps après de la main de Guillaume le Pieux. Plus tard, en 924, Raoul parvint, après une longue guerre, à contraindre Guillaume à s'avouer vaincu. On a tout lieu de croire que c'est au cours de ces soumissions passagères qu'Eudes et Raoul firent acte de souveraineté à Bourges par quelques courtes émissions monétaires : la rareté de leurs monnaies se trouve ainsi expliquée, l'atelier de Bourges ayant, en dehors de ces circontances particulières, continué la fabrication du type immobilisé.

Peut-être cependant faudrait-il étendre davantage le nombre des exceptions qu'a eu à subir l'immobilisation carolingienne pendant cette première période. Ainsi Charles le Gros pour son monnayage impérial à Bourges, a vraisemblablement employé le type immobilisé, dont par conséquent quelques spécimens lui appartiendraient en propre. Il serait également possible que Charles le Simple ait émis à Bourges quelques-

unes de ces monnaies au titre royal rencontrées dans les dépôt avec les produits de l'immobilisation ; mais ces diverses exceptions, même un peu plus nombreuses qu'on ne saurait le prévoir, ne peuvent, somme toute, modifier le caractère de cette période numismatique qui reste une période d'immobilisation.

On voit avec quelle fidélité les événements de l'histoire se répercutent dans le domaine de la numismatique : à une période d'indépendance féodale correspond une période d'indépendance monétaire se manifestant par l'immobilisation des monnaies et les courtes reprises de pouvoir des rois amenant à leur tour de rares émissions royales, de telle sorte que le fait de l'immobilisation du type impérial de Charles le-Chauve doit être considéré comme la conséquence et l'indice de la cessation de la domination royale.

Le droit de frapper monnaie devenait d'ailleurs un attribut naturel de la haute situation de puissance à laquelle les comtes de Bourges étaient parvenus. L'impression d'admiration qu'éveillait chez les contemporains la personnalité de ces grands feudataires, dont le prestige éclipsait celui des princes sans énergie et sans dignité comme Charles le Gros ou Charles le Simple, se trouve exprimée d'une façon naïve par ce mot du chroniqueur de Massay, annonçant la mort de Guillaume le Pieux : « Le célèbre duc a rendu l'âme, *famosus dux Aquitanorum efflavit*[1]; » Le grand duc Guillaume, c'est-à-dire celui qui était alors la personnification même de la grandeur humaine ! D'ailleurs le travail de disloca-

1. *Chron. Masciacensis. Nova biblioth.*, II, 736.

tion générale qui faisait passer l'autorité royale et les droits régaliens aux mains des seigneurs, leur livrait également la fabrication des monnaies : le nombre des ateliers ayant cessé d'émettre les espèces du prince régnant croissait de jour en jour.

Ce mouvement d'indépendance monétaire se manifeste de bonne heure en Aquitaine et antérieurement à Guillaume le Pieux, Rainulfe avait déjà, à la fin du IX[e] siècle, fait frapper monnaie[1]. Vers la même époque Melle avait commencé la longue période de ses immobilisations[2]. Plus tard, Guillaume le Pieux lui-même faisait fabriquer à Brioude une monnaie dont le type s'immobilisa et qui, par une erreur d'attribution assez curieuse, fut tout d'abord considérée comme un produit berruyer[3]. Enfin Guillaume le Jeune est également indiqué dans une concession monétaire du roi Raoul à l'évêque du Puy en 923 et 924, comme donnant son consentement à cette concession à raison des droits qui lui appartenaient déjà sur le monnayage[4]. On ne saurait donc s'étonner que les comtes de Bourges aient exercé dans le Berry des prérogatives semblables à celles dont ils jouissaient dans les autres parties de leurs domaines.

Il reste à déterminer la durée probable de cette première immobilisation. Le point de départ n'est pas

1. Fillon : *Études*, p. 49. — Caron : *Monn. féodales franç.*, p. 131.
2. Poey d'Avant : *Monn. féod. de France*, t. II. p. 7. — Caron, p. 132.
3. Caron, p. 116.
4. Barthélemy : *Manuel num.*, p. 60. — Don Vaysette : *Hist. du Languedoc.* — Poey d'Avant, t. I, p. 33.

douteux, le type même qui a fait l'objet de l'immobilisation fournissant à cet égard une indication certaine, il est évident que la première immobilisation a commencé aussitôt après la mort de Charles le Chauve, au moment où se produisit dans le monnayage royal la lacune dont j'ai déjà parlé sous les règnes de Louis II, Louis III et Carloman.

L'époque de la fin de l'immobilisation est plus difficile à fixer avec certitude et on hésite entre deux dates en faveur desquelles on peut invoquer également de sérieux arguments. Il semblerait tout naturel de penser que la première immobilisation constituant le monnayage des comtes, elle s'arrêta en 928, lors de la mort d'Acfred, le dernier d'entre eux. Cette solution, si logique qu'elle paraisse, soulève cependant de graves objections. En effet, si la fabrication du type de Charles le Chauve avait cessé, il n'aurait plus existé que les monnaies de Raoul et après lui de Louis IV (936-954). Or, leur extrême rareté rend cette hypothèse infiniment peu probable. Rien d'ailleurs dans l'histoire du Berry n'est de nature à faire supposer qu'il y ait eu dans la province une restauration du pouvoir royal d'une certaine durée, ce qui aurait eu pour résultat d'amener dans l'atelier la reprise de la fabrication exclusive des espèces royales signées : tout atteste au contraire le caractère absolument momentané des retours de la royauté et par conséquent aussi celui des émissions de monnaies royales. Il s'ensuit donc que l'on doit admettre que le type de la première immobilisation adopté par les comtes pour leurs monnaies, a continué a être en usage après eux.

Il faut d'ailleurs ajouter, circonstance décisive, que les produits de l'immobilisation ont été rencontrés à Saint-Maurice d'Évreux avec des monnaies de Raoul et de Louis d'Outremer, ce qui est la preuve d'une fabrication concomitante et de la persistance de l'immobilisation après la mort d'Acfred. On peut donc admettre comme certain que le type impérial de Charles le Chauve fut conservé par les vicomtes, héritiers des comtes, jusqu'au moment où ils firent choix d'un nouveau type, celui de l'immobilisation lotharienne.

En résumé la première immobilisation dura un demi-siècle, si on l'arrête à la mort d'Acfred, et trois quarts du siècle, si on la continue jusqu'à Lothaire, comme on vient de le proposer. C'était à ce moment l'unique monnayage de la province dont les comtes avaient réussi à maintenir l'unité.

§ II

Le peu de durée de la première immobilisation n'a pas donné au type des monnaies le temps de s'altérer d'une façon assez sensible pour que les progrès de leur dégénérescence puisse prêter un secours bien sérieux pour leur classement. Cependant un examen attentif des monnaies révèle dans l'imitation des types ou la reproduction des légendes, certaines irrégularités qu'il est bien difficile d'imputer uniquement à la barbarie des procédés de fabrication alors en usage. On doit y voir, selon toute vraisemblance, les premiers prodômes

d'une dégénérescence dont le développement est resté incomplet et dont les résultats ne donneraient pas de suffisants éléments d'appréciation, si le poids et le titre des monnaies n'apportaient des données plus sérieuses.

Il existe en effet des variations si notables dans le poids des monnaies au type immobilisé de Charles le Chauve, — j'ai constaté sur les deniers que j'ai pu étudier les poids suivants : 1gr. 74, 1gr. 70, 1gr. 65, 1gr. 62, 1gr. 60, 1gr. 58, 1gr. 54, 1gr. 48, 1gr. 30, 1gr. 25, et 1gr. 24, — qu'il semble difficile d'admettre qu'ils aient pour cause unique l'irrégularité de la fabrication.

Si on ajoute à cela qu'avant l'immobilisation le poids des monnaies de l'atelier de Bourges était de 1gr. 80 à 1gr. 70 sous Louis le Débonnaire[1], de 1gr. 65 en moyenne, sous Charles le Chauve[2] et que postérieurement il tomba avec l'immobilisation lotharienne à 1gr. 22[3], on est conduit à penser que le poids des monnaies a baissé progressivement après la mort de Charles le Chauve et est descendu peu à peu d'un maximum de 1gr. 74 jusqu'au minimum de 1gr. 24. Cette diminution du poids des monnaies étant connue, on comprend tout le parti que l'on peut en tirer pour le classement des monnaies immobilisées, à la condition de tenir compte, dans une large mesure, de l'influence que peut avoir exercée sur leur poids la grossièreté de la fabrication ou la durée de la circulation qu'elles ont eue à subir.

La baisse de poids qui atteignit également les espèces

1. Longperier : *Rev. num. franç.*, 1868. Poids moyen des deniers de Bourges de la trouvaille du Veuillin.
2. Gariel, ouvr. cité, t. I, p. 96. — Poids moyen de 70 deniers.
3. Berry : *Monnaies de France*, t. I, p. 239.

signées de la même époque pourrait servir de point de comparaison pour en suivre pas à pas la marche descendante et déterminerait approximativement la date des émissions des monnaies immobilisées. Malheureusement on ne trouve d'indication de ce genre que pour les monnaies d'Eudes (888-898), dont le poids moyen dans la trouvaille d'Arras[1] était de 1gr. 50. — On pourrait en conclure que les deniers au type carolingien immobilisé d'un poids supérieur à ce chiffre devront être attribués à la fin du IX[e] siècle, et qu'au-dessous ils appartiendront au X[e] siècle. Lorsque l'on possédera des renseignements analogues sur les monnaies de Raoul et sur celles de Louis IV, il sera possible d'aller plus loin et de dire ce qui a dû être frappé dans le premier tiers du X[e] siècle, c'est-à-dire, du temps de Raoul, et ce qui a été émis postérieurement, c'est-à-dire du temps de Louis d'Outremer. Quant aux deniers qui dépasseront le poids moyen de 1gr 625, on pourrait y voir le monnayage personnel de Charles le Chauve qui aurait signalé sa fabrication impériale, destinée à être si courte, par un retour aux poids élevés de son père.

DESCRIPTION

I. — *Deniers.*

1. — + CARLVS IMP AVG. Croix. — ℟. — + BITVRICES CIVI. Monogramme par KRLS.

1. Gariel, ouvr. cité, t. I, p. 107. — 9 deniers d'Eudes à fleur de coin ont donné 1gr.50 comme moyenne.

Pl. I, n° 1.

Musée de Bourges. — Ar. Denier : 1gr. 74.

Émission de Charles le Chauve.

2. — Mêmes légendes et types avec CIVIT.

Cabinet de France. — Ar. Denier : 1gr. 70.

Émission de Charles le Chauve.

3. — Mêmes légendes et types avec CIVT.

Coll. de Kersers. — Ar. Denier 1gr. 70.

Émission de Charles le Chauve.

4. — Légendes et types du n° 2.

Musée de Bourges et coll. Jacquemet. — Ar. Denier : 1gr. 65. *Coll. de Kersers :* 1gr. 62.

Émission de Charles le Chauve.

5. — Même droit. — ℟. + BITVRICES CIVI. Monogramme avec KPLS.

Coll. Berry. — Ar. Denier : 1gr. 62.

Commencement de l'immobilisation : Fin du IXe *siècle.*

6. — Légendes et types du n° 3 avec le monogramme KRLS.

Cabinet des médailles. — Ar. Denier : 1gr. 60.

Immobilisation : fin du IXe *siècle.*

7. — Légendes et types du n° 1.

Cabinet des médailles. — Ar. Denier : 1gr. 58.

Immobilisation : fin du IXe *siècle.*

8. — Légendes et types du n° 2 avec le monogramme KPLS.

Musée de Bourges et coll. Ponroy. — Ar. Denier : 1g. 54.

Immobilisation : fin du IXe *siècle.*

9. — + CARIVS avec le reste comme précédemment.

Coll. Berry. — Ar. Denier : 1 gr. 54.

Immobilisation : commencement du xe *siècle.*

10. — Légendes et types du n° 1 avec le monogramme KPLS.

Coll. de Kersers. — Ar. Denier : 1gr. 50.

Immobilisation : commencement du xe *siècle.*

11. — Légendes et types du n° 2 avec le monogramme KPLS.

Coll. Jacquemet. — Ar. Denier : 1gr. 50.

Immobilisation : commencement du xe *siècle.*

12. — Mêmes légendes et types. — ℟. — + BITVRICES CIV·T. Monogramme par KPLS.

Musée de Bourges. — Bill. Denier : 1gr. 45 [1].

Immobilisation : xe *siècle.*

13. — Mêmes légendes et types que le n° 2 avec le monogramme par KPLS.

Coll. Jacquemet. — Ar. Denier : 1gr. 35.

Immobilisation : xe *siècle.*

14. — +·CARLVS, le reste comme la pièce précédente.

Musée de Bourges. — Ar. Denier : 1gr. 35.

Immobilisation : xe *siècle.*

15. — Mêmes légendes et types que le n° 2, mais avec des caractères qui révèlent une date bien postérieure.

Musée de Bourges. — Ar. Denier : 1gr. 25.

Immobilisation : xe *siècle.*

16. — + CARLVS IMP AVG. Croix. — ℟. — + BITARICES CIVT. Monogramme par KPLS.

1. Dans une petite trouvaille faite à Levet en 1883, huit deniers ont donné un poids moyen de 1gr. 44. Un de ces deniers pesait 1gr. 55 et une obole 0gr. 64. (*Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XI : Bulletin numismatique.)



Coll. de Kersers. — Ar. Denier : 1gr. 24.

Pl. I, n° 2.

Immobilisation : xe siècle.

17. — Légendes et types du n° 3 avec le monogramme par KPLS.

Pl. I, n° 3.

Musée de Bourges. — Ar. Denier : 1gr. 22.

Immobilisation : xe siècle.

18. — + CLARLVS IMP AVG. Croix. — ℟. — + BI·TVRCES CIVIT. Monogramme par KPLS avec un point au centre.

Pl. I, n° 4.

Ar. Denier.

Immobilisation : xe siècle.

(Gariel, t. II, Pl. LXII, n° 45.)

II. — *Oboles*

19. — + CARLVS IMP AVG. Croix. — + BITVRICES CIVIT. Monogramme par KRLS.

Cabinet de France. — Ar. Obole.

Émission de Charles le Chauve.

20. — Même droit. — ℟. — + BITVRICES CIVI. Monogramme par KPLS.

Pl. I, n° 5.

Musée de Bourges. — Ar. Obole : 0gr. 80.

Commencement de l'immobilisation : Fin du ixe *siècle.*

21. — Mêmes types et légendes avec CIVIT.

Musée de Bourges. — Ar. Obole : 0gr. 68. — Trouvaille de Levet : 0gr. 64.

Coll. Ponroy : 0gr. 62.

Immobilisation : X[e] siècle.

22. — + CARLVS IMP· AVG. Croix. — ℟. — Mêmes légende et type.

Coll. de Laugardière. — Ar. Obole.

(Gariel, t. II, p. 88. C'est, dit-il, le point de départ de l'immobilisation.)

Immobilisation : X[e] siècle.

L'ensemble de faits numismatiques qui viennent d'être passés en revue est évidemment trop restreint pour que l'on puisse en tirer aucune induction définitive. D'ailleurs il ne faut pas oublier que les poids précédemment donnés sont ceux de pièces uniques et non des moyennes obtenues par le pesage d'un certain nombre de monnaies, ce qui peut seul offrir une garantie suffisante en faisant disparaître les inégalités particulières si fréquentes à cette époque.

Cependant, ces réserves faites, voici les indications qui sont à retenir comme déjà acquises. On doit considérer comme sans intérêt pour le classement des monnaies les différences de forme du second mot de la légende du revers CIVI, CIVIT et CIVT, puisqu'on les rencontre indistinctement sur des pièces du poids le plus différent.

Au contraire, il est à remarquer que le monogramme carolingien par KRLS[1], c'est-à-dire le monogramme complet, ne se trouve que sur les deniers ou les oboles du poids le plus fort, tandis que le monogramme dégénéré par KPLS, rendu d'une façon de plus en plus confuse, n'apparaît que sur des pièces d'un poids inférieur.

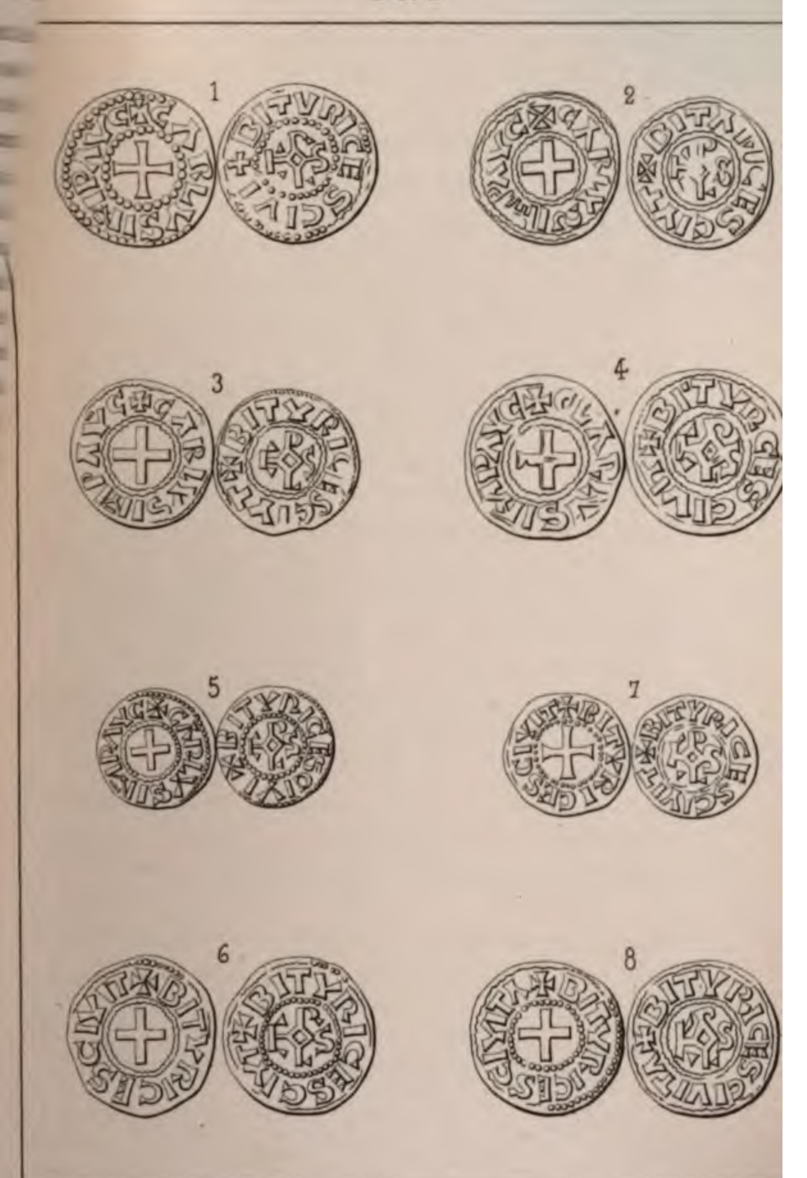
1. Nos 1, 5, 7 et 18.

Cette altération s'explique facilement : les monnayeurs qui frappaient monnaies du temps de Charles le Chauve ou à une époque rapprochée de son règne, reproduisaient fidèlement un monogramme dont ils comprenaient la signification, mais plus tard ils se bornèrent à reproduire l'aspect général d'un signe sans rapport avec les princes contemporains. L'exactitude du monogramme est donc susceptible de fournir une indication sur la date de l'émission des monnaies et il est à noter que ces indications concordent parfaitement avec celles que l'on tire du poids des pièces. Les légendes fautives[1], l'apparition des points secrets[2] eurent une importance analogue et caractérisent un état de dégénérescence plus avancé encore et une date d'émission postérieure.

En résumé, le type monétaire de Charles le Chauve qui s'était maintenu sans changement appréciable pendant un certain temps après sa mort, manifesta bientôt divers symptômes de décadence, d'abord par l'altération du monogramme, puis par l'apparition des points secrets, enfin par l'irrégularité des légendes, pendant que le poids légal des monnaies cessait lui-même d'être respecté et subissait un abaissement de plus en plus sensible. Mais ces inductions, je le répète, ne sauraient avoir à l'heure présente qu'un caractère purement conjectural et ne peuvent qu'indiquer la voie dans laquelle on parviendra un jour à asseoir les règles d'un classement rationnel des monnaies de la première immobilisation berruyère.

1. Nos 9, 15 et 17.
2. Nos 12, 13, 17 et 21.

Pl. 1



II

MONNAYAGE AU DOUBLE NOM DE BOURGES

Certaines monnaies de Bourges que leur style rattache d'une façon évidente au monnayage impérial de Charles le Chauve ou à l'immobilisation qui la continua, et dont la fabrication, sans qu'il soit possible d'en douter, est de la même époque, présentent une particularité curieuse : ils portent, au droit, à la place du nom de l'empereur, celui de Bourges déjà inscrit au revers, de telle sorte que l'indication de l'atelier se trouve ainsi reproduite sur chacune des faces de la pièce, c'est-à-dire deux fois. — Ces monnaies offrent d'ailleurs pour tout le reste l'identité la plus complète avec les produits de l'immobilisation carolingienne.

A quelle cause attribuer cette répétition du nom de la cité ? Est-ce le résultat d'une erreur de frappe ? S'agit-il de la fabrication particulière d'un atelier secondaire, éclos en Berry après la disparition des comtes [1] ou bien d'une émission transitoire se plaçant entre l'immobilisation carolingienne et la période lotharienne [2] ? Benjamin Fillon a, tour à tour, proposé ces diverses solutions, montrant ainsi, par ses hésitations, le peu de confiance qu'il avait lui-même dans ces différents systèmes.

Il ne saurait, en effet, être question ni d'erreur de frappe, ni même d'erreur dans la confection du coin.

1. Fillon : *Études*, p. 162.
2. Id. *Considérations sur les monnaies de France*, p. 97.

Pour qu'il y ait eu erreur de frappe, il faudrait qu'on se fut servi pour les deux faces du même coin, qui, dans la circonstance, aurait été celui du revers portant le monogramme : or, sur les spécimens des monnaies au double nom de Bourges parvenus jusqu'à nous, on ne trouve le monogramme que d'un seul côté, la croix ayant conservé sa place habituelle sur la face opposée. Il ne saurait non plus y avoir d'erreur imputable au graveur du coin, car les signes habituels gardent leur place accoutumée, la croix au droit, le monogramme au revers, et la légende seule est changée. Comme on va le voir, la répétition du nom de Bourges doit provenir d'une tout autre cause que l'inhabileté des monnayeurs.

Du reste, une erreur de ce genre, si elle existait, aurait amené sur toutes les monnaies une inexactitude toujours la même, tandis qu'au contraire on rencontre autant de variations qu'il y a de monnaies : c'est donc la preuve qu'il s'agit, non pas d'un simple fait accidentel, mais d'un véritable système de monnayage dont la cause déterminante reste à établir. Voici la description des diverses monnaies au double nom de Bourges, parvenues jusqu'à nous.

23. — + BITVRICES CIVT. Croix. — ℟. — + BITVRICES CIVIT. Monogramme par KRLS.

Pl. I, n° 6.

Ar. Denier.

(Gariel, t. II, Pl. XXII, n° 45.)

24. — + BITVRICES CIVIT. Croix — ℟. — Même légende avec le monogramme KPLS.

Pl. I, n° 7.

Ar. Obole : 0^gr.86.

(Fillon, *Études*, p. 162.— P. d'A., t. I, Pl. XL, n° 10.)

25. — + BITVRICES CIVITA. Croix. — ℞. — Même légende, même monogramme.

Pl. I, n° 8.

Musée de Bourges.

Ar. Denier.

(Gariel, *Ibid.*, n° 46.)

26. — Même droit. — ℞. — Même revers avec CIVIT.

Pl. II, n° 1.

Cabinet de France, n° 771. — Bill. Denier, 1^gr. 46.

(Comb., Catal., n° 138; Fougères et Combrouse, n° 331 ; P. d'A., n° 1908, pesant 1^gr. 52.)

Il y a donc eu trois variétés de monnaies au double nom de Bourges, dont l'une présente en outre une différence dans la forme des deux légendes, ce qui est la réponse la plus péremptoire que l'on puisse imaginer à la supposition d'une erreur de frappe. Cette fabrication comprend d'ailleurs les deux types de monnaies alors en usage, les deniers et les oboles et forme ainsi une série monétaire complète. On ne saurait non plus, comme Fillon le proposait en dernier lieu, considérer les monnaies au double nom de Bourges comme le produit d'un atelier secondaire du Berry. Il est inadmissible, en effet, qu'une officine de ce genre, dont, au surplus, rien ne révèle l'existence, ait fait inscrire deux fois, au lieu d'une, à la place du sien, le nom de Bourges, et ait en outre usurpé le titre de *Civitas*, propre à la métropole. Cette dernière observation mérite d'autant mieux qu'on s'y arrête, que dans un document contemporain, sur lequel je reviendrai et qui renferme peut-

être l'explication de la particularité monétaire qui nous occupe, on voit commencer, entre la ville de Bourges à laquelle on réserve le nom de *Civitas Biturix*, et le surplus de la province que l'on nomme le *Pagus Bituricensis*[1] une distinction qui ira en s'accusant de plus en plus[1].

Les conséquences bizarres auxquelles on aboutirait avec la proposition de Fillon suffisent d'ailleurs pour en faire justice. Ainsi, on attribuerait à Bourges les monnaies ne portant son nom qu'une seule fois, et à un autre atelier que Bourges, celles portant son nom deux fois : ce serait, il faut en convenir, une anomalie singulière !

Fillon s'éloignait moins de la vérité, quand il se demandait s'il ne fallait pas voir dans cette série particulière une période de transition contemporaine du règne de Raoul, se plaçant entre l'immobilisation carolingienne et l'immobilisation lotharienne.

J'accepterais quant à moi, comme à peu près exacte, la date qu'il indiquait, mais je ne saurais voir dans le style de la série au double nom de Bourges rien de commun avec celui de l'immobilisation lotharienne, tandis qu'il se rapproche d'une façon manifeste de celui de l'immobilisation carolingienne.

De son côté, M. Barthélemy avait émis l'avis que les monnaies au double nom de Bourges devaient être attribuées aux vicomtes[2]. Il est inutile aujourd'hui de s'arrêter à réfuter une erreur certaine, puisque le monnayage des vicomtes est connu et a consisté, comme on le verra, dans la série de l'immobilisation lotharienne.

1. Raynal : *Hist. du Berry*, t. I, p. 235.
2. Barthélemy : *Num. du moyen-âge et moderne*, p. 207.

On eut évité, ce me semble, sur une question en réalité assez simple, ces divergences d'opinion surprenantes de la part de numismatistes aussi savants, si on s'était attaché plus étroitement aux indications fournies par l'étude des monnaies elles-mêmes.

Comme on l'a vu, les monnaies de Bourges, à cette époque, portaient généralement au droit le nom du prince qui les avait fait frapper avec la croix dans le champ, et au revers le nom de la ville avec le monogramme carolingien. Avec les comtes, une seule modification s'était produite : l'immobilisation du nom royal qui ne changea plus à chaque changement de règne. Or, l'étude de la série monétaire qui nous occupe fait apparaître un détail qui doit fixer l'attention : le nom royal disparaît et cède la place au nom de la ville, sans nécessité, puisque ce dernier était déjà inscrit une première fois sur l'autre face des monnaies.

Il est difficile de ne pas être frappé d'une substitution intentionnelle, selon toute apparence, puisque, ainsi qu'on l'a vu, elle ne peut provenir d'une erreur de fabrication. Sa signification ne peut dès lors être que celle-ci : les monnaies au double nom de Bourges n'ont été émises ni par le roi dont le nom a disparu, ni par le comte dont la légende carolingienne immobilisée a également cessé de figurer, mais elles sont l'œuvre d'un gouvernement local indépendant, gouvernement de fait qui constate ainsi son existence et dont la nature, les tendances et le caractère sont résumés par la formule même de la nouvelle légende, c'est le gouvernement de la *Civitas*.

Voici un nouvel exemple de l'étroite affinité, j'insiste encore sur ce point, qui existe entre les évolutions numismatiques et les événements de l'histoire. Le pouvoir royal est-il fort? Les noms des princes régnants paraissent successivement sur les monnaies. Un comte a-t-il usurpé l'autorité dont il n'était jusque-là que le dépositaire? Le nom du dernier souverain reconnu dans la province, avant sa révolte, se perpétue sur les monnaies qu'il fait frapper, comme un souvenir de son origine première. Les comtes ont-ils disparu à leur tour, il n'y a plus par conséquent ni gouvernement royal, ni gouvernement seigneurial, mais seulement un gouvernement local dont les monnaies ne peuvent plus porter que le nom de la ville, restée sans maître.

Mais à quel fait particulier de l'histoire du Berry rapporter cette série numismatique, c'est ce qu'il est fort difficile de déterminer à cause de l'obscurité qui enveloppe les événements de cette époque : en voici cependant quelques-uns qui sont susceptibles de donner l'explication que nous recherchons.

Suivant M. Gariel il faudrait en faire remonter l'origine aux guerres acharnées que soutinrent l'un contre l'autre, de 840 à 864, Pépin II et Charles le Chauve et qui, au dire des historiens, jetèrent l'Aquitaine dans un tel état d'anarchie, qu'une partie de la province ne reconnaissait plus de roi et datait les chartes de la mort de Louis le Débonnaire. Mais rien n'autorise à penser que le Berry se soit trouvé dans cette triste situation : Pépin et Charles le Chauve y dominèrent tour à tour, il y frappèrent monnaie tous

les deux et Charles en particulier y séjourna souvent[1]; il y délivra des diplômes parvenus jusqu'à nous et un certain nombre de chartes particulières, concernant des habitants du Berry, sont datées de son règne. Il serait en résumé difficile de trouver place dans cette phase de l'histoire de la province pour la période d'indépendance politique que suppose l'émission monétaire au double nom de Bourges.

Peut-être pourrait-on s'arrêter à l'époque qui suivit la mort de Guillaume le Jeune, en 927, pendant laquelle son frère Acfred ne semble pas avoir été reconnu en Berry ; mais on a vu plus haut les motifs pour lesquels j'estimais que l'immobilisation carolingienne s'était continuée postérieurement à l'extinction de la famille des comtes.

Il y aurait aussi l'interrègne qui se produisit en 936, après la mort de Raoul et jusqu'au retour de Louis IV d'Angleterre, pendant lequel on inscrivit sur quelques diplômes : *Depuis la mort de Raoul, Jésus-Christ régnant et dans l'attente d'un roi !* A ce moment là, en effet, il n'y avait plus de roi et depuis la mort de Charles le Simple le nom de CARLVS n'avait plus de raison de figurer sur les monnaies, il n'y avait plus de comtes et la puissance à peine naissante des vicomtes, n'osait peut-être pas encore user du droit de frapper monnaie, de telle sorte qu'une seule chose était restée debout en Berry, c'était l'organisation municipale ou tout au moins provinciale, la BITVRICES CIVITAS des légendes.

1. Raynal, ouvr. cité, t. I, p. 225 et suiv. Notamment en 840, 841 et 849.

J'hésite cependant à admettre, si séduisante qu'elle soit, cette identification qui ferait descendre au delà du premier tiers du xe siècle, c'est-à-dire, bien près de l'immobilisation lotharienne, une fabrication qui en diffère si notablement par le style. Il faut ajouter aussi que trois émissions, c'est ce que comprend au moins cette série monétaire, semblent excessives pour un interrègne qui, somme toute, ne dura que quelques mois, du 15 janvier 936 au 19 juin de la même année. Il y a d'ailleurs un autre événement du temps qui, comme date et comme physionomie générale, remplirait bien mieux les conditions nécessaires pour avoir été la cause déterminante d'un monnayage de ce genre.

En 919, à la mort de Guillaume le Pieux, son neveu Guillaume le Jeune mit la main sur la ville de Bourges, mais les habitants, raconte la chronique de Massay [1], se soulevèrent et le chassèrent lui et les siens. Quelle fut la cause de cette révolte que nous ne connaissons que par un mot du chroniqueur ? Les habitants contestaient-ils la légitimité des droits du comte, ce que semblerait indiquer l'expression employée « *urbs Biturix a Guillelmo nepote fraude intercepta ;* ou bien, selon l'interprétation de M. de Raynal, voulurent-ils se séparer d'une politique inféodée à la royauté carolingienne et au parti de Charles le Simple, contre lesquels leur vieil esprit aquitain avait conservé toute son hosti-

1. DCCCCXIX. *Guillelmus famosus dux Aquitanorum efflavit et conjux ejus Ingelberga finem vivendi fecit. Hoc anno urbis Biturix a Guillelmo nepote fraude intercepto a suis patenter recipitur Convicibus.* (*Chr. Masciacensis.* — Labbe : *Nova biblioth.*, II, p. 736.)



lité ? C'est ce qu'il est difficile de décider avec certitude, mais, cette insurrection, dont d'ailleurs la cause importe peu, expliquerait admirablement les changements qui se produisirent sur les monnaies, l'absence du nom du roi règnant et la disparition de la légende immobilisée des comtes, puisque ni les uns ni les autres n'étaient plus reconnus à Bourges. Bourges, livré à lui seul, se gouvernait lui-même et on comprend qu'il ait arboré sur ses monnaies, comme l'expression de sa situation politique, la légende BITVRICES CIVITAS.

On remarquera que les objections que soulevait le peu de durée de l'interrègne de 936, à raison du nombre des émissions de cette série monétaire, ne pourraient plus se présenter pour la rébellion de 919 qui paraît n'avoir pris fin qu'en 922, lorsque Raoul se rendit maître de Bourges, sans qu'auparavant Guillaume le Jeune ait réussi à rétablir son autorité. C'est en résumé une durée de deux ou trois années qui comporterait aisément les trois émissions en question.

A l'appui de cette thèse un rapprochement entre le poids des monnaies d'Eudes et celui des monnaies au double nom de Bourges peut encore fournir un argument qui a sa valeur. En effet le poids moyen des monnaies d'Eudes est de 1gr. 50 [1], et celui des produits de l'atelier de Bourges varie, comme on l'a vu, pendant le premier tiers du xe siècle, de 1gr. 40 à 1gr. 50, tandis

1. Gariel, t. I. p. 107. Trouvaille d'Arras : les 9 deniers d'Eudes qu'elle renfermait ont donné un poids moyen de 1 gr. 50. — Berry : *Monn. de France*, t. I, p. 228. Un exemplaire de sa collection pesait 1 gr. 59 ; un autre de la collection Rousseau, 1 gr. 44.

que la moyenne des monnaies au double nom de Bourges est de 1gr. 49 [1] : la fabrication de ces derniers se placerait donc facilement au milieu de cette période, à une date voisine mais un peu postérieure au règne d'Eudes (897-898) et à laquelle conviendrait à merveille celle de 919.

On peut également tirer une induction favorable de la composition de la trouvaille de Ganat. Ce dépôt, le seul où l'on ait constaté la présence de monnaies au double nom de Bourges, renfermait avec des monnaies impériales et royales de Charles, attribuables à Charles le Chauve, à Charles le Gros ou à Charles le Simple, des monnaies d'Eudes [2], mais sans aucun produit de Robert ni de Raoul : son enfouissement doit donc se placer dans le premier quart du xe siècle, durant lequel se produisit précisément la révolte de 919 et antérieurement au règne de Robert.

En résumé, il est impossible de méconnaître que si ce fait historique renferme toutes les conditions de temps exigées, les circonstances politiques, le caractère particulier de l'événement ne militent pas moins en faveur de cette attribution. En effet, ce qui domine ici, c'est la physionomie essentiellement municipale ou locale de cette série monétaire qui la distingue des fabrications royales ou pseudo-royales des comtes. Or, où trouvera-t-on pendant les guerres de Charles le Chauve et de Pépin, ou pendant l'interrègne de 930,

1. V. la description. n° 26.
2. Gariel : t. I. p. 116, trouvaille de Gannat. Les quatre deniers de Bourges à la légende GRATIA D-I REX ne peuvent se rapporter qu'à Eudes.

un fait connu qui fournisse, mieux que le soulèvement de 919, une explication simple et rationnelle de ce monnayage exceptionnel? C'est donc là qu'il faut s'arrêter jusqu'à ce que des découvertes historiques nouvelles fassent connaître un événement apportant une solution plus satisfaisante encore.

III

DEUXIÈME IMMOBILISATION, MONNAIES DES VICOMTES

§ 1

Les comtes de la famille de Guillaume le Pieux n'eurent pas, comme on l'a vu, de successeurs, et après eux le comté de Bourges cessa d'exister ; l'unité du Berry, maintenue sous leur administration, disparut avec eux et fut remplacée par un grand nombre de seigneuries particulières, groupées autour des deux plus puissantes d'entre elles, Bourges et Déols. Dans le Bas-Berry, où l'esprit aquitain avait conservé sa force, les seigneurs se rangèrent sous l'hégémonie féodale de la maison de Déols, tandis que le Haut-Berry, où l'influence franque avait fait plus de progrès, et qui allait d'ailleurs tomber bientôt sous la domination des Normands, restait sous la dépendance de l'antique métropole et de ses nouveaux maîtres, les vicomtes.

L'institution des vicomtes, qui furent d'abord les principaux officiers des comtes, est fort ancienne dans le Berry. Le premier dont il soit fait mention est le

vicomte Girard, contemporain du comte Bernard, en 878 [1]. A partir de 910, il est question à plusieurs reprises de Geoffroy *Papabos*, qui vivait encore à l'époque où la mort d'Acfred laissa le Berry sans gouvernement.

Il est à supposer que les fonctions des vicomtes de Bourges étaient devenues héréditaires comme toutes les charges du temps et que leur maintien dans la même famille avait ainsi, au fur et à mesure de l'affaiblissement de la royauté, contribué à l'accroissement de sa puissance. Les vicomtes étaient par suite tout naturellement désignés pour recueillir l'héritage des comtes, dans la partie du Berry que des causes particulières n'entraînaient pas, comme on l'a vu, sous une autre influence.

Prenant la place des comtes, les vicomtes s'approprièrent toutes les prérogatives régaliennes usurpées par leurs prédécesseurs, notamment le droit de frapper monnaie. Ils trouvèrent à cet égard des facilités toutes spéciales dans cette circonstance, que tout ce qui concernait le monnayage rentrait dans leurs attributions, ainsi que le démontre un passage de l'édit de Pistes relatif au vicomte de Senlis [2] : ils n'eurent donc qu'à continuer pour eux-mêmes la fabrication qu'ils dirigeaient en qualité d'officiers monétaires des comtes. La situation des seigneurs de Déols était au contraire entièrement différente, de telle sorte qu'ayant tout à créer, atelier et type monétaires, ils ne commencè-

1. Raynal : *Hist.*, t. I, p. 329.
2. Fillon : *Considérations*, p. 100.

rent à suivre l'exemple des vicomtes que près d'un siècle plus tard, du temps d'Eudes l'Ancien [1].

Il semble d'ailleurs que les vicomtes aient été l'objet, de la part des derniers carolingiens, d'une faveur particulière. Ils étaient restés attachés à leur cause et cette fidélité recevait parfois sa récompense : c'est ainsi que l'on voit Louis d'Outremer donner l'abbaye de Saint-Gondon à Geoffroy Papabos. Ne pourrait-on pas supposer que la générosité de ces princes, s'exerçant plus librement encore lorsqu'il s'agissait de droits en réalité déjà perdus depuis longtemps, autorisa expressément l'intronisation des vicomtes et le passage de l'atelier royal entre leurs mains? De leur côté ces derniers, pour reconnaître ce haut patronage, frappèrent monnaie au nom de Louis IV, puis à celui de Lothaire, sans que l'on puisse y voir la preuve d'une restauration, même passagère de l'autorité royale à Bourges.

Selon toute vraisemblance, et j'ai donné plus haut les motifs justifiant cette opinion, les vicomtes continuèrent à fabriquer monnaie au type de Charles le Chauve jusqu'au règne de Lothaire, qui fut en réalité le point de départ de leur monnayage avec la forme spéciale qui lui est propre. Il est en général difficile de discerner avec certitude quelles peuvent être

1. L'unité monétaire du Berry, contrairement à ce qui se produisit pour son unité politique, paraît avoir été respectée pendant un certain temps, les seigneurs de Déols acceptant le monopole monétaire que les vicomtes avaient trouvé dans l'héritage des comtes. Mais lorsque la conquête normande eut accentué la rupture entre le Bas et Haut Berry, Déols s'affranchit du dernier lien qui le plaçait sous la dépendance des vicomtes de Bourges et frappa monnaie à son tour.

les émissions initiales d'un type monétaire ; cependant je ne crois pas m'éloigner beaucoup de la vérité, en désignant comme l'un des premiers produits de l'immobilisation lotharienne, un beau denier de la collection de M. de Laugardière qui auparavant faisait partie du cabinet Rousseau.[1]

Voici la description de cette pièce :

+ L'OTERIVS REX. Croix. — R — + BITVIICES CIVT. Monogramme carolingien par KPIS.

Pl.II, n° 3.

Sans aller jusqu'à prétendre que ce soit là le prototype du système monétaire des vicomtes, c'est à n'en pas douter, un des premiers spécimens du type lotharien, frappé du vivant même de Lothaire et non cinquante années après, comme l'a dit M. de Longperier[2]. L'exécution soignée du coin, qui malheureusement a glissé au revers, l'élégance du style et surtout le relèvement du poids, justifient pleinement cette appréciation et démontrent également que l'on se trouve en présence d'un de ces produits monétaires spécialement fabriqués pour gagner la confiance du public.

Il y aurait peut-être une objection, assez sérieuse, tirée de l'incorrection de la légende du revers, BITVIICES au lieu de BITVRICES, considérée comme un signe de dégénérescence ne permettant plus de lui appliquer le rang dont il a été question. Il suffit de répondre, pour écarter l'argument, que quand une incorrection de ce genre a pour cause la décadence moné-

1. Catal. de la coll. Rousseau : *Monn. nationales de France*, n° 535.
2. De Longperier : *Catal. Rousseau*, p. 216.

taire, cette dernière se manifeste également sur le style et le poids des pièces qui présentent des symptômes analogues. Or ici il n'en est rien, et les légendes elles-mêmes sont au droit absolument correctes. Il ne faut donc voir dans l'erreur du revers que le résultat de la maladresse ou de l'ignorance du graveur du coin.

Le relèvement du poids emprunte aux circonstances au milieu desquelles il s'est produit une véritable importance. On a vu que dans les derniers temps de l'immobilisation carolingienne, le poids du denier était tombé à 1gr. 24 et même à 1gr. 22. Avec le denier de la collection de Laugardière il remonta brusquement à 1 gr. 30. Ce poids se maintint pendant un certain temps, de telle sorte que dans le commencement de la seconde immobilisation le poids de ces monnaies dépassait notablement celui qu'elles avaient pendant la première.

Il existe d'ailleurs entre les produits de ces deux périodes d'autres différences, notamment une différence de style, ce qui ne saurait surprendre, puisqu'à Bourges, grâce à l'immobilisation carolingienne, le monnayage était resté stationnaire pendant plus d'un demi-siècle, tandis qu'il se modifiait partout ailleurs. Parmi ces différences certaines se manifestèrent en premier lieu, comme la forme générale des lettres devenue cunéiforme, celle des T dont le trait transversal fut remplacé par une large barre posée sur un point triangulaire, et celle des O, circonférence parfaite dont la dimension est moindre que celle des autres caractères de la légende. Plus tard de nouveaux changements se produisirent : on mit à la place de la croix ini-

tiale, d'abord un X cuneiforme, puis un X bouleté, dont chaque branche se terminait par un besant; enfin les A furent barrés [1].

Le point de départ du monnayage des vicomtes ainsi déterminé, il devrait, semble-t-il, être facile de fixer l'ordre dans lequel les émissions de la seconde immobilisation se succédèrent en se basant sur l'altération du style et des légendes ou sur la déperdition de poids. Cependant il n'en est rien, car, à côté du type au monogramme, il y en a eu deux autres dont les produits sont susceptibles chacun d'un classement particulier. Il faut donc rechercher tout d'abord si l'existence de ces différents types a été simultanée ou successive et dans le cas où cette dernière hypothèse serait admise, l'ordre dans lequel ils sont apparus. Il faut également se demander quelle peut avoir été l'origine de ces divers types et à quelle cause on peut en attribuer la multiplicité, assez surprenante dans une immobilisation dont le propre devrait être, semble-t-il, comme son nom même l'indique, le contraire de l'instabilité qui a caractérisé cette période monétaire? Ce n'est qu'après avoir élucidé ces diverses questions qu'il sera possible d'entreprendre le classement général des monnaies lothariennes.

1. L'absence de ces dernières modifications sur le denier de la collection de Laugardière, prouve d'une façon positive qu'il appartient aux premières émissions.

§ 2

Pour expliquer la rencontre de plusieurs types au nom de Lothaire, dans lesquels tout le monde s'accorde à reconnaître le produit d'une immobilisation, Benjamin Fillon a proposé tour à tour, avec l'ingéniosité habituelle de son esprit, deux systèmes différents, mais reposant l'un et l'autre sur le même principe : la coexistence de plusieurs ateliers. D'après un premier système il y aurait eu à Bourges deux officines, celle des vicomtes où se fabriquaient les monnaies au monogramme, et celle de l'Archevêque où l'on émettait les monnaies au temple. Dans un second système Fillon a soutenu qu'après la disparition des comtes, les possesseurs des fiefs démembrés de l'ancien comté, auraient installé un certain nombre d'ateliers qui auraient adopté ces divers types, mais il est impossible d'accepter aucun de ces systèmes qui ne s'appuient sur aucune donnée sérieuse.

L'idée qu'il y aurait eu à Bourges un monnayage ecclésiastique fonctionnant à côté de l'atelier des vicomtes, a été suggérée à Fillon par une interprétation erronée de la composition du trésor de Châteauneuf [1].

1. *Rev. num.*, 1851, p. 224. — Congrès scientifique d'Orléans, 1851 : Découverte monétaire à Châteauneuf-sur-Cher, par M. Berry, p. 93. Il y avait 500 grammes de monnaies représentant 2,900 pièces environ dont 795 seulement furent étudiées : elles se composaient, en outre de celles de Bourges, de :

Limoges : 10 deniers au type odonique ;
Melle : 366 deniers et 3 oboles au type carolingien ;
Nevers : 24 deniers et 15 oboles au type de Louis ;

Cet important dépôt découvert en 1851, renfermait au milieu de nombreuses monnaies immobilisées ou anonymes du XIe siècle, 293 monnaies de Bourges au type lotharien dont 278 avec le temple, (274 deniers et 4 oboles) et 15 deniers avec le monogramme. On a considéré le fait de la réunion dans le même trésor de ces monnaies au temple et au monogramme, comme la preuve de leur fabrication simultanée par deux ateliers distincts, sans réfléchir qu'il eut été aussi rationnel d'admettre que l'enfouissement de ce trésor, qui embrasse une certaine période de la circulation monétaire de l'époque, ait pu se produire au moment où la fabrication de l'un des deux types venant de cesser et l'autre de commencer, on s'expliquerait parfaitement la réunion des spécimens des deux fabrications.

Je relève dans la composition du trésor de Château-

Le Mans : 5 deniers d'Herbert Ier (1015-1036);
Blois : 1 denier anonyme ;
Auxerre : 10 deniers anonymes ;
Déols : 3 deniers d'Eudes l'ancien (1012-1037);
Normandie : type dégénéré au temple.

La présence des monnaies signées d'Herbert et d'Eudes place la date de l'enfouissement du trésor au milieu du XIe siècle.

M. Victor Berry, dans une note substantielle, insérée dans le *Bulletin* du XIVe volume des Mémoires de la Société, a proposé de reculer cette date jusqu'à la fin du siècle. Il s'est basé sur la présence dans le trésor de trois deniers de Déols à la légende barbare indéchiffrable bien connue, que l'on considère comme une dégénérescence du monnayage d'Eudes l'Ancien et qu'il faut par conséquent placer après le règne de ce seigneur.

Eudes étant mort en 1037, il me semble inutile de descendre aussi bas que le propose M. Victor Berry, et le milieu du siècle suffirait parfaitement pour expliquer que le type qui s'était immobilisé après la mort de son auteur, puisse déjà porter des traces de dégénérescence. Cette date me semblerait d'ailleurs mieux s'accorder avec celle de la fabrication probable de la grande ma-

neuf-sur-Cher un détail qui me semble avoir son importance, c'est l'inégale répartition des deux types dans la trouvaille, le temple avec 278 monnaies et le monogramme avec 15 seulement; or, s'il y avait eu à Bourges deux officines fonctionnant en même temps, on ne s'expliquerait pas que dans un rayon aussi rapproché du lieu d'émission, leurs produits eussent occupé une place si différente dans la circulation monétaire de la région. Mais si au contraire on admet l'existence d'une fabrication successive des deux types dans le même atelier, il est évident que le nombre des produits de chaque émission variera selon que la perte du trésor se sera effectuée à une date plus au moins éloignée de l'époque de leur fabrication. Tout devient dès lors très simple, et l'inégale répartition des deux types est la démonstration même du fait de la succession de leur

jorité des pièces que l'absence presque complète de pièces signées ne permet pas de placer aussi loin.

Dois-je l'ajouter? Je ne suis pas convaincu que les deniers de Déols, sur lesquels M. Berry se fonde, aient réellement fait partie de la trouvaille de Châteauneuf. En effet, cette trouvaille a passé dans plusieurs mains avant d'être soumise à l'examen de M. Berry père et il n'y aurait rien d'étonnant qu'elle se soit accrue en route, par inadvertance sans doute, de quelques monnaies étrangères. Il est du reste impossible de tirer des inductions positives de la composition d'un trésor dont un tiers à peine a pu être étudié.

J'ajouterai que M. Fillon (*Catal. de la coll. Jean Rousseau*, p. 25) a établi que les deniers de Melle, semblables à ceux que renfermait le trésor de Châteauneuf, appartenaient à la première moitié du XIe siècle et que M. Caron (*Un dernier mot sur la trouvaille d'Accolay ; Annuaire de la Société numismatique*, année 1886, p. 402) a démontré que des deniers auxerrois identiques à ceux rencontrés à Châteauneuf étaient contemporains du règne de Renaud, comte de Sens (1012-1055). Voilà des motifs que justifient, ce me semble, la fixation au milieu du XIe siècle de la date de l'enfouissement du trésor de Châteauneuf.

émission. C'est à cette dernière conclusion que je m'arrêterai quant à moi comme étant la plus rationnelle.

La situation serait toute différente si les types du temple et du monogramme s'étaient trouvés réunis de nouveau dans d'autres dépôts enfouis à d'autres dates : ce serait la preuve que leur coexistence s'est longtemps continuée et, par suite, la preuve de la simultanéité de leur fabrication. Or, il n'en est rien, et au contraire le dépôt de Saint-Paul-hors-les-Murs, qui remonte au milieu du XIe siècle, [1] ne renfermait que des spécimens du type au monogramme, ce qui établit que dès ce moment la fabrication du type au temple avait pris fin : c'est donc la confirmation des conclusions dont j'ai proposé plus haut l'adoption.

Si Fillon a commis une semblable erreur, c'est en grande partie à cause d'une opinion en grande faveur de son temps et qu'il avait lui-même largement contribué à accréditer, sur la signification du type au temple que l'on s'est plu à considérer comme un type ecclésiastique particulier aux monnayages épiscopaux. M. de Barthélemy a combattu avec une grande force cette théorie à l'occasion des monnaies au temple que l'on attribue aux évêques du Mans : il a soutenu que le type au temple avait été dans la circonstance

1. La présence, dans le trésor de Saint-Paul-hors-les-Murs, de monnaies d'Eudes de Penthièvre (1040-1062), d'Édouard le Confesseur, roi d'Angleterre (1042-1066), d'André, roi de Hongrie (1047-1061), et surtout la présence du denier frappé à Sens par le roi Henri, après la mort du comte Renaud, survenue en 1055, fixe en effet, au milieu du commencement de la seconde moitié du XIe siècle, la date de son enfouissement. Le grand nombre d'espèces signées démontre qu'il a été perdu postérieurement à celui de Châteauneuf dans lequel, au contraire, il en existait fort peu.

une importation normande et a contesté d'une façon générale que ce type fût propre au monnayage ecclésiastique [1]. On pourrait ajouter, comme argument dans le même sens, que les emblèmes religieux étaient alors d'un usage général sur les monnaies et que la croix, par exemple, qui se rencontre partout, n'avait aucune signification ecclésiastique.

L'étude des monnaies du XIe siècle qui portent un temple ne justifie donc pas l'interprétation de Fillon. C'est ainsi qu'en Normandie on le voit à partir du règne de Richard Ier (943-996) figurer sur les produits monétaires des ducs [2] et qu'au Mans, il ne se trouve que sur les monnaies des comtes [3]. A Sens il fait sa première apparition sur le monnayage du comte Rainaud [4] (1012-1055); en Bretagne on ne le rencontre que sur un denier d'Eudon [5] (1034-1079); les monnaies de Queutovie [6] et de Montreuil [7], sur lesquelles le temple se rencontre également, ont une origine essentiellement laïque; à Amiens [8] et à Soissons [9], où il existe aussi, son attribution à l'atelier ecclésiastique de préférence à celui du comte, et même le fait de la coexistence de ces deux ateliers, sont sérieusement contestés et il n'y a guère que Saint-Martin-de-Tours [10] et Lyon [11]

1. *Revue de num. franç*, 1868. p. 262.
2. P. d'Av.. t. I. p. 19. — Caron. p. 15.
3. P. d'Av., t I, p. 212. — Caron, p. 64.
4. P. d'Av., t. III, p. 235. — Caron, p. 338.
5. P. d'Av.. t. I, p. 193.
6. P. d'Av.. t. III, p. 361.
7. P. d'Av., t. III, p. 375.
8. P. d'Av., t. III, p. 319. — Caron, p. 360.
9. P. d'Av., t. III, p. 341. — Caron, p. 365.
10. P. d'Av., t. III. p. 78.
11. P. d'Av., t, I, p. 220.

où le temple puisse avoir été la caractéristique certaine d'un monnayage épiscopal ou abbatial. Si on ajoute que la grande majorité des archevêchés, évêchés et abbayes, qui ont eu en France le droit de frapper monnaie, ne se sont pas servi du type du temple, on conviendra que la théorie de Fillon et l'argument qu'il voulait en tirer pour démontrer l'existence d'un monnayage ecclésiastique à Bourges, est singulièrement douteux et aurait besoin d'être plus sérieusement établi.

D'ailleurs partout où l'existence simultanée de la fabrication seigneuriale et de la fabrication épiscopale a eu lieu, on a trouvé dans les titres contemporains des indications qui contenaient la confirmation, ou tout au moins la preuve d'un partage de puissance entre l'autorité ecclésiastique et le seigneur, impliquant comme conséquence le partage des droits monétaires. Or, à Bourges, rien de pareil n'est constaté. Il n'y a aucun indice historique que l'archevêque ait jamais fait frapper monnaie et qu'il ait exercé le pouvoir seigneurial concurremment avec les vicomtes. En résumé, rien ne permet donc d'admettre qu'il y ait eu en Berry un atelier ecclésiastique qui aurait émis les deniers au temple.

Fillon parait au surplus avoir senti lui-même le peu de fondement de son premier système, puisque plus tard il en a proposé un second qui substituait à la théorie de l'existence de deux ateliers simultanés à Bourges, celle des ateliers seigneuriaux multiples dans la province. Mais ici encore de nombreuses objections vont se présenter à l'esprit. En effet on pourrait peut-être avec une immobilisation lotharienne qui ne compren-

drait que les deux types monétaires au monogramme et au temple, proposer de les attribuer aux deux principales seigneuries du Berry, à Bourges et à Déols ; mais il y en a un troisième, le type à la légende bilinéaire, dont il faut également trouver le lieu de fabrication. Or, à la fin du xe siècle, Issoudun, Châteaumeillant, Charenton et Saint-Amand faisaient encore partie intégrante de la seigneurie de Déols, ou étaient dans son étroite dépendance ; Sancerre, si tant est qu'il existât déjà, faisait partie avec Mehun, Celles, Vierzon et Saint-Aignan, des domaines de Thibaud-le-Tricheur, et on n'aperçoit pas encore de feudataire assez puissant pour s'arroger le droit de frapper monnaie encore peu répandu qui ne se rencontrait guère que dans les localités où il existait déjà du temps des Carolingiens.

Supposons cependant cette première difficulté résolue et les trois ateliers féodaux en question déterminés, quel type assignera-t-on à chacun d'eux ? Donnera-t-on le type au temple à Déols ? Mais il serait singulier que ce type, avec le caractère qu'on lui attribue, ne fût pas resté propre à la ville ou siégeait l'archevêque. D'un autre côté les premières monnaies signées de Déols, celles d'Eudes l'Ancien, portant un monogramme dégénéré, il faudrait peut-être voir là un caractère commun avec le monogramme des immobilisations lothariennes, quelque chose de commun qui justifierait leur attribution à Déols. Mais voici alors une nouvelle objection : le prototype de l'immobilisation avec le monogramme a certainement été frappé, comme on l'a vu, par Lothaire ou du temps de Lothaire, dans l'ancienne officine royale, c'est-à-dire à Bourges, et on

ne s'expliquerait pas pourquoi il aurait ensuite émigré à Déols et aurait été remplacé à Bourges par le temple.

Un détail d'ornementation complète d'ailleurs cette démonstration en établissant que le monogramme appartient en propre à l'atelier de Bourges : c'est la rencontre, sur les monnaies au monogramme, de l'X terminé par des globules, que l'on a appelé l'X bouleté, qui se retrouvera plus tard sur les premières émissions capétiennes de Bourges, et qui est comme le signe caractéristique des produits de cette officine à cette époque.

En résumé l'application de la théorie de Fillon se heurterait à d'insurmontables difficultés et il faut écarter d'une manière absolue l'idée d'une fabrication simultanée des divers types lothariens, tout aussi bien celle qui supposerait l'existence de plusieurs ateliers seigneuriaux dans la province, que celle admettant le fonctionnement d'une officine épiscopale à Bourges à côté de celle des vicomtes ; la cause de la pluralité des types doit donc être cherchée ailleurs que dans la multiplicité des ateliers.

§ 3.

Les événements politiques ont souvent une influence sensible sur la forme des monnaies et les révolutions provoquent à leur tour des évolutions numismatiques : c'est en s'attachant à cet ordre d'idée que l'on doit, selon moi, chercher l'origine des variations du type lotharien. Les diverses phases que traversa le monnayage berruyer pendant la période lotharienne

peuvent se résumer ainsi : le type au monogramme, qui est le véritable type de cette période, subit une double interruption, la première sous l'influence des Normands qui amenèrent le type au temple, la seconde par suite du rétablissement d'un courant aquitain, c'est l'origine du type à la légende bilinéaire, tout cela constituant d'ailleurs l'ensemble le plus confus que l'on puisse imaginer. Le type au monogramme au début, puis le temple et après la légende bilinéaire, enfin, pour terminer, un retour au monogramme, à moins qu'on ne place à ce moment la légende bilinéaire.

Un premier point que l'on peut considérer comme certain, c'est la priorité du type au monogramme. Il est inutile de revenir sur les arguments présentés à cet égard lors de l'étude du denier de la collection de Laugardière : je persiste en effet à placer immédiatement après l'immobilisation carolingienne celui des types lothariens qui s'en rapproche le plus par le style, le poids des pièces et la forme des légendes.

Cependant, parmi les monnaies au monogramme il en est certaines qui n'appartiennent évidemment pas à l'époque de la belle fabrication dont le denier de Laugardière est un spécimen : la barbarie du style et de l'exécution, l'abaissement du poids, enfin l'apparition de la croix pattée et de l'X bouleté, trahissent une dégénérescence très accusée et offrent au surplus une parenté manifeste avec le monnayage qui remplaça, après la réunion de la vicomté à la couronne, l'immobilisation lotharienne.

On est ainsi tout naturellement amené à distinguer

dans la fabrication lotharienne du type du monogramme, deux séries bien tranchées, la série de début, dont le prototype a déjà été signalé et qui est composée des monnaies d'une belle époque, et une série finale qui par ses caractères généraux s'éloigne bien plus de l'immobilisation carolingienne et se rapproche au contraire d'une façon sensible du monnayage berruyer de Louis VII et de ses successeurs dont elle présente déjà certains signes particuliers. Or, comme il n'existe pas de monnaies de transition entre ces deux séries, qu'on n'en connait pas dont la dégénérescence de plus en plus accusée conduise le type au monogramme à l'état où on le retrouve bientôt, on aboutit forcément à cette conclusion qu'entre ces deux périodes, il y a eu une interruption remplie par l'un des deux autres types lothariens, et peut-être même par les deux. En résumé le type lotharien au monogramme se divise en deux séries nettement distinctes, la première série et la série de basse époque, appartenant chacune à des époques différentes dont la dernière est de beaucoup postérieure à l'autre.

Après la première série du type au monogramme, les monnaies qui s'en rapprochent le plus par leur style encore élégant et sur lesquelles l'effet de la décadence du monnayage se fait encore le moins sentir, sont certainement celles du type au temple. Ce sont également celles, toujours abstraction faite des monnaies de la première série, qui s'éloignent le plus des produits monétaires de Bourges sous les règnes de Louis VI et de Louis VII. Il en résulte qu'à défaut du premier rang déjà occupé, comme on l'a vu, il y a lieu de leur

attribuer le second et de considérer le type au temple comme venant immédiatement après la première série du type au monogramme.

Quant au type à la légende bilinéaire, je suis fort embarrassé, je le confesse, pour proposer une solution et déterminer exactement le rang qui doit être le sien. Il n'est pas douteux que ce type n'appartienne à une basse époque, et par son poids il semblerait devoir être placé à la fin de la période lotharienne; mais, d'un autre côté certaines affinités avec la première série au monogramme, l'absence des particularités propres au monnayage des premiers rois capétiens à Bourges, paraissent réserver à la seconde série du type au monogramme une date de fabrication encore postérieure à la sienne. Dans cette situation le plus prudent est de s'en tenir, tout au moins provisoirement, à ces considérations et de placer la légende bilinéaire après le type au temple et avant la seconde série du type au monogramme.

L'ordre dans lequel les divers types se sont succédés étant ainsi déterminé, il s'agit de rechercher les causes qui amenèrent l'adoption à Bourges du type au temple et du type à la légende bilinéaire; je laisse de côté le type au monogramme qui ne fut, je le répète, que la continuation de l'ancien type carolingien.

On doit se demander tout d'abord si le temple et la légende bilinéaire du monnayage lotharien n'étaient pas déjà implantés dans l'atelier de Bourges, de telle sorte que l'émission de monnaies de la série lotharienne à l'un de ces types, ne serait que la suite d'une fabrication préexistante ou tout au moins une

réminiscence d'une fabrication antérieure. En y réfléchissant, cette explication paraîtra entièrement inadmissible, car le temple, que l'on aurait ainsi repris à Bourges, avait cessé d'y être employé depuis Charles le Chauve ou tout au plus depuis Charles le Simple, et la légende bilinéaire avait figuré pour la dernière fois sur des produits de l'atelier de Bourges sous Pépin II, roi d'Aquitaine (839 865).

Dans ces conditions et après une interruption d'un siècle environ, le retour à l'un de ces types ne s'expliquerait guère, étant donné surtout que le type au temple, dont le plein développement eut lieu sous Charles le Chauve, et le type à la légende bilinéaire qui atteignit son maximum d'expansion sous Louis le Débonnaire, étaient tombés l'un et l'autre dans un oubli presque entier dans la seconde moitié du x[e] siècle. A cette époque, en effet, le temple ne se rencontre plus que dans un petit nombre d'ateliers dont certains, comme Lyon, Amiens, Soissons et Montreuil, employaient d'ailleurs une sorte de temple qui diffère complètement de celui de Bourges, et qui n'a d'analogie qu'avec le temple des monnaies de Sens, Saint-Martin de Tours, Le Mans, Quentovic et Rouen. Il serait possible, sans que l'on puisse rien affirmer à cet égard, que des causes locales ou peut-être aussi l'influence normande de Thibaud le Tricheur, en raison de ses possessions du voisinage, aient amené à Sens et à Tours l'adoption du temple; mais à Rouen, à Quentovic, au Mans même, on se trouve en présence d'une fabrication directement normande, puisque ces diverses localités appartenaient aux Normands.

Ceci posé, il s'agit, l'ancienne fabrication au type du temple à Bourges devant y être considérée comme tombée en désuétude, de savoir par quelle voie ce même type y fut importé de nouveau. Il ne saurait être question ni de Sens, ni de Tours, avec lesquelles je ne sache pas que le Berry ait eu à ce moment des rapports de nature à provoquer une imitation monétaire ; il ne reste donc plus qu'une seule provenance possible, le monnayage normand, et ici des circonstances positives viennent confirmer cette origine. Il y a tout d'abord ce fait, c'est que l'on ne trouve de colonnes cannelées que sur le temple des monnaies de Bourges et sur celui des monnaies normandes : il y a là un détail commun de fabrication qui a son importance, mais c'est principalement dans l'histoire que l'on trouvera les éléments d'appréciation les plus décisifs.

Les Normands après avoir, pendant un demi siècle, ravagé cruellement le Berry, pris et saccagé Bourges à diverses reprises, avaient fini par prendre pied dans la province. Un chef d'origine normande, Thibaud le Tricheur, comte de Blois, de Chartres et de Champagne, (922-978), après s'être successivement rendu maître de Saint-Aignan, Celles, Vierzon, Mehun, Sully et Sancerre, c'est-à-dire, de toute la partie septentrionale du Berry, menaçait Bourges de tous les côtés. Il n'est pas douteux, malgré le silence de l'histoire, que cette ville ne soit tombée à son tour en son pouvoir, car après la mort des archevêques Géronce et Laume, qui appartenaient à la maison de Déols, on voit en 955, Richard, frère de Thibaud, monter sur le siège archiépiscopal de Bourges et son neveu Hugues, fils de Thi-

baud, lui succéder en 965. Il est à croire que cette prise de possession était la conséquence d'une conquête d'un autre genre et que la domination normande s'étendait à ce moment sur Bourges où elle avait mis fin à l'influence qu'exerçait l'Aquitaine. Quoi de plus naturel, alors que les Normands étaient tout puissants dans la vicomté de Bourges, que le monnayage normand ou tout au moins le type des monnaies normandes de l'époque y ait également conquis droit de cité.

On remarquera d'ailleurs que le duc de Normandie Richard Ier (943-996), au règne duquel appartiennent les monnaies au temple semblables à celles de Bourges, était un contemporain de Lothaire (954-986), et il est à présumer que le type lotharien au temple a commencé de son vivant. On pourrait admettre aussi que les monnaies au temple du Mans, qui étaient également d'origine normande, et même celles de Saint-Martin de Tours au même type, dues peut-être au voisinage de Thibaud le Tricheur, auront été autant d'étapes du temple normand pour arriver jusqu'à Bourges.

Les légendes bilinéaires, si nombreuses au commencement du xe siècle, avaient presqu'entièrement disparu au xie. En effet, déjà rares du temps de Charles le Simple et de Raoul, plus rares encore à l'époque de Louis IV, l'atelier de Bourges serait le seul dans lequel elles auraient encore été employées sous Lothaire. Étant donné que l'on ne peut trouver l'explication de l'adoption de ce type, ni dans une tradition locale, puisque depuis le règne de Pépin II d'Aquitaine il n'était plus en usage dans l'officine, ni dans l'entrainement d'un grand courant numismatique, il faut en chercher l'origine dans un de ces

faits d'infiltration monétaire si fréquents au moyen-âge. Or, au XI[e] siècle, le type à légende bilinéaire n'existait plus que dans un seul atelier, celui de Melle où il se perpétua longtemps : c'est donc de Melle que le type a dû venir à Bourges.

Il est difficile d'ailleurs de ne pas être frappé de la complète identité de type et de poids que présentent les monnaies de Bourges à légende bilinéaire avec celles de Melle au nom de META-LLVM écrit en deux lignes : ce sont les mêmes lignes de points, la même forme de lettres, et parfois la même croisette, sans autre différence que le nom de la localité et celui du prince sous le règne duquel l'immobilisation commença dans chaque atelier.

On ne saurait douter du reste que ce ne soit à Melle plutôt qu'à Bourges que doive se trouver le point de départ de cette fabrication, car à Melle la légende bilinéaire a existé avant et après l'époque où elle s'est produite à Bourges, tandis qu'à Bourges, elle n'a été qu'un incident numismatique de courte durée.

A quelle cause attribuer cette infiltration poitevine dans la numismatique berruyère ? Est-elle le résultat d'un retour de l'influence du vieil esprit aquitain si longtemps tout puissant dans le Berry et dont toute la partie méridionale subissait encore la domination ? Jusqu'à la découverte de faits historiques susceptibles, comme pour le type au temple, de nous éclairer à cet égard, on fera sagement de ne voir dans cet événement qu'une conséquence de la faveur dont jouissaient à l'époque les produits de l'antique officine de Melle et de penser

que la raison commerciale aura seule provoqué cette imitation de type.

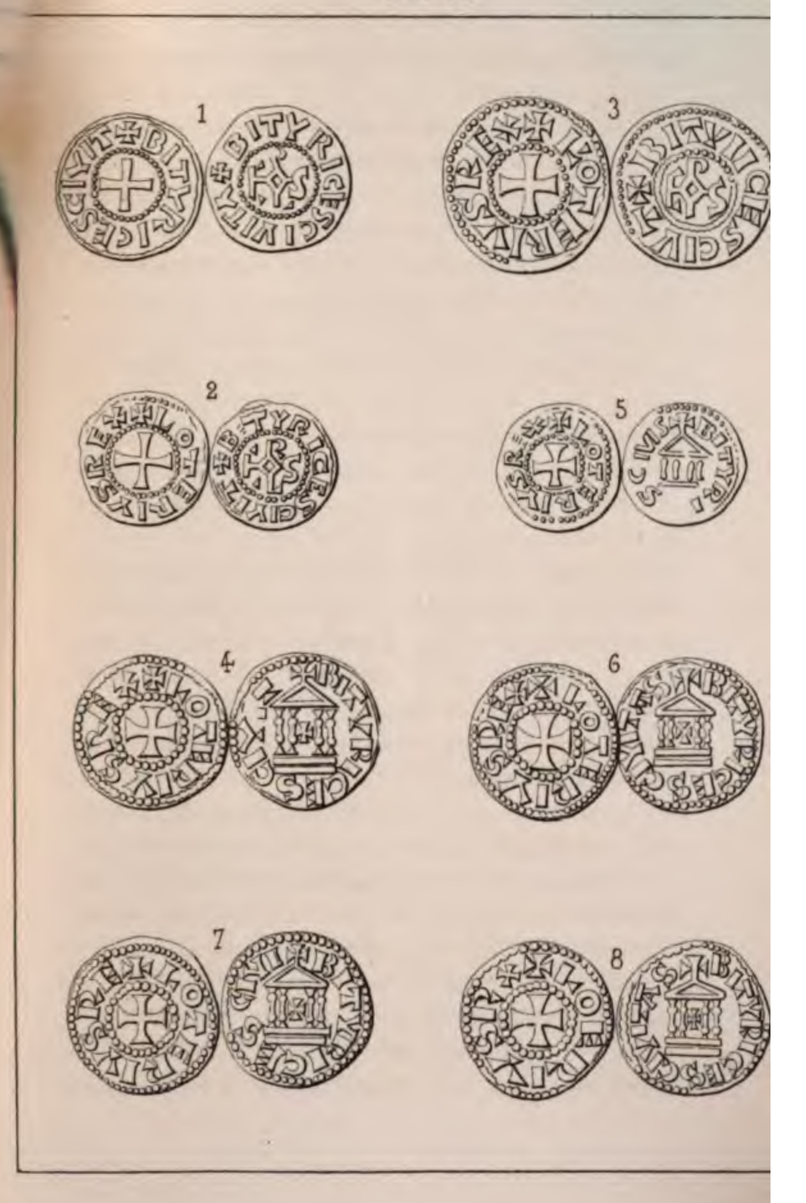
Ces divers arguments, si sérieux qu'ils puissent être, pour justifier le projet de classification qui a été proposé, trouveront une confirmation précieuse dans les constatations tirées du poids des monnaies qui m'ont été d'un si grand secours quand il s'est agi des produits de l'immobilisation carolingienne.

En effet, on se souvient que les monnaies au type impérial de Charles le Chauve étaient tombées en dernier lieu à 1gr. 25, 1gr. 24 et même 1gr. 22. Or, sous Louis VI et sous Louis VII la déperdition du poids ayant fait de nouveaux progrès, le denier en était arrivé à un gramme et même au-dessous, ce qui donne un écart de près de trente grammes.

Cette baisse ne se produisit que peu à peu, et elle peut servir pour déterminer le rang des diverses séries de l'immobilisation lotharienne. Or il résulte de nos propres vérifications que la moyenne de la première série du type au monogramme est de 1gr. 29, constituant un relèvement sensible par rapport aux dernières émissions du type impérial de Charles le Chauve. Le type au temple vient ensuite avec une moyenne de 1gr. 24, la deuxième série du type au monogramme n'a plus que 1gr. 18, et enfin le type à la légende bilinéaire 1gr. 11 seulement. Les inductions que l'on peut tirer de ces différences de poids concordent parfaitement, comme on le voit, avec celles obtenues autrement.

Il me semble difficile, pour compléter cette démonstration, de chercher des arguments sérieux dans l'étude des deux seuls dépôts monétaires que l'on

Pl. II





connaisse concernant cette époque : les dépôts de Châteauneuf et de Saint-Paul-hors-les-Murs.

J'ai déjà dit combien je trouvais insuffisantes des déductions fournies par des trouvailles dont l'une n'a pas été étudiée en totalité et dont un tiers à peine a pu être examiné, et dont l'autre a été retrouvée trop loin de notre pays pour que l'on puisse voir dans l'ensemble des monnaies qui la composaient la représentation fidèle de la circulation monétaire du Berry. Voyons cependant sous ces réserves les inductions que l'on peut en tirer.

L'enfouissement du trésor de Châteauneuf est incontestablement antérieur à celui de Saint-Paul ; or le premier renfermait des monnaies au temple et des monnaies au monogramme de la deuxième série, tandis que le second ne contenait que des monnaies au monogramme, également de la seconde série : c'est la preuve qu'au moment de la perte du second dépôt, les monnaies au temple étaient déjà disparues de la circulation et que par conséquent leur fabrication est antérieure à celle des monnaies au monogramme de la seconde série : c'est bien ce que j'ai déjà proposé en me fondant sur d'autres raisons.

Peut-on aller plus loin et essayer de déterminer à peu près l'époque où se produisirent ces diverses émissions? Bien que ce soit difficile avec le petit nombre de renseignements que l'on possède sur cette période de la numismatique berruyère, voici toutefois ce qu'à titre purement hypothétique, l'on pourrait dire à cet égard. Le type au temple étant un des résultats de la conquête normande, il a dû s'implanter à Bourges, à peu près à

et le commencement du XIe, enfin la seconde série du type au monogramme embrasserait presque les deux derniers tiers du XIe siècle. Reste en dehors le type à la légende bilinéaire pour lequel les renseignements font jusqu'ici entièrement défaut.

Telle semble avoir été pendant cent cinquante années l'histoire numismatique du Berry dans ses phases successives, reflet des événements et des révolutions traversés par la province, avec le temple normand quand la domination normande pesait sur elle, le type poitevin quand l'esprit aquitain ou plutôt l'influence du Bas-Berry où il était resté vivace, reprenait le dessus, et le monogramme, devenant comme le signe de l'indépendance de la vicomté quand celle-ci la possédait encore ou parvenait à la recouvrer. Mais que de lacunes à faire disparaître, que d'incertitudes, de points douteux à élucider pour pouvoir asseoir d'une façon définitive l'histoire d'une période monétaire dont je ne saurais aujourd'hui que tenter l'esquisse.

DESCRIPTION

I. — *Type au monogramme.* — *1re série.*

27. + LOTERIVS REX. Croix. — ℟ + BITVRICES CIVIT. Monogramme dégénéré.

Ar. Denier : 1gr. 34.

(*Mém. des Antiq. du Centre t.* VI. Bul. Num.) M. de Kersers qui a vu cette pièce, fait ressortir l'analogie qu'elle présentait avec un denier de Bourges de Louis IV

(Barthélemy, *Manuel*, n° 228. — Revue 1839, Pl. IV, n° 19. — P. d'A., Pl.. XL, n° 11.)

32. — + LOTERIVS REX en légende rétrograde. Croix. — ℟. — Mêmes légende et type.

Ar. Denier : 1gr. 25.

(P. d'A., Pl. XL, n° 12.)

L'élégance du style de ces pièces, la forme des lettres des légendes les placent incontestablement dans le voisinage immédiat du monnayage de Raoul et de Louis IV. Le poids moyen des deniers est de 1gr. 29 avec 1gr. 34, comme poids maximum, et 1gr. 25 comme minimum.

II. — *Type au Temple.*

33. — + LOTERIVS REX. Croix pattée. — ℟. — + BITVRICES CIVIT. Temple tétrastyle.

Pl. II, n° 4.

Coll. Berry. — Ar. Denier : 1gr. 28.

Il existe de nombreuses variétés de coin de ce denier consistant principalement dans la forme plus ou moins grêle des lettres et dans des diffférences d'inclinaison des S. Poids relevés : 1gr. 32, 1gr. 30, 1gr. 25, 1gr. 23, 1gr. 20, 1gr. 19, 1gr. 16.

(Berry, Pl. XX, n° 12. — P. d'A. n° 1916.)

34. — Mêmes légende et type — ℟. — + BITVRICES CIVIS. Temple tétrastyle.

Pl. II, n° 5.

Ar. Obole.

(Gariel, t. II, Pl. LVII, n° 10.)

35. — Mêmes légendes et types avec CIVITAS.

Coll. Berry. — Ar. Denier : 1gr. 28, 1gr. 27.

Pl. II, n° 6.

(Berry, Pl. XX, n° 10. — P. d'A., n° 1915. — Gariel, t. II, Pl. LVII, n° 9.)

36. — Mêmes types et légendes avec CTAS.

Ar. Obole : 0gr. 57 et 0gr. 50.

(P. d'A., Pl. XL, n° 14.)

37. — + LOTERIVS RE la croisette initiale servant d'X. Croix pattée. — ℟. — + BITVRICES CIVI. Temple tétrastyle.

Pl. II, n° 7.

Coll. Berry (1gr. 28). Un autre exemplaire 1gr.31. — Ar. Denier.

(Berry, Pl. XX, n° 13. — P. d'A., n° 1918).

38. — Mêmes types et légendes avec CIVITAS.

Ar. Denier.

(Fougère et Combrouse, n° 207). Ce denier qui faisait partie de la collection Dassy était coté *mille francs.* La découverte de Châteauneuf a fait bien baisser ces prix élevés.

39. — HLOTARIVS REX. Croix. — ℟. — ITVRICES CIVITAS. Temple.

(Combrouse, t. II, p. 36.)

40. — + LOERIVS REX. Croix. — ℟. — + BITVRICES CIVITAS. Temple tétrastyle.

Ar. Denier : 1gr. 30.

(P. d'A., n° 1920).

41. — + LOERIVS RX. Croix pattée. — ℟. — Même revers.

Pl. II, n° 8.

Coll. Berry. Ar Denier : 1gr. 17.

(Berry, Pl. XX, n° 11.)

Le module des pièces de cette série qui était de 22mm dans la série précédente n'est plus que de 20. Le poids varie entre 1gr. 31 et 1gr. 16, et donne pour vingt-et-un deniers que j'ai pesés, une moyenne de 1gr. 24. Les caractères des légendes ont une forme nouvelle, les T sont composés d'une forte barre horizontale posée sur un point triangulaire, les A sont surmontés d'une barre, les O ont l'aspect d'une circonférence parfaite, enfin la croix du champ est pattée et restera ainsi dorénavant. Ces divers changements dénotent certainement une fabrication plus récente que la première série. J'ajoute que la seule constatation de différences semblables, me paraît être la démonstration la plus éclatante que l'on puisse imaginer, de la non simultanéité des deux émissions : il est, en effet, inadmissible que des diversités aussi marquées aient pu se produire à côté l'une de l'autre, à la même époque et dans la même localité.

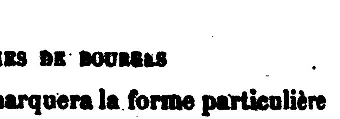
III. — *Type au monogramme. — 2ᵉ série.*

42. — + LOTERIVS REX. Croix légèrement pattée. — ℟. — + BITVRICES CIVIT. Monogramme dégénéré par KPIS.

Pl. III, nº 1.

Coll. de Kersers. — Bill. Denier : 1gr. 27.

Je ne range pas cette pièce dans la première série du type au monogramme, mais dans la seconde série, à cause des signes d'une fabrication de basse époque dont elle offre manifestement tous les caractères. Toutefois, en raison de son affinité avec les monnaies de la première série, il y a lieu de placer ce denier en



tête de la seconde. On remarquera la forme particulière du T de LOTERIVS qui ressemble à une croisette incomplète : cette forme se retrouvera sur les n°s 43, 45 et 46.

43. — Mêmes légendes et types avec le T du droit de forme ordinaire.

Bill. Obole.

(Combrouse et Fougère n° 371. — Revue 1837, Pl. VIII n° 19. — P. d'A. Pl. XL n° 13.)

Sur l'obole décrite par la Revue et reproduite par Poey d'Avant, on fait figurer au 2e canton de la croix du droit, une crosse sur laquelle on a beaucoup disserté et que l'on a considérée comme la preuve de l'existence du monnayage ecclésiastique. On n'a pas pris garde que ce signe ecclésiastique se trouvait justement placé sur un spécimen du monnayage laïque puisqu'il porte un monogramme. L'explication donnée ne soutient donc pas l'examen ; peut-être, d'ailleurs, s'agit-il tout simplement d'un renflement du métal produit par le coin du revers.

44. — + LOTERIVS (E lunaire) REX. Croix.

℟. — + BITVRICES CIVIT. Monogramme carolingien dégénéré.

Ar. Denier : 1^{gr}. 04.

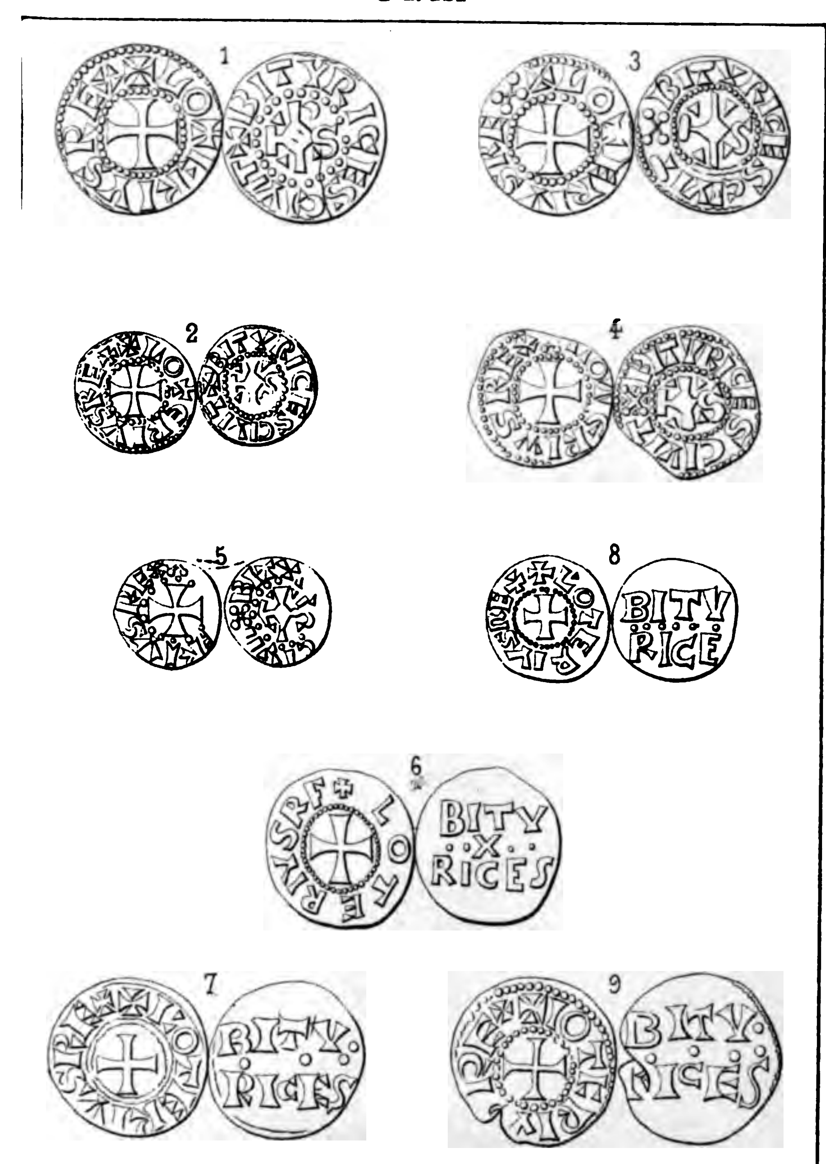
(De Longperier, Coll. Roussseau, n° 538).

45. — + LOTERIUS (E lunaire) REX. Croix pattée. — ℟. — + BITVRICES CIVIT. Monogramme carolingien dégénéré,

Pl. III, n° 2.

Cabinet de France. — Bill. Obole : 0^{gr}. 61.

Pl. III



46. — + ... REX (E lunaire). Monogramme. — ℟........ RIGA. Croix cantonnée de 3 points.

Cabinet de France. — Bill. — Obole.

(P. d'A., n° 1910).

Je reproduis cette pièce sur la foi de Poey d'Avant, mais je dois déclarer queje n'ai pu la retrouver dans les cartons de la collectiou de la rue Richelieu. J'ai d'ailleurs les doutes les plus sérieux sur son authenticité : L'interversion du monogramme et de la croix, le cantonnement anormal de cette dernière, enfin la forme BITVRICA qui ne commença à se montrer sur les monnaies que sous Louis VI, justifient, je crois, ma défiance.

47. — + LOTERIVS REX. (X bouleté). Croix pattée. — ℟. — X (X bouleté) BITVRICES CIVIT. Monogramme carolingien dégénéré.

Pl. III, n° 3.

Coll. Berry. — Bill. Denier : 1gr. 27.

(Berry, Pl. XX n° 9. — P. d'A., n° 1921. — Gariel, t. II. Pl. LVII, n° 7.)

On voit apparaître sur ce denier l'X bouleté qui termine la légende du droit et au revers remplace la croisette initiale. Sur le n° 44 on se rend aisément compte de l'origine de ce signe particulier : On avait commencé par placer à la fin de la légende quatre besants en carré, qui réunis dans la suite par deux traits en croix, formèrent l'X bouleté qui se conservera jusqu'à Louis VII dans le monnayage de Bourges.

48. — + LOTERIVS (E lunaire) REX. Croix pattée. — ℟. — BITVRICES CIVIT. Monogramme carolingien dégénéré.

Pl. III, n° 4.

Cabinet des médailles. — Bill. Denier : 1gr.

L'X bouleté a entièrement pris la place de la croisette au droit comme au revers.

49. — Mêmes types et légendes.

Pl. III, n° 5.

Coll. Berry. — Bill. Obole : 0gr. 49.

Le poids moyen de six deniers de cette série n'est plus que de 1gr. 18, variant entre 1gr. et 1gr. 27. Les progrès de la décadence du style sont visibles, et dénotent incontestablement une fabrication postérieure à celle des séries précédentes. C'est ce que pensait aussi M. de Longperier, quand il fixait à une cinquantaine d'années après Lothaire l'époque de l'émission du denier décrit sous le n° 42.

IV. — Type à la légende bilinéaire.

50. — + LOTERIVS RF. Croix pattée. — ℟. — BITV — RIGES en deux lignes séparées par une rangée de quatre points ayant un X ou une croisette au milieu.

Pl. III, n° 6.

Ar. Denier.

(Leblanc, *Traite des monnaies*, t. I, p. 148. — Fougères et Combrouse, n° 203. — Gariel, t. II, pl. LVI, n° 5.) — Fougères et Combrouse, auxquels Gariel a emprunté la description de ce denier, l'avaient à leur tour puisée dans Leblanc où il est donné avec la légende LOTERIVS et non LOTARIVS. Il convient donc de rétablir la version primitive qui est d'ailleurs la forme habituelle. La croix du droit était pattée dans Leblanc; il faut

également lui rendre cette forme méconnue par les auteurs qui ont reproduit cette face après lui.

51. — + L'OTERIVSRE + Croix ordinaire. — BITV· — RICES, en deux lignes séparées par une rangée de quatre points.

Pl. III, n° 7.

Cabinet des médailles. — Bill. Denier : 1gr. 09.

52. — + Mêmes légendes et types.

Pl. III, n° 8.

Cabinet des médailles. — Bill. Obole : 0gr. 40.

(Gariel, t. II Pl. LVII, n° 11.)

53. — Même droit. — BITV — RICE en deux lignes séparées par une rangée de six points.

Bill. Obole.

(P. d'A., Pl. XL, n° 9.)

54. — + IOTERIVS RE +. — Croix ordinaire. — BITV· — RICES en deux lignes séparées par une rangée de quatre points.

Pl. III, n° 9.

Coll. de Kersers. — Bill. Denier : 1gr. 14.

J'ignore si ce denier est le même que celui dont M. de Kersers a donné la description avec le poids de 1gr. 06 dans son premier Bulletin numismatique (*Mém. Soc. Ant. du Centre*, t. I) comme provenant des fouilles de l'ancienne église de l'Oratoire.

Je n'ai pu vérifier le poids que de deux deniers, celui du n° 51 qui ne dépasse pas 1gr. 09, et celui du n° 54 qui pèse 1gr. 14 : C'est donc une moyenne de 1gr. 11, sensiblement inférieure au poids des autres séries lotha-riennes. Toutefois, il serait impossible de se baser uniquement sur un aussi petit nombre de constatations

pour assigner aux monnaies à la légende bilinéaire la dernière place dans le monnayage des vicomtes, si le style des pièces, la décadence manifeste de leur fabrication, l'abaissement de plus en plus grand du titre ne justifiaient d'ailleurs cette fixation. Les monnaies à la légende bilinéaire ont tous les caractères d'une extrême décadence, il était difficile au monnayage des vicomtes de tomber plus bas et il était temps que l'atelier de Bourges passant avec la seigneurie dans des mains plus puissantes, vît régénérer sa fabrication.

BULLETIN NUMISMATIQUE

(N° 16.)

Par MM. DE KERSERS, BERRY, PONROY

GAULOISES

Nous avons eu occasion de voir une petite collection de monnaies gauloises recueillies aux environs de Levroux (Indre). Elle comprend une monnaie d'argent, 12 monnaies de bronze à types reconnaissables, 11 pièces informes ou méconnaissables. En voici le catalogue.

1. Tête nue à gauche dans un cercle de grenetis. — ℟. Cheval galopant à gauche; dessus un oiseau (une grue?); dessous un annelet centré, ou la partie supérieure d'un vase à couvercle. Arg. 1 ex.

Cette pièce est à rapprocher de celles inscrites au Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale de Muret sous les nos 4,070 et 4,091. Le revers peut aussi être rapproché de la pièce n° 9 de notre bulletin n° 3, IIIe volume.

1 ex.

2. Tête barbare à gauche. — ℞. Cheval galopant à gauche; dessous un annelet et la légende ..BVDOS. Br. (Cfr. Cat. Muret, n° 4,154).. 1

3. Tête barbare. — ℞. Cheval ailé se cabrant à droite, à grosse tête; dessous S couché ou serpent. Br.

C'est le revers du n° 4,216 du Catalogue Muret avec le symbole du n° 4,230. Ces revers sont attribués par Muret aux Bituriges.

4. 5. — Tête à lèvres globuleuses à droite. — ℞. Cheval à long cou très relevé à gauche. Br.. 2

6. Tête à grosses boucles à droite, à œil globuleux, frappée d'une façon très excentrique, dans un cercle de grenetis. — ℞. Cheval galopant à droite dans un cercle de grenetis; un point au-dessus du cheval et un autre au-dessous; bien frappé........................ 1

7. 8. Tête à grosses boucles. — ℞. Cheval galopant à gauche; grossière et fruste. Une autre pièce au même type dégénéré........ 2

9. Tête confuse. — ℞. Cheval ailé à droite, la queue en S............................ 1

10. Tête casquée à gauche. — ℞. Taureau cornupète à droite. La rencontre très fréquente sur notre sol de pièces à ce type pur ou dégénéré (Cfr. Bul., num., n° 2, n°s 14 et 15), ne permet pas de douter qu'elles n'en soient originaires.. 1

9

9 ex.

Toutefois il est à remarquer que le catalogue de Muret n'en signale pas dans les Bituriges du cabinet de France. Elles se distinguent de celles que Muret attribue aux Leuques et catalogue sous le n° 9,154, en ce que les pièces Bituriges n'ont point de fleuron devant la bouche. Un des caractères distinctifs de nos pièces est l'extrême saillie de la tête qui permet de les distinguer de toutes autres, même en leur état de dernière dégénérescence et d'usure.

11. Tête à gauche à grosses boucles. — ℟. Aigle éployée, la tête à gauche. Br. (Cat. Muret, 6,170. Carnutes.).................. 1

12. Dégénérescence du même type........ 1

13. Tête barbare à gauche. — ℟. Trois saillies ascendantes, peut-être les branches d'une lyre ou d'un luth........................ 1

Onze autres potins coulés, dégénérescences des types ci-dessus, frustes et méconnaissables................................ 11

23

Ainsi qu'on peut le voir en se reportant à nos précédents bulletins, l'aspect de cette collection d'origine locale confirme nos observations personnelles sur notre numismatique gauloise biturige, telle qu'elle résulte de l'étude des provenances.

Nous avons recueilli les pièces suivantes :

1. Tête à grosses boucles de cheveux à gauche. —

℞. Cheval galopant à droite, patine vert clair. Pot .... 1 ex.

2. Droit peu saisissable. — ℞. Cheval galopant à gauche, frappé d'une façon très excentrique, monnaie se rapprochant du groupe ABV DOS 1

3. Cheval très cambré grossier à droite. — ℞. Cheval à longues jambes à droite ; dessus rouelle à quatre rayons.................. 1

4. Tête casquée à gauche — ℞. Taureau cornupète à droite........................ 1

5. Tête à gauche.— ℞. Aigle éployée à gauche dans un cercle de grenetis.............. 1

ROMAINES

1. Tête de Rome à droite. — ℞. Les Dioscures galopant à droite. Arg. Trouvée près de Levroux.

2. ANT. AVG. Galère. Exergue IIIVIR. REIP. — ℞. LEG. XII. Enseigne surmontée d'une aigle éployée entre deux trophées. Arg. Même provenance.

On sait combien les pièces consulaires sont rares sur notre sol et pour cette cause nous signalons celles-ci.

ROYALES

M. Berry a recueilli un piéfort d'un denier tournois, au sujet duquel il nous communique la note suivante :

Chacun sait ce que c'est qu'un piéfort. Boizard nous dit, dans son traité des monnaies, qu'à chaque changement et nouveau pied de monnaie, on frappait des



BERTHAUD, PHOTO., PARIS

deniers forts ou pieds forts pour servir de patron et de modèle de la monnaie qui devait avoir cours et pour en tenir toujours le pied fort. Chaque piéfort devait être le quadruple de chaque pièce de la monnaie ayant cours[1]. Les officiers de la cour des monnaies jouissaient du droit de piéfort et recevaient chacun une pièce du même type de la monnaie que l'on devait fabriquer. Mais d'autres personnes devaient aussi en recevoir. Ainsi, dans une ordonnance du 28 décembre 1355, le roi Jean, après avoir promis de faire très forte monnaie, ajoute : « Des dites monnaies, les archevêques, évêques, chapitres cathédraux et des nobles plus notables en chacune citée, auront un étalon ou un patron, afin que le poids ou loy ne leur puisse être muée, ni changée, etc. »

A quelle époque remonte l'usage des piéforts? N'ayant pas à notre disposition les anciennes ordonnances relatives au monnayage, nous n'avons pu en rechercher l'origine. Hoffman, dans ses monnaies royales de la troisième race, n'en décrit pas avant Philippe IV et termine ainsi la notice qui précède la description des monnaies de ce roi : « Ce qui nous intéresse particulièrement, c'est l'apparition des patrons en plomb et des piéforts, ces pièces d'essai qui ont dû servir de modèles aux monnayeurs et dont l'usage s'est perpétué jusqu'à Louis XIV. »

Or, nous venons de rencontrer un piéfort d'un denier tournois qui en fait remonter l'usage avant Philippe-le-Bel et dont voici la description :

1. Boizard écrivait en 1692.

PHILIPVS REX. Croix. — ℞. TVRONVS CIVIS. Châtel tournois. Poids 5 grammes. Il est un peu usé. (Fig. 1 de la planche.)

Le mot PHILIPVS, écrit par un H romain, les lettres grasses et un seul P, placent notre pièce avant Philippe IV et nous l'aurions volontiers attribuée à Philippe-Auguste, mais la légende du revers portant TVRONVS CIVIS et non CIVI, la rejette après Louis IX[1]; c'est donc à Philippe III que nous la classons.

Que ce piéfort soit de Philippe II ou de Philippe III, il est incontestablement antérieur à Philippe-le-Bel et en fait ainsi remonter l'usage avant 1285. Il est donc intéressant et mérite d'être signalé.

M. Ponroy nous a communiqué la note suivante :

Nous signalerons, sans les décrire, étant donné leur intérêt secondaire, un assez grand nombre de monnaies découvertes récemment dans le canton de Saint-Martin-d'Auxigny.

Ce trésor, qui a été vendu à diverses personnes et qu'il ne nous a malheureusement pas été donné d'examiner dans son ensemble, se composait d'environ six cents pièces en argent, royales françaises, seigneuriales, et étrangères.

Les monnaies qui en forment la plus grande partie étaient celles de Jean II le Pacifique de Brabant, 1294-1312. Les gros tournois de Louis IX, 1226-1270 ; et ceux de Philippe III et de Philippe IV y tenaient aussi une place importante.

1. Voir pour le classement des deniers tournois, le travail de M. Gariel sur le trésor de Sierk.

Nous mentionnerons en outre les types suivants, rencontrés à quelques exemplaires :

Avignon : Clément VI, 1342-1352.
Id. Innocent VI, 1352-1362.
Hainault : Guillaume II, 1337-1345.
Marguerite II, 1345-1356.
Provence : Jeanne de Naples, 1343-1352.
Sol couronnat.
Louis le Jeune, 1347-1382.
Sol couronnat.

Aragon : Pierre IV, 1336-1387 : + PETRVS : DEI : GRACIA. Buste couronné à gauche ; sur la poitrine croix ou T. — ℟. CIVI - TASB — ARCH — NONA. Grande croix pattée coupant la légende, cantonnée au 1er et 4e canton d'un grand anneau, au 2e et 3e de trois points en triangle. Arg. Poids : 278cg. Très bonne pièce.

Enfin un certain nombre de gros blancs de Jean-le-Bon dits *compagnons*, frappés suivant un édit royal du 23 avril 1360.

Et quelques esterlins frappés à Londres et à Canterbury.

L'enfouissement du trésor aurait donc eu lieu au plus tôt après 1360. Nous avons ainsi pour les pièces de Louis IX une circulation de près d'un siècle, ce qui peut sembler très long et assez surprenant. Mais on sait de quelle faveur ont joui longtemps les excellentes monnaies de saint Louis et on s'explique qu'elles aient été

thésaurisées et gardées avec soin pendant plusieurs générations.

Quoi qu'il en soit, nous avons pris des informations près du premier acquéreur, personne absolument digne de foi, et il nous a été affirmé que toutes les pièces dont nous venons de parler proviennent de la même trouvaille.

MEREAUX

M. H. Ponroy a recueilli un mereau du chapitre de Mehun-sur-Yèvre dont le revers diffère de celui publié par M. Berry, page 16 et pl. II, du *Bulletin du Comité diocésain*.

Au droit : HEC : EST : REGINA : VIRGINVM. Sainte Vierge nimbée et couronnée tenant l'enfant Jésus sur le bras droit et accostée des lettres A, A, peut-être les initiales du mot AVE. — ℟. + ECA : BE : MARIE : DE : MAGDVNO. Dans le champ la lettre N, ou plutôt le chiffre II, dont le graveur a réuni les hastes par une ligne oblique allant du sommet de la première au pied de la seconde. Au milieu de cette ligne un point.

Il est d'ailleurs à remarquer que sur le mereau décrit par M. Berry et sur un autre que nous possédons, et portant le chiffre XII, une ligne oblique semblable réunit également les hastes du chiffre II, et cette particularité semble bien indiquer que nous nous trouvons ici en présence d'un chiffre et non d'une lettre.

Les lettres, majuscules gothiques, se rapportent à la deuxième moitié du XVe siècle (fig. 2).

SPHRAGISTIQUE

M. le comte Raymond de La Guère a recueilli une matrice de sceau ogivale, longue de 0 m. 39, large de 0 m. 245, munie à l'arrière d'une nervure saillante renflée à une extrémité. Le sceau porte la légende : ✠ S. PRIORIS SCI GERVASII. Dans le champ est un animal passant, à tête humaine de profil, coiffée d'un bonnet et le menton terminé par une barbe en pointe. L'A est à branches égales avec longue barre supérieure ; l'E est lunaire et fermé. Ce sceau paraît être du XIIIe ou du XIVe siècle : il peut appartenir à l'abbaye Saint-Gervais, de Paris. Il existait une autre abbaye de Saint-Gervais, au Mans (fig. 3).

Le même collègue a trouvé une autre matrice de sceau, de forme à peu près semblable, longue de 0 m. 040, large de 0 m. 025. Le renflement de la nervure postérieure est au milieu ; légende : ✠ S. FRIS ALGISII DNI PP PENITENTIARII. *Sigillum fratris Algisii domini [prepositi (?)] penitentiarii.* L'F initial est douteux et pourrait être un P ; il existe des traits abréviatifs sur l'N de DNI, sur les deux P, sur le deuxième E de *penitentia.* Dans le champ, un moine vêtu d'une robe et d'un manteau à capuchon lève de la main droite une poignée de verges sur un personnage plus petit, placé devant lui. Cette seconde figure est nue, les genoux fléchissants, les mains jointes dans l'attitude de la supplication. Les E sont lunaires et non fermés, les A ont les hastes très droites et leur barre supérieure ne

fait pas saillie sur les côtés. Nous le plaçons au XIVe siècle, mais nous ne proposons aucune attribution (fig. 4).

Même possesseur : Matrice de sceau circulaire de 0 m. 043 de diamètre, maintenue en arrière par une bande plate, munie au milieu d'une bélière verticale mince trilobée, percée d'un trou. Légende : SIGILUM NOBILIS IACOBUS D CERCA. *Sigillum nobilis Jacobus de Cerca.* Dans le champ, écu à la partie supérieure arrondie, et à la partie inférieure très aiguë. Cet écu est accosté en chef, en pointe, à dextre et à senestre de quatre autres petits écus de même forme. Le grand écusson est palé de sept pièces. Les petits écus sont tous semblables au grand et chargés d'une fasce. Ce sceau, dont la légende est en majuscules gothiques, paraît du XIVe siècle (fig. 5).

Autre sceau ogival long de 0 m. 054, large de 0 m. 034 ; en arrière nervure relevée et percée à une extrémité.

S. PRIORIS PRIORATVS DE CASTRONOVO. Dans le champ la Sainte Vierge portant l'enfant Jésus sous un petit arceau ogival ; à droite et à gauche deux édifices, percés chacun au bas de deux arcades trilobées et surmontés d'un clocher ; au-dessous écu chargé de trois fusées. Dans le champ, aux angles supérieurs de l'écu, deux étoiles ; autour de la Vierge le fond est quadrillé. La légende est enfermée entre deux traits, les mots sont séparés par deux points ; les E sont lunaires et fermés, les T arrondis par le bas ; à la suite

de la légende sont trois palmes ; la gravure est faible et fatiguée (fig. 6).

Ce sceau, que l'on peut attribuer au XIVe siècle, a été trouvé dans les fouilles faites sous le couvent des Augustins de Bourges en 1889-1890, et a été recueilli par M. Berry. Comme le prieuré de Châteauneuf-sur-Cher était sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, rien ne nous prouve que ce sceau doive lui être attribué. Il n'a du reste point de rapport avec celui publié par la Société de Numismatique en 1875 et signalé dans la *Statistique monumentale du Cher* (IIIe vol., p. 277).

Sceau circulaire, de 0 m. 039 de diamètre. La matrice est munie d'une bélière plate verticale trilobée et percée. Autour est la légende : SEEL MAISTRE JEHAN SALAT. Cette légende, contenue entre deux filets, n'occupe à vrai dire que trois côtés du circuit, laissant libre la partie supérieure du flan. Elle est en minuscule gothique et convient absolument à Jean Salat, qui fut maire de Bourges en 1504.

Mais tout le champ de la matrice est occupé par un énorme écusson qui étend ses angles supérieurs jusqu'au filet du dehors. Cet écu est écartelé au premier et quatrième (d'azur), au chevron (d'or), au chef (de même), au deuxième et troisième (d'argent), à la hure de sanglier (de sable), au chef (d'azur), chargé de trois merlettes (d'or). C'est à La Thaumassière que nous empruntons l'indication des émaux qui n'existe pas dans la gravure. C'est à lui aussi que nous empruntons la qualification de *merlettes* pour les oiseaux du dernier

chef, qui ont sur le cachet des pieds et des becs et qui ainsi seraient plutôt des *cannettes*. Au-dessus de l'écusson, une palme double occupe le segment supérieur.

Les premières armes sont bien celles des Salat, mais les secondes sont celles de Pierre Boju, receveur des aydes et gabelles en Berry, échevin de Bourges en 1616. Il faut donc voir dans cet écu la trace d'une alliance entre les Salat et les Boju, mais, la noblesse de ces derniers ne remontant qu'à 1616, il est probable que leurs armoiries datent de cette époque ou ne sont guère antérieures.

Et, en effet, un examen, même sommaire, permet de reconnaître la profondeur inusitée de la gravure du grand écu; celui-ci en outre déborde le cercle qui devait limiter primitivement le champ; il coupe ce cercle d'une façon brutale; enfin sa forme large du bas n'a pas l'élégance des écus du XVIe siècle à son début. Il faut donc y voir une retaille à l'aide de laquelle un membre de la famille Salat a approprié à son usage, au XVIIe siècle, le sceau de son aïeul en en respectant la légende. La modification est ici facile à établir et utile à signaler; elle peut mettre en garde contre une des nombreuses altérations que l'on a parfois chance de rencontrer (fig. 7).

Ce sceau appartient à M. Pierre Dubois de la Sablonnière.

OBJETS

DU

DERNIER AGE DU BRONZE

ET DU PREMIER AGE DU FER

DÉCOUVERTS EN BERRY

Plusieurs des archéologues qui ont apprécié depuis un tiers de siècle les récits de Tite-Live sur les migrations gauloises au sixième siècle avant notre ère, ont émis comme une assertion indiscutable et regardé comme un fait certain l'absence dans le centre de la France des armes et des objets qui se rencontrent en grand nombre dans la Haute-Italie et dans la vallée du Danube. Ces objets, auxquels la station de Halstatt, où ils sont en abondance, a donné son nom, appartiennent à la première époque du fer, succédant immédiatement au dernier âge du bronze.

Or, depuis quelques années, la Société des Antiquaires du Centre, comprenant le haut intérêt de cette question, tant pour l'histoire générale de l'Europe que pour celle du centre de la Gaule en ces temps obscurs, a observé avec soin les objets contemporains révélés en Berry par des rencontres fortuites ; elle a fait quelques recherches directes ; d'autres fouilles plus

nombreuses ont été faites par plusieurs de ses membres à leurs frais personnels.

Ces observations ont mis au jour une quantité notable d'armes et ustensiles appartenant à ces deux époques et trouvés sur des points très divers. Ces découvertes fournissent évidemment aux études historiques une donnée nouvelle et mettent à néant l'argumentation qui s'appuyait sur leur absence. La Société croit donc devoir leur donner la plus grande publicité.

Dans ce but, elle fait figurer dans le tableau ci-après l'indication sommaire des objets appartenant au dernier âge du bronze et au premier âge du fer dit *Halstattien*. Les lieux où ont été rencontrés les premiers figurent en rouge sur la carte ci-jointe; ils sont au nombre de quatorze. Les stations qui ont donné les seconds, au nombre de vingt-et-une, y sont indiquées en vert. Tous les vestiges gaulois antérieurs ou postérieurs à ces deux époques ont été systématiquement omis.

D'ailleurs les observations que nous résumons ne remontent guère qu'à une vingtaine d'années et ne peuvent embrasser qu'une très minime partie des richesses de la région; car de *très nombreux tumulus* ont été détruits en tout temps sans qu'on ait tenu compte de ce qu'ils renfermaient, et *un très grand nombre de tumulus sont encore inexplorés*.

Il est à remarquer que ces objets, divers de forme et d'âge, ont été trouvés dans des sépultures multiples. Ils indiquent donc un usage persistant et général, répandu dans toute la contrée, et écartent l'hypothèse d'une migration rapide et d'une invasion soudaine.

1re Série. *Dernière époque du bronze.*

1. Graçay (Cher). Huit haches de bronze à ailettes recourbées et un lingot, trouvés ensemble. (Musée de Bourges.)
(*Antiquaires du Centre*, t. XVII, p. 11 à 14.)

2. Villatte, commune de Neuvy-sur-Barangeon (Cher). Cachette de fondeur comprenant 628 objets entiers ou en fragments, de la dernière époque du bronze, contemporains des habitations lacustres et de la station de Larnaud, notamment un moule de haches à ailettes, des haches à douille, des fragments d'épées de bronze et quelques parcelles de fer. (Musée de Saint-Germain.)
(*Ant. du Centre*, t. XIII, p. 1 à 73.)

3. Lazenay, canton de Lury (Cher). Épingle en bronze à tige renflée, terminée par un bouton à la tête et traversée par treize disques en bronze; des analogues se trouvent accompagnées d'épées de bronze et dans des stations lacustres. Trouvée par M. Guillard, de Lazenay.
(*Hist. et Stat. monum. du Cher*, Ve vol., *canton de Lury*, p. 212 et Pl. II, fig. 1.)

4. Dun-sur-Auron (Cher). Épée de bronze trouvée par M. de Goy père; lame aiguë; soie réduite à une simple amorce; deux rivets à la partie supérieure de la lame. (Collection de Lachaussée.)
(*Antiq. du Centre*, t. XIV, p. 10.)

5. BOURGES. Épée de bronze trouvée près de la ville et acquise des mains d'un fondeur par M. Charmeil; brisée en trois tronçons; incomplète; longueur actuelle, 0 m. 59. (Musée de Bourges.)
(*Antiq. du Centre*, t. VIII, p. 3.)

6. ASNIÈRES-PRÈS-BOURGES. Épée de bronze à laquelle il manque l'extrémité de la soie et la pointe. Longueur totale, 0 m.675; de la soie, 0 m.095. (Musée de Bourges.)
(*Ant. du Centre*, t. VIII, p. 3.)

7. BOURGES. Épée de bronze trouvée dans les marais tourbeux des Prés-le-Roi, au nord de la ville; lame dite en langue de carpe; soie plate et ondulée; longueur totale, 0 m. 65; longueur de la soie, 0 m. 098. Appartenait en 1886 à feu le docteur Sarrazin qui a raconté les circonstances de sa découverte dans ses *Contes d'Alsace* (Paris, Berger-Levrault, p. 330.)
(*Ant. du Centre*, t. XVII, p. 33.)

8. LA CHAPELLE SAINT-URSIN (Cher). Épée de bronze recueillie en 1874, au lieu dit la *Fontaine-des-Morts;* intacte; lame ondulée; poignée de bronze fixée à la lame par deux forts rivets de bronze. Longueur totale, 0 m. 663; de la poignée, 0 m. 098. Appartient à M. Mater.
(*Ant. du Centre*, t. VIII, p. 4 et 5.)

9. SAINT-AOUSTRILLE, près Issoudun (Indre). Épée de bronze brisée en quatre tronçons, trouvée dans un tumulus, avec un bracelet de bois et des poteries lacustres;

la pointe manque. Longueur actuelle, 0 m. 56 ; complète, elle devait avoir 0 m. 67 ; longueur de la soie, 0 m. 105 ; accompagnée d'une bouterolle en bronze en forme de V à branches saillantes et aiguës, d'une largeur totale de 0 m. 125. Appartient à la Société des Antiquaires du Centre.

(*Ant. du Centre*, t. XVII, p. 16.)

10. *Id.* Épée en bronze complète ; longueur totale, 0 m. 66 ; longueur de la soie, 0 m. 118 ; accompagnée d'une bouterolle de bronze en demi-cercle, de 0 m. 083 de diamètre. Appartient au Musée d'Issoudun.

(*Même publication.*)

11. *Id.* Épée en bronze complète ; longueur totale, 0 m. 69 ; longueur de la soie, 0 m. 112. Appartient à M. J. Dardeau, à Issoudun.

(*Même publication.*)

12. Déols (Indre). Épée de bronze très complète à pointe angulaire. Longueur totale, 0 m. 782 ; de la soie, 0 m. 111. Appartient à M. Creusot, directeur de l'Enregistrement et des Domaines, à Châteauroux.

(*Ant. du Centre*, t. XVII, p. 32.)

13. Bourges. Bouterolle de fourreau d'épée, en bronze, en forme de V, à longues branches aiguës, de provenance locale, mais non précisée. Largeur totale 0 m. 135. (Musée de Bourges.)

(Citée par John Evans, *L'âge du bronze*, p. 300.)

14. BOURGES. Poignée en bronze, à antennes, d'un petit poignard de même métal. Longueur, 0 m. 10. (Collection Alph de La Guère.)

(*Inédite.*)

2e SÉRIE. *Premier âge du fer.*

1. CHANTELOUP, commune de LUNERY (Cher). Épée en fer ; poignée ondulée à rivets de bronze ; lame en feuille de sauge, à crans, arête médiane ; longueur totale, 0 m. 59 ; de la soie, 0 m. 12. Découverte en 1887. (Musée de Bourges.)

(*Lectures de la Sorbonne* 1887. *Ant. du Centre*, t. XV, p. 29.)

1bis *Id.* Rasoir en bronze ovale trouvé avec l'épée précédente. (Musée de Bourges.)

(*Même publication*)

2. BOURGES. Rasoir en bronze, en forme de croissant, trouvé aux environs de Bourges. (Collection Alph. de La Guère.)

(*Inédit.*)

3. DUN-SUR-AURON (Cher). Épée en fer trouvée par M. Moreau aux Gironnets, près de Dun-sur-Auron, en deux morceaux ; soie plate ondulée, rivets en bronze ; lame en feuille de sauge, à crans ; longueur totale, 0 m. 64 ; de la soie, 0 m. 12. Appartient à M. Moreau.

(*Stat. monumentale du Cher*, IVe, vol., p. 85, et *Ant. du Centre*, t. XV, p. 33.)

4. **Vornay** (Cher). Épée en fer trouvée dans un tumulus par M. de Goy ; soie plate à trois rivets de bronze ; lame ondulée à crans; longueur totale, 0 m. 685 ; de la soie, 0 m. 09. Appartient à M. de Goy.

(*Ant. du Centre,* t. X, p. 78.)

5. **Chateauneuf-sur-Cher** (Cher). Épée à soie plate trouvée dans un tumulus à Font-James, en 1889, au milieu d'un groupe d'autres tumulus ; soie plate ondulée, rivets de bronze ; lame ondulée à crans. Les trois rivets de la soie manquent. Longueur actuelle, 0 m. 75. (Musée de Bourges.)

(*Inédite.*)

6. **Lazenay près Bourges.** Épée en fer dite des Fertisses, trouvée à Lazenay près Bourges. Soie plate ondulée à quatre rivets de fer; longueur totale, 0 m. 83. Appartient à M. Charles de Laugardière.

(*Ant. du Centre*, t. III, p. 8.)

7. **Sainte-Montaine** (Cher). Épée en fer trouvée dans un tumulus par M. le comte Raymond de La Guère ; soie plate à rivets de fer ; restes d'une poignée en bois ; lame ondulée à crans, pointe angulaire et forte nervure suivant l'axe ; brisée en plusieurs fragments, mais complète. Longueur totale, 1 m. 10; de la soie, 0 m. 12. Appartient à M. de La Guère.

(*Inédite.*)

8. **Meslon**, commune de **Coust** (Cher). Poignard en fer à lame ondulée et rivets de fer ; imité des poignards



en bronze; trouvé dans un tumulus, accompagné de débris d'épée en fer, par M. de Goy, à qui il appartient.
(*Ant. du Centre*, t. XV, p. 48.)

9. Ineuil (Cher). Hache en fer, creuse, copiée sur les haches en bronze du dernier type et devant ainsi être attribuée au premier âge du fer, accompagnée d'un bracelet à globules fixés sur un fil de bronze. Trouvée dans un tumulus à Ineuil près Lignières (Cher). (Musée de Bourges.)
(*Ant. du Centre*, t. XIII, p. 94.)

10. Le Creuzet, commune de Coust (Cher). Torques à globules fixés sur un fil de bronze, analogue au précédent; trouvé dans un tumulus. Appartient à M. de Goy, qui l'a trouvé.
(*Ant. du Centre*, t. XI, p. 35.)

11. *Id.* Torques de fer et bijoux de bronze, trouvés dans le tumulus n° 2. Même origine.
(*Ant. du Centre*, t. XIV, p. 19.)

12. *Id.* Tumulus n° 3. Bracelet terminé par des boutons demi-cylindriques transversaux analogues à ceux des stations lacustres. Même origine.
(*Ant. du Centre*, t. XIV, p. 20.)

13. Bouzais, *près Saint-Amand* (Cher). Deux bracelets de bronze identiques à ceux du tumulus n° 2 du Creuzet; autre bracelet terminé par deux boutons

grossièrement sphériques et martelés ; deux torques ; débris informes de fer trouvés dans deux tumulus.

(*Renseignements fournis par M. de Saint-Venant.*)

14. Mazières-lès-Bourges. Grande fibule à disque, analogue à de nombreux spécimens du Piémont et du Tyrol. Appartient à M. de Goy.

(*Ant. du Centre*, t. XIV, p. 14.)

15. Bourges. Saint-Célestin. Aiguière en bronze à bec relevé, à laquelle manque l'anse, trouvée en 1849 auprès du Séminaire Saint-Célestin, avec des torques et divers autres ornements de même métal. Envoyée par son propriétaire, M. de Girardot, à l'Exposition universelle de 1867, elle figurait dans la galerie de l'histoire du travail et dans le catalogue sous le n° 767 avec la mention « style étrusque antérieur à l'ère chrétienne ».

(Mentionnée *Ant. du Centre*, t. V, p. 48.)

16. Prunay, commune de Morthomiers (Cher). Œnochoë en bronze, trouvée dans un tumulus en 1880, à bec relevé, à anse fixée par trois rivets et terminée au bas par une palmette à sept branches, surmontée de trois paires de spirales superposées et de mouvement contraire. Hauteur, 0 m. 24 ; — diamètre à la base, 0 m. 08. (Musée de Bourges.)

(*Ant. du Centre*, t. IX, p. 5.)

17. Le Subdray (Cher). Ciste en bronze, trouvée dans un tumulus au Chaumoy, en 1889, à cordons transver-

saux et lignes de points estampés parallèles aux cordons, avec deux anses torses. Hauteur, 0 m. 20; diamètre, 0 m. 225. Appartient à la Société des Antiquaires du Centre.

(*Lectures de la Sorbonne* 1890. — *Ant. du Centre*, t. XVII, p. 1 à 10.)

18. BOURGES. Anse de ciste en bronze, identique à celle de la ciste du Subdray. Appartient à M. de Goy.

(Signalée. *Ant. du Centre*, t. XVII, p. 8.)

19. SAINT-ÉLOI-DE-GY (Cher.) Fond d'une ciste en bronze orné de cercles saillants concentriques. Diamètre, 0 m. 26. (Collection Alph. de La Guère.)

(*Inédit.*)

20. BOURGES. Sept tiges recourbées en bronze, ayant dû être appliquées sur une sorte de plastron ou cuirasse. Nombreux analogues dans la vallée du Danube. (Collection de Goy. Moulages au Musée de Saint-Germain.)

(*Inédites.*)

21. Mors de bride formé d'un cercle de bronze de 0 m. 085 de diamètre, auquel sont attachées les amorces d'une tige de fer et un bouton de bronze. Trouvé à la Malterie d'Issoudun avec de grands cercles de roue de char en fer. (Musée d'Issoudun.)

(*Ant. du Centre*, t. VIII, p. 6.)

Les conclusions qui résultent de ce tableau et qui s'imposent, sont les suivantes :

1° Les populations qui habitaient le centre de la France et notamment le Berry à l'époque des grandes migrations ou invasions gauloises dans la Haute-Italie, ont été en relations continues avec l'Étrurie puisqu'on trouve dans leurs sépultures des objets qui en proviennent.

2° Elles faisaient usage des mêmes armes que les bandes qui ont envahi l'Italie et la vallée du Danube, puisque l'identité des découvertes sur des points si éloignés ne peut être niée.

3° Ces armes n'ont pas été apportées chez elles par une invasion, car on trouve en aussi grande quantité les armes et objets de l'époque immédiatement précédente, la dernière du bronze. La civilisation locale à ce moment a suivi dans cette contrée un développement naturel, une évolution sur place, qui prouve que la même race y était fixée depuis un assez long temps.

4° Par conséquent, cette région du Centre a pu être un des points de départ des invasions gauloises, mais n'a certainement pas été un des points où elles sont arrivées alors; et ainsi les rencontres archéologiques tendent à confirmer et en tout cas n'infirment en rien les récits de Tite-Live, qui conservent toute leur valeur.

Note. Les observations de la Société des Antiquaires du Centre s'étant surtout appliquées aux départements du Cher et de l'Indre, c'est à eux seulement que s'étend le tableau ci-dessus. Cependant, il est intéressant

d'en rapprocher les découvertes ci-après faites dans des départements voisins et qui ont fait l'objet de publications :

1. Pougues (Nièvre). Rasoir en bronze trouvé dans un cimetière en 1880.

(*Soc. Nivernaise*, t. VIII, p. 418.)

2. Billy (Loir-et-Cher). Découverte par M. Bourgeois au Theil, d'objets contemporains de ceux de Villatte et par conséquent de la station de Larnaud.

(Signalée. *Ant. du Centre*, t. XIII, p, 69. — *Revue archéologique*, année 1875.)

3. Reuilly, *près Orléans* (Loiret). Ciste en bronze à cordons horizontaux.

(*Le tumulus de Reuilly, par MM. Boucher de Molandon et A. deBeaucorps*. Orléans 1887.)

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

BUREAU

Président : M. A. Buhot de Kersers.
Vice-président : M. Ch. de Laugardière.
Secrétaire : M. des Méloizes, ✠.
Secrétaire-adjoint : M. V. Berry.
Trésorier : M. le Cte R. de la Guère.
Bibliothécaire : M. P. de Goy.
Membres du Comité de rédaction : MM. Ch. de Laugardière.
le Mis A. de la Guère.
P. Dubois de la Sablonière.
Toubeau de Maisonneuve.
O. Roger, ✠.

MEMBRES TITULAIRES

1 MM. Abicot de Ragis (Albert), château de Ragis, par Aubigny-sur-Nère (Cher).
2 Barré de Saint-Venant (Julien) ✠, inspecteur des forêts, rue des Beaux-Arts, 6, à Bourges.

3 B[illegible] (Armand), avocat, ancien magis[illegible] rue Saint-Michel, 2, à Bourges.

4 Bengy de Puyvallée (Anatole de), rue Cour-Sa[illegible] 2, à Bourges, ou rue d'Aguesseau, 12, à Paris.

5 Bengy de Puyvallée (Antoine de) rue Coursarlon, 2, à Bourges.

6 Berry (Victor), rue de La Thaumassière 6, à Bourges, *membre fondateur*.

7 Boismarmin (Christian de), docteur en médecine, rue Jacques-Cœur, 7, à Bourges.

8 Brach (Raoul de), château de la Beuvrière, par Vierzon (Cher), ou rue de Rennes, 113, à Paris.

9 Brimont (Thierry de), rue de Gourville, à Orléans, (Loiret).

Charlemagne (Edmond), ancien magistrat, avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).

11 Chaumont-Quitry (Marquis Félix de) ✻, ancien capitaine d'infanterie, château de Maubranches, par Bourges (Cher).

12 Chénon (Abel), rue du Guichet, 1, à Bourges, *membre fondateur*.

13 Chénon (Émile), professeur agrégé à la Faculté de droit, quai Châteaubriant, 9, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

14 Choulot (Comte Paul de), Lieutenant au 13e Régiment d'Infanterie, à Nevers (Nièvre).

15 Deballe (Alfred), artiste peintre, 34, rue d'Orléans, à Bourges.

16 Dubois de la Sablonière (Pierre), avocat, rue des Arènes, 61, à Bourges.

17 Gauchery (Paul), architecte, à Vierzon (Cher).

18 Girard de Villesaison (Paul), rue Moyenne, 40, à Bourges.

19 **Glatigny** (Baron le Pelletier de), rue du Four, 8, à Bourges.

20 **Goy** (Pierre de), rue de Paradis, 20, à Bourges, *membre fondateur.*

21 **Grossouvre** (Albert de). ✠. Ingénieur en chef des Mines, boulevard du Progrès, à Bourges.

22 **Guerre** (Marquis Arthur de la), rue Cour-Sarlon, 7, à Bourges.

23 **Guerre** (Comte Raymond de la), rue Porte-Jaune, 33, à Bourges, *membre fondateur.*

24 **Guerre** (Comte Alphonse de la), rue de la Grosse-Armée, 1, à Bourges, *membre fondateur.*

25 **Huart de Verneuil** (Gaston), avocat, impasse des Jacobins, 1, à Bourges.

26 **Jacquemet** (Léon), au château de l'Oizenotte, par Aubigny (Cher).

27 **Jugand**, docteur médecin, à Issoudun (Indre).

28 **Kersers** (A. Buhot de), membre non résident du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Doyen, 2, à Bourges, *membre fondateur.*

29 **Laugardière** (Vicomte Charles de), ancien conseiller à la Cour d'appel, rue Porte Saint-Jean, 7, à Bourges, *membre fondateur.*

30 **Laugardière** (Max de), ancien magistrat, rue Saint-Louis, 2, à Bourges.

31 **Léonard-Desfournaux**, ancien magistrat, cour de Croisy, 3, à Bourges.

32 **Machart** (Paul), capitaine d'artillerie, à Vincennes (Seine).

33 **Marcillac** (de), ancien juge au Tribunal civil, rue des Juifs, 8, à Bourges.

34 **Mater** (Daniel), avocat, rue Fernault, 20, à Bourges.

35 MÉLOIZES (DES), ✠, rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur.*

36 MÉLOIZES (Henri DES), rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges.

37 MEUNIER, ✠, au château de Varie, par Bourges.

38 NICOLAÏ (Marquis DE), au château de Blet (Cher), ou rue Saint-Dominique, 35, à Paris, *membre fondateur.*

39 PERSONNAT (l'abbé), à Chézal-Benoît (Cher).

40 PONROY (Henri), avocat, rue Coursarlon, 21, à Bourges.

41 RAPIN DU PLAIX, au château du Plaix, par Levet (Cher), *membre fondateur.*

42 ROCHE (l'abbé Auguste), professeur de rhétorique au séminaire Saint-Célestin, rue de Dun-sur-Auron, 84, à Bourges.

43 ROGER (Octave), ✠, rue Moyenne, 24, à Bourges.

44 SALLÉ (Charles), rue Moyenne, 11, à Bourges, *membre fondateur.*

45 TARLIER (Emile), architecte, inspecteur diocésain, avenue Bourbonnoux, 5, à Bourges.

46 THABAUD DESHOULIÈRES (François), au château de l'Isle-sur-Arnon, par Lignières (Cher).

47 TOUBEAU DE MAISONNEUVE, rue Moyenne, 25, à Bourges, *membre fondateur.*

48 TOULGOET-TRÉANNA (Comte DE), C ✠, château de Rozay, commune de Saint-Georges-sur-la-Prée, par Thénioux (Cher), ou Champs-Élysées, 21, à Paris.

49 VALLOIS (Georges), ✠, à Valette, par Villefranche-sur-Cher (Loir-et-Cher), *membre fondateur.*

50 VOGUÉ (Marquis Melchior DE), C. ✠, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur de France

à Vienne, au château de Pezeau, commune de Boulleret (Cher), ou rue Fabert, 2, à Paris.

ASSOCIÉS LIBRES

Assay (Comte Léonce d'), au château des Rodons, par la Chapelle-d'Angillon (Cher).

Auclair, conducteur principal des Ponts et Chaussées, à Saint-Amand (Cher).

Baye (Baron Joseph de), de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, 58, à Paris.

Boisguerret de la Vallière (Henri de), Directeur de l'*Assurance mutuelle*, rue du Mail, 16, à Blois (Loir-et-Cher).

Bonnegens (de), avocat, au château de Moison, par Ivoy-le-Pré (Cher).

Bourdaloue, receveur-principal des Postes, à Châteauroux (Indre).

Bruneau, professeur d'histoire au lycée de Caen (Calvados).

Camard de Puymory (l'abbé), chanoine de la Métropole, rue Samson, 18, à Bourges (Cher).

Clément (l'abbé), curé-doyen de Charenton (Cher).

Clérambault (de), conservateur des Hypothèques, à Riom (Puy-de-Dôme).

Doazan (Anatole), au château de Fins, commune de Dun-le-Poëlier (Indre).

Duroisel (l'abbé), curé de La Celle-Bruère (Cher).

Espérandieu (Émile), capitaine au 61e régiment d'infanterie, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Toulon (Var).

Gaignault (Alphonse), imprimeur, à Issoudun (Indre).

15 Gangneron (Henri), avocat, rue Moyenne, 33, à Bourges.

16 Hortu (l'abbé Pierre), professeur au petit séminaire Saint-Célestin, rue de Dun-sur-Auron, 86, à Bourges.

17 Jarre (G.), à Rein-du-Bois, par Mehun-sur-Yèvre.

18 Leblanc de Lespinasse (René), ✠ au château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).

19 Le Bourgeois, au château de Launay, par Thénioux (Cher).

20 Leddet (Louis), inspecteur-adjoint des Forêts, rue de Varenne, 28, à Paris.

21 Leddet (Pierre), sous-inspecteur des Forêts, à Gap (Hautes-Alpes).

22 Le Normand du Coudray, à Nérondes (Cher).

23 Liège (Émiland du), rue d'Alsace, 17, à Bourges.

24 Liège (René du), rue de Strasbourg, 24 *bis*, à Bourges.

25 Mancheron, conservateur des hypothèques, à Épernay (Marne).

26 Maransange (Henry de), au château de Vieille-Forêt, par le Châtelet (Cher).

27 Marguerye (R. de), rue de la Cage-Verte, 7, à Bourges.

28 Maussabré (le comte de), château de Puy-Barbeau, par Sainte-Sévère (Indre).

29 D'Orsanne (René), à Blois (Loir-et-Cher).

30 Moreau (René), avocat, à Paris, ou à Sancergues (Cher).

31 Pigelet (Paul), imprimeur, à Gien (Loiret).

32 Pinaud des Forêts, docteur en médecine, au château des Peluées, par Charost (Cher).

33 Poupat (Charles), photographe, place Jacques-Cœur, à Bourges.

34 RABIER (Camille), ancien notaire, rue des Ponts, 16, à Loches (Indre-et-Loire).

35 RANCY (Gaston), à Graçay (Cher).

36 RAYNAL (DE), C. ✵, ancien procureur général à la Cour de cassation, au château du Vernay, par Saint-Éloi-de-Gy (Cher).

37 RICHARD-DESAIX (Ulric), à Issoudun (Indre).

38 ROCHE (l'abbé Xavier), curé de Foëcy (Cher).

39 SAINT-CHRISTOPHE (HEURTAULT DE), au château de Saint-Christophe (Indre).

40 SARRIAU (Henri), rue de Berry, 45, à Paris.

41 VOISIN (l'abbé), curé de Douadic, par le Blanc (Indre).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1 BARIAU, membre de la Société d'émulation de Moulins (Allier).

2 BARTHÉLEMY (Anatole DE) ✵, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-St-Honoré, 9, à Paris.

3 BERTRAND (Alexandre) ✵, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, directeur du Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

4 CHABOUILLET, O. ✵, conservateur sous-directeur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque Nationale, vice-président du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue Colbert, 12, à Paris.

5 CHASTELLUX (Comte DE), au château de Chastellux (Yonne).

6 DELISLE (Léopold) C. ✵, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque na-

tionale, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), rue des Petits-Champs, 8, à Paris.

7 R. P. DELATRE, de la Société des Missionnaires d'Afrique, à Alger.

8 LASTEYRIE (Comte Robert DE) ✻, membre de l'Institut, professeur à l'école des Chartes, secrétaire du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris.

9 LE BLANT (Edmond), O. ✻, membre de l'Institut, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie) rue Leroux 7, à Paris.

10 LECHANTEUR DE PONTAUMONT, , inspecteur de la marine, à Cherbourg (Manche).

11 LOISEL, docteur-médecin, à Cherbourg.

12 MARSY (Comte DE) directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).

13 MOREAU (Frédéric), rue de la Victoire, 98, à Paris ou à Fère-en-Tardenois (Aisne).

14 MOWAT (Robert) O. ✻, rue des Feuillantines, 10, à Paris.

15 ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Charles DE), ✻, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.

16 ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Eugène DE), ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Caen, secrétaire général de la Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).

17 RUBLE (baron Alphonse de), au château de Ruble, par Beaumont-de-Lomarque (Tarn-et-Garonne).

18 SICOTIÈRE (DE LA), sénateur de l'Orne.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Aisne	1. Société académique de Laon.
—	2. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Allier	3. Société d'émulation du département de l'Allier, — à Moulins.
Alpes (Hautes-)	4. Société d'études des Hautes-Alpes, — à Gap.
Aveyron	5. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,— à Rodez.
Calvados	6. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
—	7. Société des Antiquaires de Normandie, — à Caen.
—	8. Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, — à Caen (direction à Compiègne).
Charente	9. Société archéologique et historique de la Charente, — à Angoulême.
Charente-Inférieure	10. Société d'archéologie de Saintes (réunie à la *Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*).
—	11. Société des Archives historiques

		de la Saintonge et de l'Aunis, — à Saintes.
Cher	12.	Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne *Commission historique*), — à Bourges.
Corrèze	13.	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, — à Brive.
Côte-d'Or	14.	Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
Creuse	15.	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, — à Guéret.
Dordogne	16.	Société historique et archéologique du Périgord, — à Périgueux.
Doubs	17.	Société d'émulation du Doubs, — à Besançon.
Eure-et-Loir	18.	Société archéologique d'Eure-et-Loir, — à Chartres.
—	19.	Société Dunoise, — à Châteaudun.
Gard	20.	Académie de Nîmes (ancienne Académie du Gard).
Garonne (Haute-)	21.	Société archéologique du Midi de la France, — à Toulouse.
Gironde	22.	Société d'anthropologie de Bordeaux.
—	23.	Société archéologique de Bordeaux.
Ille-et-Vilaine	24.	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, — à Rennes.
Indre-et-Loire	25.	Société archéologique de Touraine, — à Tours.

Loir-et-Cher.........	26. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, — à Blois.
—	27. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, — à Vendôme.
Loire (Haute-).......	28. Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, — au Puy.
Loire-Inférieure.....	29. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
Loiret..............	30. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.
—	31. Société archéologique et historique de l'Orléanais, — à Orléans.
Maine-et-Loire......	32. Société académique de Maine-et-Loire, — à Angers.
Manche.............	33. Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.
—	34. Société nationale académique de Cherbourg.
Marne..............	35. Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.
Meurthe-et-Moselle...	36. Société d'archéologie lorraine, — à Nancy.
Meuse..............	37. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Morbihan...........	38. Société polymathique du Morbihan, — à Vannes.
Nièvre..............	39. Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, — à Nevers.
Nord...............	40. Société d'émulation de Cambrai.

Oise................. 41. Société historique de Compiègne.

— 42. Comité archéologique de Senlis.

Pyrénées (Basses-)... 43. Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Rhône............... 44. Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire....... 45. Société Éduenne, — à Autun.

Sarthe.............. 46. Société historique et archéologique du Maine, — au Mans.

Savoie .... 47. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, — à Chambéry.

Seine............... 48. Société d'anthropologie, — rue de l'École de médecine, 15, à Paris.

Seine............... 49. Société française de numismatique et d'archéologie, 44, rue de Verneuil, — à Paris.

— 50. Société nationale des Antiquaires de France, au palais du Louvre, — à Paris.

Seine-et-Marne...... 51. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, — à Melun.

— 52. Société historique et archéologique du Gâtinais, — à Fontainebleau.

Seine-et-Oise........ 53. Société archéologique de Rambouillet.

Seine-Inférieure..... 54. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

— 55. Commission des antiquités de

		la Seine-Inférieure, — à Rouen.
Somme.............	56.	Société d'émulation d'Abbeville.
—	57.	Société des Antiquaires de Picardie, — à Amiens.
Tarn-et-Garonne.....	58.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne, — à Montauban.
Vienne.............	59.	Société des Antiquaires de l'Ouest, — à Poitiers.
Vienne (Haute-)......	60.	Société archéologique et historique du Limousin, — à Limoges.
Yonne..............	61.	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, — à Auxerre.
Yonne..............	62.	Société archéologique de Sens.
Algérie.............	63.	Académie d'Hippone, à Bône.
États-Unis...........	64.	Smithsonian Institution, à Washington.
Suède..............	65.	Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm.

PUBLICATIONS REÇUES PAR LA SOCIÉTÉ

Envois du Ministère de l'Instruction publique :

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes.*
2. *Journal des Savants.*
3. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*
4. *Répertoire des travaux historiques.*
5. *Romania.*

Par Abonnement :

1. *Bulletin monumental.*

Par Échange :

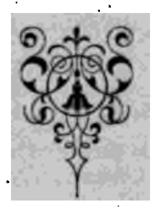
1. *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse* du diocèse de Dijon.
2. *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.
3. *Analecta Bollandiana.*

BIBLIOTHÈQUES RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

1. Archives du Cher.
2. Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.
3. Commission des monuments historiques, rue de Valois, 6, à Paris.
4. Musée du Trocadéro, à Paris.
5. Cour d'appel de Bourges.
6. École normale d'instituteurs, à Bourges.
7. Grand-Séminaire de Bourges.
8. Lycée de Bourges.
9. Petit Séminaire de Bourges.
10. Petit Séminaire de Saint-Gaultier (Indre).
11. Association des anciens élèves des Frères des Écoles chrétiennes, à Bourges.
12. Ville de Bourges.
13. Ville de Châteauroux.
14. Ville de Saint-Amand.
15. Ville de Sancerre.
16. Ville d'Issoudun.

TABLE

—



Bourges. — Imp. TARDY-PIGELET, rue Joyeuse, 15.

